



Avant-Projet de charte

2026-2041



Una autra vita s'inventa aquí

Table des matières

Partie 1.	Rencontre entre Périgord et Limousin, pour un territoire de projet.....	3
1.1	Périgord et Limousin, unis par la nature et l'histoire	3
1.1.1	Un territoire « mosaïque » aux patrimoines fragiles.....	3
1.1.1.1	Données géographiques :.....	4
1.1.1.2	Caractéristiques naturelles :	4
1.1.1.3	Patrimoine paysager :.....	5
1.1.1.4	Patrimoine culturel et historique :	5
1.1.1.5	Données socio-économiques :	6
1.1.2	L'évolution du territoire labellisé	7
1.1.2.1	Des origines au nouveau périmètre	7
1.1.2.2	Des patrimoines en commun, des continuités et une volonté politique	7
1.1.3	Un territoire en évolution avec ses atouts et ses fragilités	8
1.1.3.1	La biodiversité.....	9
1.1.3.2	L'agriculture et la sylviculture	10
1.1.3.3	Le paysage	11
1.1.3.4	L'adaptation au changement climatique	14
1.1.3.5	Le vivre-ensemble.....	15
1.2	Un nouveau projet pour le Périgord-Limousin	16
1.2.1	L'évaluation de la charte précédente.....	16
1.2.2	Les recommandations pour la Charte 2026-2041	18
1.2.3	Les acteurs du projet de territoire.....	18
1.2.3.1	Consultation des élus.....	19
1.2.3.2	Consultation citoyenne.....	19
1.2.3.3	Consultation des partenaires et co-construction des mesures	20
1.2.4	Les modalités de la révision de la charte.....	21
1.2.5	Enjeux et priorités issus des consultations.....	22
Partie 2.	De la vision stratégique aux actions concrètes.....	22
2.1	Une stratégie réaliste pour relever les défis de demain.....	22
2.1.1	Les enjeux identifiés du territoire du Périgord-Limousin	23
2.1.1.1	La reconquête et préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels.....	23
2.1.1.2	Les transitions à engager	24
2.1.1.3	Un développement équilibré du territoire	24
2.1.1.4	Les liens avec et entre le vivant	25
2.1.2	Un projet de territoire où le lien est au cœur de la stratégie.....	25

2.1.2.1	La « reliance », fil conducteur du projet.....	25
2.1.2.2	Le Périgord-Limousin, pays de l'arbre et de l'eau : une identité des têtes de bassins versants	27
2.1.2.3	L'expérimentation et la recherche comme manières de faire du Parc	27
2.1.2.4	La gouvernance du Parc : une mobilisation collective pour un projet partagé	28
2.1.2.4.1	L'engagement des collectivités comme clé de réussite.....	29
2.1.2.4.2	L'appropriation de la charte en tant que levier d'action local	29
2.1.2.4.3	Une implication qui dépasse la structure du syndicat mixte.....	30
2.1.2.4.4	Développer une culture des valeurs du Parc.....	30
2.1.2.4.5	Pour une gouvernance renforcée	30
2.1.2.4.6	Les dispositifs de participation au Parc pour faire grandir la place de la démocratie locale.	34
2.1.3	La portée juridique de la charte	35
2.1.3.1	Portée générale	35
2.1.3.2	Portée spécifique.....	36
2.1.4	Le dispositif de suivi et d'évaluation.....	37
2.1.4.1	Le suivi des actions de la charte	37
2.1.4.2	L'évaluation des actions de la charte	37
2.2	L'action au service d'une trajectoire ambitieuse	39
2.2.1	AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger	39
2.2.2	AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions	40
2.2.3	AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage	41
2.2.4	Neuf orientations déclinées en trente-deux mesures	41
2.2.4.1	Les objectifs des orientations	42
2.2.4.2	Les mesures phares	42
2.2.4.3	Pour s'y retrouver...	43

Partie 1. Rencontre entre Périgord et Limousin, pour un territoire de projet

1.1 Périgord et Limousin, unis par la nature et l'histoire

Ici, deux identités se rencontrent, se mêlent et s'enrichissent mutuellement. Du point de vue géologique, se trouvent d'un côté, les vallons boisés et les sols calcaires du Périgord ; de l'autre, les landes granitiques et les forêts profondes du Limousin. **Périgord et Limousin, unis par la nature et par une identité culturelle commune**, partagent un patrimoine vivant fait de lisières, de bocages, de haies et de nombreuses prairies, où paissent vaches, brebis et chevaux. Ils forment un espace de transition, mais surtout de dialogue. Du Limousin vers le Périgord, on y quitte progressivement le Massif central, ses terrains granitiques, ses puys et plateaux pour aborder le Bassin aquitain, son calcaire et ses coteaux. C'est dans cette diversité que le Parc naturel régional puise sa richesse et sa raison d'être. Il fédère les énergies, protège les milieux, accompagne les habitants et valorise les savoir-faire locaux. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est un projet de territoire vivant, ancré dans la géographie autant que dans l'histoire humaine. Ce n'est pas seulement un espace protégé : c'est un lieu de vie, d'expérimentation et de transmission. Un trait d'union culturel entre deux terres, rassemblées par des pratiques communes, et tournées vers l'avenir.

1.1.1 Un territoire « mosaïque » aux patrimoines fragiles

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires classés en raison de leur richesse naturelle, culturelle et paysagère, et de leur vulnérabilité. Les PNR sont créés par décret pour protéger et valoriser ces patrimoines, tout en développant les activités humaines dans une perspective durable.

Le classement en Parc naturel régional repose sur un projet de territoire qui est formalisé dans une charte, élaborée en concertation avec les acteurs locaux et valable pour quinze ans. Cette charte définit les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources, de préservation du patrimoine et de développement territorial.

Un syndicat mixte est chargé de la gestion du Parc naturel régional : il met en œuvre la charte. Dans le cadre fixé par celle-ci, il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires (art. R333-14 alinéa 1 du Code de l'environnement).

Les 5 missions d'un Parc naturel régional relevant du Code de l'Environnement (R.333-1) sont de :

- 1) Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée;
- 2) Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- 3) Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- 4) Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- 5) Contribuer à réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Créé en 1998, le Parc naturel régional Périgord-Limousin se situe à la croisée des régions historiques du Périgord et du Limousin qu'étaient les Comtés de Périgord et d'Angoulême, et le Vicomté de Limoges. Il s'étend sur une zone couvrant une partie des deux départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne en région Nouvelle-Aquitaine. Il serait amené à élargir son périmètre sur le Département de la Charente. Ce territoire se distingue par sa diversité paysagère et la richesse de son patrimoine naturel et culturel

partageant avec la frange Est de la Charente, la Haute-Vienne et la Dordogne, le même socle rural et un développement économique similaire.

Le Périgord-Limousin est une terre profondément marquée par une identité culturelle occitane qui imprègne encore aujourd’hui les paysages, les savoir-faire, les pratiques sociales, les expressions populaires et les manières de vivre. Langue, traditions, imaginaire collectif sont empreints de cette présence obstinée, aujourd’hui plus discrète mais toujours bien réelle.

Il constitue également un carrefour écologique important, abritant des écosystèmes variés allant des zones humides aux forêts feuillues, car situé aux confins des aires biogéographiques continentale, méridionale et atlantique. C'est un espace de transition marqué par une biodiversité remarquable.

Les 3 paragraphes suivants 1.1.1.2-1 à 4 seraient à représenter sous forme d'encarts avec :

- **Petite cartographie pour la situation géographique**
- **Une fiche d'identité pour les caractéristiques naturelles**
- **La carto des unités paysagères**
- **Des pictos illustrant la culture**
- **Chiffres clés pour les données socio-économiques**

1.1.1.1 Données géographiques :

- Au nord de la région Nouvelle-Aquitaine, première région de France par sa superficie, le Parc se déploie sur la Charente, la Dordogne et la Haute-Vienne ;
- **91 communes, 12 communautés de communes et 3 départements** ;
- **6 « villes-portes »** du Parc ;
- Une surface de **2 263 km²** qui augmente de 17 % par rapport à la précédente charte ;
- Environ 63 700 habitants sur le territoire avec une progression de 30 % par rapport à la précédente charte.

1.1.1.2 Caractéristiques naturelles :

- Des caractéristiques géologiques diversifiées, présentant sur une grande partie du territoire un socle granitique avec des vallées fortement encaissées et des plateaux, et au sud un bassin sédimentaire calcaire avec des vallées larges et ouvertes ;
- Une grande diversité de paysages : **cinq unités de paysages différentes** composent le territoire : Campagnes résidentielles du Val de Vienne, Bocage limousin, Massif des Feuillardiers, Plateau jumilhacois et Vallées périgourdines. Bien que non visible dans le paysage, une spécificité du territoire réside dans la présence d'un secteur touché par la chute d'une météorite, l'astroblème de Rochechouart, qui a localement remodelé les caractères géologiques localement et produit des roches spécifiques, parfois utilisées dans la construction.
- Une altitude allant de **200 m à 550 m**, marquée en Haute-Vienne par un relief vallonné des premiers contreforts du Massif central et en Dordogne par la naissance des plaines sédimentaires pré-mices du bassin Aquitain.
- Un territoire situé en tête de **trois bassins versants (Charente, Vienne et Dordogne)**, avec un réseau hydrographique de surface dense très dépendant des apports pluviométriques océaniques, soit **2 682 km de cours d'eau et 5 050 hectares de zones humides**, avec une forte densité d'étangs (**6 étangs/km²**). C'est un territoire traversé par de nombreux cours d'eau (rivière et leurs chevelus de ruisseaux affluents) ;

- Des espaces naturels remarquables et protégés, avec 5 sites Natura 2000, 1 réserve naturelle nationale « l'Astroblème Rochechouart-Chassenon », et 1 réserve naturelle régionale « Réseau de landes atlantiques ».

1.1.1.3 Patrimoine paysager :

Le territoire du Parc comprend cinq grandes unités paysagères :

- Le long de la Vienne, les **Campagnes résidentielles du Val de Vienne** correspondent aux reliefs de moins de 500 mètres aux courbes douces de part et d'autre de la vallée. La « campagne parc » est constituée d'arbres isolés, les horizons sont assez dégagés avec des forêts espacées ou plus petites. Les pâtures dominent, avec des champs en balcon au-dessus de la vallée tandis que les espaces sont plus habités que les autres secteurs du territoire. Sur cette partie de territoire, la création d'un site classé est en cours de réflexion.
- **Le Bocage limousin**, figure aussi de la « campagne parc », prend en écharpe en forme de croissant la partie nord et est du territoire. La haie, formation végétale d'origine anthropique, a eu un rôle technique important : limite parcellaire, abri pour le bétail, réserve de bois, espace nourricier pour les bêtes et les hommes. Les changements de pratiques agricoles et la mécanisation associée ont entraîné une homogénéisation des haies devenues basses et uniformes, ainsi que l'augmentation de la taille des parcelles au détriment de certaines haies, ce qui crée un bocage plutôt lâche dans certains secteurs, tels que Lavignac, Flavignac. Le bocage à petite maille se lit encore sur certains secteurs, tels que Saint-Hilaire-les-Places ou Cognac-la-Forêt.
- **Le Massif des Feuillardiers** représente l'unité centrale du territoire, composée d'un immense massif boisé de châtaigniers installé sur des terres acides, de type gneiss et granites. L'arbre domine cet espace, les points de vue sont rares et limités aux routes de crêtes. Ici, les prairies naturelles représentent l'élément agricole prépondérant et le milieu le plus riche en biodiversité. Domaine de l'élevage bovin extensif, elles alternent avec les nombreuses zones humides encore bien conservées, éventuellement pâturées en fin de saison estivale.
- A l'est, un secteur plus petit, **le Plateau du Jumilhacois** se caractérise par un relief avec de longues ondulations, clairement entaillées par des vallées encaissées de l'Isle et de ses affluents. Au-delà des versants abrupts très forestiers, les parcelles agricoles sont tournées vers les prairies et les grandes cultures.
- Au sud, **les Vallées calcaires du Bassin Aquitain** apportent des ambiances méridionales : l'eau y est peu visible, les habitations sont en calcaire blanc, des petits boisements de chênes sessiles apparaissent donnant des ambiances de causses, et des pelouses calcicoles sont parsemées de plantes méditerranéennes (Plateau d'Argentine). Les châteaux sur des sites défensifs sont nombreux le long des petits cours d'eau (Lizonne, Nizonne, Belle).

1.1.1.4 Patrimoine culturel et historique :

- Une identité **occitane** qui se partage et fait vivre au présent, un héritage riche et singulier ;
- Une richesse constituée de **bâti** vernaculaire reflétant les richesses naturelles, l'histoire du Périgord-Limousin et une campagne manufacturière, longtemps peuplée pour partie d'ouvriers-paysans, qui ont tiré parti de ses ressources locales ;
- Un territoire vivant qui s'exprime au rythme des initiatives des **habitants**, collectifs, associatifs... et des saisons. En effet, par le passé et encore aujourd'hui, à chaque saison correspondait ses

fêtes de villages et rencontres autour de temps forts de la vie des bourgs et hameaux, autour des produits locaux souvent (châtaignes, pommes, champignons tels les cèpes et les truffes), mais aussi des traditions locales (fête occitane la Félibrée, carnaval des Soufflaculs ou de Brantôme, Feuillardiers, etc.).

- Des savoir-faire, où l'artisanat d'art occupe une place centrale avec plus de 300 professionnels métiers d'art exerçant leur activité sur le territoire. Certains de ces savoir-faire sont le fruit d'une tradition profondément ancrée qui se réinvente (artisanat du châtaignier, travail du cuir...).

1.1.1.5 Données socio-économiques :

- Une dynamique démographique contrastée avec une population en baisse de 0,3 % par an, malgré une stabilisation récente et un solde migratoire positif ;
- Un vieillissement marqué avec la moitié des habitants qui a plus de 50 ans, avec un indice de vieillissement nettement supérieur à la moyenne régionale ;
- Un taux de mobilité élevé (7,8 %), avec des migrations équilibrées et un solde positif notamment avec l'Île-de-France. La typologie des migrations est ainsi marquée par le départ de jeunes majeurs, mais l'arrivée de trentenaires, de retraités, d'employés et d'ouvriers, souvent venus de grandes métropoles...
- Un secteur économique qui s'est construit sur l'usage des ressources naturelles (eau comme force hydraulique, bois comme matériau ou combustible, terre et pierre comme matière première) et qui a permis, au cours du temps, de développer et maintenir une économie tournée sur le textile, la ganterie, les articles chaussant (qui pour certaines sont labellisées « Entreprise Patrimoine Vivant »), la filière argile (tuileries de Puycheny), l'exploitation de carrières et mines, l'exploitation forestière (Massif des Feuillardiers) et la transformation (bois - scierie, agro-alimentaire, minoterie de Grandcoing). De plus, le territoire du Périgord-Limousin est une « terre d'herbes » permettant le pâturage et l'élevage tourné vers l'agriculture (avec 50 % du territoire couvert par des surfaces agricoles - élevages bovins, polycultures et grandes cultures), mais aussi une terre de sylviculture (44 % par des surfaces forestières - chênes, châtaigniers). Ces activités bien implantées représentent un héritage économique local, riche et varié, ainsi qu'une économie dynamique et génératrice d'emplois locaux.
- Une activité des métiers d'art à fort potentiel culturel, social et économique en termes de développement du territoire. Générant des opportunités d'emploi au niveau local, stimulant l'économie (renforçant le commerce de proximité) et favorisant la création d'emplois durables, les métiers d'art contribuent à diversifier la base économique du territoire en ajoutant une dimension créative et artisanale à son tissu économique. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin accueille ainsi un Pôle expérimental des métiers d'art, et plus de 300 professionnels de ce secteur, représentant environ 1 500 emplois. Ce secteur d'activité économique tire par ailleurs partie des ressources naturelles du territoire.
- Un territoire attractif comme destination touristique : le Périgord-Limousin est une destination de tourisme de nature qui offre une diversité de sites naturels et patrimoniaux et de nombreuses ressources locales à découvrir (artisanat, gastronomie, qualité du ciel étoilé...). Les activités de pleine nature, et plus particulièrement l'itinérance douce (sentiers de randonnées, vélo routes, voies vertes), sont des atouts pour l'attractivité du territoire, grâce à la diversité des pratiques, des publics et de la saisonnalité. Cette destination attire de plus en plus. Selon l'Observatoire départemental du CDT24, en 2024 sur le territoire du Parc, cela représente près de 1 740 000 nuitées, dont 55% de clientèle française - soit 130,5 millions d'euros de retombées économiques directes auxquelles s'ajoutent les retombées indirectes et induites (emploi...)

1.1.2 L'évolution du territoire labellisé

1.1.2.1 Des origines au nouveau périmètre

Dès les années 1980, la mobilisation locale visait à revitaliser le territoire de manière durable, en revendiquant ses valeurs écologiques et la préservation de ses richesses naturelles et culturelles. Créé le 9 mars 1998, le Parc naturel régional Périgord-Limousin rassemblait à l'origine 74 communes situées en Dordogne et en Haute-Vienne, dans les anciennes régions Aquitaine et Limousin.

Le périmètre est resté stable jusqu'en 2011, où une seconde période de labellisation a été obtenue pour douze ans ramenée à 15 ans (Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages), marquée par l'adhésion de deux nouvelles communes dans le cadre de la loi sur la reconquête de la biodiversité de 2016 et la fusion de sept communes, illustrant ainsi l'évolution du projet territorial.

En 2021 avec le lancement de la procédure de révision, et comme plusieurs communes avaient fait connaître leur volonté de rejoindre le Parc, le syndicat mixte a sollicité plusieurs communes limitrophes du périmètre actuel. Au total, les élus de 25 communes ont confirmé leur intérêt de participer à l'élaboration de la nouvelle charte. L'objectif politique poursuivi des élus du Parc était notamment d'élargir le périmètre actuel au Sud vers Thiviers et surtout vers l'ouest pour intégrer les communes charentaises candidates.

Dès lors, il a été convenu avec la Région Nouvelle-Aquitaine que le syndicat mixte lance une étude préalable permettant de vérifier la cohérence de ce nouveau périmètre pressenti, comprenant les 75 communes actuelles et les 25 communes nouvellement candidates, soit un périmètre global de près de 100 communes. L'étude a cependant fait ressortir la nécessité de resserrer le périmètre d'étude, afin d'assurer une plus forte cohérence territoriale et un développement plus maîtrisé. Elle a aussi permis au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'arrêter par délibération en date du 25/10/2022 le périmètre d'étude définitif de la charte sur lequel s'appuierait la révision de la charte.

La révision du périmètre pour la période 2026-2041 intègre 16 communes supplémentaires, portant ainsi le total potentiel à 91 communes réparties sur 12 communautés de communes, et étendant la superficie du Parc de 1 928 à 2 263 km² (+ 17 %). En parallèle, la population du Parc passerait de 49 423 à 63 728 habitants. Cette augmentation de population d'environ 30 % renforce la responsabilité du syndicat dans ses missions de préservation des patrimoines du Parc.

Cette définition du périmètre d'étude renvoie aux caractéristiques du territoire.

Intégrer une cartographie du périmètre d'étude 2026-2041, en y précisant les étapes du développement du PNR (1998 > 2011 > 2026), avec 3 zonages différents montrant les extensions successives du Parc

1.1.2.2 Des patrimoines en commun, des continuités et une volonté politique

La définition du périmètre d'étude renvoie aux choix qui ont pu être opérés, qu'ils soient d'ordre géologique, paysager, et culturel, ou qu'ils renvoient à des décisions politiques avec pour visée la capacité financière et humaine du Syndicat mixte à porter le projet de Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Cette définition du périmètre repose tout d'abord sur les caractéristiques naturelles paysagères et culturelles du territoire. Les nouvelles communes intégrées présentent dans l'ensemble une continuité avec les paysages et la géomorphologie typiques du Parc naturel régional, bien que certaines, comme Saint-Victurien, Saint-Martin-de-Jussac, Chassenon et Sarrazac, montrent une intégration paysagère un

peu moins évidente. Toutefois, leur inclusion répond à d'autres critères, notamment géologiques. L'intégration de Chassenon et Pressignac, par exemple, permet d'englober dans son intégralité le site inscrit du cratère météoritique de Rochechouart, renforçant ainsi la cohérence scientifique et géologique du périmètre du parc. Chassenon abrite le site archéologique de Cassinomagus, parmi les thermes gallo-romains les plus importants d'Europe. Ce patrimoine historique exceptionnel renforce la valeur culturelle et identitaire du territoire du Parc.

Ces similitudes géologiques et naturelles se retrouvent également dans le patrimoine bâti vernaculaire* ainsi que dans les spécificités architecturales des communes entrantes. Ce bâti traditionnel, fruit d'un savoir-faire local et d'une adaptation au milieu, témoigne d'une histoire partagée et d'un socle culturel commun. Il reflète notamment des activités économiques historiques – qu'elles soient agricoles, artisanales ou industrielles – semblables à celles que l'on retrouve dans les communes du territoire actuellement labellisées du Parc naturel régional.

Pour ce qui est de l'assise culturelle, les communes entrantes, relevant de l'aire occitane de dialecte Limousin, partagent avec celles du périmètre actuel un fond culturel commun basé sur des caractéristiques physiques, des représentations et des usages du territoire, qui confèrent à celui-ci une unité. Cette unité culturelle a permis lors du premier projet de Parc de transcender les frontières administratives pour travailler ensemble à la reconnaissance et à la valorisation des atouts naturels et culturels du Périgord-Limousin. Cette identité partagée est le socle sur lequel la politique de développement portée par le Parc peut s'arrimer. Cette spécificité culturelle participera au renforcement du sentiment d'appartenance au Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin. La filière métiers d'art est également une réalité économique et culturelle pour ces communes entrantes.

La définition du périmètre d'étude relève aussi de visions stratégiques en lien avec la place des PNR dans l'aménagement de la Région Nouvelle-Aquitaine. S'il convient de donner un signe fort quant à la volonté de renforcer une dynamique en matière de préservation des patrimoines au niveau régional, une maîtrise des budgets régionaux dédiés aux PNR est elle aussi un paramètre important de décision. Dans un contexte budgétaire très contraint à tous les échelons de l'action publique, il convient d'agir efficacement et avec réalisme. En accord avec sa feuille de route NéoTerra, la Région Nouvelle-Aquitaine choisit de poursuivre le développement des aires protégées dont les parcs naturels font partie. L'élargissement du périmètre d'étude du Parc naturel régional Périgord-Limousin en est la preuve. Cependant, cet élargissement reste mesuré avec un élargissement raisonnable vers des communes du pourtour proche de l'actuel territoire (avec 16 nouvelles communes), afin de conserver un subtil équilibre dans le développement de la politique régionale.

Par ailleurs, l'orientation prise est aussi, dans une période d'incertitudes fortes, de conforter la position du Parc naturel régional. Cela se retrouve dans le contenu même des fiches mesures (Cf. Partie 2 de la charte – déploiement opérationnel du projet politique du Parc naturel régional Périgord-Limousin) où le syndicat mixte reste pour partie centré sur les missions phares d'un Parc et où il œuvre pour être connu et reconnu dans ses domaines d'expertise.

1.1.3 Un territoire en évolution avec ses atouts et ses fragilités

Un diagnostic approfondi du territoire et de son évolution depuis 2008 a permis de nourrir le travail sur les orientations et actions futures du Parc naturel régional Périgord-Limousin, sélectionnées et hiérarchisées sur la base de leur pertinence et de leur cohérence. Ce travail a pris en compte l'ensemble des facteurs – forces et faiblesses internes au territoire, ainsi que les opportunités et menaces externes

– auxquels le Parc et ses acteurs devront faire face à l'avenir. Réalisé en collaboration avec le CEREMA pour l'analyse externe, et l'équipe technique du Parc pour sa dimension interne, ce diagnostic a été étoffé par une étude complémentaire menée par l'INSEE.

Afin d'enrichir ce diagnostic, le Parc a mobilisé une grande diversité d'acteurs : près de 40 structures – associations, agences, chambres consulaires, établissements publics, acteurs économiques... – ainsi qu'une trentaine de collectivités territoriales, toutes impliquées dans l'élaboration du projet.

Après avoir partagé le diagnostic territorial, la poursuite du travail s'est construite autour de cinq grands axes issus des évaluations menées : les paysages, la biodiversité, la neutralité carbone, la vulnérabilité face au changement climatique et le vivre ensemble sur le territoire. L'approche retenue, a volontairement été à la fois transversale et intégrée.

Neuf thématiques sectorielles ont ensuite été explorées en détail : l'agriculture et l'alimentation, la culture, l'eau et les milieux aquatiques, l'énergie, la forêt, les métiers d'art, le patrimoine bâti, le tourisme et l'urbanisme.

Cette démarche globale a permis d'embrasser l'ensemble des enjeux stratégiques du territoire et d'orienter les futures actions du Parc vers une gestion durable et adaptée aux spécificités locales.

1.1.3.1 La biodiversité

Face aux évolutions en cours touchant les espaces naturels, la biodiversité constitue un pilier essentiel de la résilience écologique et de l'adaptation au changement climatique. Sur le territoire, il est primordial de renforcer les surfaces bénéficiant d'une protection forte, de préserver les trames écologiques et de gérer durablement les écosystèmes aquatiques et terrestres, et d'œuvrer pour une régénération écologique. Le maintien de cette biodiversité, en lien avec des pratiques adaptées à un environnement en mutation, est déterminant pour soutenir les services écosystémiques et assurer un avenir plus durable aux territoires, ainsi qu'aux générations futures.

- **Renforcement des surfaces de protection forte** : afin de répondre aux objectifs nationaux visant à accroître les zones de protection forte, le territoire doit identifier et étendre significativement les surfaces bénéficiant de statuts de protection stricte, en particulier au sein des zones à haute valeur écologique.
- **Préservation des continuités écologiques** : dans un contexte de bouleversement climatique, il est essentiel de maintenir et de renforcer les continuités écologiques au sein des principales trames :
 - Trame bleue* : conservation et restauration des cours d'eau et zones humides, qui jouent un rôle clef dans la régulation hydrique et la biodiversité aquatique.
 - Trame verte* : protection des prairies permanentes, haies et systèmes forestiers, éléments essentiels pour les continuités écologiques terrestres.
 - Trame noire* : réduction de la pollution lumineuse pour préserver la nuit, une composante cruciale pour la biodiversité nocturne, notamment les espèces sensibles à la lumière artificielle.
- **Gestion des cours d'eau** : la diminution des débits des rivières et l'augmentation de la température de l'eau en période estivale, passant en moyenne de 19 °C à 23 °C et pouvant dépasser les 25 °C dans certains cours d'eau du Périgord-Limousin, exigent une vigilance accrue. Ces phénomènes impactent directement la faune et la flore aquatiques, en particulier les espèces sensibles à la chaleur comme la truite fario, hôte indispensable à la moule perlière.
- **Cyanobactéries et qualité de l'eau** : la présence récurrente de cyanobactéries* constitue une menace pour la qualité de l'eau, avec des conséquences négatives sur les écosystèmes

aquatiques, et notamment les étangs de baignade. Elles peuvent être toxiques pour les animaux et mortelles pour l'Homme.

- **Gestion des eaux pluviales** : avec le changement climatique et les modifications prévues dans le régime de pluviométrie, la gestion des eaux pluviales deviendra de plus en plus complexe. Cela exigera des infrastructures naturelles (solutions fondées sur la nature) adaptées pour prévenir les risques d'inondations et d'érosion.
- **Stockage de carbone** : le territoire, avec ses 41 % de surface boisée, composée de feuillus mais aussi largement de prairies, joue un rôle important dans le stockage du carbone et la capacité de stockage. Cette capacité de séquestration du carbone permet d'atténuer la concentration en CO₂ atmosphérique et peut constituer un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique. Elle est aussi à mettre en regard du stockage en propre de carbone que représente les forêts et les prairies elles-mêmes, lorsqu'elles sont conservées et préservées : c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas touché au stock en place et qu'il est évité de réaliser des travaux, tels que labours de prairies, ou coupes à blanc des forêts de châtaignier par exemple. C'est sur cet axe important que le Parc s'est engagé et entend poursuivre son action.

1.1.3.2 *L'agriculture et la sylviculture*

L'agriculture et la sylviculture occupent une place ambivalente dans la transition écologique : si elles peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique – notamment par le stockage du carbone, la diversification des pratiques et le maintien de la biodiversité – elles sont également sources d'émission de gaz à effet de serre et peuvent fragiliser les écosystèmes lorsqu'elles sont intensives ou mal encadrées.

En Périgord-Limousin, les secteurs de forêts mixtes, de châtaigneraies et de prairies, représentant des leviers majeurs pour construire une transition territoriale durable. Consommation locale et en circuit court, agroécologie, gestion forestière raisonnée, valorisation des ressources locales : autant de pistes qui conjuguent savoir-faire traditionnels et innovations. Le diagnostic a permis d'analyser les défis et les opportunités liés à ces dynamiques, avec l'ambition de renforcer l'autonomie alimentaire locale et de répondre aux enjeux environnementaux globaux.

- **Surface agricole utile* (SAU)** : bien que la surface agricole utile soit globalement maintenue, le secteur agricole a subi une transformation marquée entre 2010 et 2020, avec une diminution significative du nombre d'exploitations, en baisse de 25 % sur cette période. Cette tendance s'accompagne de plusieurs effets : sur un plan social, ce secteur d'activité est moins riche en nombre d'acteurs, ce qui amène à une raréfaction du lien et des échanges entre et avec les agriculteurs. Une perte en biodiversité et une simplification du paysage sont aussi à l'œuvre, dues à un agrandissement des exploitations et à une intensification des pratiques (par la mécanisation sur parcelles des terres fertiles, laissant à l'abandon les terres plus difficiles à exploiter, ou encore par l'engraissement d'une partie des cheptels en bâtiment). Il existe donc une vraie perte du lien social, écologique et culturel pour le secteur agricole.
- **Transmission des exploitations** : la problématique de la transmission des exploitations agricoles devient critique. De nombreux exploitants approchent de l'âge de la retraite sans successeur direct. La tendance à l'agrandissement des fermes existantes, et la non adéquation entre ces fermes à reprendre et les besoins des porteurs de projets mettent en péril la pérennité d'une agriculture diversifiée et vivrière, objectif poursuivi pour répondre à la nécessaire souveraineté alimentaire du territoire.
- **Alimentation locale** : le territoire dispose d'un potentiel nourricier* exceptionnel en raison de sa surface agricole. Avec 93 % de la SAU dédiée à l'élevage, le potentiel nourricier est de 450 % pour les produits d'élevage, 200 % pour les céréales, 194 % pour les fruits et 24 % pour les

légumes. Cependant, cette ressource est très peu consommée à l'échelle locale et exportée en grande partie, avec par exemple 50 % de l'élevage bovin destiné à l'export. Le territoire est aussi confronté à une précarité alimentaire croissante, exacerbée par la baisse du pouvoir d'achat des ménages, qui limite l'accès à une alimentation de qualité. La population est ainsi confrontée aux enjeux de santé liés à une alimentation déséquilibrée et trop transformée.

- **Gestion de l'eau :** la ressource en eau fait face à des tensions accrues, liées aux changements climatiques et à une demande croissante de la part du secteur agricole. En effet, si aujourd'hui la pression liée à l'irrigation est globalement faible sur le territoire, l'évolution climatique peut amener les exploitants à recourir davantage à cette pratique. La gestion durable de cette ressource est devenue un enjeu central.
- **Forêts privées :** les forêts sont majoritairement privées à 98 %, avec une structure de propriété morcelée : 83 % des propriétaires possèdent moins de 4 hectares de forêt. 17,5 % de ces forêts privées sont couvertes par un document de gestion, une démarche qui tend à se développer avec l'action des structures qui accompagnent les propriétaires dans la gestion de leur forêt. Cette situation présente une ambivalence, car si ce grand nombre de propriétaires privés rend plus difficile la mobilisation de chacun d'eux pour mettre en place une gestion durable de la forêt, ces petites parcelles représentent aussi des espaces aux gestions diversifiées de la forêt, et donc davantage de biodiversité. L'évolution repose sur le dialogue forestier qui a été mis en œuvre ces dernières années. Il est en effet impératif de préserver et de renforcer le dialogue entre les différents acteurs forestiers – propriétaires privés, exploitants – et les associations environnementales mais aussi les usagers de cet espace forestier, en assurant une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.
- **Ressource forestière et savoir-faire :** le territoire bénéficie d'une ressource forestière importante qui soutient une activité économique locale dynamique, autour du travail du châtaignier (bois), et repose sur des savoir-faire traditionnels comme celui des feuillardiers*. Cependant, pour faire face à une régression du nombre d'artisans sur le territoire, cette filière travaille depuis quelques années à une meilleure structuration et un travail sur le maintien des savoir-faire pour assurer son développement à long terme.

1.1.3.3 *Le paysage*

Le Périgord-Limousin puise ses spécificités paysagères dans sa position de contact entre le Massif central formé de roches métamorphiques, migmatites et granitoïdes* et le Bassin aquitain composé de roches calcaires. Ces diversités géologiques, enrichies par des usages humains variés, donne naissance à des ambiances paysagères variées et intimes, fortement appréciées des habitants et visiteurs.

Les paysages sont le fruit d'une représentation collective, ils représentent une base de valeurs partagées. En Périgord-Limousin, la mosaïque paysagère est identitaire des lieux : à l'échelle d'un transect* nord-sud, les différences tiennent à la nature de la roche en présence, et à des échelles plus fines, les usages anthropiques façonnent des ambiances différentes qui s'entremêlent.

Une particularité géologique du territoire réside dans la présence de l'astroblème de Rochechouart, vestige d'un impact météoristique ayant profondément modifié les roches en place, sans pour autant laisser de trace visible dans le paysage actuel. Ce phénomène a généré des roches rares appelées impactites, parfois utilisées dans la construction locale. Le cratère, aujourd'hui érodé, s'étend sur plusieurs communes : Chéronnac, Rochechouart, Vayres et Videix en Haute-Vienne, ainsi que Chassenon et Pressignac en Charente.

Dans la recherche d'un équilibre entre préservation, gestion et aménagement d'un paysage, il est illusoire de figer les paysages à un stade donné de leur évolution. En effet, les paysages ont toujours

changé et continueront à changer, tant sous l'effet de processus naturels que de celui de l'action humaine.

Le territoire n'échappe pas aux pressions contemporaines, comme sur le reste du territoire national : la résidentialisation est une évolution commune aux cinq unités paysagères (citées plus haut), avec la croissance du bâti résidentiel, le lotissement des parcelles et la standardisation des constructions, ainsi que le mitage résidentiel* ; avec des entrées de bourgs qui se ressemblent toutes, présentant les mêmes signalétiques ou enseignes, les mêmes volumes des bâtiments, des parkings, une large imperméabilisation des surfaces ; mais aussi avec l'agrandissement des parcelles agricoles, le développement des coupes rases, etc. Sur le plan paysager, on observe ainsi une banalisation de certains repères paysagers. En prenant en compte ces notions d'interface entre nature, économie, développement, le Parc se doit d'œuvrer à la préservation de la qualité de ses paysages, tout en tenant compte de ce qui fait sens pour les habitants.

Le paysage reflète notamment les interactions entre l'activité humaine, l'agriculture et la nature. Alors que l'élevage, autrefois pilier du paysage rural en Périgord-Limousin, traverse une période de fragilité, le territoire est confronté à de nouveaux défis liés à la transition énergétique, au changement climatique et à l'évolution des pratiques agricoles et économiques (exploitation intensive des ressources, comme le bois ou les minerais). Il est nécessaire de préserver l'identité du Parc (visuelle, culturelle, ...) et de permettre le maintien des savoir-faire locaux, tout en anticipant et en accompagnant les transformations paysagères, afin de maintenir l'équilibre entre les fonctions écologiques, esthétiques, économiques, culturelles et patrimoniales du territoire.

- **Un paysage rural :** Berceau de la race bovine Limousine, l'élevage marque le territoire, et ceci de manière profonde et intense. Même si les activités d'élevage et de culture se diversifient (ovins, caprins, volailles... et autres céréales), la surface agricole utile (SAU) reste globalement stable. Néanmoins, la population agricole et l'emploi associé chutent fortement. Ce mouvement devrait continuer à s'accentuer avec les départs imminents à la retraite d'une génération d'agriculteurs. Cette accélération va accentuer les tendances actuelles à savoir : agrandissement de la taille des fermes, recours accru à des pratiques économies en temps travail, nouveaux usages des prairies défavorables à la biodiversité (intensification herbagère, schéma de rotation accru, prairies mixtes), vulgarisation et perte de la typicité territoriale, perte de biodiversité, etc. L'espace agricole se banalise d'un point de vue paysager.

La grande taille des exploitations d'élevage questionne sur l'accessibilité à la reprise de ces fermes à court terme. Et les pratiques agricoles traditionnelles se sont perdues au profit de nouvelles pratiques simplifiées et économies en temps de travail.

Le châtaignier est l'essence omniprésente sur le territoire, sous la forme de taillis régulièrement coupés, qui a donné naissance au pays des feuillardiers. Cette pratique marque le paysage forestier avec un patrimoine social et culturel riche (techniques et savoir-faire spécifiques), mais qui s'est opéré au détriment de la biodiversité forestière qui exige une plus grande maturité et vieillissement des peuplements. Avec les nouvelles attentes sociétales, mais aussi une demande plus soutenue en produits bois notamment en châtaignier, les points de rupture voient le jour : coupes à blanc, recours à la mécanisation quasi systématique, regroupements et fin de la saisonnalité avec augmentation de la durée des chantiers marquants plus durement le paysage. Le changement climatique en œuvre accentue les tensions, avec l'aggravation du dépérissement, qui en retour favorise l'introduction de nouvelles essences non spécifiques (souvent exotiques) au territoire.

- **Transition énergétique et préservation des paysages :** l'enjeu, pour le territoire du Parc, est de mener la transition énergétique (sobriété énergétique et développement des énergies

renouvelables) tout en veillant à préserver l'identité paysagère. Depuis quelques années, le nombre de projets d'infrastructures en énergie renouvelable se multiplie. Il s'agit pour le syndicat mixte d'accompagner les innovations énergétiques sans compromettre les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire.

- **Phénomènes d'enrichissement et de dépérissage :** il est observé des phénomènes d'enrichissement (retour progressif des landes et arbustes sur des terres agricoles abandonnées) et de dépérissage de certains arbres et haies. Ces dynamiques transitoires modifient le paysage, en particulier dans les zones anciennement exploitées par l'agriculture ou l'élevage. Ce sujet porte en lui un débat économique, écologique, sociétal et culturel.
- **Accompagnement de l'évolution paysagère :** face aux transformations induites par le changement climatique, l'évolution des pratiques agricoles et forestières, les dynamiques économiques et industrielles (carrières...) et les dynamiques démographiques, le paysage est fortement touché en Périgord-Limousin. Il est donc essentiel pour le territoire d'anticiper et de guider l'évolution du paysage pour qu'il conserve ses qualités écologiques, fonctionnelles et esthétiques, tout en intégrant de nouvelles fonctions, telles que la régénération des écosystèmes naturels, la gestion du carbone (stockage du CO₂ par reboisement, agroforesterie*), la production d'énergies renouvelables en harmonie avec le paysage, l'accueil des activités récréatives et touristiques, ou l'amélioration de la gestion de l'eau.

Pour faire face à toutes ces évolutions, un travail a été mené par le Parc pour définir des Objectifs de qualité paysagère*, autrement nommés les « OQP » comme ci-dessous, ainsi qu'à l'élaboration de Cahiers de paysages... Ces deux éléments sont à retrouver en annexe de la charte dans le « Document des Paysages », ainsi que sur l'ensemble des fiches mesures :

Les objectifs de qualité paysagère du Parc naturel régional Périgord-Limousin :

Thématique Habiter les paysages

- OQP 1/ Réhabiliter le bâti dans le souci d'une identité architecturale
- OQP 2/ Améliorer les lisières
- OQP 3/ Préserver la qualité des paysages nocturnes

Thématique Gérer les paysages

- OQP 4/ Travailler sur les équilibres entre les espaces ouverts et les espaces boisés
- OQP 5/ Préserver la qualité des espaces de prairies naturelles
- OQP 6/ Améliorer la qualité paysagère des massifs forestiers
- OQP 7/ Préserver les milieux humides et les cours d'eau

Thématique : S'intégrer dans les paysages

- OQP 8/ Préserver les qualités du cadre de vie dans les bourgs, hameaux et petites villes
- OQP 9/ Susciter les innovations en matière d'aménagement à toutes les échelles
- OQP 10/ Encadrer les projets d'infrastructures ayant un impact paysager

1.1.3.4 *L'adaptation au changement climatique*

Bien que le territoire ait jusqu'à présent peu connu d'événements climatiques extrêmes, le changement climatique impose des défis croissants pour l'adaptation du Périgord-Limousin. En complément du diagnostic général réalisé avec le CEREMA, le Parc a conduit un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique entre janvier et juillet 2025, avec le soutien technique et financier de la DREAL, de l'ADEME, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du FEDER. Cette démarche constitue une étape structurante pour bâtir une stratégie d'adaptation opérationnelle à la hauteur des enjeux.

Ce diagnostic s'appuie sur une base documentaire solide, les contributions recueillies lors d'ateliers et d'entretiens, ainsi que sur des données climatiques issues de Climadiag Commune (Météo-France) et du référentiel de la Trajectoire de référence de réchauffement au changement climatique (TRACC 2050).

La hausse des températures moyennes et la multiplication des épisodes caniculaires figurent parmi les aléas climatiques auxquels le Périgord-Limousin sera le plus exposé dans les années futures. Cette évolution est particulièrement préoccupante du fait de la population vieillissante et modeste, et de l'habitat dispersé du Périgord-Limousin. Le besoin d'espaces de fraîcheur est notable. **D'ici 2050, le Périgord-Limousin fera face à des températures comparables à celles de Nîmes en 2025.** Des conséquences lourdes sont à prévoir sur l'agriculture et la sylviculture, deux secteurs clés de l'économie locale et particulièrement sensibles à la raréfaction de la ressource en eau et aux sécheresses induites par la hausse des températures. Par ailleurs, les phénomènes de retrait-gonflement d'argile, fragilisant durablement le bâti, sont appelés à s'accentuer, en particulier sur la partie sud du Parc, en Dordogne.

- **Evolution du climat en Périgord-Limousin :** en 2050, le territoire fera face à 2 à 3 mois par an avec des températures supérieures à 25°C, dont plus de 10 nuits chaudes (supérieures à 20°C) par an, et verra le nombre de jours de gel réduit passant de 35 à 19 jours par an environ. Les étés et les automnes seront beaucoup plus secs. Une baisse de 50% de débit dans les rivières en période d'étiage* est attendue, ainsi qu'une augmentation potentielle de 15% des précipitations hivernales, atteignant 325 mm par hiver en moyenne.
- **Risque de catastrophes naturelles :** le Périgord-Limousin voit le risque de catastrophes naturelles augmenter, avec en particulier l'augmentation du risque de sécheresses estivales et automnales, de retrait-gonflement des argiles sur la partie sud du Parc, des inondations hivernales, et des incendies de forêts et de prairies.
- **Vulnérabilité du territoire :** l'analyse met en évidence une exposition généralisée de l'ensemble des systèmes structurants du territoire aux effets du changement climatique. Eau, milieux naturels, forêt, agriculture, paysages, santé, réseaux (énergétique et eau) ou encore dynamiques économiques et sociales : aucun de ces « systèmes cœur » n'échappe aux risques.
- **Facteurs de résilience :** malgré cette vulnérabilité avérée, le territoire dispose de plusieurs atouts favorisant sa résilience : richesse écologique (zones humides, prairies et forêts), bonne perméabilité des sols, savoir-faire locaux, tissu associatif actif et dynamique d'initiatives. Ces leviers, s'ils sont pleinement mobilisés et articulés, constituent des fondations solides pour renforcer l'adaptation.
- **Evolution des politiques publiques :** sur le plan institutionnel, le territoire s'appuie déjà sur un socle d'outils, de connaissances et de démarches (PCAET, SAGE, PLUi, etc.), mais ceux-ci demeurent souvent trop sectoriels. La construction d'une vision partagée, inter-thématique et multi-échelles, reste un enjeu majeur. De nombreux acteurs expriment le besoin de renforcer la coopération, l'interconnaissance et la capacité à articuler les politiques publiques entre elles.

- **Risque de maladaptation** : la maladaptation renvoie au fait d'agir face aux changements climatiques en empirant (involontairement) la situation. Le risque de maladaptation est important sur le territoire, notamment sur les consommations d'énergie avec l'installation de climatiseurs ou Pompes à chaleur (PAC) réversibles, sur la disparition de milieux propices à la biodiversité locale avec l'apport d'essences exogènes, ou encore par la création de réserves d'eau importantes réduisant cette ressource commune. Les risques de maladaptation touchent également le volet social, avec la croissance des inégalités sur un territoire à la population vieillissante, modeste et dispersée.

L'adaptation du territoire au changement climatique nécessite donc un véritable changement de posture, avec comme perspectives d'évolution le fait de :

- Croiser les enjeux, les risques et les acteurs.
- Articuler les échelles de réflexion et d'action, du local au régional.
- Co-construire une vision partagée du territoire adapté au climat de demain.
- Mobiliser les capacités existantes (coopération, innovation, entraide) pour diffuser une culture du risque et anticiper les transformations.

Prioriser les réponses collectives aux vulnérabilités identifiées, en veillant à éviter toute maladaptation.

1.1.3.5 *Le vivre-ensemble*

Le territoire est animé par une forte solidarité et un dynamisme associatif qui nourrissent la cohésion sociale et renforcent l'engagement citoyen. Grâce à des initiatives locales en faveur de l'environnement, d'une dynamique culturelle, du lien social et d'une consommation en circuit court, les habitants imaginent des réponses aux enjeux actuels, dans une ruralité assumée.

L'accueil des nouveaux arrivants, la transmission et la valorisation des savoir-faire contribuent également à construire l'identité du territoire, le sentiment d'appartenance à celui-ci, et à renforcer à la fois les liens entre les habitants et le lien intergénérationnel. La culture crée ce lien vivant et nourrissant entre les personnes qui vivent ou travaillent sur le territoire, et participe au dynamisme et à l'attractivité du Périgord-Limousin. La culture occitane s'impose comme un puissant vecteur d'appartenance au territoire et d'envie de s'y investir. C'est un patrimoine vivant qui offre un socle de créativité et de lien sociétal pour tous, thème qui est plus largement réfléchi autour de la notion de « reliance » [en page xx](#) du projet de territoire. Plus encore, la culture permet de donner à connaître et comprendre ce qui fonde la culture du « pays » pour développer un attachement à celui-ci et donner envie de s'y investir et de le préserver.

- **Solidarité et dynamisme associatif** : le territoire bénéficie d'un tissu associatif riche et solidaire qui joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale. Les associations locales sont au cœur de nombreuses initiatives visant à renforcer les liens entre les habitants, à promouvoir le développement durable et à encourager la participation citoyenne.
- **Initiatives citoyennes** : depuis une quinzaine d'années, de nombreuses initiatives citoyennes ont vu le jour. Elles témoignent d'un engagement croissant des habitants et d'une volonté de coconstruire des solutions face aux défis sociétaux et environnementaux du territoire. Ces

initiatives sont les marqueurs d'un réinvestissement du territoire dans ses spécificités. Le syndicat mixte a à cœur de mobiliser ses forces vives pour animer et mobiliser le territoire sur les sujets et valeurs portés par le Parc.

- **Nouveaux arrivants** : le territoire connaît un solde migratoire positif sur 57 communes. Cela reflète une dynamique de territoire favorable à son développement, mais implique aussi des défis, tels que l'intégration des nouveaux habitants, et le maintien des services publics et des services de proximité (santé, commerces...). La thématique du « vivre-ensemble » est au cœur de l'assimilation de ces populations, porteuses de nouvelles valeurs et conceptions de la vie en ruralité. Car l'identité du territoire est vouée à évoluer dans le temps. Le lien à (re)créer entre habitants d'origine et nouveaux arrivants participe au sentiment d'appartenance au Périgord-Limousin.
- **Transmission et valorisation des savoir-faire** : la transmission des savoir-faire constitue un levier essentiel pour préserver l'identité vivante du territoire et renforcer sa robustesse face aux mutations écologiques, économiques et sociales. Les métiers artisanaux, ainsi que les pratiques agricoles et forestières, ancrés dans une connaissance fine des milieux naturels, participent à une gestion durable des ressources et à une adaptation face aux dynamiques paysagères et climatiques. Le monde agricole a développé des savoir-faire traditionnels tels que le blanchiment des châtaignes, l'élevage de porcs plein-air (culs noirs), quand le monde de la forêt en a cultivé d'autres, comme les métiers de l'artisanat châtaignier que sont la menuiserie, la vannerie, la sculpture, la confection de clôtures et de parquets, etc. L'artisanat d'art s'est développé quant à lui sur l'utilisation de ressources locales, tels que le travail du cuir, la céramique et la coutellerie. Si on a longtemps considéré les savoir-faire comme un patrimoine à conserver, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a opéré une évolution dans son approche. Véritables pans de l'identité culturelle et du dynamisme économique local, les savoir-faire locaux incarnent un patrimoine vivant sur lesquels s'appuyer pour nourrir le « vivre-ensemble » du Périgord-Limousin. Au-delà du maintien et du développement de filières économiques reposant notamment sur la valorisation de ces savoir-faire, le territoire travaille depuis quelques années à les considérer comme un moyen d'ancrage territorialisé : avec la construction de réseaux de production et de diffusion, la transmission et la formation, l'innovation et l'adaptation des pratiques durables au sein de ces métiers, qui pour certains (métiers d'art) peuvent être sources d'inspiration et matières à création.

1.2 Un nouveau projet pour le Périgord-Limousin

1.2.1 L'évaluation de la charte précédente

En 2011, la charte du Parc a été révisée pour la période 2011-2026 définissant un projet de territoire structuré autour de 5 axes prioritaires :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Préserver la biodiversité
- Valoriser les ressources locales
- Lutter contre le changement climatique
- Dynamiser l'identité et les liens sociaux.

Le diagnostic de l'évolution du territoire (réalisé en 2024), l'impact de l'action du Parc, et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2011/2026 sont annexés. Les principaux éléments de sa mise en œuvre sont les suivants :

- **Une reconnaissance technique** : l'équipe du Parc est reconnue pour son expertise et ses conseils dans ses différents domaines d'intervention, et pour ses capacités en ingénierie de projet. Elle a apporté son assistance technique aux porteurs de projet (montée en qualité des projets), et a comblé des lacunes territoriales dans l'approche de problématiques complexes. Elle s'est également saisie de projets sensibles, tels que l'impact des étangs sur les masses d'eau, les mesures de biosécurité liées à des épizooties domestiques, la neutralisation des éclairages publics... Elle est perçue comme un acteur de dialogue entre des acteurs locaux et leurs pratiques, parfois opposées.
- **Une ingénierie de projet au service de la mobilisation des ressources** : le Parc fait face à des contraintes financières dues à la raréfaction des ressources publiques. Cependant, il a démontré une grande capacité à mobiliser des fonds européens et à répondre aux enjeux environnementaux stratégiques.
- **Une approche transversale dans la gestion de projet** : le Parc est reconnu pour sa proposition de solutions alternatives à l'action publique classique, par une approche transversale. Cette dernière est facilitatrice pour les transitions, notamment l'adaptation du territoire, face aux défis à relever.
- **Une gouvernance complexe qui demande une adaptation à un cadre institutionnel mouvant** : Les réformes territoriales ont modifié la gouvernance, générant des opportunités mais aussi des défis organisationnels (équilibre des rôles des signataires de la charte). Quatre lois* ont redistribué les compétences entre les collectivités territoriales entre 2014 et 2022.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a renforcé le rôle stratégique des Parcs naturels régionaux dans la transition écologique des territoires. Elle reconnaît explicitement les Parcs naturels régionaux comme des outils de mise en œuvre des politiques de biodiversité à l'échelle régionale. Ils sont appelés à jouer un rôle plus transversal en accompagnant les territoires sur des enjeux complexes : changement climatique, sobriété foncière, transition énergétique, économie circulaire, etc. Cela implique un dialogue renforcé avec les collectivités, les citoyens, les agriculteurs, les entreprises et les associations. Enfin, les Parcs sont de plus en plus mobilisés sur des thématiques de résilience territoriale, de neutralité carbone, de sécurité alimentaire ou encore de préservation des ressources (eau, sols, forêts). Leur rôle dépasse donc la simple valorisation patrimoniale pour s'orienter vers une gestion systémique des transitions.

Dans ce contexte, le syndicat mixte a fait preuve de réactivité dans la mise en œuvre des objectifs de la charte en tenant compte de ces changements.

Dans l'écriture de la précédente charte, l'étape d'évaluation de la mise en œuvre de la charte n'a pas intégré certaines dimensions, telles que l'efficience, la cohérence et la portée de l'action du Parc, le niveau d'engagement des élus, ou encore l'appropriation du projet Parc par les habitants et les partenaires du projet. Ceci représente un point de vigilance pour l'élaboration de la prochaine charte, en y introduisant réellement une culture de l'évaluation.

*les 4 lois indiquées sont :

- *la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 ;*
- *la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 ;*
- *la loi Climat et résilience du 22 août 2021 ;*
- *la loi 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) du 21 février 2022.*

1.2.2 Les recommandations pour la Charte 2026-2041

L'évaluation a permis de formuler plusieurs recommandations :

- **Renforcer l'approche intégrée « eau-biodiversité »** en poursuivant les projets collaboratifs et en établissant des objectifs mesurables.
- **Accroître la concertation sur les pratiques forestières et agricoles** pour gérer les tensions entre acteurs aux vues parfois divergentes face aux transformations liées au changement climatique.
- **Promouvoir le dialogue multisectoriel**, notamment dans les domaines du tourisme, de l'alimentation et de la transition énergétique.
- **Renforcer la coopération interterritoriale**, en particulier avec les territoires voisins, pour s'adapter aux enjeux énergétiques et alimentaires futurs.
- **Introduire des actions spécifiques d'adaptation au changement climatique**, en positionnant le Parc comme un acteur clé de la transition écologique et énergétique.

L'engagement des élus locaux et des partenaires reste essentiel pour la réussite des actions du Parc et la mise en œuvre d'une nouvelle charte ambitieuse pour 2026-2041. L'évaluation de la mise en œuvre de la charte précédente a donc soulevé la nécessité de :

- **Faciliter le recueil de l'expertise d'usages des acteurs locaux** : parmi lesquels les élus, les associations, les entreprises et citoyens sur les actions du Parc, au travers des dispositifs de consultation, ou encore le partage d'idées ou la co-construction de propositions.
- **Évaluer le bilan environnemental et sociétal** : par l'analyse des effets des politiques mises en œuvre sur l'environnement, l'économie locale et la qualité de vie.

1.2.3 Les acteurs du projet de territoire

A l'origine, la labellisation « Parc naturel régional Périgord-Limousin » est venue en réponse à une mobilisation des acteurs du territoire, souhaitant un projet concerté de développement du territoire.

Après plusieurs années de projets, d'expérimentations concluantes ou non, et de réalisations, **la révision de la charte du Parc marque une nouvelle étape dans la construction vivante et continue du projet de territoire** : c'est le moment de prendre du recul sur 28 années de projets, pour mieux se projeter vers l'avenir.

Fruit d'une démarche participative et inclusive, ce nouveau projet de territoire s'appuie sur les contributions d'élus, d'habitants, de partenaires institutionnels, de socio-professionnels, et de scolaires, afin de construire les actions du Parc au plus près des enjeux et préoccupations actuels. Elle fixe des orientations stratégiques pour les quinze prochaines années, en tenant compte des priorités locales, telles que la préservation de la biodiversité, la valorisation des ressources et l'adaptation au changement climatique et le développement axé sur les qualités propre au territoire.

Pour écrire la prochaine charte du Parc, le dialogue territorial a été mené avec l'ensemble des parties prenantes du territoire : habitants, collectivités, socio-professionnels, institutionnels, chambres consulaires, partenaires techniques et financiers, associations du territoire ou intervenant sur le territoire.

1.2.3.1 Consultation des élus

L'association des collectivités s'est appuyée en grande partie sur les instances statutaires du Parc : commissions, comité syndical, conseil d'orientation et de développement et conseil scientifique.

Une dynamique a été mise en place, apportant des avancées sur plusieurs chantiers, tels que l'évaluation de la charte 2011-2026, le diagnostic du territoire, la définition des enjeux, la définition du périmètre de la future charte, etc...

Plusieurs temps de travail ont été proposés aux élus :

- **Les Universités d'été** : sous l'égide d'universitaires du réseau Futur'Act, les collectivités du territoire, les structures en lien avec le Parc, mais également des représentants de grandes agglomérations ont été conviés le 31 août 2023 à participer à des Universités d'été du Parc. Ensemble, et en respect du principe de subsidiarité, ils ont travaillé sur un diagnostic partagé, et ont pu échanger sur les besoins de coopération et de mutualisation autour de ce que peut porter un Parc naturel régional en direction de son territoire et de ses membres, mais aussi des territoires de proximité.
- **Des temps d'intégration des communes candidates** : en 2023, des rencontres à destination de ces dernières ont été organisées avec les élus des communes actuelles et des nouvelles communes intégrées au périmètre d'étude.
- **La Commission charte** : en 2024, une Commission dédiée a vu le jour. Elle a pour rôle de donner des avis et participer à la révision. Elle a été mobilisée pour travailler sur des « chantiers » de la révision afin d'apporter sa contribution au projet, et notamment donner le regard des élus membres de la Commission sur la révision de la Charte.
- **Un groupe de travail** sur l'élaboration de nouveaux statuts a été créé fin 2024.
- **Des journées thématiques** : le Parc a convié des élus locaux à participer à différentes journées thématiques en 2024, dédiée à la formation au paysage, ou à l'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, le Parc a constitué un comité de pilotage (COPIL) « Révision charte » regroupant les élus de la commission charte du Parc, de la Région Nouvelle-Aquitaine, des services de l'Etat (DREAL Nouvelle-Aquitaine et préfecture), ainsi que le Sous-préfet de Nontron désigné coordinateur de la procédure de révision.

*Pour connaître le rôle et le fonctionnement de ces instances, rendez-vous [en page XX](#) / rubrique « Gouvernance ».

1.2.3.2 Consultation citoyenne

La place des citoyens dans l'élaboration du projet de future charte a été importante : le temps de la révision est un moment clé pour le syndicat, pour se tourner vers les habitants et acteurs du territoire et « prendre le pouls » de ces derniers. La consultation citoyenne fait par ailleurs partie intégrante du processus de révision d'une charte. Aussi, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a opté pour une démarche résolument tournée vers les citoyens.

Plusieurs approches ont été proposées aux citoyens :

- **Une enquête auprès du territoire** : un questionnaire intitulé « Imaginons le parc en 2040 » a été diffusé sur le territoire en 2023, lors de temps d'échange proposés par le Parc (stands PNR lors de manifestations locales, Rendez-vous du Parc)

- « **La Fabrica** » : En complément des instances du Parc déjà en place, les élus du comité syndical du Parc ont souhaité s'appuyer sur un groupe de travail composé de citoyens du Parc naturel. En 2024, un groupe citoyen appelé « La Fabrica » a été constitué pour approfondir les réflexions. L'objectif était de réunir des habitants du territoire du périmètre d'étude qui connaissent ou non les actions du Parc, et de recueillir leurs attentes pour leur territoire sur la période 2026-2041. Pour cela, un tirage au sort a été organisé sur les listes électorales des communes Parc et du périmètre. Sur les 1 000 personnes sollicitées, 100 ont répondu positivement et 86 ont finalement participé à un temps de La Fabrica au moins : trois ateliers thématiques répartis sur quatre zones géographiques pour émettre des propositions sur les grands enjeux du territoire et une restitution globale en direction des quatre groupes d'habitants répartis sur le territoire ont été organisés sur des thèmes aussi variés que l'eau, les paysages, l'économie locale, l'habitabilité, la sobriété énergétique, les patrimoines, ou encore la forêt.
- **Des réunions publiques** : le travail de La Fabrica a été complété par quatre réunions publiques, afin de recueillir les attentes des habitants du territoire non désignés par le tirage au sort mais souhaitant s'investir dans le débat public. Les rencontres ont rassemblé plus de 80 participants. Lors de ces réunions, les habitants ont pu échanger et débattre de leurs visions pour le territoire. Les opinions exprimées et les actions proposées sont venues alimenter le travail autour de la révision de la charte du Parc.
- **Action avec les scolaires** : porté par la mission « Education à l'environnement et au développement durable » du Parc, un projet pédagogique intitulé « Mon territoire en 2040 » a permis de consulter 75 élèves de collèges et lycées, pour recueillir leurs visions du territoire à travers des créations artistiques.

1.2.3.3 Consultation des partenaires et co-construction des mesures

Suite à la consultation des habitants, les partenaires et élus du Parc ont travaillé main dans la main sur le projet de charte 2026-2041. Au total, près de 80 participants, représentant une quarantaine de structures se sont retrouvés.

Partenaires techniques, financiers et associatifs étaient présents auprès des collectivités, pour imaginer des mesures fortes destinées à répondre aux grands enjeux du Périgord-Limousin. Les discussions ont permis l'élaboration d'une cinquantaine de mesures. Ces propositions ont ensuite fait l'objet d'un travail en commissions thématiques.

Plusieurs approches ont été proposées aux partenaires :

- Des ateliers : réunissant élus, partenaires institutionnels et acteurs ayant développé une expertise, ces ateliers ont permis de formuler une cinquantaine de mesures pour la nouvelle charte, en s'appuyant sur les propositions citoyennes.
- Des groupes de travail : ils se sont tenus sur des thématiques variées comme le tourisme durable, la culture, les filières agricoles, alimentaires et forestières, la biodiversité, et les mobilités, encadrés par les commissions thématiques du Parc ou par des groupes projets.
- Des séances de travail du COD : regroupant des acteurs socio-professionnels et des élus du territoire, des réunions se sont tenues dans le cadre de la procédure de révision, pour un appui de ses membres sur des sujets précis.

L'ensemble des opinions et idées exprimées recueillies lors de ces temps de consultation est venu alimenter les orientations prises en vue de la rédaction de la charte.

1.2.4 Les modalités de la révision de la charte

Afin de s'assurer du bon déroulement de la révision sur la durée, une organisation ad hoc à la fois technique et décisionnelle s'est mise en place à chaque étape du projet (évaluation, diagnostic, définition du projet politique, structuration de la charte). Plusieurs bureaux d'études et prestataires ont accompagné le Syndicat mixte pour réaliser les études préalables et la démarche participative.

1.2.4.1 Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage (COPIL) a rassemblé les exécutifs des collectivités adhérentes et les représentants de l'État, sous l'égide du Préfet coordinateur de la révision de la charte. Les communes étaient représentées par leurs communautés de communes. Ce comité s'est assuré du bon déroulement de la procédure, étape après étape. Il a validé les différents livrables et arbitré les sujets bloquants et impactant le déroulement de la procédure. Une rencontre s'est tenue au moins une fois par an, et autant que de nécessaire.

1.2.4.2 Le comité technique

Le Comité technique (COTECH) a réuni les représentants techniques du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat. Le COTECH a assuré un accompagnement opérationnel de la démarche de révision, en donnant les points de vigilance, en partageant leur retour d'expérience d'autres révisions, et en participant à la préparation des décisions proposées au Comité de pilotage. Une rencontre des membres du COTECH a ainsi pu se tenir de façon très régulière (tous les trois mois environ).

1.2.4.3 La commission thématique « Charte - Gouvernance du Parc »

Au sein des commissions thématiques du syndicat mixte, un groupe d'élus référents constitue la commission Charte - Gouvernance du Parc. Partie intégrante de cette commission, un groupe dédié à la révision de la charte est composé de la Présidente, du Vice-président de la commission et de six élus délégués. Ce groupé resserré a été créé pour assurer le pilotage politique, agile et réactif, de la révision de la charte. Il est réuni autant que de besoin, à des étapes clés de la révision, pour rendre des avis et avant tout une décision à prendre en Comité syndical. Lors de ces réunions de commission, ses membres ont été une aide, en continu, à la prise de décision de l'exécutif du Parc sur le sujet stratégique de la révision.

1.2.4.4 Le Conseil d'orientation et de développement (COD)

Le COD a réuni ses membres, élus, experts et acteurs du territoire à plusieurs reprises, afin d'assurer le suivi et la cohérence du projet de révision de charte, notamment entre les actions des différentes commissions. Il a ainsi participé à l'évaluation de la charte 2011-2026, a défini les enjeux du futur projet de territoire, et a été sollicité autant que de besoin aux étapes clés de la révision, pour donner son avis sur les orientations qui allaient être prises.

1.2.4.5 Au sein de l'équipe technique du Parc

Un groupe de travail Charte a été constitué dès le lancement de la procédure de révision : des chargés de mission, les responsables de pôle et la direction ont œuvré, afin de partager l'avancée des travaux et de permettre un travail collectif et opérationnel. Une méthodologie de travail a été proposée par la chargée de mission Révision Charte à laquelle les expertises techniques de chacun des membres du groupe de travail ont contribué pour aboutir à des productions et mises en œuvre efficaces et qualitatives, en mode projet. Les membres du groupe ont ainsi activement contribué à l'élaboration de

la structuration du projet de charte, au travail rédactionnel, ainsi qu'à l'animation des temps de concertation.

L'exécutif du syndicat mixte du Parc ont quant à lui été moteur quant aux ambitions, et plus impliqué à certaines étapes de la procédure de révision (concertation citoyenne, préparation de la visite du CNPN, etc.), ce afin que le projet de charte soit porté de manière transversale et collective par l'ensemble de l'équipe du Parc.

Cette transversalité a garanti l'implication sur le temps long de l'équipe du syndicat mixte.

1.2.5 Enjeux et priorités issus des consultations

Ces consultations, confortées par la note élaborée par les services de l'Etat, ont permis d'identifier dix grands enjeux définis pour orienter la réflexion sur l'avenir du Parc naturel régional Périgord-Limousin :

- Préserver et restaurer les trames écologiques
- Sauvegarder et mettre en valeur nos patrimoines culturels, naturels et bâties
- Accompagner notre territoire vers la sobriété et la souveraineté énergétique, en partant des données existantes sur les consommations actuelles.
- Accompagner et soutenir la profession agricole sur des démarches durables préservant les ressources et pour une alimentation saine et abordable.
- Créer une dynamique harmonieuse sur la gestion multifonctionnelle des forêts en tenant compte des paysages, des changements climatiques, des risques et de la biodiversité.
- Promouvoir et soutenir les ressources économiques locales.
- Préserver les paysages tout en imaginant et en accompagnant leur évolution dans un contexte de changement climatique.
- Favoriser l'habitabilité du territoire dans un contexte de changement climatique.
- Préserver les zones humides et les cours d'eau. Préserver la qualité de la ressource en eau et veiller à ce que l'accès à l'eau potable de qualité soit possible pour tous.
- Entrainer les habitants du territoire dans le projet Parc en privilégiant la communication, la sensibilisation, l'écoute, la mobilisation et l'implication.

A partir des préoccupations des acteurs du territoire, des axes stratégiques ont été élaborés par le syndicat mixte avec l'aide du COD, et validés par le comité syndical en mars 2024.

Partie 2. De la vision stratégique aux actions concrètes

2.1 Une stratégie réaliste pour relever les défis de demain

Dans un contexte fait d'incertitudes au niveau national ou mondial, la charte 2026-2041 du Parc naturel régional Périgord-Limousin se doit d'apporter des réponses adaptées aux enjeux repérés, et chaque signataire d'agir concrètement à son niveau. Ce nouveau projet de territoire se veut, dans ses ambitions, à la hauteur de ce défi.

Cependant, le syndicat mixte du Parc évolue quant à lui actuellement dans un contexte budgétaire contraint : les moyens de l'action publique se sont fortement réduits en France ces dernières années. Cette réduction impacte les moyens habituellement consacrés à la mise en œuvre des actions par le syndicat mixte, mais aussi ceux mobilisés pour accompagner les acteurs de territoire partageant les mêmes ambitions.

Or, la réussite du projet de territoire 2026-2041 repose sur la mobilisation de moyens financiers et opérationnels publics. De ce fait, la mise en œuvre de la charte pour ce qui relève de l'action propre du syndicat mixte sera déployée progressivement en fonction des ressources que celui-ci pourra mobiliser. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités adhérentes seront prises également en compte. Un équilibre doit ainsi être trouvé entre les ambitions du projet et le réalisme budgétaire, pour assurer sa réalisation sur les quinze prochaines années.

2.1.1 Les enjeux identifiés du territoire du Périgord-Limousin

La charte porte une proposition stratégique et concertée, que l'on peut reprendre en **4 domaines à enjeux** pour le Périgord-Limousin :

- Domaine 1 : la reconquête et la préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels
- Domaine 2 : les transitions à engager
- Domaine 3 : le développement équilibré du territoire
- Domaine 4 : les liens avec et entre le vivant (humains, faune et flore)

2.1.1.1 *La reconquête et préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels*

Composante essentielle de l'identité du Périgord-Limousin, les patrimoines naturels, culturels et paysagers sont des atouts face aux évolutions en cours et à venir.

La ressource en eau et les milieux humides représentent un enjeu de taille qui aura, en fonction des politiques de préservation menées, des impacts importants sur le fonctionnement des sociétés. Aujourd'hui menacée, la biodiversité rend des « services » uniques et vitaux à l'Humanité. Préserver et restaurer la biodiversité répond donc à un enjeu de pérennité des sociétés humaines.

L'identité du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin se dessine notamment à travers les paysages. La diversité de ces derniers repose sur des paysages ordinaires ou remarquables qui peuvent être menacés par un développement non maîtrisé : une action de préservation et de valorisation de ces derniers, et de développement de continuités écologiques contribuera à préserver la qualité paysagère du Parc.

Autre patrimoine incontournable du territoire, la culture occitane est un terreau sur lequel a germé le Parc naturel régional. Car le territoire a été jardiné et pensé en occitan, fondement d'une civilisation paysanne qui a su tirer parti de son environnement. Le patrimoine à préserver ici est celui d'une culture de « pays », nécessaire pour comprendre le territoire et faire corps avec la nature...

De façon concrète, le territoire doit :

- protéger les paysages et la biodiversité, reconnaître et valoriser les services rendus par les écosystèmes ;
- préserver et partager la ressource en eau ;
- proposer une solution fondée sur une culture occitane vivante, source de connaissances et de liens sociaux.

2.1.1.2 *Les transitions à engager*

Face au changement climatique en marche, le Périgord-Limousin choisit de construire des solutions fondées sur la sobriété et l'anticipation des évolutions climatiques et de leurs impacts, nécessaires et possibles, pour engager des transitions justes et acceptables socialement.

Face à la hausse des températures, à la dépendance aux énergies fossiles, ou encore à la raréfaction de l'eau tant en qualité qu'en quantité, la réponse apportée doit être en résonnance avec les préoccupations des acteurs du territoire. Confronté à un pessimisme qui prend de l'ampleur (près de 7 Français sur 10 disent déjà ressentir les effets du changement climatique ou les redouter – Enquête Environnement et climat – opinions des Français édition 2024), le Parc propose de créer de nouveaux imaginaires créatifs, reposant sur des solutions trouvées collectivement, pour « embarquer » les habitants dans des projets innovants et mobilisateurs.

Dans ce contexte, le territoire doit s'engager dans la transition énergétique, dans l'habitabilité* pour tous, la conservation et l'amélioration de la ressource en eau dans un équilibre des accès, et in fine, dans une acceptabilité de l'évolution des paysages.

De façon concrète, le territoire doit :

- tendre vers une plus grande résilience grâce à une sobriété et une adaptation du territoire ;
- accompagner les filières économiques locales dans les transitions à engager ;
- développer une habitabilité du territoire dans un contexte de changement climatique.

2.1.1.3 *Un développement équilibré du territoire*

Le Périgord-Limousin est un territoire riche d'une économie centrée sur l'agriculture, la sylviculture et l'artisanat. Cet équilibre reste cependant assez fragile, car situé dans une zone rurale, à faible densité humaine.

Un enjeu de revitalisation des zones rurales est à relever par le soutien des activités agricoles, sylvicoles et artisanales, et le développement des activités de pleine nature et des savoir-faire locaux. Ce développement doit aussi prendre en compte les ressources et patrimoines à préserver sur le territoire, grâce à des démarches durables propices à une dynamique locale harmonieuse tenant compte de la biodiversité, des paysages, des spécificités du territoire, mais aussi des impacts et risques liés au changement climatique.

Engager les secteurs économiques dans les transitions nécessaires est un enjeu de taille. Ainsi, les façons de produire de la richesse sur le territoire doivent évoluer et recourir avec plus de pertinence aux ressources disponibles, dans une logique de prudence, de discernement, au bénéfice de la population et des écosystèmes. La place du syndicat mixte reste aussi à trouver dans les domaines de l'agriculture et la sylviculture. Dans un environnement socio-politique où il n'arrive que bien après d'autres acteurs (Etat, Chambres d'agriculture, syndicats professionnels), au niveau local et bien que ne jouant pas un rôle central parmi les acteurs de l'agriculture et de la sylviculture, le Parc se veut moteur pour inciter à de nouveaux modes d'action.

En s'appuyant sur l'histoire et la culture du Périgord-Limousin, le Parc dispose de ressources inhérentes au territoire et de sources d'inspiration pour développer une économie respectueuse de l'environnement et créative quant aux solutions à trouver. Le Parc est à même d'accompagner ces nouvelles formes d'entrepreneuriat.

De façon concrète, le territoire doit :

- avoir un développement économique raisonné du territoire, prenant en compte les enjeux paysagers et de biodiversité ;
- accompagner les filières économiques locales dans les transitions à engager ;
- expérimenter de nouvelles formes de création de valeur, en s'appuyant sur la richesse des patrimoines du Périgord-Limousin.

2.1.1.4 *Les liens avec et entre le vivant*

Le Périgord-Limousin est un territoire rural et relativement préservé qui attire de nouvelles populations pour y vivre ou y travailler. Il semble perçu comme un endroit « des possibles », si on en juge par le solde migratoire positif et le dynamisme (associations, collectifs) qui s'y développe depuis une vingtaine d'années, renforcé depuis les années 2020.

Pour autant, si ce territoire est vivant, il semble important d'y renforcer le lien sociétal et le bien vivre ensemble là où les approches, dans la pratique et les représentations du territoire, coexistent, sans toujours développer coopération ou intégration. Le lien avec et entre le vivant apparaît comme un enjeu essentiel à relever pour le territoire, qui constitue le fil conducteur de la charte (Cf. [page suivante](#) sur la « reliance »).

Le projet politique de cette nouvelle charte est donc, dans une société fracturée centrée sur un mode de vie individualiste, de proposer une autre façon de vivre le Périgord-Limousin : « *Une autre vie s'invente ici* » est d'ailleurs la promesse proposée par les Parcs naturels régionaux. Le projet se veut attentif à la spécificité du territoire, aux personnes qui y vivent, qui y exercent dans une diversité de secteurs, dans une diversité d'approches et de points de vue parfois conflictuels et/ou contradictoires, où chacun a des besoins et intérêts différents et se trouve confronté à des processus de transformation économique, écologique, sociale et sociétale.

Face aux transitions importantes à engager, il serait irréaliste de penser conduire le changement en Périgord-Limousin sans « embarquer » les citoyens. L'enjeu est celui de « faire commun » pour pouvoir agir ensemble sur un projet partagé.

De façon concrète, le territoire doit :

- partager les valeurs du projet du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- faire de la culture du « pays » un pilier du développement du territoire ;
- mobiliser et engager les populations dans le projet de territoire ;
- développer un changement de paradigme, en réponse à la fracture de la société.

2.1.2 Un projet de territoire où le lien est au cœur de la stratégie

2.1.2.1 *La « reliance », fil conducteur du projet*

Un projet de territoire se structure et prend forme autour d'une idée phare, une intention. Il donne une vision, une direction vers laquelle ce territoire s'engage. Pour le Parc naturel régional Périgord-Limousin, le concept de « reliance » trouve une résonnance dans le projet voulu par et pour le territoire.

Si le lien social faisait d'ores et déjà partie de la culture du Parc, la « reliance » s'avère plus engageante, car elle s'applique à la société, et plus largement au monde vivant.-Le projet du territoire repose sur l'idée **d'opposer à la « géographie des fractures » de la société actuelle une « géographie de la reliance »**.¹ Les Parcs naturels régionaux figurent parmi les contributeurs de la reliance : ils ravivent ce qui nous relie entre nous, humains, et à travers la nature et avec elle. Ce sont encore des territoires où l'on peut tisser volontairement de nouveaux liens : lorsque l'on quitte la ville pour rejoindre un Parc naturel régional, il y a parfois un choix de venir vivre spécifiquement dans ce lieu. Ce sont aussi des

territoires qui font le lien entre des espaces complémentaires, urbains et ruraux. Le lien est au cœur de la politique des Parcs.

Aussi, pour sa nouvelle Charte 2026-2041, le Parc naturel régional souhaite placer la « reliance » comme fil conducteur de la stratégie territoriale.

Vivre et/ou travailler en Périgord-Limousin, c'est habiter un espace spécifique (le territoire du Parc) qui induit des liens mouvants à cet espace : ils peuvent se faire, se défaire, renaître.... C'est aussi l'idée d'être relié au monde qui nous entoure, ce qui nous amène à nous questionner sur celui-ci, sur les mutations en cours et à venir. C'est encore l'envie de s'investir et de construire un projet social et écologique, issu d'un processus bien spécifique et vivant (gouvernance), où le territoire se construit par petites touches, au travers d'expérimentations, de projets parfois ambitieux car novateurs. C'est enfin l'idée que le Parc puisse accompagner les populations face aux nécessaires transitions à engager. **Les liens tissés avec les populations pourront jouer un rôle primordial pour répondre aux enjeux identifiés plus haut.**

La spécificité du Périgord-Limousin s'appuie sur une mosaïque variée et colorée de repères patrimoniaux naturels, culturels ou sociaux qui fonde l'identité même du territoire. Cependant, la connaissance et la compréhension de cette multiplicité et cette richesse de repères n'est pas toujours évidente. Le syndicat mixte au travers de ses missions souhaite contribuer à apporter aux populations des clés de compréhension et de connaissance.

La reliance est bien plus qu'un simple attachement géographique : elle a pour objectif de créer un **lien vivant, nourrissant** et pour ambition de permettre :

- Un ancrage et une identité : donner la possibilité de se sentir enraciné, d'acquérir une identité collective, et de se reconnaître dans les patrimoines et les valeurs du Parc ;
- Un sentiment d'appartenance : donner par un ancrage culturel la possibilité aux habitants de se sentir concernés et d'être ambassadeurs de leur territoire ;
- Le respect de l'environnement : être connecté avec le territoire pour mieux respecter et préserver la nature, les ressources locales, et à adopter des pratiques plus durables ;
- Un investissement local : sur un plan social, lorsque l'on vit sur le territoire en harmonie avec la nature, favoriser l'envie de s'y engager ;
- La création de liens sociaux : favoriser la solidarité et l'entraide entre les habitants du territoire, renforcer la cohésion communautaire, se relier à son territoire pour l'apprécier et contribuer à le préserver.
- Une création de valeur : participer à reformer des filières, à soutenir l'économie locale, et donc à créer in fine de la valeur qui reste et profite au territoire.

C'est dans la reliance, sur un fondement culturel partagé, que le territoire peut retrouver des chaînes de valeurs, reformer des filières territoriales, s'inscrire dans l'environnement, dans nos pratiques et nos représentations. De cette manière, la reliance permet de « faire territoire » et s'investir, s'ancrer dans celui-ci pour un développement durable et épanoui. Elle participe à rendre le territoire désirable et à développer le sentiment d'appartenance. Surtout, la reliance permet d'envisager des manières alternatives d'appréhender le développement, en adéquation avec l'environnement, la culture et les spécificités propres au Périgord-Limousin.

Le fil directeur de la charte 2026-2041 se repose sur cette idée : **le lien comme colonne vertébrale du projet de territoire Périgord-Limousin mais aussi comme force à ce projet, avec en promesse un**

territoire identifié, solidaire, ouvert et qui s'adapte aux inévitables changements à venir. L'objectif est de construire un projet sociétal et écologique, qui s'oppose aux fractures de la société.

2.1.2.2 *Le Périgord-Limousin, pays de l'arbre et de l'eau : une identité des têtes de bassins versants*

Dans la continuité de cette démarche de reliance et d'adaptation, le Parc naturel régional Périgord-Limousin souhaite affirmer une thématique identitaire forte, ancrée dans la géographie, la nature et la culture du territoire : celle des têtes de bassins versants.

Héritier du Limousin, “pays de l’arbre et de l’eau”, le Périgord-Limousin perpétue cette alliance entre la forêt et les sources, entre le végétal et le milieu aquatique. Cette diversité naturelle et humaine fonde une spécificité régionale forte, véritable signature du Périgord-Limousin.

En tête de trois grands bassins versants — Charente, Vienne et Dordogne —, le territoire joue le rôle d'un château d'eau aquitain, où la qualité des eaux, la préservation des sols et la vitalité des milieux aquatiques conditionnent l'équilibre écologique bien au-delà de ses frontières.

Cette identité hydrologique s'articule avec les usages et les savoir-faire hérités : polyculture-élevage sur sols pauvres, notamment autour de la race bovine limousine, et foresterie dominée par le châtaignier, arbre nourricier, social et culturel du “pays des feuillardiers”. Ces paysages ouverts et boisés forment le socle d'un modèle de sobriété territoriale conciliant production, biodiversité et adaptation.

Dans un contexte de changement climatique, le Périgord-Limousin entend devenir un territoire démonstrateur de l'adaptation, en expérimentant des modes de gestion intégrée des ressources : qualité de l'eau, préservation des sols, maintien des prairies naturelles et valorisation raisonnée du châtaignier.

Ce pays de l'arbre et de l'eau, à la croisée de l'écologie et de la culture, incarne pleinement la reliance : il relie l'amont et laval, l'homme et le vivant, la mémoire et le devenir. Cette thématique identitaire donne sens au projet de territoire du Parc, qui se positionne comme un laboratoire vivant de la transition et de l'adaptation, au service de la Nouvelle-Aquitaine.

2.1.2.3 *L'expérimentation et la recherche comme manières de faire du Parc*

L'une des spécificités du syndicat mixte portant le projet puis l'animation de la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, repose sur une pratique de l'expérimentation : le Parc propose des solutions innovantes et alternatives à l'action publique dite classique.

Il est ainsi conféré aux Parcs naturels régionaux par l'Etat, une mission d'expérimentation sur leur périmètre d'intervention (5^{ème} mission précisée dans l'article R333-1 du Code de l'environnement). Ainsi, tout Parc a pour attribution de s'engager dans des expériences pilotes, et a toute latitude pour tester et expérimenter, avant d'évaluer et réajuster les actions en fonction des observations recueillies et des expertises d'usage. Il lui est donc possible de proposer une action innovante en passant par une phase d'expérimentation. Celle-ci peut être éprouvée, afin d'en tirer des conclusions de réussite ou d'échec. Tester de nouvelles méthodes et approches pour ressortir plus outillé, afin d'aborder différemment de futurs projets sur le territoire et proposer aux partenaires, des alternatives à l'existant.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin inscrit donc à nouveau dans cette charte 2026-2041 la volonté de mener des expérimentations, dans une démarche transversale, sur divers sujets portés par le syndicat mixte. Il se donne ainsi la possibilité de confirmer l'intérêt, ou à l'inverse de démontrer l'inefficacité

d'une action, en se laissant la latitude d'échouer, tout en suivant et évaluant les actions pour définir les raisons de réussite ou d'échec.

Le syndicat mixte souhaite aussi laisser une place à la recherche dans son fonctionnement. Déjà doté d'une instance spécifique (Cf. § Une gouvernance renforcée en page xx) et éprouvée en lien direct avec des acteurs du secteur de la recherche, le Parc a souhaité refondre son Conseil scientifique. Composé d'experts extérieurs et indépendants, aujourd'hui spécialisés en matière de socio-anthropologie, géographie et aménagement, virologie végétale, chimie environnementale, ou encore changement climatique, il met à disposition ses compétences et remplit une mission de réflexion, de conseil et de proposition face aux enjeux du territoire. Ce lien avec des scientifiques qualifiés dans diverses disciplines a été renforcé en 2024, dans l'idée de donner au sein du Parc une place structurante à la recherche, tout en conservant une indépendance quant aux apports en connaissances et savoirs qui pourraient être faits. Ce choix représente une approche complémentaire et d'appui dans la construction et le développement des projets du Parc. Ce lien ouvert sur le monde scientifique est riche d'enseignements pour le syndicat mixte.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin souhaite être un laboratoire vivant, où il est laissé possible d'expérimenter et de rechercher sur les sujets de préservation de la nature, de gouvernance, ou encore de financement des projets et actions.

2.1.2.4 La gouvernance du Parc : une mobilisation collective pour un projet partagé

La charte est un projet de territoire qui affiche des objectifs partagés entre les signataires : chacun s'engage, dans son périmètre et son champ d'intervention, à œuvrer pour la réussite de ce projet. C'est un contrat engageant ses signataires : l'Etat, les collectivités et établissement publics de coopération intercommunale.

Les six villes-portes du Parc partagent et contribuent à l'ambition du projet, tout comme les acteurs publics et privés du territoire, bien que non-signataires de la Charte. Les partenaires ont donc vocation à mettre en œuvre les actions nécessaires à la bonne réalisation des objectifs de charte.

Grâce à une vision partagée du projet de territoire, la charte permet une meilleure mise en cohérence des politiques publiques, et une meilleure coordination des projets menés sur le territoire. Il s'agit ainsi d'une gouvernance partagée entre la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Charente, de la Dordogne, et de la Haute-Vienne, les communes et les intercommunalités, en lien avec l'Etat. Ce déploiement se fera suivant les compétences en responsabilité de chacun des signataires de la charte. Le Parc assure le portage d'actions dont il assume la responsabilité et la mise en œuvre pour le territoire.

Le Parc a pour rôle spécifique d'articuler cet ensemble, suivre et évaluer la mise en œuvre de la charte, en s'appuyant sur les organes politiques et l'équipe pluridisciplinaire du Parc. Cette dernière accompagnera la bonne réalisation de la charte, au regard des compétences et des moyens dont le Parc se sera doté.

La gouvernance pour l'atteinte des objectifs de la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin repose sur un principe fondamental : faire de la charte un outil collectif, porté et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire. Cela nécessite un engagement affirmé des collectivités signataires, une implication active de leurs élus, ainsi qu'une mobilisation, par sensibilisation, des habitants et des partenaires socioprofessionnels.

Il est donc important de clarifier et rendre lisible le rôle du syndicat mixte dans ce projet, mais aussi de mettre en avant la nécessité pour chacune des parties prenantes de prévoir les ressources financières et techniques pour le portage ou le co-portage de ses actions.

2.1.2.4.1 L'engagement des collectivités comme clé de réussite

En signant la charte, les communes et les communautés de communes adhèrent non seulement à ses principes, mais s'engagent également à les traduire dans leurs politiques et projets locaux. Cet engagement confère une double responsabilité :

- Assurer la mise en œuvre des orientations de la charte dans les actions locales, qu'il s'agisse d'urbanisme, de mobilité, d'environnement ou de développement économique selon le principe de subsidiarité.
- Jouer un rôle moteur dans la mobilisation des habitants, acteurs du développement local (socio-professionnels), élus et partenaires autour des ambitions définies par la charte.

Les élus, au cœur de ce dispositif, bénéficiant de l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire de la structure porteuse du projet, doivent s'approprier pleinement la charte pour en faire un outil stratégique et opérationnel, adapté aux réalités de leurs territoires. Ils sont les garants de la mise en œuvre cohérente des initiatives locales avec les valeurs et objectifs du projet de territoire.

2.1.2.4.2 L'appropriation de la charte en tant que levier d'action local

Pour garantir la bonne mise en œuvre de la charte, il est indispensable que les communes et les communautés de communes s'approprient cet outil et l'intègrent dans leur politique au quotidien.

Cette appropriation passe par :

- une sensibilisation des élus, et le partage d'ambitions, tout au long de la vie du projet : faire prendre conscience que le projet du territoire porté par le Parc ne peut être corrélé à des échéances électorales, car il s'inscrit dans une logique plus large, sur un temps plus long, mais aussi que l'élu peut s'appuyer sur la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin pour défendre ses projets ou orienter certaines décisions communales. Les élus délégués composent un ensemble divers, mais engagé sur des valeurs communes propres au Parc, qui permet l'émergence de projets collectifs sur le territoire ;
- une connaissance accrue des élus : des compétences spécifiques développées par le syndicat mixte du Parc peuvent être mises à disposition des communes pour favoriser la mobilisation dans l'exercice de leurs mandats. Une information en direction des communes sera spécifiquement faite, lors des renouvellements de mandat devant avoir lieu pendant les 15 années de la charte (échéances électorales) ;
- un accompagnement technique, proposé par le syndicat mixte pour faciliter la déclinaison des principes de la charte en actions opérationnelles : le Parc pourra accompagner concrètement les communes et intercommunalités membres dans leurs projets en lien avec la charte ;
- une communication renforcée : afin de favoriser l'essor des valeurs du Parc à l'échelle de l'ensemble du territoire, un effort de communication et de relationnel entre les exécutifs et les équipes des collectivités et du Parc sera mis en œuvre. Ainsi, la mission Communication du Parc poursuivra son action en leur direction. De plus, la participation du Parc à des conférences de maires, ou à des conférences des présidents de Communautés de communes membres du Parc sera initiée lors de la future charte, en accord avec les collectivités concernées, pour construire et entretenir un lien de proximité nécessaire entre les structures.

Le Parc doit être un facilitateur et catalyseur local des initiatives des collectivités, non un prescripteur isolé. Il doit constamment nourrir un dialogue vivant et être au service de ceux qui font le territoire.

2.1.2.4.3 Une implication qui dépasse la structure du syndicat mixte

Bien que le syndicat mixte soit l'entité gestionnaire du label "Parc naturel régional", l'ambition portée par la charte s'inscrit bien au-delà de son périmètre institutionnel. Elle est l'expression d'un territoire tout entier :

- **des élus locaux**, qui pilotent et coordonnent les dynamiques territoriales ;
- **des habitants**, qui participent activement à la construction et à la mise en œuvre des projets ;
- **des acteurs socioprofessionnels**, engagés dans une économie locale solide et durable et qui doivent porter un regard particulier aux enjeux revendiqués sur ce périmètre labellisé et d'exception ;
- **du monde associatif, culturel et éducatif** (acteurs de l'éducation à l'environnement, centres sociaux, établissements scolaires...), qui participe à son niveau au projet du territoire ;
- **des citoyens engagés** (porteurs de projets collectifs, membres de collectifs citoyens, bénévoles...) qui sont impliqués dans des démarches participatives, environnementales, culturelles.
- **des acteurs économiques** (agriculteurs, professionnels de la forêt, artisans, commerçants acteurs du tourisme, de l'économie sociale et solidaire, Resocuir...), qui sont installés en Périgord-Limousin et agissent sur et pour le territoire, et que le Parc souhaite associer dans la construction des projets ou actions ;
- **des structures publiques**, tels que les services déconcentrés de l'État (DDT, DREAL), les Etablissements publics (agence de l'eau, ADEME) ou les chambres consulaires, qui apportent leur éclairage sur le réglementaire, ou encore accompagnent le Parc sur des projets précis ;
- **des partenaires** (associations, structures ESS...) et **des forces vives du territoire** qui soutiennent et participent à leur niveau aux projets et actions menés ;
- **des acteurs de la connaissance et de l'innovation** (universités, monde de la recherche), qui apportent leurs connaissances et mettent leur expertise au service des projets du Parc.

Chacune de ces forces vives détient une partie de la connaissance du territoire et joue un rôle dans sa résilience, son attractivité et sa cohésion.

C'est cette vision partagée qui donne au Parc sa singularité et sa capacité à relever les défis, et à proposer des projets collectifs.

2.1.2.4.4 Développer une culture des valeurs du Parc

Au-delà de la mise en œuvre des actions, il est primordial d'instaurer une culture commune des valeurs du Parc, reposant sur la solidarité, la sobriété, le respect de la biodiversité et des droits culturels. Cela implique de :

- Valoriser les réussites locales, en mettant en avant les initiatives exemplaires qui incarnent les principes de la charte ;
- Créer des espaces d'échange et de formation, pour permettre aux élus, habitants, et acteurs locaux de partager leurs expériences et bonnes pratiques ;
- Encourager l'innovation, en favorisant des projets pilotes qui renforcent l'identité et l'attractivité du territoire.

Le partage de ces valeurs est propice à la mutualisation des moyens, à l'émergence de projets collectifs et au partage d'expériences.

2.1.2.4.5 Pour une gouvernance renforcée

En termes de fonctionnement, le syndicat mixte du Parc qui est chargé du pilotage de la mise en œuvre de la charte, s'appuiera sur différentes instances :

Le comité syndical

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical, composé de délégués issus des collectivités adhérentes. C'est l'organe de décision principal du Parc : c'est le comité syndical qui prend les grandes décisions pour le fonctionnement du syndicat mixte et pour les actions de ce dernier (vote du budget et du compte administratif, décisions et délibérations en lien avec les projets du Parc). Il peut cependant déléguer certaines de ses attributions au bureau syndical.

Il est composé d'élus de la Région, des Départements, des communautés de communes, communes et villes-portes du syndicat mixte, répartis dans les collèges suivants :

- **Collège 1 : Collège de la Région** composé de 8 délégués titulaires désignés par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- **Collège 2 : Collège des Départements**, composé de 2 délégués titulaires et 2 suppléants par département.
- **Collège 3 : Collège des communes et EPCI à fiscalité propre** :
 - Pour les communes, et communes nouvelles représentant une ou des commune (s) Déléguées, composé d'1 délégué titulaire et 1 suppléant par tranche de 1 000 habitants, dès que la tranche supérieure est atteinte
 - Pour les villes-portes, composé d'1 délégué titulaire et 1 suppléant désigné par chaque Ville-porte adhérente
 - Pour les EPCI à fiscalité propre, composé d'1 délégué titulaire et 1 suppléant par tranche de 5 000 habitants (au prorata de la population des communes classées PNR), dès que la tranche supérieure est atteinte ; et de + 2 délégués titulaires pour chaque EPCI ayant transféré la compétence GEMAPI au SMO du Parc qui siégeront également à la commission GEMAPI.

Le bureau syndical

Le bureau syndical est un organe de décision restreint qui se réunit régulièrement. Il peut se voir déléguer certaines attributions du comité syndical. Il gère ainsi les affaires courantes du Parc. Par ailleurs, un bureau exécutif est en place et a pour fonction d'accompagner et de conseiller la présidence pour toutes questions relatives à la gouvernance du Parc et de préparer les décisions qui seront soumises au comité syndical. Chaque vice-président, qui occupe une place au bureau exécutif, préside une des commissions thématiques (Cf. point suivant). Ils ont ainsi une vision d'ensemble des sujets traités par le Parc. Le bureau syndical est présidé par le/la Président(e) du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Le bureau syndical est composé de trois Collèges :

- **Collège 1 de la Région**, composé de 4 délégués désignés par la Région parmi les délégués siégeant au Comité syndical au titre de la Région.
- **Collège 2 des Départements**, composé d'1 délégué et 1 suppléant désignés par chaque Département parmi les délégués siégeant au Comité syndical au titre des Départements.
- **Collège 3 des communes, EPCI à fiscalité propre et villes-portes** :
 - Pour les communes et communes nouvelles pour les communes déléguées, composé de 12 membres élus par le Collège des communes parmi les délégués des communes dont 6 issus des délégués des communes du département de la Dordogne et 6 issus des délégués des communes du Département de la Haute-Vienne.
 - Pour les EPCI à fiscalité propre, composé d'1 délégué désigné par EPCI à fiscalité propre par tranche de 6 000 habitants au prorata des communes classées PNR, et de 2 délégués au titre des EPCI à fiscalité propre élus par leurs pairs membres du Comité syndical, et enfin de 2 délégués au titre de Président et Vice-président de la commission GEMAPI.

- Pour les villes-portes, composé de 2 délégués « ville-porte » élus par le Collège des délégués des villes-portes

La fonction des membres du Bureau syndical prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils siègent.

Les commissions thématiques

Les commissions constituent les principaux organes de travail du Parc. Si elles conservent un rôle consultatif, elles jouent également un rôle opérationnel essentiel dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques du Parc. Elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel propre, mais contribuent activement à la préparation des décisions soumises au comité syndical.

Dans leur organisation actuelle, les commissions sont composées de délégués syndicaux volontaires, intéressés pour s'impliquer dans les travaux relatifs à une thématique donnée. Chaque commission est présidée par un vice-président du Parc, membre du bureau exécutif, et animée par l'équipe technique.

Les commissions sont des espaces structurés de réflexion collective, de débat et de co-construction. Elles ont pour missions :

- d'initier et de nourrir les orientations et les actions du Parc ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes et opérations engagés ;
- de formuler des propositions et des avis ;
- de préparer les éléments techniques et stratégiques nécessaires aux délibérations du comité syndical.

Commissions thématiques – Charte 2011-2026 (en vigueur jusqu'au terme de la charte)

Dans le cadre de la charte actuelle, les commissions thématiques sont les suivantes :

- Commission gouvernance, évaluation et révision de Chartes, finances
- Commission Milieux aquatiques
- Commission GEMAPI
- Commission Biodiversité
- Commission Forêt – Agriculture – Circuits courts
- Commission Urbanisme - Patrimoine – Paysage
- Commission Tourisme durable – Communication
- Commission Culture – Éducation au territoire – Implication des habitants
- Commission Transition énergétique – Adaptation au changement climatique

Évolution des commissions dans le cadre de la charte 2026-2041

Pour cette nouvelle charte de quinze ans, il est proposé de faire évoluer l'organisation des commissions afin que les thématiques retenues soient directement adossées aux mesures et orientations stratégiques de la charte. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de dépasser les approches strictement sectorielles et de favoriser une lecture plus transversale et systémique des enjeux du territoire.

La future organisation des commissions que décidera le futur exécutif visera notamment à rapprocher des champs d'action, en particulier en renforçant les liens entre urbanisme, aménagement du territoire et adaptation au changement climatique, afin de mieux intégrer les enjeux écologiques, paysagers et climatiques dans les politiques d'aménagement.

Elle cherchera également à mieux articuler :

- la biodiversité, les milieux naturels, agricoles et forestiers, les zones humides et les paysages ;

- la culture, l'éducation au territoire, l'alimentation et l'implication des habitants ;
- les transitions écologiques, le développement territorial et les dynamiques socio-économiques locales.

Cette approche permettra de mieux identifier les interdépendances entre les enjeux, de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions du Parc, et de promouvoir une gouvernance plus intégrée, collaborative et opérationnelle, au service des objectifs de la charte 2026-2041.

Le conseil d'orientation et de développement (COD)

Le conseil d'orientation et de développement est un organe consultatif chargé de préparer les stratégies de mise en œuvre de la charte, assurant un suivi et une cohérence entre les actions des différentes commissions. Ses principales missions sont notamment :

- Participer à l'évaluation de la charte actuelle du Parc
- Définir les enjeux, les progrès du territoire à l'horizon 2041
- Jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la charte 2026-2041

Afin d'assurer une expertise pluraliste, le COD est constitué de membres élus et d'acteurs du territoire comprenant des représentants élus issus des commissions thématiques du Parc, des représentants socio-professionnels clés, des représentants élus locaux, ainsi que d'autres experts du territoire dont la présence est jugée pertinente.

Installé dès 2012, il a été reconfiguré en 2023. Le COD a permis un accompagnement des projets et missions du syndicat mixte depuis sa mise en place sur des sujets aussi variés que le lien Parc-associations, l'implication des habitants, la mobilité, la Journée du Parc, les sorties animées, l'évaluation de la charte 2011-2026, la construction de la charte 2026-2041 (enjeux, axes de la charte), la communication sur la charte (plaquette de présentation, document de synthèse de la charte), etc. Il est présidé par le/la premier-ière Vice-président(e) du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Le conseil scientifique

Pour le guider dans ses décisions, le Parc peut compter sur l'appui d'experts extérieurs, regroupés au sein du conseil scientifique du Parc. Ce CS est composé de membres qualifiés dans diverses disciplines en relation avec les problématiques traitées par le Parc. Il remplit des missions de réflexion, de conseil et de proposition auprès de la Présidence du Parc et du comité syndical, et participe à l'analyse et à l'expertise des enjeux scientifiques liés aux décisions du Parc.

Lors de la mise en œuvre de la charte 2011-2026, le conseil scientifique préexistant a été révisé en 2010 et réinstallé en mai 2011. Il a été mobilisé à de nombreuses reprises sur divers sujets, tels que : le programme Life Moule perlière et abeilles sauvages, certains projets éoliens, la coupe rase (auto-saisie), le suivi de la révision de la charte, la stratégie biodiversité, ...

Le Conseil consultatif des habitants

Pour renforcer la dimension participative des démarches et projets du Parc naturel régional Périgord-Limousin dans le cadre du projet de territoire 2026-2041, le Parc souhaite créer une instance complémentaire au Comité syndical : un Conseil consultatif des habitants. Cette instance aura pour mission de réunir des habitants volontaires, recrutés par appel à candidatures public et tirage au sort, afin d'assurer une représentation diverse et équilibrée des citoyens du Parc.

Le Conseil consultatif des habitants contribuera à la réflexion et à la consultation sur la gestion du territoire, notamment sur les aspects environnementaux, paysagers, culturels et sociétaux. Il émettra des avis et des propositions auprès du Comité syndical, qui demeure l'organe décisionnaire, garantissant ainsi une séparation claire entre la consultation citoyenne et la prise de décision politique.

Cette instance pourra également animer la vie citoyenne du territoire en sensibilisant les habitants aux enjeux du Parc et en organisant des événements participatifs. Enfin, le Conseil participera à la gestion d'un budget participatif, dont l'affectation sera décidée en concertation avec le Comité syndical, dans une démarche transparente et collaborative.

2.1.2.4.6 Les dispositifs de participation au Parc pour faire grandir la place de la démocratie locale.

Le syndicat mixte apporte une réponse à la question de la construction d'une démocratie locale sur le territoire du Périgord-Limousin. Il propose une approche alternative et innovante, qui entre en écho avec le fil conducteur de la politique du territoire sur la reliance. Il vient en réponse à l'émergence des envies des habitants de prendre part aux politiques menées.

Si l'approche participative fait aussi partie des habitudes de travail du syndicat mixte, la charte 2026-2041 propose d'aller plus loin, en renforçant l'approche participative dans la conduite des projets au Parc. Il s'agit d'une expérimentation en elle-même : engager le syndicat mixte, pour tout projet, à inclure une dimension participative, c'est-à-dire à analyser le projet et voir quand cela est possible d'y intégrer des dispositifs de participation citoyenne qui pourront prendre divers formats, aux côtés des acteurs locaux déjà mobilisés par le Parc (associations, socio-professionnels...), et seront réfléchis par l'équipe en charge du projet au Parc naturel régional Périgord-Limousin.

La charte 2026-2041 porte en elle une ambition forte pour relever les défis du territoire : mettre en avant son cœur de mission (la préservation des patrimoines naturels, culturels, paysagers), se projeter dans l'avenir (engager les transitions écologiques, énergétiques et d'habitabilité), et enfin inscrire avec force, le lien sociétal comme projet de territoire pour le Périgord-Limousin.

La charte du Parc 2026-2041 se différencie de la précédente charte : elle incarne une volonté de transformation profonde dans la manière de concevoir et de conduire les projets. Elle se distingue notamment par l'importance accordée à l'expérimentation et à la participation citoyenne, non plus comme de simples compléments ponctuels, mais comme des principes structurants et fondateurs.

Il ne s'agit plus d'intégrer de manière marginale ou aléatoire des démarches participatives, une fois le projet défini, comme cela se faisait jusqu'à présent en intégrant le citoyen pour de la transmission d'information. Le changement proposé consiste à inverser cette logique : désormais, l'expérimentation et l'implication des citoyens, tout comme la mobilisation des partenaires experts, doivent intervenir dès les premières étapes de la conception des projets, chaque fois que cela est possible.

Ce repositionnement marque une rupture avec les pratiques précédentes du syndicat mixte, qui avait tendance à concevoir des projets thématiques de manière descendante, en y greffant a posteriori des éléments participatifs. La nouvelle approche promeut au contraire un mode de participation plus ouvert, collaboratif et évolutif, qui valorise l'intelligence collective et l'innovation locale, comme leviers essentiels de la réussite des projets sur le territoire. Cette approche devra être étudiée, au cas par cas, pour devenir partie intégrante des projets mis en œuvre par l'équipe technique du Parc. Un conseil consultatif des habitants pourrait trouver sa place dans cette nouvelle approche (Cf. plus haut).

2.1.3 La portée juridique de la charte

2.1.3.1 Portée générale

La charte d'un Parc naturel régional est le document qui concrétise le projet de territoire en termes de protection et de développement durable. Ce projet est élaboré pour et par le territoire, et a une validité de quinze ans. La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures à mettre en œuvre concrètement pour atteindre les objectifs fixés. Elle permet aussi d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire par les diverses collectivités publiques engagées ou partenaires.

Elle traduit ainsi la volonté des acteurs du Parc naturel régional de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente et concertée du territoire et de ses ressources, participer à son dynamisme socio-économique et à son rayonnement culturel.

Plus qu'un document stratégique, la loi confère à la charte d'un Parc naturel régional (en application de l'article 72 de la Constitution et des articles L.333-1 et suivants du Code de l'environnement), une portée juridique précisant que :

- Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre signataires appliquent la charte, dans le cadre de leurs compétences ;
- La charte engage l'État, qui doit participer pleinement à la mise en œuvre des actions inscrites dans cette dernière, et identifiées comme relevant de sa compétence.
- Le principe de cohérence est applicable aux collectivités signataires et à l'Etat.

En approuvant la charte, les différents signataires s'engagent donc à respecter, faire respecter ses orientations et s'employer à les mettre en œuvre dans le cadre de leurs périmètres et de leurs compétences respectives. Ils assurent en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens alloués, et de manière périodique, l'évaluation de la mise en œuvre de la charte et le suivi de l'évolution du territoire. **La charte garantit ainsi la cohérence des politiques publiques d'aménagement du territoire classé.**

À la différence des Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux ne disposent d'aucun pouvoir réglementaire. La charte n'est pas opposable aux tiers, ce qui signifie qu'elle ne peut pas imposer d'obligations, quelles qu'elles soient, à des personnes physiques ou morales autres que celles ayant approuvé la charte. Il est cependant à noter que des partenaires non-signataires sont aussi identifiés dans les mesures constituant la charte d'un Parc.

En vue de la mise en œuvre de la charte et dans la continuité du travail partenarial et transversal engagé depuis sa création, le syndicat mixte du Parc envisage de **nouvelles collaborations techniques régulières, ainsi que la mise en place de conventions de partenariat avec certains acteurs**, afin de préciser le rôle de chacun et la coordination des priorités d'action.

La charte s'inscrit aussi dans les stratégies européennes, nationales et régionales de transition écologique et de développement durable. Elle intègre les cadres fixés par les politiques supraterritoriales, telles que les lois sur la biodiversité, l'agriculture, l'alimentation et la forêt, l'urbanisme, la transition énergétique... et leur déclinaison régionale, au travers du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Dans ce sens, le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin joue un rôle, dans le cadre de ses missions, d' « assebler » des stratégies et mises en œuvre opérationnelles en action sur le territoire. Il veille à maintenir une articulation cohérente entre les politiques publiques locales. Il est

aussi garant de la mise en œuvre de la stratégie inscrite dans la charte du Parc, mais ne se substitue en aucun cas aux collectivités signataires dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc.

2.1.3.2 Portée spécifique

La charte et les documents de planification et d'urbanisme

La charte du Parc naturel régional du Périgord-Limousin s'insère dans une hiérarchie de documents de planification et d'urbanisme du territoire :

- **Elle doit être compatible avec le SRADDET élaboré par la Région Nouvelle-Aquitaine.** Ce document de planification porte la stratégie régionale pour un aménagement durable et attractif de ce territoire, portant sur onze domaines obligatoires. Il rassemble d'autres schémas et plans auxquels il se substitue. Il constitue un moyen de bâtir un nouveau modèle d'aménagement du territoire, en coordonnant l'action régionale dans l'ensemble des domaines ciblés. Ce document est prescriptif : ses objectifs s'imposent dans un rapport de prise en compte des dispositions du rapport d'objectifs du SRADDET, et dans un rapport de compatibilité avec les dispositions du fascicule des règles (articles R4251-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales). Le document a été adopté en décembre 2019, puis approuvé en mars 2020, avant d'être modifié en octobre 2024.
Une analyse détaillée de l'articulation de la Charte avec le SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine est présentée dans un tableau de correspondances inséré en annexe de la charte, en plus des références aux règles et objectifs du SRADDET à la fin de chaque mesure de la charte.
- **Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et, en l'absence de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la Charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.** En application des articles L.131-1, L131.7 et L.141-10 du Code de l'urbanisme, L.333-1 du Code de l'environnement, les SCoT doivent transposer dans un délai de trois ans, au sein de leur Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), les dispositions « pertinentes » (Cf. annexe « Dispositions pertinentes » à retrouver en [page XX](#)) de la charte, et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur mise en œuvre dans les PLU(i) ou les documents en tenant lieu et les cartes communales. A cette fin, la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin propose une identification de ses dispositions pertinentes en annexe, afin d'accompagner et faciliter le travail des auteurs de SCoT qui sont responsables de cette « transposition ».

L'affichage publicitaire

En application des articles L.581-7 et suivants du Code de l'environnement, les publicités et les préenseignes sont interdites sur les territoires des Parcs naturels régionaux, à l'exception des préenseignes dérogatoires, possibles hors agglomération. Les activités autres ne peuvent alors être signalées que dans des conditions définies par les règlements relatifs à la circulation routière (panneaux routiers de type CE, d'information touristique et culturelle, de signalisation d'information locale).

La charte prévoit des orientations et mesures clairement énoncées sur l'affichage publicitaire dans la mesure 1, il est possible de déroger à ce principe et permettre la réintroduction de la publicité en élaborant un Règlement Locale de Publicité (RPL).

La circulation des véhicules terrestres à moteur en milieux naturels

En application des articles L.362-1 et suivants du Code de l'environnement, la circulation motorisée dans les espaces naturels s'effectue uniquement sur le domaine public routier, les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique. Est ainsi strictement interdite la circulation hors-piste, hormis pour les propriétaires privés des parcelles concernées, les agents effectuant une mission de service public, ainsi que les exploitants forestiers et agricoles.

Il revient aux Parcs naturels régionaux, de définir des orientations supplémentaires, visant à protéger certains espaces à enjeux, pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La charte revient sur cet enjeu et en précise les objectifs locaux dans la mesure 6.

Dans le cadre de la portée juridique de la charte, il convient de préciser que le syndicat mixte a notamment pour rôle de donner des avis sur les projets relatifs aux documents de planification (documents d'urbanisme SCoT, PLUi) et d'installations classées (ICPE), et sur tout autre sujet pour lequel il est saisi.

2.1.4 Le dispositif de suivi et d'évaluation

La charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin dessine les contours précis d'un projet ambitieux qui s'articule autour de mesures dont la réalisation et l'atteinte vont se dérouler sur le temps long. De plus, elle concerne un territoire large et implique de très nombreux partenaires. Sa mise en œuvre nécessitera de façon certaine des adaptations, ne serait-ce que pour tenir compte de l'évolution du contexte. Ceci nécessite un suivi précis et les moyens d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

L'article R.333.3 du Code de l'Environnement prévoit que toute charte de Parc doit se doter d'un dispositif d'évaluation de sa mise en œuvre, ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard de ses mesures prioritaires. Cette démarche en continue constitue un moyen de pilotage et d'aide à la décision qui vise à s'assurer de la cohérence des engagements sur le court, moyen et long terme. Le suivi et l'évaluation doivent permettre de réorienter les moyens humains et financiers en fonction du niveau d'atteinte des objectifs, de préparer les décisions concernant les programmes d'actions du syndicat mixte du Parc, de contribuer à la mobilisation des signataires et de remettre en perspective les orientations de la charte, au regard de l'évolution du contexte, des enjeux et des attentes du territoire.

Le bilan tiré de la précédente charte a par ailleurs montré que ce dispositif devait être renforcé, et une attention toute particulière lui être donnée, et ce dès l'élaboration de celui-ci, afin de mieux anticiper cette mission spécifique de suivi et d'évaluation à mener par le syndicat mixte, et ce tout au long de la vie de la charte 2026-2041.

2.1.4.1 *Le suivi des actions de la charte*

Le suivi consiste à rendre compte annuellement de la bonne réalisation des actions de la charte. Il consiste en l'établissement d'un tableau de bord de suivi des actions mises en œuvre, ainsi que d'un rapport annuel. Pour alimenter ces deux outils de suivi, il est mobilisé des indicateurs de réalisation (mesure de l'action mise en œuvre) ou de résultat (mesure des avantages immédiats générés par l'action). Le bilan annuel est présenté lors d'un comité syndical pour une restitution et un débat avec les élus et partenaires. Il est envoyé à l'ensemble des signataires de la charte.

2.1.4.2 *L'évaluation des actions de la charte*

L'évaluation consiste à mesurer l'efficacité de l'action du syndicat mixte et de ses signataires, en mettant en avant l'état d'avancement/de progrès dans l'atteinte des objectifs fixés dans la charte.

Le dispositif d'évaluation prévoit des questions évaluatives (Cf. annexe en [page xx](#)) et des indicateurs de différentes natures (indicateurs de réalisation ou résultat / indicateurs d'impact) qui permettront d'évaluer :

- **La pertinence, la cohérence et surtout l'efficience des actions** : il doit permettre de répondre aux questions suivantes : les actions sont-elles bien articulées et les réalisations produites en accord avec les attendus initiaux (réalisation de travaux, aboutissement d'une étude, un nombre de

contacts établis...) ? Les objectifs poursuivis sont-ils en adéquation avec les besoins du territoire et avec les dynamiques d'acteurs en place ? etc.

- **La plus-value réelle apportée au territoire :** les actions déployées ont-elles eu les effets directs et globaux espérés ? Les indicateurs de résultats décrivent alors les bénéfices immédiats (par exemple : les surfaces impactées par des travaux, les personnes touchées par une opération de sensibilisation...) et les indicateurs d'impact cherchent à mesurer les effets plus généraux, à l'échelle du territoire (comme l'appropriation sociale des surfaces transformées, le changement de comportement...) et mesurent les effets de l'action au regard des objectifs auxquels cette action souscrit.

A noter : des enquêtes ou tout autre moyen d'alimenter l'évaluation peuvent être mis en œuvre.

Questions évaluatives et indicateurs se répondent : pour chaque question évaluative proposée au niveau de l'Orientation, une série de trois indicateurs (2 indicateurs de réalisation/résultat, et 1 indicateur d'impact) vient apporter des données tangibles et objectives.

- Les questions évaluatives s'arrêtent ainsi sur les grands chantiers portés par la charte, et les manières d'opérer des chefs de file des différentes mesures (Cf. tableau « Rôle des signataires »).
- Les indicateurs des actions portent sur les réalisations, les résultats qui en découlent, et aussi sur leurs impacts sur le territoire. Ils sont basés sur des données pérennes et a priori simples à recueillir.
- Un distinguo est fait entre les indicateurs de réalisation ou de résultats et les indicateurs d'impacts : les premiers sont analysés annuellement, alors que les seconds le sont tous les 5 ans.

Pour chaque indicateur a été définie une valeur de référence permettant de donner un point de départ, et une valeur cible permettant de pouvoir les confronter à la trajectoire attendue au cours de la mise en œuvre de la charte.

La charte comprend 11 mesures phares pour lesquelles le travail d'évaluation sera plus attentif, car ce sont les mesures qui viennent structurer le projet de territoire sur le long terme. Ce sont les suivantes :

Mesures phares votées en BE du 17/11/2025
Mesure 1 : Préserver et valoriser les paysages ordinaires et remarquables
Mesure 7 : Atteindre le haut niveau de biodiversité
Mesure 8 : Agir pour les zones humides
Mesure 13 : Connaître, valoriser et préserver les patrimoines bâtis, culturels, artisanaux et historiques
Mesure 14 : Viser la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables
Mesure 17 : S'engager comme territoire démonstrateur de l'adaptation au changement climatique
Mesure 18 : Agir pour les bourgs vivants
Mesure 22 : Accompagner les évolutions de la filière bois locale
Mesure 24 : Soutenir les transitions du monde agricole
Mesure 29 Construire des solutions fondées sur la culture
Mesure 32 : Développer des coopérations territoriales

L'évaluation se fait en trois temps :

En complément du suivi annuel, le syndicat mixte du Parc souhaite renforcer son dispositif d'évaluation en **organisant tous les 5 ans une conférence territoriale**. Réunissant les acteurs du Parc et ses partenaires, elle présente une analyse globale des indicateurs sous forme d'un bilan consolidé. L'objectif de cette conférence territoriale est de mettre en débat l'évaluation et les suites à y donner, à travers les

programmes d'actions du Parc et de ses partenaires. Elle offre la possibilité d'échanger de façon régulière, et en transversalité avec toutes les parties prenantes du projet de territoire.

- **L'évaluation à 5 et 10 ans permet de faire un point d'étape sur l'avancement des actions** en rapport avec les objectifs fixés dans la charte : elle permet éventuellement de faire des ajustements en vue de la mise en œuvre de la charte sur la seconde partie de la période ;
- **Une évaluation menée en fin de période de labellisation** (action à mener trois ans avant l'échéance des 15 ans de labellisation) permet de tirer des enseignements des réussites et des échecs de la mise en œuvre du programme d'actions, en vue de la prochaine labellisation et des recommandations qui pourront ainsi être données.

Le syndicat mixte est chargé du suivi et de l'évaluation de la charte. Il en assure la coordination et rapporte aux autres signataires de la charte, les éléments qui en ressortent et qui reflètent la mise en œuvre concrète du projet de territoire. A cet effet, il remplit plusieurs missions :

- Utiliser l'outil EVA pour le suivi régulier et global des actions, ainsi que l'évaluation de la charte ;
- Réaliser un suivi annuel des indicateurs et en faire une présentation en Bureau exécutif et en Comité syndical ;
- Saisir le Conseil scientifique pour le tenir informé de l'avancement du programme d'action et pour alimenter ses réflexions quant à l'évolution du territoire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation de la charte est à retrouver en annexe – [page xxx](#).

2.2 L'action au service d'une trajectoire ambitieuse

Les mutations profondes qui traversent la société, environnementales — telles que l'effondrement de la biodiversité, bouleversements agricoles et forestiers... —, économiques — avec la nécessité de maintenir de l'emploi et développer des activités durables, les tensions croissantes sur les ressources, la question de la mobilité —, ou sociétales — marquées par l'évolution des modes de vie, de travail, des pratiques de consommation, de l'accès à l'alimentation et du recours au numérique —, imposent une adaptation collective et réfléchie.

Pour répondre à ses enjeux, le Parc propose une trajectoire et un objectif fondés sur trois grandes ambitions indissociables et étroitement interconnectées. Ces orientations stratégiques constituent la vision du Périgord-Limousin pour les années à venir. Elles ne pourront être mises en œuvre qu'en ensemble, de manière simultanée, car leur efficacité repose sur leur articulation et leur complémentarité.

Le projet de territoire que constitue cette charte a été construit en partenariat étroit avec les acteurs locaux (collectivités, structures associatives, habitants et experts). L'ambition du Parc est ainsi de proposer une réponse globale, innovante et évolutive aux enjeux actuels, tout en renforçant la reliance, l'adaptation et l'attractivité du territoire sur le long terme.

2.2.1 AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

La première ambition du projet repose sur une priorité fondamentale : mieux connaître, protéger et restaurer les richesses naturelles et culturelles du territoire. Ce territoire, reconnu pour la qualité de ses paysages, de ses milieux naturels et ressources, et pour son identité culturelle, constitue un patrimoine commun à préserver.

Il s'agit de préserver les biens communs qui conditionnent la qualité de vie en Périgord-Limousin : l'eau, la biodiversité, les paysages façonnés par des siècles d'interactions entre l'homme et la nature, ainsi que la culture du pays, cette identité singulière, ancrée dans les savoir-faire, le bâti, l'identité occitane et les valeurs qu'elle véhicule. D'autant que, face au changement climatique et à l'évolution sociétale, les écosystèmes seront impactés fortement, de même que les services qu'ils nous rendent.

Connaître ces éléments, c'est les comprendre, les faire vivre dans les pratiques, mais aussi être en lien avec eux. Les protéger, c'est agir concrètement pour éviter leur dégradation, anticiper les pressions qui pèsent sur eux, et garantir leur transmission et leur rôle dans le projet de développement souhaité. Les restaurer, c'est redonner vie aux écosystèmes dégradés, renforcer les continuités écologiques, accroître l'adaptation des territoires et réconcilier les activités humaines avec les équilibres naturels et paysagers.

À travers cette ambition, le Parc affirme sa volonté de faire de la protection de l'environnement et de l'identité locale un socle sur lequel fonder toutes les autres actions du projet de territoire. C'est à la fois une nécessité écologique, une exigence éthique et une promesse de développement durable et d'habitabilité, ainsi que la construction d'un avenir désirable pour le Périgord-Limousin.

2.2.2 AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Aujourd'hui, la nature est encore trop souvent considérée comme une ressource à exploiter, un réservoir dans lequel l'humain puiserait librement pour soutenir ses activités économiques, ses modes de vie, et ses besoins croissants. Cette vision utilitariste reflète une forme de déconnexion de l'humain vis-à-vis du monde vivant, auquel il appartient.

Cette vision économique conduit aux nombreux déséquilibres écologiques et sociaux*. En fragilisant les écosystèmes, le territoire compromet sa capacité à préserver son équilibre et à s'assurer un avenir durable, face aux crises ou aux perturbations. Il devient aujourd'hui impératif d'inverser cette logique pour se connecter avec le Vivant, et créer un lien avec la Nature : il ne s'agit plus d'adapter la nature à nos exigences, mais bien d'adapter nos pratiques et nos besoins aux milieux vivants, notamment ceux que nous offre le Périgord-Limousin.

Dans cette optique, le Parc place la sobriété au cœur de sa politique d'accompagnement des transitions. Non pas comme une contrainte subie, mais comme une démarche volontaire, éclairée et collective, fondée sur une meilleure compréhension des équilibres naturels, sur l'innovation territoriale, et sur un partage plus équitable et consensuel des ressources et des espaces.

Dans les années à venir, le territoire subira de profonds changements (hausse des températures, aléas météorologiques, raréfaction de la ressource en eau, etc.). Autant de situations qu'il convient d'anticiper pour une meilleure résilience territoriale. Se projeter aujourd'hui pour construire les bourgs de demain, voilà le projet du Parc en termes d'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, les secteurs économiques du territoire qui façonnent aussi l'identité du territoire, sont amenés à réfléchir et engager leur évolution, incontournable, s'ils souhaitent continuer à développer de la valeur et participer à l'attractivité du territoire.

Une démarche de sobriété implique de repenser nos « usages » du territoire et de favoriser des choix de consommation, de production et d'aménagement plus responsables, plus respectueux des milieux vivants. Cette sobriété sera un levier central pour construire un avenir durable et désirable, où l'humain retrouvera sa juste place au sein et en lien avec le vivant. Le positionnement innovant pris par le syndicat

mixte pour ces quinze prochaines années est celui de devenir territoire démonstrateur en matière d'adaptation au changement climatique.

2.2.3 AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

La troisième ambition du projet met l'accent sur le développement d'une véritable culture de territoire et sur la mobilisation collective pour relever ensemble les grands défis environnementaux, économiques et sociétaux à venir.

Au cœur de cette ambition se trouvent deux notions fondamentales : le lien et le « faire commun ». Elles participent à la volonté d'une « géographie de la reliance » pour le projet de territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, opposée à la société actuelle polarisée et parfois fracturée.

Le Parc affirme ici sa volonté de renforcer la prise en compte des spécificités du territoire dans le projet de développement, de valoriser les coopérations entre acteurs, et d'encourager l'implication de toutes les parties prenantes dans la construction partagée d'un avenir désirable.

Il semble important de faire connaître et comprendre ce qu'est le Périgord-Limousin, pour (re)tisser les liens entre les habitants et leur territoire pour construire un imaginaire commun et un avenir partagé. Ceci passe par des temps de rencontre et de prise de connaissance : un accueil de qualité des populations qui décident de vivre, travailler ou visiter le territoire pour leur donner à comprendre les racines de la construction du Périgord-Limousin, les écueils de son développement actuel, ainsi que les modalités de vie proposées sur ce même territoire, sera la base d'une action de vivre-ensemble et de faire commun.

Afin que chacun sache se situer sur le territoire et se sente acteur du projet collectif, le projet mettra l'accent sur l'information et la sensibilisation de l'ensemble des publics, notamment la jeunesse ou les publics éloignés des préoccupations du Parc naturel régional. Il partagera les enjeux existants et valorisera les actions engagées par les acteurs, avec pour objectif de construire le territoire dans une démarche d'appropriation et de valorisation de ses patrimoines. Donner à voir et à comprendre le socle culturel (paysages, racines occitanes...) abondera dans le sens d'une cohésion territoriale, d'un recours à l'intelligence collective et à l'engagement dans le projet.

Le territoire du Périgord-Limousin doit se mobiliser et s'engager pour la pleine réussite des objectifs fixés par la charte. Le syndicat mixte a pour mission de mettre en œuvre une véritable stratégie de l'implication qui passera par une mobilisation des acteurs et par le déploiement d'actions-tests orchestrées par le syndicat pour (re)connecter ces derniers au territoire.

En cultivant ce sentiment d'appartenance, en faisant raisonner une culture commune du Périgord-Limousin, en partageant ses enjeux, cette troisième ambition vient « embarquer » les acteurs du Parc dans un projet de territoire collectif et mobilisateur.

2.2.4 Neuf orientations déclinées en trente-deux mesures

Le projet se compose de 32 mesures liées entre elles, réparties en 3 ambitions phares et 9 orientations. Chacune d'entre elles peut être lue indépendamment des autres, même si des connexions existent entre elles.

Insérer ici un schéma/une illustration de 3 ambitions > 9 orientations > 32 mesures

La définition de cette arborescence intervient à l'issue de la consultation des habitants, partenaires et élus du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Tous ont ainsi contribué à leur échelle à la structuration du projet de charte 2026-2041. Partenaires techniques, financiers et associatifs étaient en effet aux côtés des collectivités, pour imaginer les grands axes (appelés « Ambitions ») et grandes thématiques (appelées « Orientations ») qui ont naturellement débouché sur de grandes actions destinées à répondre aux enjeux du Périgord-Limousin. C'est ainsi que les « Mesures » ont trouvé place au sein d'une arborescence mûrement réfléchie et organisée par ces acteurs du territoire, avec l'appui des techniciens du Syndicat mixte.

2.2.4.1 *Les objectifs des orientations*

Les quatre premières orientations présentent les patrimoines à préserver. Deux d'entre elles portent sur la biodiversité et les espaces naturels, ainsi que sur la ressource en eau et les milieux humides (Orientations 2 et 3). Ils sont le cœur de mission du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Si la précédente charte s'articulait autour de ces deux dimensions, aujourd'hui le territoire souhaite afficher avec conviction l'ensemble des patrimoines constituant les patrimoines du Périgord-Limousin à préserver. C'est une volonté politique forte de cette nouvelle charte que de « monter une marche environnementale » en s'appuyant sur l'ensemble des dimensions patrimoniales du territoire. Le patrimoine paysager tient désormais la première position (Orientation 1) pour marquer la priorité donnée par les élus sur cette thématique. Le patrimoine culturel (Orientation 4) est ainsi remis à sa juste place : présent dans la précédente charte de façon « disséminée », la culture et l'identité du territoire du Périgord-Limousin tiennent une place à part entière.

Adossées à cette première partie, trois orientations composent l'ambition 2, où l'engagement des acteurs du territoire dans les transitions est affiché. Car l'adaptation est un autre sujet stratégique dont s'empare le syndicat mixte du Parc naturel régional du Périgord-Limousin, et sur lequel cette charte développe une politique territoriale forte et ambitieuse. Plusieurs aspects y sont abordés, avec les politiques de sobriété et d'adaptation face au changement climatique (Orientation 5), l'habitabilité du Périgord-Limousin (Orientation 6), et enfin l'accompagnement des filières économiques face aux transitions à engager (Orientation 7).

La troisième ambition s'appuie sur deux piliers de l'approche souhaitée par le territoire (lien sociétal et « manière de faire » du syndicat mixte). Tout d'abord, la culture du pays est mise en avant (Orientation 8) comme prérequis pour engager plus avant les populations et parties prenantes dans une large mobilisation (Orientation 9). Ces deux sujets fondent l'approche innovante à laquelle aspire le territoire : faire comprendre et aimer les patrimoines du Périgord-Limousin en les donnant à voir et à comprendre au travers de la culture occitane si spécifique, mais aussi au travers des paysages qui composent le territoire. Et enfin, tout en donnant à voir et comprendre la culture de territoire, il convient de mobiliser autour du projet du Parc naturel régional Périgord-Limousin, au travers d'une stratégie d'implication mais aussi les coopérations territoriales.

2.2.4.2 *Les mesures phares*

Les mesures dites « phares » charpentent le projet et viennent structurer le document de la charte. Elles jalonnent sa mise en œuvre, tout au long de la vie du projet. Elles sont au nombre de 11 sur les 32 mesures composant le projet de charte.

Une commission thématique « Révision charte » élargie à l'ensemble des commissions thématiques du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin a été réunie en mai 2025, afin de travailler et retenir plusieurs mesures phares. Cet avis consultatif a été porté à connaissance des membres du Bureau exécutif du Parc qui ont ensuite fait une nouvelle proposition, plus élargie, et voté en séance les mesures

phares proposées. Ce sont finalement les élus délégués réunis en Comité syndical qui ont délibéré en février 2026 sur les mesures phares figurant à ce jour dans le document.

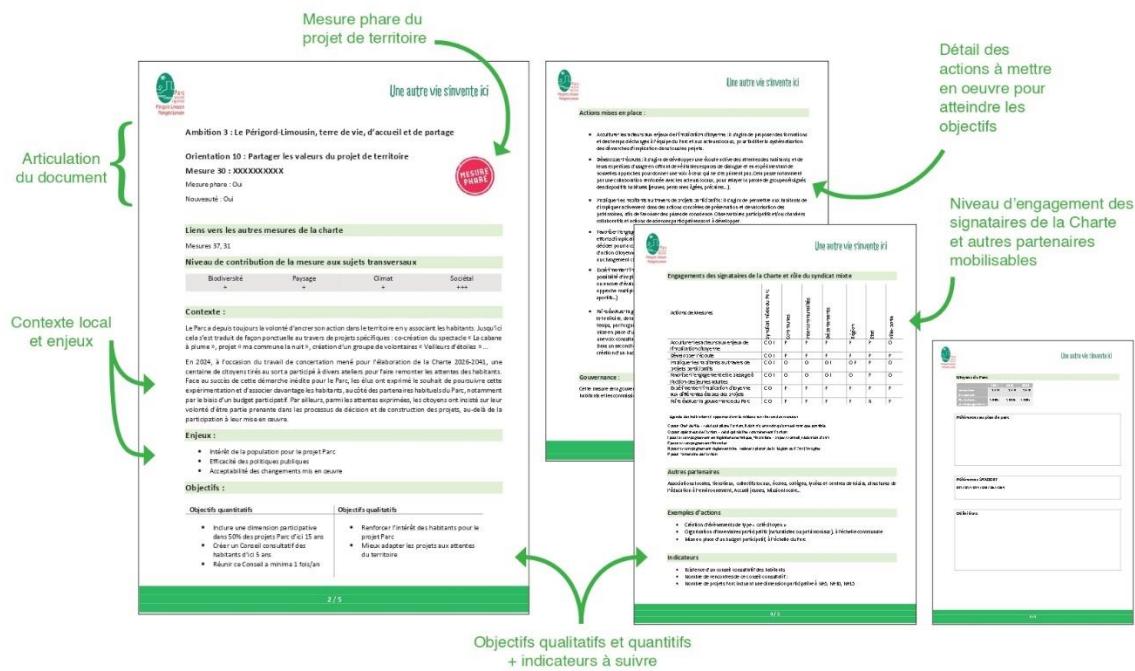
Plusieurs mesures nécessitent une mise en œuvre à échéance plus courte, à l'aune des trois premières années de labellisation. Elles sont dites « prioritaires ». Le travail de définition de ces dernières a été engagé en 2025 en interne au syndicat mixte, et s'est trouvé dans une impasse. En effet, la forte incertitude budgétaire des collectivités due à l'instabilité des institutions et du Gouvernement, ainsi qu'à la perspective d'échéances électorales (municipales en 2026, puis présidentielles en 2027, enfin régionales et cantonales en 2028) a touché aussi la Région Nouvelle-Aquitaine. Ceci a participé au manque de visibilité du principal financeur du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Périgord-Limousin. Ne disposant d'aucune précision sur leurs « marges de manœuvre », les élus du syndicat mixte ont choisi de reporter au second semestre 2026 le travail de définition des mesures prioritaires.

Le dispositif de suivi-évaluation de la charte quant à lui se base sur les mesures prioritaires qui seront définies ultérieurement.

Aussi, les mesures phares sont identifiées dans l'arborescence ci-dessous, ainsi que sur les fiches mesures concernées.

2.2.4.3 Pour s'y retrouver...

Chaque fiche mesure suit un modèle présenté ci-dessous, afin d'en faciliter la lecture et la compréhension. Chacune d'entre elles aborde les enjeux, les objectifs, ...



Insérer ici une illustration de la maquette du graphiste, en lieu et place de ceci (ci-dessus)

Une cotation a été réalisée pour évaluer le niveau de contribution de chacune des mesures sur quatre thématiques transversales au Projet de charte et qui sont les suivantes :

- **Climat** (atténuation/adaptation) : comment la fiche mesure contribue localement à l'atténuation des émissions de GES ou à l'adaptation du territoire face au changement climatique.
- **Biodiversité** : comment la fiche mesure contribue à gérer, valoriser et préserver, voire régénérer le patrimoine naturel (milieux et espèces) du Périgord-Limousin.
- **Paysage** : comment la fiche mesure contribue à valoriser et préserver le patrimoine paysager du Périgord-Limousin.
- **Sociétal** : comment la fiche contribue à apporter des réponses à des questions émanant du territoire Périgord-Limousin, ou à faire évoluer les usages et pratiques, les manières de faire, les comportements, ou encore à (re)créer du lien avec et entre le Vivant...

On retrouve ce niveau de contribution sous la forme de « + / ++ / +++ » en entrée de fiche mesure. L'explication détaillée de la méthodologie appliquée est à retrouver en annexe, en [page xx](#).

Certaines fiches mesures sont transcris sur le Plan de Parc, qui est la représentation spatiale des espaces à enjeux. Légendé, il se compose d'une carte centrale, dite « carte stratégique » qui renvoie aux fiches mesures, et d'encarts mettant l'accent sur des thématiques ciblées. Lorsqu'un aspect de la mesure est cartographié dans le Plan de Parc, un pictogramme est apposé dans la fiche mesure.

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 1 : Renforcer la diversité des paysages vivants et fonctionnels

Orientation 2 : Protéger la biodiversité et les espaces naturels

Orientation 3 : Préserver la ressource en eau et les milieux humides

Orientation 4 : Conforter le patrimoine culturel et l'identité du territoire

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 5 : Changement climatique : de la lutte à l'adaptation

Orientation 6 : Inventer les ruralités de demain

Orientation 7 : Accompagner les transitions des filières économiques locales

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Orientation 8 : Faire vivre une culture de territoire

Orientation 9 : Mobiliser autour du projet de territoire

¹source : l'article relatif à l'essai sur la reliance « Le temps des liens », de Martin Vannier – Magazine Parcs n°94 – octobre 2024.

Parc naturel régional Périgord-Limousin

Fiches Mesures Charte 2026-2041

Table des matières

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger	3
Orientation 1 : Renforcer la diversité des paysages vivants et fonctionnels	3
Mesure 1 : Préserver et valoriser la mosaïque paysagère du Périgord-Limousin	3
Mesure 2 : Renforcer les continuités écologiques dans le maillage d'habitats du Périgord-Limousin	11
Mesure 3 : Défendre un environnement nocturne de qualité en Périgord-Limousin.....	18
Orientation 2 : Protéger la biodiversité et les espaces naturels	24
Mesure 4 : Améliorer les connaissances des espèces et des milieux du Périgord-Limousin	24
Mesure 5 : Connaître et valoriser la richesse géologique du Périgord-Limousin.....	33
Mesure 6 : Encadrer la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM) en Périgord-Limousin.....	41
Mesure 7 : Atteindre le haut niveau de biodiversité en Périgord-Limousin.....	48
Orientation 3 : Préserver la ressource en eau et les milieux humides	56
Mesure 8 : Agir pour les zones humides du Périgord-Limousin.....	56
Mesure 9 : Préserver et restaurer les cours d'eau du Périgord-Limousin	63
Mesure 10 : Diminuer l'impact des étangs du Périgord-Limousin sur les milieux et la ressource en eau .	70
Orientation 4 : Conforter le patrimoine culturel et l'identité du territoire	77
Mesure 11 : Agir pour une culture occitane vivante en Périgord-Limousin.....	77
Mesure 12 : Faire rayonner les métiers d'art du Périgord-Limousin	84
Mesure 13 : Connaître, valoriser et préserver les patrimoines du Périgord-Limousin : bâti, culturel, artisanal et historique.....	90
AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions.....	97
Orientation 5 : Changement climatique : de la lutte à l'adaptation.....	97
Mesure 14 : Renforcer le territoire dans son engagement dans les transitions énergétiques.	97
Mesure 15 : Expérimenter pour une sobriété hydrique en Périgord-Limousin	108
Mesure 16 : Innover pour concilier développement et sobriété foncière	116
Mesure 17 : S'engager comme territoire démonstrateur pour l'adaptation au changement climatique en Périgord-Limousin.....	123
Orientation 6 : Inventer les ruralités de demain	130
Mesure 18 : Agir pour des bourgs vivants	130
Mesure 19 : Améliorer l'accès à une alimentation locale et de qualité ancrée dans le Périgord-Limousin	136
Mesure 20 : Diversifier les mobilités du territoire rural du Périgord-Limousin.....	141
Orientation 7 : Accompagner les transitions des filières économiques locales.....	147
Mesure 21 : Améliorer la durabilité des entreprises du Périgord-Limousin	147

Mesure 22 : Accompagner la transition et l'adaptation de la filière forêt-bois du Périgord-Limousin.	154
Mesure 23 : Promouvoir des pratiques touristiques durables	163
Mesure 24 : Soutenir les transitions du monde agricole.....	172
Mesure 25 : Faire des transitions, une opportunité pour les métiers d'art du Périgord-Limousin.	179
AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage	186
Orientation 8 : Faire vivre une culture de territoire	186
Mesure 26 : Favoriser un accueil de qualité au service du vivre-ensemble en Périgord-Limousin	186
Mesure 27 : Informer et sensibiliser l'ensemble des publics du Périgord-Limousin	193
Mesure 28 : Faire du paysage le socle de tous les projets du Périgord-Limousin	199
Mesure 29 : Construire des solutions fondées sur la culture du Périgord-Limousin.....	204
Orientation 9 : Mobiliser autour du projet de territoire	210
Mesure 30 : Impliquer les habitants du Périgord-Limousin	210
Mesure 31 : Renforcer les liens avec le territoire au travers d'un réseau d'ambassadeurs du Parc	216
Mesure 32 : Initier de nouvelles dynamiques territoriales	221

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

ORIENTATION 1 : RENFORCER LA DIVERSITE DES PAYSAGES VIVANTS ET FONCTIONNELS

MESURE 1 : PRESERVER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGERE DU PERIGORD-LIMOUSIN



➔ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 2, 3, 4, 5, 7, 9, 14, 16, 17, 18, 28

➔ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité + / Paysage +++ / Climat + / Sociétal +

➔ Contexte

Depuis la loi du 8 janvier 1993 dite « Loi Paysage », le paysage est reconnu comme une composante essentielle de la qualité de vie et du projet de territoire. Cette reconnaissance a été renforcée par la Convention européenne du paysage, ratifiée par la France en 2006, qui affirme que tous les paysages – remarquables comme ordinaires – constituent un bien commun à préserver, gérer et transformer de manière concertée. La charte des Parcs naturels régionaux s'inscrit pleinement dans ce cadre, en conférant une portée stratégique et opérationnelle aux objectifs paysagers.

Le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin se distingue par une mosaïque paysagère particulièrement riche, structurée autour de cinq grandes unités : les campagnes résidentielles de la vallée de la Vienne, le bocage limousin, le massif forestier des Feuillardiers, le plateau du Jumilhacois et les vallées calcaires du Bassin aquitain. Cette diversité résulte de la rencontre entre des facteurs naturels (géologie de contact entre Massif central et Bassin aquitain, gradients climatiques) et des facteurs humains et culturels anciens : systèmes agraires différenciés, organisation de l'habitat, exploitation historique des ressources minérales, forestières et hydrauliques, qui ont façonné des paysages à la fois productifs, habités et identitaires.

Chiffres clés – Paysages du Périgord-Limousin

Superficie du périmètre de projet du Parc : 230 023 ha

Nombre d'unités paysagères : 5 grandes unités

Part du territoire agricole : environ 50 %

Part des prairies dans la SAU : près de 2/3

Sites protégés au titre des paysages : 14 646 ha concernés (6,3 % du territoire) dont 76 ha en sites classés et 14 570 ha en sites inscrits

Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) : 10, transversaux à l'ensemble de la Charte

Annexe Paysage : Diagnostic paysager approfondi, fondé notamment sur les travaux des CAUE de la Dordogne (24) et de la Haute-Vienne (87), base de référence pour les plans, projets et programmes du territoire

Cette structure paysagère en marqueterie – associant prairies, haies, bosquets, massifs forestiers, cultures et bourgs – constitue aujourd’hui un marqueur fort de l’attractivité et du cadre de vie du Périgord-Limousin. Elle est largement appréciée par les habitants comme par les visiteurs. Toutefois, ces paysages du quotidien sont soumis à des pressions croissantes : mitage urbain, banalisation architecturale, agrandissement des parcelles agricoles, coupes rases forestières, infrastructures linéaires ou extensions de bourgs en rupture avec les organisations traditionnelles. Ces dynamiques fragilisent la lisibilité et la singularité des paysages.

Les recherches menées sur le territoire (géoarchéologie, morphologie paysagère, travaux universitaires) montrent que les paysages sont des systèmes dynamiques et adaptatifs, dont la résilience dépend étroitement des choix d’aménagement, de gestion agricole et forestière, et des formes d’habiter. Dans un contexte de changement climatique et de transition post-carbone, la question des paysages futurs devient centrale pour penser l’adaptation du territoire.

La préservation, la valorisation et l’évolution maîtrisée des paysages constituent ainsi un pilier transversal de la charte 2026-2041. Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP), au nombre de dix, structurent l’ensemble des politiques et actions du Parc ; ils sont rappelés dans cette mesure et détaillés dans le préambule et l’annexe Paysage de la charte.

Un diagnostic approfondi des enjeux paysagers, fondé notamment sur les travaux des CAUE de la Dordogne et de la Haute-Vienne, est également présenté en annexe et constitue le socle de référence partagé pour l’ensemble des plans, projets et programmes menés sur le territoire.

Encart : FOCUS – Publicité, enseignes et préenseignes en Parc naturel régional

Sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, l'affichage publicitaire est encadré de manière plus stricte qu'ailleurs, afin de préserver la qualité des paysages et du cadre de vie, conformément aux principes fondateurs des Parcs naturels régionaux.

Principes applicables en Parc naturel régional

La publicité et les préenseignes sont interdites sur l'ensemble du territoire du Parc, en agglomération comme hors agglomération (article L.581-8 du code de l'environnement), à l'exception des dispositifs imposés par la loi (sécurité, information réglementaire). Cette interdiction constitue une spécificité des Parcs naturels régionaux, qui vise à limiter la pollution visuelle et la banalisation des paysages.

Possibilités encadrées et dérogations

La réintroduction de publicité en agglomération n'est possible que dans le cadre d'un Règlement Local de Publicité (RLP ou RLP(i)), à condition que :

- La Charte du Parc comporte des orientations relatives à la publicité ;
- Le syndicat mixte du Parc ait été consulté ;
- La réglementation locale soit plus restrictive que le Règlement National de Publicité.

Certaines préenseignes dérogatoires, implantées hors agglomération (article L.581-19 du code de l'environnement), peuvent être autorisées pour signaler :

- Des activités locales liées aux produits du terroir ;
- Des activités culturelles ;
- Des monuments historiques ouverts à la visite ;
- Des manifestations culturelles ou touristiques temporaires.

Enseignes et autorisations

Toute enseigne implantée sur le territoire du Parc est soumise à autorisation administrative préalable, y compris en agglomération (article L.581-18 du code de l'environnement). Cette exigence permet d'assurer la cohérence des dispositifs avec les paysages, le bâti et les objectifs de qualité paysagère définis par la Charte.

Évolution de la gouvernance depuis 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la police de la publicité est exercée localement (article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) par le maire, ou par le président de l'EPCI lorsque celui-ci est compétent en matière de PLU ou de RLP, sauf opposition formelle du maire dans les conditions prévues par la loi. Cette compétence couvre notamment, l'instruction des autorisations et déclarations préalables (article L.581-9 du code de l'environnement), le contrôle du respect de la réglementation (article L.581-26) et la mise en demeure et les sanctions administratives (articles L.581-27 et suivants).

Situation locale

À ce jour, un RLP(i) est en vigueur sur la communauté de communes Porte Océane du Limousin, pour la commune de Saint-Junien (hors parc mais ville-porte). Le Parc accompagne les collectivités dans la prise en compte des enjeux paysagers liés à l'affichage, notamment dans les démarches d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme et de publicité.

→ Enjeux

- Préservation de la singularité et de la diversité de la mosaïque paysagère du Périgord-Limousin
- Un cadre de vie de qualité, attractif et partagé
- Résilience des paysages face au changement climatique

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur la place de l'arbre et de la renaturation*, en accompagnant 100% des communes avec un chantier de plantation de végétal d'ici 15 ans. • Résorber 100% des points noirs paysagers d'ici 15 ans. • Prendre en compte les Objectifs de Qualité Paysagère dans 100% des documents de planification et dans les aménagements d'ici 15 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître la mosaïque paysagère du Périgord-Limousin. • Conserver la diversité des paysages en intégrant le changement climatique. • Accompagner le territoire dans la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère.

→ Actions

- **Approfondir la connaissance des paysages** : il s'agit pour le Parc de soutenir les travaux de recherche portant sur les paysages, en lien avec les spécificités géomorphologiques du territoire et les approches en géoarchéologie*, afin de mieux comprendre les trajectoires d'évolution paysagère et d'anticiper la résilience des paysages futurs. Le Parc participe également à des recherches sur les effets du changement climatique sur les paysages, poursuit ses partenariats avec les universités et formations spécialisées, et contribue à l'enrichissement de l'inventaire des éléments constitutifs du paysage.
- **Lutter contre la banalisation des paysages** : face aux phénomènes d'homogénéisation observés à toutes les échelles du cadre de vie en Périgord-Limousin — des entrées de ville à l'échelle de la parcelle et du jardin — la priorité pour le Parc est d'agir en partenariat avec les intercommunalités. Il s'agit notamment d'accompagner, via les documents d'urbanisme, des démarches de densification urbaine respectueuses des silhouettes, des morphologies et des implantations traditionnelles des bourgs anciens ; d'identifier et de requalifier les secteurs dégradés des espaces urbains (entrées et sorties de bourgs de Nontron, Thiviers, Châlus, Cussac, zones d'activités, linéaires routiers de centres-bourgs, notamment le long de la N21) ; et de préserver les ceintures végétales, vergers ou espaces de maraîchage autour des villages.
>Pour aller plus loin, le Parc privilégie la mise en place d'une signalisation d'information locale (SIL) plutôt que la réintroduction de la publicité par des règlements locaux de publicité (RLP).

- **Résorber les points noirs paysagers** : la priorité pour le Parc est de travailler, en lien étroit avec les collectivités partenaires, à l'identification et à la résorption des points noirs paysagers. Cette action repose sur la réalisation d'un diagnostic préalable, mené de manière participative avec l'appui des communes, des intercommunalités et des habitants.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite proposer un accompagnement spécifique des entreprises du territoire sur ces enjeux, en poursuivant l'opération « Ma commune la nuit » et en co-construisant et expérimentant d'autres leviers opérationnels de résorption des points noirs.
- **Respecter et restaurer les paysages du quotidien** : en intégrant la notion de Tiers-paysage*, la priorité pour le Parc est d'impliquer les habitants autour de la nature ordinaire. Cela passe par des animations sur les modes de gestion durable des jardins, par l'incitation à des plantations en espaces publics et au sein des exploitations agricoles, dans le respect des structures paysagères existantes. Le Parc accompagne également les projets de centre-bourg renforçant les sous-trames verte, bleue et noire, en promouvant des solutions fondées sur la nature dans les aménagements urbains, et soutient prioritairement les projets contribuant à la sobriété foncière, à la lutte contre l'artificialisation des sols et à une gestion vertueuse des milieux.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite accompagner la création de ceintures végétales, maraîchères ou de vergers autour de certains hameaux et villages, en lien avec la filière agricole, et encourager la mise en place de zones sans intrants chimiques à proximité des espaces habités, dans un objectif de santé publique et de qualité paysagère.
- **Préserver durablement les paysages remarquables et ordinaires** : il s'agit pour le syndicat mixte de collaborer avec l'État et les collectivités dans le cadre du projet de classement en site classé de la vallée de la Vienne, de proposer une ingénierie aux collectivités souhaitant protéger des alignements d'arbres ou des arbres isolés, et d'élaborer un Plan de paysage* à l'échelle du territoire du Parc.

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par le syndicat mixte du Parc, en lien étroit avec les collectivités adhérentes. Elle est suivie de manière transversale par les commissions du Parc compétentes en matière de paysage, afin d'assurer la cohérence des actions à l'échelle du territoire.

Le Parc s'appuie sur un partenariat renforcé avec les CAUE de la Dordogne et de la Haute-Vienne, acteurs ressources pour la connaissance, le conseil et l'accompagnement des collectivités. La DREAL Nouvelle-Aquitaine est associée pour garantir l'articulation avec les politiques nationales et régionales du paysage et la prise en compte des enjeux réglementaires.

Des groupes de travail techniques peuvent être mobilisés selon les projets ou secteurs concernés, associant collectivités, partenaires institutionnels et acteurs locaux.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Augmenter les actions de préservation des paysages	C O I	O	O I	I F	I R	I F R	O
Améliorer les actions en faveur des paysages du quotidien	C O I	O	O I	I F	I R	I F R	O
Accompagner des paysages face au changement climatique	C O I	O	O I	I F	I R	I F R	O
Préserver le cadre de vie	C O I	O	O I	I F	I R	I F R	O

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre les obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, s'engage dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Prendre en compte les Objectifs de qualité paysagère lors de projets d'infrastructures, d'équipements et les documents de planification
- Prendre en compte les Objectifs de qualité paysagère lors de la rédaction d'avis sur les différents types de projets
- Soutenir les démarches paysagères et relayer les initiatives dans le réseau paysage
- Poursuivre les démarches de classement de sites à enjeu, en associant le Parc
- Accompagner les communes désireuses de mettre en place un règlement local de publicité
- Permettre l'accompagnement par le paysagiste conseil de l'Etat pour la mise en place des Plans de paysage
- S'engager à faire appliquer la réglementation sur la publicité

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Mobiliser ses services pour l'atteinte des Objectifs de Qualité Paysagère dans l'exercice de ses compétences, et en lien avec le SRADDET.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Accompagner les projets s'inscrivant dans cette fiche mesure en mobilisant le paysagiste conseil de l'Etat
- Soutenir les CAUE qui peuvent être mobilisés par le Parc et les collectivités
- Soutenir la mise en valeur de sites d'intérêt ENS
- Associer le Parc pour les approches paysagères des projets d'équipement
- Associer le Parc à la révision des Atlas des Paysages

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Garantir la traduction des OQP dans les documents d'urbanisme et les projets opérationnels.
- Appliquer la réglementation en matière de publicité
- Identifier et préserver les éléments du paysage, les éléments du patrimoine historique et culturel, les milieux stratégiques pour la conservation de la biodiversité
- Protéger dans les documents de planification les sites emblématiques au titre des paysages
- Associer le Parc lors des opérations de végétalisation des espaces publics
- Apporter leur concours aux actions mises en place par le Parc
- Végétaliser le plus possible les espaces publics et les cours d'école
- Pré végétaliser les lots à construire avec des essences du label Végétal Local

Communes :

- Veiller à la qualité architecturale et à l'insertion paysagère des constructions à travers les règlements d'urbanisme et les permis de construire.
- Conserver les spécificités architectures locales lors des aménagements urbains

Syndicat mixte du Parc :

- Réaliser des actions en faveur de la préservation du cadre de vie, particulièrement aux entrées et traversées de communes.
- Accompagner les collectivités et porteurs de projets pour l'aménagement ou la requalification des éléments, sites ou espaces dégradés, et les points noirs référencés sur le Plan de Parc.
- Elaborer et diffuser des outils de connaissance sur les solutions d'intégration paysagère.
- Informer les élus sur la réglementation de la publicité et accompagner la mise en place d'une charte graphique à l'échelle du territoire pour la SIL.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc apporte une vision paysagère globale et transversale, fondée sur une connaissance fine du territoire et de ses dynamiques. Il joue un rôle d'ensemblier et de médiateur entre acteurs, en articulant enjeux de paysage, biodiversité, urbanisme et adaptation au changement climatique. Par son ingénierie, son animation partenariale et sa capacité à expérimenter, le Parc permet de passer d'actions ponctuelles à une stratégie paysagère cohérente, partagée et durable à l'échelle du Périgord-Limousin.

➔ Autres partenaires

Architecte des bâtiments de France, Associations naturalistes, Collège de Châlus, **Conseil d'architecture et d'urbanisme et de l'environnement Dordogne et Haute-Vienne**, CNPF, Direction Départementale des Territoires, **DREAL - Inspection des sites**, Ecoles d'Architectures, Ecole du Paysage, Fédération nationale des PNR, ONF, SAFER, Universités.

→ Exemples d'actions possibles

- Organisation d'un séminaire annuel autour des Paysages de l'après-Pétrole
- Publication de fiches techniques sur les objectifs de qualité paysagère
- Création de journées sur le thème de l'aménagement des Tiers-paysages
- Poursuite de l'organisation d'un atelier universitaire annuel

→ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
Nombre de chantiers de plantation/végétalisation de centre-bourgs : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +1 • N+10 : +3 • N+15 : +5 Nombre de points noirs résorbés d'ici 15 ans : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : 25% • N+10 : 50% • N+15 : 100% 	Nombre de projets intégrant une dimension paysagère : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +1 • N+10 : +3 • N+15 : +5

→ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

→ Références au Plan de Parc

Orientation 1 : Renforcer la diversité des paysages vivants et fonctionnels

Préserver et valoriser les paysages ordinaires et remarquables (mesures 1 et 28)

-  Entité paysagère du bocage limousin
-  Entité paysagère des campagnes résidentielles
-  Entité paysagère du massif des feuillardiers
-  Entité paysagère de la vallée de l'Isle et plateaux jumilhacois
-  Entité paysagère des vallées périgourdines
-  Point de vue

- ◆◆◆ Lignes de crêtes ou rupture de pente donnant à voir le grand paysage

- Point noir paysager (mesure 1)

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

ORIENTATION 1 : Renforcer la diversité des paysages vivants et fonctionnels

MESURE 2 : RENFORCER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DANS LE MAILLAGE D'HABITATS DU PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures : 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité : +++ / Paysage : ++ / Climat : + / Sociétal : +

→ Contexte

Les trames écologiques constituent l'ossature fonctionnelle de la biodiversité à l'échelle des territoires. Les Trames Vertes et Bleues (TVB) correspondent à des réseaux de continuités écologiques terrestres et aquatiques, identifiés initialement par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), aujourd'hui intégrés au SRADDET. Elles visent à préserver et restaurer les continuités indispensables au cycle de vie des espèces et à leur capacité d'adaptation face au changement climatique, en agissant à la fois sur la qualité des milieux et sur leur connectivité (article L.371-2 du code de l'environnement).

La trame noire, complémentaire des trames verte et bleue, croise ces continuités écologiques avec la réduction de la pollution lumineuse nocturne, afin de restaurer des conditions favorables aux espèces sensibles à la lumière artificielle.

Ces trames traduisent le lien étroit entre biodiversité, paysages et activités humaines.

Sur le territoire du Parc, des travaux structurants ont été engagés dès 2010, en particulier sur la trame bleue, à travers des programmes d'envergure tels que le LIFE en faveur de la moule perlière. À partir de 2017, une démarche volontaire de réduction de la pollution lumineuse a permis d'identifier des secteurs favorables à la faune nocturne ; la trame noire reste toutefois à consolider et à formaliser à l'échelle du territoire.

En revanche, d'autres trames demeurent encore insuffisamment caractérisées, avec une qualité hétérogène et des sous-trames parfois mal définies, alors même que la mosaïque paysagère du Périgord-Limousin — haies bocagères, zones humides, prairies permanentes, ripisylves, boisements — offre un potentiel écologique remarquable.

Dans le cadre de la charte 2026-2041, une analyse approfondie des trames écologiques apparaît indispensable, en particulier sur les sous-trames de vieux bois, de prairies anciennes et de zones humides à fort enjeu, identifiées comme prioritaires pour la biodiversité. L'identification des points de rupture, la hiérarchisation des continuités et la co-construction d'actions opérationnelles avec les acteurs du territoire alimenteront la future Stratégie Locale de Biodiversité.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique de coopération avec les territoires limitrophes, afin de renforcer la connectivité écologique à une échelle supra-territoriale. La déclinaison des trames écologiques dans les documents d'urbanisme constitue enfin un enjeu majeur pour en faire de véritables outils au service des politiques d'aménagement, conciliant développement territorial, adaptation au changement climatique et préservation du vivant.

Quelques données chiffrées :

- 236 plans d'eau effacés ou aménagés
- 13 ouvrages effacés ou aménagés
- 5 939 ha de zones humides inventoriées
- 131 ha de pelouses calcicoles en propriété communale (acquisition foncière)
- 6 557 mètres de haies plantées
- 30 ha de forêt préservés en îlots de sénescence
- 58 communes dotées d'un plan de gestion de l'éclairage
- 10 830 ha de surface agricole engagés en MAEC

➔ Enjeux

- Préservation et renforcement la qualité écologique du cadre de vie, au bénéfice conjoint des habitants et de la biodiversité
- Une meilleure cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire et les objectifs de reconquête de la biodiversité
- Maintient, restauration et amélioration un maillage écologique fonctionnel, garant de l'interconnexion durable des sous-trames du Périgord-Limousin

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier finement 100 % des trames du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin d'ici 5 ans. • Restaurer 15 tronçons de corridors écologiques prioritaires d'ici 15 ans. (Cf. Annexe « note méthodologique de caractérisation des TVB »). • Accompagner 10 communes du Parc naturel régional Périgord-Limousin dans une démarche de valorisation ou de prise en compte de la TVB d'ici 10 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une méthode partagée d'identification et de hiérarchisation des corridors à enjeux, aboutissant à un socle de connaissances consolidé. • Assurer la prise en compte des fonctionnalités écologiques (connectivité, naturalité, diversité des habitats) dans les projets de gestion et d'aménagement menés en Périgord-Limousin. • Accroître la protection forte des corridors par la règlementation ou l'acquisition foncière.

➔ Actions

- **Consolider les trames du Parc naturel régional Périgord-Limousin par l'acquisition de données supplémentaires sur les habitats et les espèces :** Il s'agit pour le Parc, en lien avec ses partenaires, de renforcer la connaissance des trames écologiques par la réalisation ou la mobilisation d'inventaires naturalistes ciblés sur des secteurs à forts enjeux écologiques ou insuffisamment prospectés. Cette action s'appuie notamment sur les réseaux d'observateurs, les données du SINP, les retours de terrain, ainsi que sur des expertises spécifiques commanditées afin d'enrichir et d'actualiser la connaissance.
>Pour aller plus loin, il s'agit pour le Parc d'améliorer la précision et la robustesse des cartographies des trames. Les cartographies de pollution lumineuse constituent le socle de la trame noire et sont à actualiser tous les cinq ans. Une attention particulière est portée à la cohérence entre les différentes démarches d'élaboration des trames conduites par les structures partenaires, afin de garantir une lecture partagée et opérationnelle à l'échelle du territoire.
- **Réaliser des diagnostics écologiques sur les secteurs stratégiques de continuité et engager les actions de restauration nécessaires :** Il s'agit pour le Parc de conduire, avec ses partenaires, des diagnostics écologiques ciblés sur des secteurs identifiés comme structurants ou sensibles pour les continuités écologiques. Ces diagnostics permettent de qualifier les fonctions écologiques, d'évaluer l'état de conservation des milieux et d'identifier les tronçons de corridors fragmentés ou en dysfonctionnement.
>Pour aller plus loin, le Parc et ses partenaires souhaitent repérer, à partir des données existantes et des diagnostics réalisés, les ruptures de continuité, les corridors dégradés ou les secteurs présentant des effets de seuil pour les déplacements des espèces. Il s'agit ensuite de concevoir et de mettre en œuvre des actions concrètes de restauration ou d'aménagement de la continuité écologique, priorisées en fonction des enjeux écologiques et de la faisabilité locale.
- **Intégrer progressivement la TVBN dans les politiques d'aménagement du territoire et les documents de planification :** Il s'agit pour le Parc de travailler étroitement avec les EPCI et les communes afin d'accompagner l'intégration des trames vertes, bleues et noires dans les documents d'urbanisme et les stratégies d'aménagement (SCoT, PLUi...). Cet accompagnement repose sur la mise à disposition de cartographies partagées, de préconisations techniques et d'un appui méthodologique visant à sécuriser durablement les continuités écologiques.
>Pour aller plus loin, le Parc peut fournir un accompagnement spécifique aux communes pour la préservation des continuités écologiques de proximité, notamment le long des chemins communaux, par exemple dans le cadre de projets d'aliénation ou de requalification du domaine public.
- **Organiser des temps d'échange et de concertation pour renforcer la robustesse et l'appropriation des trames :** Il s'agit pour le Parc et ses partenaires d'impliquer les agriculteurs, forestiers, élus, gestionnaires d'espaces naturels et habitants à travers des réunions locales, des ateliers participatifs et des démarches de co-construction. Ces temps d'échange permettent d'ajuster les propositions aux réalités locales, de favoriser leur appropriation et de faire émerger des projets portés localement en faveur des continuités écologiques.
- **Engager des programmes expérimentaux de recherche et de développement :** Il s'agit pour le Parc de s'inscrire dans des programmes de recherche et de développement visant à améliorer les méthodes d'analyse, de définition et de suivi des trames écologiques. À titre d'exemple, le programme engagé en 2024 sur la trame « vieux bois » pourra être prolongé ou élargi à d'autres sous-trames prioritaires, telles que les vieilles prairies.
>Pour aller plus loin, le Parc peut également participer au développement et à l'amélioration du protocole d'évaluation des haies, porté par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). La

sélection de modèles biologiques pertinents pour la définition de la trame noire, ainsi que l'élaboration de méthodes de suivi adaptées au territoire, constituent également des champs d'expérimentation privilégiés.

- **Assurer une coopération et une mutualisation des actions avec les territoires riverains :** Il s'agit pour le Parc d'assurer la cohérence et la continuité des actions menées entre le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin et les territoires limitrophes. Cet enjeu est particulièrement important pour l'amélioration de la trame noire, compte tenu des effets de la pollution lumineuse, mais aussi pour certaines espèces à grands déplacements (anguilles, lampreys) ou en reconquête de territoire (castor). *>Pour aller plus loin, cette coopération interterritoriale permet également de mutualiser certaines actions de gestion, de surveillance, de communication et de suivi écologique, renforçant ainsi l'efficacité et la lisibilité des politiques de continuités écologiques à une échelle dépassant les limites administratives.*

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par le syndicat mixte du Parc, en lien étroit avec les EPCI, qui constituent les acteurs clés de la déclinaison opérationnelle des trames écologiques à travers les politiques d'aménagement et de planification.

La gouvernance s'appuie sur une articulation entre les commissions thématiques du Parc (biodiversité, eau-milieux aquatiques, paysages) et des temps de travail dédiés associant élus et techniciens des intercommunalités. Des partenaires techniques (CAUE, DREAL, OFB, structures naturalistes) et le Conseil scientifique du Parc sont mobilisés selon les besoins, afin de garantir la qualité scientifique, la cohérence territoriale et la montée en compétences collectives.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Intégrer progressivement la TVBN dans les politiques d'aménagement du territoire et les documents de planification (SCoT, PLUi...)	C O	P	O P	I F	I F R	I F R	P
Consolider les trames du Parc par l'acquisition de données supplémentaires sur les habitats et les espèces	C O	P	O P	I F	I F R	I F R	P
Réaliser des diagnostics écologiques sur les secteurs stratégiques de continuité (boisements, haies, prairies, zones humides...)	C O	P	P	I F	I F R	I F R	?

Engager des programmes expérimentaux de recherche et développement	C O	P	P	I F	I F R	I F R	?
Identifier les tronçons de corridors fragmentés ou en mauvais état de fonctionnement, et mettre en œuvre les opérations de restauration ou d'aménagement nécessaires	C O	P	O P	I F	I F R	I F R	?
Organiser des temps d'échange et de concertation avec les acteurs du territoire pour améliorer la robustesse de la trame	C O	P	O P	I F	I F R	I F R	?
Assurer une coopération et une mutualisation des actions avec les territoires riverains	C O	P	P	I F	I F R	I F R	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour Opérateur de l'action

I pour accompagnement en Ingénierie technique

F pour accompagnement Financier

R pour cadrage Réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les partenaires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Assurer la cohérence des politiques nationales d'aménagement et d'infrastructures avec les continuités écologiques identifiées sur le Parc, notamment via les services déconcentrés (DREAL, DDT).
- Apporter un appui technique et méthodologique au Parc et aux collectivités pour la mise en œuvre de la Trame verte, bleue et noire, en particulier dans le cadre des stratégies nationales et régionales pour la biodiversité.
- Mobiliser, dans la mesure des cadres réglementaires et budgétaires existants, les dispositifs financiers nationaux en faveur de la restauration et de la préservation des continuités écologiques.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Reconnaître le territoire du Parc comme secteur prioritaire et chef de file :
- Pour l'amélioration des connaissances et le développement d'expérimentations
- Pour le développement de la recherche d'action sur l'identification, la caractérisation et la préservation/restauration des continuités écologiques à enjeux spécifiques
- Pour accompagner les collectivités dans la définition et prise en compte des continuités écologiques de leurs territoires. L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales pour la biodiversité devront être privilégiées.
- Accompagner et soutenir financièrement le Parc, sous réserve des capacités financières disponibles, les projets de travaux de restauration des continuités écologiques
- Mobiliser les financements publics/privés pour la réalisation de travaux de restauration/renforcement des continuités écologiques

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Accompagner la réalisation d'aménagements routiers sur le réseau départemental (PAF)
- Utiliser une partie des mesures compensatoires en cas d'aménagements routiers à la restauration des continuités écologiques

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

- Prendre en compte les TVBN établies dans leurs documents d'urbanisme
- Maintenir ou améliorer les efforts réalisés dans la diminution de la pollution lumineuse du territoire, également par extension sur le reste de l'EPCI

Communes :

- Prendre en compte les TVBN établies dans leurs documents d'urbanisme
- Accompagner la réalisation d'aménagements routiers sur le réseau communal (PAF)
- Maintenir ou améliorer les efforts réalisés dans la diminution de la pollution lumineuse du territoire

Syndicat mixte du Parc :

- Assurer le pilotage technique et l'animation territoriale de la TVBN à l'échelle du Parc, en garantissant la cohérence des démarches menées par les différents acteurs.
- Produire, centraliser et mettre à disposition des collectivités les données, cartographies et préconisations nécessaires à l'intégration opérationnelle des continuités écologiques dans les politiques d'aménagement.
- Accompagner les collectivités et les porteurs de projets par une ingénierie de proximité (diagnostics, appui méthodologique, montage de projets, mobilisation de financements) et favoriser l'expérimentation et la recherche-action sur les continuités écologiques.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc joue un rôle central de chef d'orchestre territorial des continuités écologiques : il articule connaissance scientifique, expertise technique et concertation locale pour transformer la Trame verte, bleue et noire en un outil opérationnel au service de l'aménagement du territoire. Par sa capacité à fédérer les acteurs, à sécuriser les projets et à inscrire les actions dans la durée, le Parc garantit la cohérence, l'efficacité et l'appropriation collective des politiques de préservation et de restauration de la biodiversité.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Agences de l'eau, Union européenne, Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine, Syndicats d'énergie, Structures à compétence GEMAPI (syndicats de rivières), d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Vienne et la Dordogne (CAUE), Associations naturalistes, Fédérations de chasse, Fédérations de pêche, Clubs d'astronomie, Conseils d'architecture, Chambres d'agricultures de la Haute-Vienne et la Dordogne, ADEME Nouvelle-Aquitaine.

➔ Exemples d'actions possibles

- Caractérisation des haies constitutives de la Trame Verte : structure, essences, hauteur, largeur...
- Inventaire des dispositifs de Passage à Faune sur le territoire : type de dispositifs, structures responsables de leur suivi.

- Identification des points de blocage pour la continuité de la trame bleue (continuité des migrations et continuité sédimentaire).
- Identification de nouvelles méthodes de caractérisation, avec l'utilisation d'intelligences artificielles et de photographies aériennes (travail déjà en cours au Parc sur les vieilles forêts, à développer sur les prairies naturelles).

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Consolidation d'une cartographie TVBN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : 100% du territoire couvert par une cartographie fine <p>Restauration de trame verte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 29 800 ha en réservoirs de biodiversité, 36 100 ha en corridors • N + 5 : + 2 % • N + 10 : + 5 % • N + 15 : + 10 % <p>Restauration de trame bleue : effacement ou aménagement de seuils</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N + 5 : +5 seuils effacés ou aménagés • N + 10 : +10 seuils effacés ou aménagés • N + 15 : +15 seuils effacés ou aménagés 	<p>Evolution du « coefficient de perméabilité » du territoire (calcul BioDispersal) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N + 5 : + 3 à 5 % • N + 10 : + 12 à 18 % • N + 15 : + 20 à 25 %

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7

➔ Références au plan de parc :



AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 1 : Renforcer la diversité des paysages vivants et fonctionnels

MESURE 3 : DEFENDRE UN ENVIRONNEMENT NOCTURNE DE QUALITE EN PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesure 2, 14, 21, 23, 31

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité +++ / Paysage ++ / Climat ++ / Sociétal ++

→ Contexte

Près de 80 % de la population mondiale vit sous un ciel impacté par la pollution lumineuse*. En France, l'arrêté de 2018 réglemente les horaires d'éclairage des entreprises et les dispositifs d'éclairage public. Ce cadre, pertinent, reste toutefois insuffisant pour assurer une protection durable du ciel nocturne.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin bénéficie d'un ciel nocturne de grande qualité, caractérisé par de véritables « nuits noires ». Cet atout, fragile, appelle une action ambitieuse pour réduire les effets de la pollution lumineuse et reconnaître la nuit comme une ressource environnementale, paysagère et sociale. Depuis 2017, le Parc a impulsé le projet de Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), concrétisé en 2021 par l'adoption d'un plan de gestion de l'éclairage prévoyant l'extinction de l'éclairage public à 22 h 30 au plus tard.

En 2025, le Parc contribue au fait que la Région Nouvelle-Aquitaine est la première en France pour le nombre de communes labellisées « Villes et Villages Étoilés », avec 47 communes labellisées dans le périmètre du Parc naturel régional Périgord-Limousin lors de l'édition 2024-2025 du concours de l'ANPCEN.

Le Parc promeut une approche intégrée de préservation de la nuit, conciliant : réappropriation sociale (projet « Ma commune la nuit », réseau « Veilleurs d'étoiles »), sobriété énergétique, biodiversité (label « Entreprise engagée pour préserver l'environnement nocturne »), valorisation des paysages et du ciel étoilé, développement touristique, qualité de vie, et transmission des imaginaires locaux.

Illustration : Carte de pollution lumineuse faite par Sabrina OU une photo de la voie lactée

→ Enjeux

- Préservation de la qualité de l'environnement nocturne du Périgord-Limousin
- Valorisation de la ressource « nuit » du Périgord-Limousin
- Evolution des pratiques d'éclairage pour davantage de sobriété

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> Amener 100 % des communes à pratiquer l'extinction totale de l'éclairage public au plus tard à 22h30. Signer des conventions avec l'agglomération de Limoges et les papeteries de Saillat-sur-Vienne pour réduire leur impact lumineux sur le territoire du Parc. Accompagner 30 entreprises à réduire leur pollution lumineuse. 	<ul style="list-style-type: none"> Fédérer autour de la « nuit noire » comme ressource du territoire. Accompagner les collectivités, les professionnels et les habitants pour une réappropriation de la nuit. Faire évoluer les pratiques d'éclairage sur des sites à enjeux majeurs de biodiversité, y compris en début de nuit.

→ Actions

- Maintenir une dynamique collective pour préserver la ressource nuit*** : En continuité avec les actions engagées depuis 2017, il s'agit notamment pour le Parc d'animer un comité de pilotage dédié à la ressource nuit*. Il s'agit pour le Parc de fédérer durablement collectivités, syndicats d'énergie (SDE24, SEHV, SDEG16), clubs d'astronomie, associations naturalistes et l'association nationale pour la préservation du ciel et de l'environnement nocturne, afin d'assurer une action coordonnée et pérenne sur le territoire.
- Accompagner les collectivités à réduire leur impact** : il s'agit notamment pour le Parc d'amener les collectivités à mettre en œuvre le plan de gestion de l'éclairage adopté en 2021.
>Pour aller plus loin il s'agit pour le Parc de valoriser et amplifier l'engagement des communes par le label « Villes et Villages Étoilés » de l'ANPCEN et d'assurer un accompagnement renforcé après chaque élection municipale, afin d'encourager la continuité des bonnes pratiques.*
- Accompagner les entreprises à réduire leur impact** : Il s'agit notamment pour le Parc, avec les collectivités, de réduire l'impact de l'éclairage existant en assurant l'application de la réglementation sur l'extinction (au plus tard 1 h après fermeture), en encourageant la dépose des équipements inutiles et en recherchant des marges d'extinction, y compris sur les sites en activité continue 24 h/24. Cette dynamique est ensuite portée à l'échelle des zones d'activités, publiques et privées, pour favoriser des pratiques cohérentes. Enfin, il s'agit d'orienter les rénovations vers un éclairage sobre et à moindre impact, privilégiant des lumières chaudes (≤ 2200 K), maîtrisées dans leur consommation, et limitant l'effet des enseignes et publicités lumineuses sur l'ambiance nocturne. Il s'agit également pour le Parc de reconnaître les engagements exemplaires grâce au label « Entreprise engagée pour préserver l'environnement nocturne », avec l'objectif de 20 entreprises supplémentaires labellisées en 10 ans, afin d'ancrer durablement la sobriété lumineuse dans les pratiques économiques du territoire.
- Coopérer avec des territoires limitrophes** : Il s'agit pour le Parc de réduire les pollutions lumineuses impactant fortement son territoire, émises en particulier par l'agglomération de Limoges et les papeteries de Saillat-sur-Vienne, en favorisant la signature de conventions de partenariat qui permettrait la réduction concertée de l'impact lumineux via une déclinaison du plan de gestion de l'éclairage.
>Pour aller plus loin, il s'agit pour le Parc de mobiliser progressivement d'autres communes et villes portes aux impacts plus modérés, comme Périgueux, Angoulême et les villes portes

- **Développer le réseau de Veilleurs et Veilleuses d'étoiles** : Créé en 2019, il s'agit pour le Parc de faire vivre et étendre ce réseau citoyen afin d'impliquer davantage d'habitants comme ambassadeurs de la nuit, sur la mesure de la qualité du ciel et sur d'autres missions, notamment les inventaires d'espèces nocturnes.
- **Valoriser et faire connaître la qualité du ciel nocturne du Périgord-Limousin** : Il s'agit notamment pour le Parc de faire reconnaître les efforts du territoire par un label national ou international, de développer l'astrotourisme et d'organiser des événements et formations pour la découverte de l'environnement nocturne.
- **Intégrer la préservation de la nuit dans les politiques et documents locaux** : Il s'agit notamment pour le Parc, en lien étroit avec les Communautés de communes, d'assurer la prise en compte de la nuit dans les SCoT* et PLUi*, dans les Plans climat-air-énergie territoriaux et dans l'ensemble des politiques locales, en cohérence avec le plan de gestion de l'éclairage.

Encart « Plan de gestion de l'éclairage »

Pour un éclairage sobre, économique et respectueux du vivant, le Parc a adopté fin 2021 un plan de gestion de l'éclairage. Il définit les caractéristiques techniques de l'utilisation de la lumière artificielle nocturne sur le territoire du Parc afin de minimiser son impact sur les paysages nocturnes, les milieux naturels et la vie sauvage, tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes. Cet encart vise à clarifier les engagements des communes et communautés de communes adhérentes à la charte du Parc, y compris pour les nouvelles communes du périmètre. Il est à noter qu'il n'y a aucune obligation sur les modèles exacts de luminaires à utiliser, du moment que les critères du plan de gestion de l'éclairage sont respectés.

Critères principaux du plan de gestion de l'éclairage, document opposable :

- Extinction au plus tard à 22h30 de l'éclairage sur l'ensemble du territoire, sauf besoin exceptionnel
- Pas d'éclairage routier hors centre bourg (solutions de signalisations passives possibles)
- Lors des rénovations de l'éclairage, installation de luminaires orientés vers le sol (ULOR < 1%) avec une lumière jaune orangé (maximum 2200K sur tout le territoire, sauf dans les bourgs des communes de plus de 2000 habitants où le maximum autorisé est de 2700K)
- Dépose de l'éclairage inutile
- Pas d'installation d'éclairage en cas d'urbanisation de nouveaux espaces
- Pour les enseignes lumineuses, extinction au plus tard 1h après la fermeture et jusqu'à 1h avant l'ouverture du site
- Pour les panneaux d'information, extinction au plus tard à 22h30
- Avoir une approche festive et ponctuelle de la mise en lumière du bâti

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par le Parc naturel régional du Périgord-Limousin et suivie par les commissions thématiques compétentes en matière de biodiversité, de paysage et d'énergie.

Elle est mise en œuvre en étroite coordination avec les EPCI et les communes, compétents en matière d'éclairage public et d'aménagement.

Les syndicats d'énergie, en charge de la planification, de la rénovation et de l'entretien des réseaux d'éclairage public, sont des partenaires clés de la démarche.

Le Parc assure l'animation technique, la capitalisation des données et l'accompagnement des collectivités, en lien avec l'État, la Région et le Conseil scientifique pour garantir la cohérence réglementaire et scientifique.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Les engagements listés ci-dessous sont des propositions. Ils seront soumis à la validation des collectivités.

Actions des mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Maintenir une dynamique collective sur le territoire du Parc pour préserver la ressource nuit	C, O	P	O	P	I, F	F, R	P
Accompagner les collectivités et les entreprises à réduire leur impact	C, O	O	O	P	I, P	O, F, R	O
Coopérer avec des territoires limitrophes	C, O		P	P	P		P
Suivre l'évolution de la pollution lumineuse	I	P	P	P	C, O, F	R	P
Développer le réseau de Veilleurs et Veilleuses d'étoiles	C, O	P	P		F		P
Valoriser et faire connaître la qualité du ciel nocturne du Périgord-Limousin	C, O	O	O	O, I, F	O, F	P	P
Intégrer la préservation de la nuit dans les différentes politiques locales	C, O	O	O	O	I, P	F, R	O

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour Opérateur de l'action

I pour accompagnement en Ingénierie technique

F pour accompagnement Financier

R pour cadrage Réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Porter une politique nationale de préservation de la ressource nuit, avec notamment la mise à jour de l'arrêté de 2018 et la publication d'un arrêté plus strict que celui du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, afin de rendre règlementaire le plan de gestion de l'éclairage au sein du périmètre du Parc naturel régional
- Protéger le site d'observation astronomique de la commune de Nantheuil par un classement.
- Aider à réduire la pollution lumineuse par des aides financières pour la dépose de l'éclairage public superflu.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir spécifiquement des démarches expérimentales en matière de stratégie territoriale ou d'action de transition énergétique et écologique menées sur le territoire du Parc.
- Accompagner le financement de projets portés par les acteurs locaux du territoire Périgord-Limousin : collectivités, entreprises, collectifs de citoyens, etc.
- Soutenir la mise en place d'initiatives en lien avec les objectifs régionaux de préservation de la biodiversité nocturne en écho à l'ambition de faire de la Région Nouvelle-Aquitaine la première région étoilée de France.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Respecter le plan de gestion de l'éclairage.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Respecter le plan de gestion de l'éclairage.
- Intégrer le plan de gestion de l'éclairage lors de l'élaboration ou la mise à jour des documents de planification tels que les PLUi et les PCAET.
- Co-organiser des animations pour faire connaître la ressource nuit.

Communes :

- Respecter le plan de gestion de l'éclairage.
- Candidater au label Villes et Villages étoilés.

Syndicat mixte du Parc :

- Piloter la préservation de la nuit en tant que ressource à l'échelle du territoire du Parc.
- Accompagner les EPCI et communes, ainsi que les acteurs privés et associatifs, dans cette dynamique.

Rôle déterminant du Parc :

Dans cette stratégie, le Parc joue un rôle déterminant d'impulsion et de coordination. Il s'agit pour lui de fixer le cap par une approche globale de préservation de la ressource nuit, et de mobiliser les acteurs en animant, accompagnant et valorisant les engagements locaux. Il s'agit également pour le Parc d'assurer la cohérence et la continuité du plan de gestion de l'éclairage dans les politiques et documents de planification, afin de protéger durablement la nuit sur le territoire Périgord-Limousin.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Tous les partenaires publics et privés, et en particulier :

ANPCEN*, **syndicats d'énergie départementaux** (SDE24, SEHV, SDEG16), **bénévoles du réseau Veilleurs d'étoiles**, agglomérations de Limoges, IPAMAC*, acteurs économiques, acteurs impliqués autour de la nuit (clubs d'astronomie, GMHL*, LPO*, réseau des animateurs EEDD*...), chambres consulaires.

➔ Exemples d'actions possibles

- Accompagnement des communes pour candidater au label national « Villes et villages étoilés ».
- Signature d'une convention avec le syndicat d'énergie départemental de Dordogne (SDE24) pour encadrer les modèles de points lumineux sur le territoire du Parc en lien avec le plan de gestion de l'éclairage.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre de communes labellisées « Villes et villages étoilés » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N=47 • N+5=60 • N+10=65 • N+15=70 <p>Pourcentage de communes qui pratiquent l'extinction de l'éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N= 84% (ancien périmètre du Parc) • N+5=95% • N+10=100% • N+15=100% 	<p>Surface du territoire avec un ciel sombre en cœur de nuit (brillance du ciel >21,50 mag/arcsec²) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N0 = en cours d'acquisition • N+5= + 20% • N+10= + 40% • N+15= + 50%

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 3 / 8 / 9 / 10

➔ Références au Plan de Parc

Défendre un environnement nocturne de qualité (mesure 3)



Secteur de pollution lumineuse



Entreprise labellisée 'Entreprise engagée pour préserver l'environnement nocturne'



Commune labellisée Ville et Village Etoilé

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

ORIENTATION 2 : PROTEGER LA BIODIVERSITE ET LES ESPACES NATURELS

MESURE 4 : AMELIORER LES CONNAISSANCES DES ESPECES ET DES MILIEUX DU PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 2, 7, 8, 9, 12,22.

Il est précisé que la mesure 4 aborde la forêt comme un milieu naturel à préserver, au regard de ses fonctions écologiques, paysagères et de biodiversité.

L'approche de la forêt en tant que ressource économique relève de la mesure 22, dédiée à la filière forêt-bois. Ces deux mesures sont complémentaires mais portent sur des objets.

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité +++/ Paysage ++ / Climat ++/ Sociétal +

➔ Contexte

La préservation de la biodiversité constitue un enjeu majeur à toutes les échelles, au travers notamment de la Stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030, de la Stratégie nationale biodiversité 2021-2030 et de la Stratégie régionale biodiversité Nouvelle-Aquitaine 2023-2032. L'action du Parc naturel régional Périgord-Limousin s'inscrit pleinement dans ce cadre, en s'appuyant sur une connaissance fine et territorialisée des espèces et des milieux, condition indispensable à des actions efficaces et partagées.

Territoire de contact entre influences climatiques, géologiques et hydrologiques variées, le Périgord-Limousin présente une diversité remarquable d'habitats naturels (prairies permanentes, zones humides, forêts anciennes, cours d'eau de tête de bassin, landes, pelouses...) et d'espèces patrimoniales associées. Cette richesse constitue un socle écologique et paysager fort, mais demeure inégalement connue et fragilisée par de multiples pressions : évolution des usages agricoles et forestiers, artificialisation, fragmentation des milieux, changement climatique.

Depuis 2014, le Parc conduit et accompagne des démarches d'inventaires, de suivis et de gestion écologique, en lien étroit avec ses partenaires (CEN Nouvelle-Aquitaine, associations naturalistes, collectivités, monde agricole et forestier). Ces travaux ont permis d'initier une montée en connaissance, mais également de faire émerger des attentes fortes en matière de protection, de restauration et de valorisation des milieux naturels.

Pour la période 2026-2041, le Parc fait le choix de renforcer et structurer durablement cette connaissance, afin qu'elle constitue un socle partagé pour l'action publique locale, l'aménagement du territoire, la gestion des espaces naturels et l'adaptation au changement climatique.

➔ Enjeux

- Consolidation de la connaissance naturaliste, du spécifique au commun, pour orienter la préservation
- Appropriation collective du patrimoine naturel via la diffusion et le partage des savoirs
- Identification et hiérarchisation des enjeux de conservation sur des bases scientifiques objectivées
- Accompagnement des politiques locales d'aménagement, de gestion et de préservation par des données robustes

Encart – Éléments chiffrés clés

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin se situe à l'interface de plusieurs ensembles climatiques, géologiques et hydrologiques, générant une diversité élevée d'habitats et d'espèces à l'échelle régionale.

Habitats : Le Catalogue des végétations du Parc (2023) identifie 228 alliances et groupements phytosociologiques, soit environ 25 % des végétations de Nouvelle-Aquitaine, dont une douzaine à enjeu patrimonial fort à très fort (pelouses calcaires ou acides, prairies maigres de fauche, forêts à sphaignes, marais acides, landes à bruyères).

Faune : La plateforme régionale FAUNA recense ≈ 60 000 données, correspondant à ≈ 33 000 occurrences d'espèces, dont 162 taxons menacés (diagnostic biodiversité, 2024).

Flore : Les bases des Conservatoires botaniques nationaux (OBV) totalisent ≈ 120 000 données, pour 2 245 taxons, dont 304 taxons déterminants ZNIEFF et 43 espèces menacées au niveau régional.

Production de connaissance : Une part significative de ces données est issue des actions portées ou coordonnées par le syndicat mixte du Parc depuis 2014 (Natura 2000, RNR « réseau de landes atlantiques », programmes LIFE – moules perlières, amphibiens exotiques, abeilles sauvages –, catalogue des végétations, PNA Sonneur à ventre jaune, atlas des odonates, études oiseaux forestiers, flore à statut, programme chiroptères).

Lacunes identifiées : Certains enjeux demeurent insuffisamment documentés, notamment l'état de conservation des espèces et habitats prairiaux, identifié comme une priorité de la Charte 2026-2041.

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), en partenariat avec les intercommunalités sur 100 % des communautés de communes d'ici 15 ans, en lien avec les PCAET*. Mener 5 programmes d'atlas thématiques en appui aux Plans Régionaux d'Actions et programme LIFE Wild Bees d'ici 15 ans, en réalisant une actualisation des démarches engagées sur les précédentes chartes (espèces végétales à statuts, catalogue des végétations, odonates, chiroptères, abeilles sauvages). Lancer 2 expérimentations novatrices dans le domaine de la connaissance d'ici 10 ans, portant sur les vieilles forêts et les prairies à forte naturalité. 	<ul style="list-style-type: none"> Partager les connaissances naturalistes avec les partenaires, acteurs locaux et habitants, pour favoriser l'appropriation collective du patrimoine naturel et scientifique. Améliorer les connaissances sur la biodiversité dans les espaces à fort enjeu de conservation, notamment les forêts matures à forte naturalité (vieilles forêts – forêts anciennes réelles), les prairies naturelles, les végétations aquatiques et humides. Porter une veille territoriale sur les Espèces Exotiques Envahissantes, avec l'appui des Conservatoires Botaniques et de la FREDON Nouvelle-Aquitaine.

➔ Actions

Cette mesure d'amélioration des connaissances naturalistes sera déclinée sur les bases suivantes :

- Engager des atlas de la biodiversité en partenariat avec les intercommunalités du Parc et en lien avec les PCAET* engagés :** Le Parc n'a pas déployé l'outil des Atlas de Biodiversité Communale dans sa précédente programmation 2011-2026. Il a toutefois engagé des inventaires naturalistes en format participatif, sur une espèce ou un groupe ne présentant pas de difficultés d'interprétation : sur les espèces de la trame noire (Ma Commune la Nuit 2021-2023, candidature Réserve Internationale de Ciel Etoilé avec les rapaces nocturnes) et sur les pollinisateurs sauvages (avec le programme SPI POLL* dans le cadre du programme LIFE Wild Bees). Ces expériences sont à conforter : il s'agit pour le Parc avec les outils ABC, de proposer aux intercommunalités, notamment celles porteuses d'un PCAET, un accompagnement technique et une assistance technique spécialisée sur les communes volontaires. L'action vise à améliorer la connaissance naturaliste des taxons* communs ou réguliers et facilement identifiables, et pour lesquels le Parc porte une responsabilité de préservation (Chevêche d'Athéna, Sonneur à ventre jaune, Pie-grièche écorcheur). La démarche participative permet une acculturation du territoire, et une mobilisation du territoire, et fait le lien avec la M30 sur l'implication des habitants.
- Soutenir les actions d'amélioration de la connaissance faune-flore et en particulier celles soutenues par les Plans Régionaux d'Actions :** Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est concerné par la mise en œuvre de plusieurs Plans d'Actions (Cf. liste en bas de document). Il doit être un territoire pilote dans la programmation d'inventaires naturalistes, avec un déploiement territorial soutenu de ces PRA* et PNA*, grâce à l'appui technique territorial du syndicat mixte et sa contribution à la mise en œuvre d'actions d'inventaires et d'expérimentations.

Il s'agit pour le syndicat mixte de s'engager dans le portage d'actions d'inventaires et d'expérimentation, tels que les plans d'actions Papillons de jour, Mulette perlière, Sonneur à ventre jaune ou encore Pies-grièches. Les données CarHab, désormais disponibles, servent de base à une pré-localisation des habitats favorables aux espèces PNA/PRA, et à un ciblage des zones prioritaires à prospecter.

>Pour aller plus loin, le syndicat mixte souhaite proposer une assistance technique aux animateurs de ces plans d'actions dans leur développement annuel, notamment sur les vieilles forêts et les prairies naturelles (à l'initiative des Conservatoires Botaniques Nationaux). Un partenariat par conventionnement est à engager avec les animateurs de ces Plans d'Actions.

- **Poursuivre et actualiser les démarches d'amélioration de la connaissance :** Il s'agit pour le Parc, sur les quinze ans de la charte, de poursuivre ces inventaires naturalistes sur de nouveaux groupes, peu ou mal étudiés et dont certains relèvent de la Directive Habitats Faune Flore : mollusques (Vertigo des moulins), oiseaux prariaux en forte régression (Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre), papillons de jour (Azurés, Cuivré des marais, Damier de la Succise). L'objectif est de mesurer l'action menée jusqu'ici par le Parc dans la préservation de ces espèces, avec une attention particulière portée sur les sites mis en valeur par la démarche des « hotspot de biodiversité » (cartographie d'une modélisation prédictive de répartition des enjeux de biodiversité réalisée par la Ligue de Protection des Oiseaux de Nouvelle-Aquitaine et les CBN* Sud-Atlantique et Massif central).

Il s'agit encore pour le Parc de mettre en place, sur les programmes historiques comme les programmes LIFE (moule perlière et abeilles sauvages) ou l'étude de 2005 sur les espèces végétales à statuts du Parc, une démarche plus allégée, afin de mesurer les évolutions (régression, augmentation, variation) des espèces locales, mais aussi d'apporter certains compléments de connaissance portant notamment sur les végétations des pelouses acidiphiles à Nard raide, espèce en limite d'aire de répartition (Cf. page 474 du Catalogue des végétations du Parc). Sur les sites Natura 2000, cette démarche d'actualisation des typologies et cartographies d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire au regard des évolutions de la connaissance sur ces habitats est à intégrer lors de la révision des DOCOB*. Cette actualisation prend un sens soutenu avec le changement climatique, avec la présence de milieux et d'espèces en limite d'aire de répartition.

- **Systématiser le recours et l'usage d'indicateurs de gestion dans les projets portés par le Parc :** Le Parc naturel régional Périgord-Limousin intègre déjà, dans certains projets, la mise en place de protocoles de suivi faisant office d'indicateurs de gestion, permettant d'apprécier la portée et l'efficacité écologique des actions menées.

Toutefois, ces démarches restent ponctuelles et hétérogènes, et ne sont pas encore déployées de manière systématique à l'ensemble des projets portés par le syndicat mixte. Plusieurs actions intègrent ainsi ce levier comme un axe d'amélioration, notamment les contractualisations environnementales (MAEC*, PSE*, contrats Natura 2000), les îlots de vieillissement forestier ou encore les opérations de restauration de zones humides après effacement d'étangs.

L'objectif poursuivi est donc de généraliser et structurer l'usage d'indicateurs naturalistes, afin de disposer d'outils partagés d'évaluation écologique, comparables dans le temps et entre projets. À cette fin, une assistance scientifique et technique avec des organismes publics de recherche (INRAE*, CNRS*, MNHN*) pourra être contractualisée, afin de garantir la robustesse scientifique des protocoles et la qualité des bio-évaluations produites.

Les protocoles retenus devront être répliques dans le temps, mobilisables à des coûts raisonnables, et s'inscrire dans des démarches de science participative reconnues, de type Vigie-Nature.

- **Engager des programmes d'inventaires précis et spécifiques sur les sites à haute valeur environnementale :** Certaines espèces ou groupes réclament une expertise naturaliste avec un fort niveau d'expérience. Les spécialistes dans ces domaines sont peu nombreux et souvent avec une très faible disponibilité de temps, ce qui a pu par le passé représenter une contrainte sur les projets du syndicat mixte. Il s'agit pour le Parc de confirmer ses obligations comme territoire pilote et d'expérimentation au travers la conduite de ces inventaires spécifiques sur les sites à haute valeur naturelle (M7), pour des raisons d'efficience. Les sites classés en Zone de Protection Forte sont à prioriser. Sont ainsi visés des travaux sur des groupes peu étudiés, comme la fonge, les bryophites, les lichens et les arthropodes. A noter que sur ces groupes « fonge-bryophites et lichens », un conventionnement est à rechercher avec les CBN* qui montent en compétence avec le recrutement de spécialistes dédiés. En dehors du conventionnement, le Parc procède au recrutement d'experts naturalistes par la voie des marchés publics.

- **Engager une veille active et une lutte sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont une menace confirmée pour la biodiversité. En accord avec la stratégie régionale relative aux EEE en Nouvelle-Aquitaine, le syndicat mixte a engagé des actions historiques à deux échelles d'intervention : un appui technique ponctuel aux actions des Conservatoires Botaniques et de la FREDON* Nouvelle Aquitaine dans l'information sur ces espèces, et un programme porté par le Parc dans la lutte sur la Grenouille taureau (LIFE CROAA). L'action vise à pérenniser cet effort avec une veille active, en partenariat avec les acteurs engagés sur ces missions. La priorité pour le Parc est de programmer chaque année un échange réunissant partenaires techniques et élus pour identifier les besoins d'inventaires, ainsi que les luttes associées. Les actions de lutte portent en priorité sur les stations nouvellement colonisées.

>Pour aller plus loin, le Parc souhaite accompagner les structures publiques du territoire dans la lutte contre les EEE. En effet, leur implantation sur le territoire est parfois le fait d'aménagements paysagers et urbains avec la plantation d'espèces exogènes et parfois envahissantes. A l'image des actions déployées dans le Parc naturel régional du Médoc (<https://www.pnr-medoc.fr/actualites/2024/03/15/quideplantesmedoc.html>), le syndicat mixte peut proposer des actions de substitution avec le recours à des végétaux locaux (idéalement labellisés Végétal Local). Avec l'appui technique des CBN, le Parc peut organiser chaque année des ateliers à destination des collectivités (élus, employés communaux) et des résidents, afin de permettre la diffusion de la connaissance.*

➔ Gouvernance

La mesure est pilotée par le syndicat mixte du Parc, en tant que coordinateur territorial de la connaissance naturaliste, garant de la cohérence scientifique, spatiale et temporelle des actions d'amélioration des connaissances sur les espèces et les milieux.

Elle s'appuie sur une gouvernance de projet adaptée à chaque action, associant des Comités techniques et Comités de pilotage lorsque nécessaire, ainsi que la commission thématique Patrimoine naturel, afin d'assurer l'articulation avec les autres politiques du Parc.

Le Conseil scientifique du Parc est mobilisé pour orienter les priorités, valider les protocoles et garantir la robustesse méthodologique des travaux. Des experts thématiques peuvent être associés ponctuellement pour accompagner la montée en compétences des acteurs impliqués.

La mise en œuvre repose sur un partenariat étroit avec les communautés de communes, et une coordination renforcée avec l'État et la Région, afin d'inscrire les actions du Parc en cohérence avec les stratégies régionales et nationales de biodiversité et de favoriser leur appropriation opérationnelle par les collectivités.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Engager des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), en partenariat avec les 8 intercommunalités du Parc, et en lien avec les PCAET engagés	C I	P	O I	I F	I F	I F R	P
Soutenir les actions d'amélioration de la connaissance faune-flore, et en particulier celles soutenues par les Plans Régionaux d'Actions	C O I	P	P	I F	I F	I F R	P
Poursuivre et actualiser les démarches d'amélioration de la connaissance	C O I	P	P	I F	I F	I F R	P
Systématiser le recours et l'usage d'indicateurs de gestion dans les projets portés par le Parc	C O I	P	P	I F	I F	I F R	P
Engager des programmes d'inventaires précis et spécifiques sur les sites à haute-valeur environnementale	C O I	P	P	I F	I F	I F R	P
Engager une veille active sur les Espèces Exotiques Envahissantes	C O I	P	P	I F	I F	I F R	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour accompagnement réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Soutenir l'intégralité des actions, notamment lors des Appels à Projets (exemple ABC).

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir la mise en œuvre des inventaires espèces et milieux.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Soutenir l'intégralité des actions dans le cadre de leur compétence Espaces Naturels Sensibles, sur le plan technique et financier.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Participer à recruter des communes volontaires dans la démarche des atlas de biodiversité ;
- Intégrer la connaissance dans les différentes politiques conduites : documents d'urbanisme, PCAET notamment ;
- Contribuer financièrement aux projets ;
- Renforcer les actions du Parc par un appui technique en matière de communication.

Communes :

- Engager leur territoire communal dans les démarches de type ABC, y compris avec une participation financière ;
- Jouer le rôle de médiateur (ou facilitateur) local pour le déploiement des actions auprès de la population et des propriétaires ;
- Participer à la communication.

Syndicat mixte du Parc :

- Être chef de file pour toutes les actions d'amélioration de la connaissance des espèces et milieux, comme coordinateur territorial de la connaissance, en mettant en cohérence les démarches d'acquisition de données portées par différents acteurs, et en veillant à leur articulation spatiale et temporelle à l'échelle du Parc ;
- Porter une assistance technique, en maîtrise d'ouvrage d'actions et comme territoire pilote, aux programmes des Plans d'Actions Régionaux et sites Natura 2000 ;
- Engager l'expérimentation dans la connaissance sur des groupes d'espèces peu étudiés, ou dans la modélisation de milieux à forts enjeux de naturalité ;
- Collaborer avec les organismes compétents dans la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes ;
- Producteur de données naturalistes, en conduisant directement des inventaires, suivis et études écologiques, ciblés sur des sites, des milieux ou des groupes biologiques identifiés comme prioritaires ou insuffisamment documentés, et en assurant la qualité méthodologique des données produites ;
- Facilitateur et animateur de réseaux, en fédérant les acteurs de la connaissance (associations naturalistes, Conservatoires, chercheurs, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels) autour d'objectifs partagés et de protocoles compatibles ;
- Apporteur d'expertise technique de proximité, fondée sur une connaissance fine du territoire, permettant d'orienter les priorités d'étude et de garantir la pertinence écologique des travaux menés ;
- Garant de la capitalisation et de la mise à disposition de la donnée, en assurant la structuration, la diffusion et l'accessibilité des informations produites, dans le respect des règles de confidentialité et des données sensibles, afin qu'elles puissent être mobilisées par les collectivités, les partenaires techniques et les services de l'État ;

- Interface entre connaissance et action publique locale, en traduisant les résultats scientifiques en éléments opérationnels et lisibles pour éclairer les politiques d'aménagement, de gestion et de préservation portées par les autres mesures de la Charte.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc est chef de file territorial de la connaissance des espèces et des milieux. Il coordonne les acteurs, garantit la cohérence et la qualité des données produites, et assure leur capitalisation et leur diffusion. Il fait le lien entre connaissance scientifique et action publique locale, afin d'éclairer les politiques d'aménagement, de gestion et de préservation du territoire.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), Amicale Charles Legendre des Botanistes Limousins (ALBL), Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Périgord-Limousin, Cistude Nature, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Conservatoires Botaniques Nationaux, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Fédérations de Chasse, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Nouvelle-Aquitaine (FREDON), Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Société Botanique du Périgord, Société Entomologique du Limousin, Société Limousine d'Études des Mollusques, Société Limousine d'Odonatologie, Société Mycologique du Limousin, Société Mycologique du Périgord.

➔ Exemples d'actions possibles

- Inventaires de la biodiversité des milieux prairiaux : réalisation d'inventaires ciblés sur les prairies naturelles et permanentes afin de mieux caractériser leur richesse floristique et faunistique, d'identifier les prairies à haute valeur écologique et de disposer de références locales pour orienter les politiques agricoles, foncières et de préservation.
- Atlas de la biodiversité communale (ABC) : accompagnement des communes volontaires dans la mise en œuvre d'Atlas de la biodiversité communale, permettant d'améliorer la connaissance des espèces et des milieux à l'échelle locale, de sensibiliser les habitants et les élus, et de faciliter l'intégration de la biodiversité dans les projets communaux et les documents d'urbanisme.
- Inventaires naturalistes thématiques ou territorialisés : conduite ou appui à des inventaires ciblés sur des groupes d'espèces, des habitats ou des secteurs insuffisamment documentés (zones humides, milieux forestiers, espèces patrimoniales ou indicatrices), en lien avec les priorités définies par le Parc, l'État et la Région, et en articulation avec les réseaux naturalistes existants.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), en partenariat avec les intercommunalités du Parc et en lien avec les PCAET engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 12 • N+10 : 24 • N+15 : 28 <p>Amélioration de la connaissance faune-flore, en particulier celles soutenues par les Plans Régionaux d'Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 10 • N+5 : 14 • N+10 : 18 • N+15 : 20 <p>Engagement dans des programmes d'inventaires précis et spécifiques sur les sites à haute-valeur environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 4 • N+10 : 8 • N+15 : 10 	<p>Nombre de communes ayant bénéficié d'un ABC d'ici 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 30% communes • N+10 : 60% communes • N+15 : 100% communes

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7

➔ Références au Plan de Parc :

Améliorer les connaissances des espèces et des milieux (mesure 2 et 4)

Trame bleue

- Cours d'eau
- Zone humide
- Mare
- Etang en connexion avec une zone humide

Trame verte forestière

- Réervoir des milieux forestiers
- Corridor des milieux forestiers

Trame verte agro-pastorale

- Prairies permanentes
- Lande
- Pelouse calcicole
- Réervoir de biodiversité prairial et bocage
- Corridor de biodiversité prairial et bocage

Zonage de connaissance

- Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique de type 1
- Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique de type 2

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 2 : Protéger la biodiversité et les espaces naturels

MESURE 5 : CONNAITRE ET VALORISER LA RICHESSE GEOLOGIQUE DU PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 4, 7, 13, 23, 25, 29.

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++ / Paysage ++ / Climat + / Social +

→ Contexte

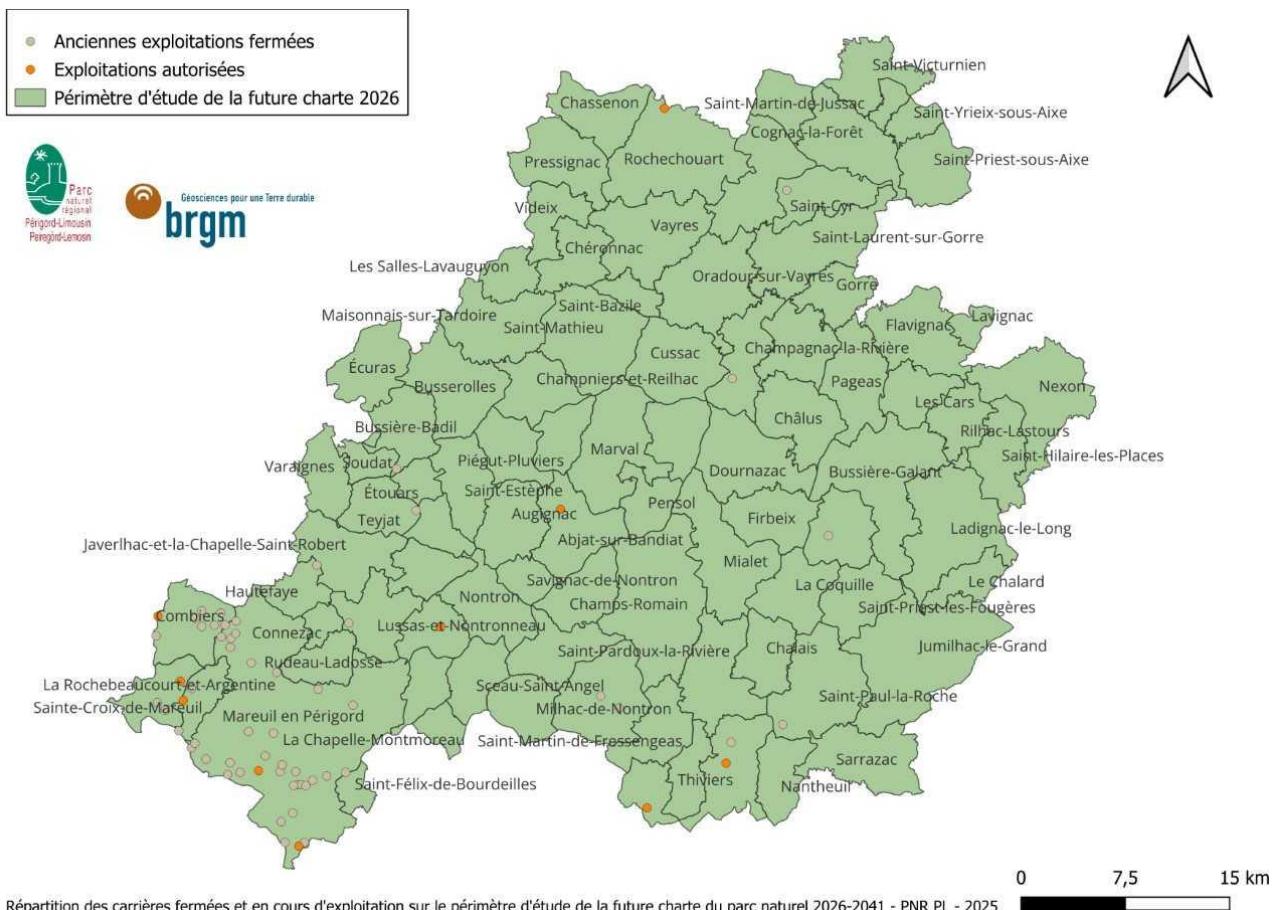
Bien que la géologie n'ait pas constitué un axe structurant des chartes précédentes, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a engagé depuis 2023 une dynamique nouvelle en faveur de la connaissance et de la reconnaissance du patrimoine géologique de son territoire. Cette démarche s'inscrit dans les politiques nationales et régionales relatives au patrimoine naturel, notamment l'Inventaire national du patrimoine géologique (INPG), décliné à l'échelle régionale sous l'égide de l'État et des instances scientifiques compétentes. En Nouvelle-Aquitaine, elle fait également écho aux travaux menés sur la prise en compte de la géodiversité dans les politiques d'aménagement, de biodiversité et de paysage.

Concrètement, cette dynamique se traduit par la réalisation d'un inventaire des sites géologiques singuliers du territoire, conduit en partenariat avec l'Université de Limoges, afin de mieux documenter ces richesses, d'en évaluer les enjeux de conservation et d'éclairer les choix d'aménagement et de valorisation territoriale.

Le territoire du Périgord-Limousin se situe à l'interface de deux grands ensembles géologiques aux caractéristiques contrastées : le Massif central et le Bassin aquitain. Cette position confère au territoire une géodiversité remarquable, résultant de la juxtaposition de roches magmatiques (granites), métamorphiques (gneiss, schistes) et sédimentaires (calcaires, marnes). Les processus d'altération et d'érosion ont, au fil du temps, façonné ces formations et généré des dépôts détritiques (grès, arkoses, conglomérats), donnant naissance à des placages sablo-argileux d'origine tertiaire, notamment sur les formations calcaires du sud du territoire.

Cette diversité est renforcée par la présence de sites d'intérêt scientifique majeur, au premier rang desquels figure l'astroblème de Rochechouart-Chassenon, l'une des plus importantes structures d'impact météoritique identifiées en Europe. Le territoire présente également des affleurements de roches serpentinisées, témoins de processus géologiques anciens et rares, contribuant à l'originalité géologique et écologique du Parc.

Au-delà de sa valeur patrimoniale, la géologie du Périgord-Limousin constitue une ressource économique structurante. Selon le BRGM, le territoire compte 64 sites d'exploitation de matériaux, dont 10 actuellement en activité. Les matériaux exploités reflètent la diversité géologique locale : calcaires (pierre de taille et d'ornement), diorites, argiles, grès ferrugineux, granit et alluvions. Ces activités ont durablement façonné les paysages, les savoir-faire et l'identité du territoire, et appellent aujourd'hui une attention particulière quant à leur intégration paysagère, environnementale et territoriale.



➔ Enjeux

- Préservation d'un patrimoine géologique d'intérêt majeur, composante fondatrice des paysages et milieux du Périgord-Limousin.
- Préservation des sites géologiques d'intérêt face aux risques de dégradation, d'altération ou de banalisation.
- Préservation et valorisation raisonnée des potentialités scientifiques, pédagogiques et touristiques de la géodiversité.
- Préservation et transmission de la mémoire géologique du territoire.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser d'ici 5 ans l'inventaire du patrimoine géologique du territoire, et hiérarchiser les sites. Mettre en place d'ici 10 ans une gestion conservatoire de 10 sites géologiques remarquables. Créer ou renforcer d'ici 10 ans un réseau d'aires protégées géologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les carriers à adopter une démarche de préservation et de valorisation du patrimoine géologique faunistique et floristique. Faire le lien entre les formations géologiques locales et l'identité bâtie du territoire (matériaux, couleurs, techniques). Partager et vulgariser la connaissance géologique auprès des habitants, scolaires, élus et professionnels du territoire.

→ Actions

• Poursuivre l'inventaire du patrimoine géologique :

Il s'agit pour le Parc de consolider le premier inventaire du patrimoine géologique réalisé entre 2023 et 2025, en partenariat avec la faculté de géographie de l'Université de Limoges. Cette démarche a permis d'identifier, de décrire et de hiérarchiser près d'une centaine de sites présentant des intérêts géologiques variés.

Toutefois, cette connaissance demeure partielle, reposant principalement sur des remontées d'informations locales et non sur une prospection systématique.

À l'image des inventaires de biodiversité, la méthodologie s'appuie sur un protocole structuré de recueil de données (sites ponctuels et ensembles géologiques plus vastes), l'élaboration de fiches descriptives normalisées, une notation et une hiérarchisation des sites selon leurs enjeux scientifiques, patrimoniaux et de vulnérabilité.

Cette démarche est appelée à se poursuivre de manière pérenne et structurée sur toute la durée de la Charte, en s'appuyant sur des partenariats scientifiques renforcés et sur la contribution des acteurs locaux pour l'identification et la remontée d'informations.

• Mettre en place une démarche de gestion conservatoire des sites géologiques remarquables :

La majorité des sites d'intérêt géologique se situe en propriété privée, les exposant à des risques de dégradation (altérations, prélèvements illégaux, aménagements inadaptés). Afin de garantir leur préservation à long terme, il s'agit pour le Parc d'engager une démarche de gestion conservatoire, reposant sur la maîtrise foncière, les conventions d'usage ou, lorsque cela est nécessaire, des dispositifs réglementaires adaptés.

Cette démarche cible en priorité les sites géologiques identifiés comme remarquables dans le cadre de l'inventaire. Une attention particulière est portée aux sites sensibles aujourd'hui non protégés, tels que les réseaux de cavités souterraines de Teyjat et Beaussac, qui présentent à la fois des enjeux géologiques et biologiques (stygofaune, chiroptères), nécessitant des mesures de protection physique et réglementaire spécifiques.

Cette action s'appuie sur des partenariats opérationnels avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour la maîtrise foncière, les Départements dans le cadre de la politique des

Espaces naturels sensibles, et les collectivités locales volontaires comme relais et médiateurs territoriaux.

- **Engager, au cas par cas, des procédures de reconnaissance en aires de protection forte (ZPF ou statuts réglementaires existants) pour les sites géologiques à très forte valeur patrimoniale :**

Plusieurs sites du territoire présentent des caractéristiques susceptibles de justifier une reconnaissance en aire de protection forte, au regard de leur rareté, de leur fragilité et de leur intérêt scientifique ou patrimonial. Cette reconnaissance peut relever, selon les situations, soit de statuts réglementaires existants (Arrêtés préfectoraux de protection, Réserves naturelles), soit de la procédure de reconnaissance en zone de protection forte, telle que prévue par les textes de l'État, au cas par cas, indépendamment de l'existence d'un classement en APPB, RNN ou RNR.

Sont notamment concernés :

- Les affleurements de roches serpentinisées*, présentant des enjeux géologiques et écologiques conjoints ;
- Les formations à impactites* de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon ;
- Les réseaux de cavités souterraines de Teyjat et Beaussac, caractérisés par des enjeux liés à la stygofaune et aux chiroptères.

Il s'agit pour le Parc, en lien avec les services de l'État et avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine, d'accompagner l'analyse de l'opportunité de ces reconnaissances et, le cas échéant, l'instruction des procédures adaptées.

- **Conventionner avec les acteurs compétents et les filières économiques du sous-sol :**

Il s'agit pour le Parc d'engager des conventions de partenariat avec les structures compétentes en matière de connaissance, de gestion et de valorisation du patrimoine géologique, notamment les universités, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), les groupes départementaux de spéléologie, les Conservatoires d'espaces naturels, ainsi que la Réserve naturelle nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon.

Ces conventions formalisent des engagements partagés portant sur la préservation des sites, le suivi scientifique, la médiation et la diffusion des connaissances, ainsi que sur l'intégration des enjeux géologiques dans les démarches territoriales.

Parallèlement, le Parc instaure un dialogue structuré et pérenne avec les acteurs économiques des activités extractives (carrières, mines), visant à favoriser une meilleure prise en compte des enjeux géologiques et biologiques tout au long du cycle d'exploitation. Il s'agit pour le Parc de proposer un accompagnement technique tant lors des phases d'exploitation que de réhabilitation des sites, en veillant à la conservation des affleurements remarquables et à la préservation des enjeux écologiques associés (chiroptères, Sonneur à ventre jaune, habitats pionniers).

- **Valoriser et vulgariser la géologie du territoire :**

À l'exception du secteur de Rochechouart, où intervient la Réserve naturelle nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon, la géologie demeure aujourd'hui peu valorisée à l'échelle du Parc. Les travaux d'inventaire menés entre 2023 et 2025 ont toutefois révélé une forte attente et une mobilisation croissante des élus et des acteurs locaux en faveur de la reconnaissance et de la valorisation de ce patrimoine.

Dans ce contexte, il s'agit pour le Parc d'engager une démarche progressive de valorisation et de vulgarisation de la géologie, reposant notamment sur la production d'au moins trois outils de médiation et de vulgarisation (supports pédagogiques, parcours d'interprétation, publications), adaptés aux différents publics ; l'étude et, le cas échéant, la construction d'une candidature au label UNESCO « Géoparc mondial », menée à titre exploratoire et sans préjuger de son aboutissement.

Cette action est conduite en articulation étroite avec les mesures relatives au patrimoine bâti (M13), au tourisme durable (M23), aux métiers d'art (M25) et à la culture occitane (M29). Elle s'inscrit également dans l'approche d'implication des habitants et des acteurs du territoire portée par la mesure 30, et contribue pleinement à la dynamique sociétale du projet de territoire 2026-2041.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de la mesure s'appuie sur une gouvernance adaptée aux projets engagés, articulant instances de pilotage, expertise scientifique et implication des acteurs du territoire :

- Des comités techniques et des comités de pilotage, mobilisés au cas par cas et intégrés à chaque projet d'amélioration de la connaissance ou de valorisation du patrimoine géologique.
- La commission thématique « Patrimoine naturel » du Parc, garante de la cohérence des actions avec les orientations de la Charte et les autres mesures du projet de territoire.
- Le Conseil scientifique du Parc, sollicité pour avis, expertise et validation méthodologique des démarches engagées.

À l'occasion de ces instances, des experts reconnus dans les domaines concernés sont associés, afin de garantir la qualité scientifique des travaux menés et de favoriser une montée en compétences collective des élus, techniciens et partenaires impliqués.

Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Poursuivre l'inventaire du patrimoine géologique	COI	P	P	IF	F	FR	
Mettre en place une démarche de gestion conservatoire des sites géologiques remarquables	COI	P	IP	IF	F	FR	
Classer en aires protégées fortes (Arrêtés Préfectoraux de Protection ou Réserves Naturelles) les sites géologiques à très forte valeur géologique	COI	P	IP	IF	F	FR	
Conventionner avec les acteurs compétents et les filières économiques du sous-sol	COI	P	P	IF	F	FR	
Valoriser et vulgariser la géologie	COI	P	OP	IF	F	FR	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

- C** pour Chef de file
- O** pour opérateur de l'action
- I** pour accompagnement en ingénierie technique
- F** pour accompagnement financier
- R** pour cadrage réglementaire
- P** pour Partenaire de l'action

Outre l'exercice de leurs compétences et obligations réglementaires respectives, les signataires de la Charte s'engagent, dans le cadre de la présente fiche mesure, à contribuer aux actions suivantes :

État :

- Intégrer les sites géologiques remarquables du territoire du Parc dans l'Inventaire national du patrimoine géologique ;
- Étudier, au cas par cas, la reconnaissance de sites géologiques remarquables en zones de protection forte, selon les procédures prévues par les textes de l'État ;
- Faciliter les échanges techniques et scientifiques avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ;
- Associer le Parc aux projets relatifs à l'exploitation des ressources géologiques (schémas départementaux des carrières, projets de recherche minière ou d'exploration).

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir la mise en œuvre et la consolidation des inventaires du patrimoine géologique portés par le Parc ;
- Accompagner, le cas échéant, les démarches de reconnaissance et de valorisation du patrimoine géologique d'intérêt régional.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Intégrer, lorsque cela est pertinent, les sites géologiques remarquables dans leurs politiques en faveur des Espaces naturels sensibles ;
- Contribuer aux démarches de préservation et de valorisation portées à l'échelle départementale.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Soutenir le conventionnement avec les carriers et les acteurs socio-économiques du sous-sol ;
- Relayer les actions de communication, de vulgarisation et de valorisation des sites géologiques auprès des communes et des habitants ;
- Étudier, avec l'appui technique du Parc, les opportunités de maîtrise foncière des sites géologiques remarquables ou singuliers.

Communes :

- Contribuer, en tant que médiateurs locaux, au dialogue avec les carriers et les acteurs socio-économiques du sous-sol ;
- Participer à la remontée et au partage d'informations relatives aux sites géologiques potentiellement remarquables ;
- Étudier, avec l'appui technique du Parc, les possibilités de maîtrise foncière des sites géologiques remarquables ou singuliers ;
- Participer à l'entretien et à la mise en valeur des sites, dans le respect de leur sensibilité.

Syndicat mixte du Parc :

- Assurer un rôle de chef de file pour l'ensemble des actions de connaissance, de coordination et de valorisation du patrimoine géologique à l'échelle du territoire ;
- Produire et structurer la connaissance géologique territorialisée, en lien avec les partenaires scientifiques ;
- Apporter un appui technique et méthodologique aux collectivités pour l'étude et la qualification des sites géologiques remarquables ;
- Assurer la mise en cohérence, la capitalisation et la diffusion des données produites.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc est déterminant car il est le seul acteur à disposer d'une vision transversale territorialisée et de long terme, lui permettant d'articuler production de connaissance, coordination des acteurs, appui technique aux collectivités et diffusion des résultats.

Il agit comme facilitateur, conseiller et expert de proximité, en complément des compétences des autres institutions, garantissant la cohérence des actions engagées et leur inscription durable dans le projet de territoire 2026-2041.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Bureau Recherches Géologiques et Minières ; Réserve Naturelle Nationale de l'astroblème de Rochechouart – Chassenon ; Réserve Naturelle Nationale de Saucats – La Brède (secrétariat scientifique régional INPG*) ; Départements de la Charente, de Dordogne et de Haute-Vienne ; Comités Départementaux de Spéléologie de la Haute-Vienne, de Dordogne et de Charente ; Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Universités ; Groupes des carriers et activités extractives.

➔ Exemples d'actions possibles

- Inventaire des sites géologiques singuliers du Parc, démarche engagée, en partenariat avec l'Université de Limoges (faculté de géographie – Master Valorisation du patrimoine), dans le cadre de projets tutorés menés sur deux années universitaires (2023-2024 et 2024-2025). Cela a permis l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation de sites d'intérêt géologique, en s'appuyant sur l'exploitation des bases de données existantes, la collecte d'informations auprès des acteurs locaux (élus, techniciens), et des échanges ciblés avec des experts scientifiques.
- Accompagnement des acteurs économiques du sous-sol, notamment des carriers du secteur de La Rochebeaucourt-et-Argentine (groupes OMYA et ROCAMAT), afin de favoriser la prise en compte et la préservation des populations de chiroptères présentes dans les carrières en activité ou en phase de reconversion.
- Conduite d'inventaires mutualisés, réalisés en partenariat avec la Réserve Naturelle Nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon, notamment sur les populations d'hyménoptères apoïdes* (inventaire 2019-2021 des abeilles sauvages et gros bourdons) illustrant une approche intégrée croisant géodiversité et biodiversité.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Réalisation d'un inventaire selon une démarche établie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 1 inventaire de 2023-2025 • N+5 : 2 <p>Création d'un réseau abouti de sites à N+10, et animation de ce réseau à N+15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+15 : 1 	<p>Nombre de sites engagés en gestion de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 2 • N+10 : 5 • N+15 : 10

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 / 2 / 7 / 9 /10

➔ Références au Plan de Parc

Connaître et valoriser la richesse géologique (mesure 5)

- • Limite géologique
- ☒ Connaître et valoriser la richesse géologique (mesure 5) tout en incitant à l'atteinte de la préservation de la biodiversité (mesure 7)
- ⚒ Carrières en activité (mesure 5)
- * Aaffleurement de roche de type serpentine

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 2 : Protéger la biodiversité et les espaces naturels

MESURE 6 : ENCADRER LA CIRCULATION DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR (VTM) EN PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 2, 3, 7, 8, 9, 12

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité +++ / Paysage ++ / Climat + / Sociétal ++

→ Contexte

Conformément au Code de l'environnement et aux objectifs portés par la Charte des Parcs naturels régionaux, l'encadrement de la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM) sur les voies et chemins constitue un levier important de préservation des milieux naturels, des paysages et du cadre de vie, en particulier dans les espaces ruraux à forte valeur écologique.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, territoire rural aux paysages variés mêlant prairies, forêts, zones humides et cours d'eau, offre un cadre de vie de qualité, apprécié tant par ses habitants que par les usagers de passage. La préservation de ce cadre repose sur un équilibre entre les usages, qu'ils soient agricoles, forestiers, de loisirs ou de déplacement.

L'enquête menée en 2024 par le syndicat mixte du Parc auprès des communes du territoire met en évidence une cohabitation globalement apaisée des usages des chemins. La majorité des situations est jugée sans difficulté notable ou ne présentant que des difficultés ponctuelles. La circulation des VTM demeure majoritairement cantonnée aux chemins ruraux, sans conflits majeurs identifiés à ce stade. Ce constat traduit un territoire où les pratiques restent, pour l'essentiel, maîtrisées et socialement acceptées.

Pour autant, la faible mobilisation des outils réglementaires existants (arrêtés municipaux, signalisation, information des usagers), conjuguée aux évolutions possibles des pratiques de loisirs motorisés, appelle à une vigilance collective. L'enjeu n'est donc pas de répondre à une situation de crise, mais bien d'anticiper les risques de dégradation, de prévenir les conflits d'usage et d'accompagner les collectivités dans une gestion adaptée, proportionnée et juridiquement sécurisée.

À l'horizon de la Charte 2026-2041, une intensification des conflits d'usage et une circulation motorisée non maîtrisée constituent des risques potentiels. Ces évolutions pourraient affecter les milieux naturels fragiles, la faune, les sols, les continuités écologiques et accroître les risques d'incendie. L'objectif poursuivi est donc de mettre en place une veille juridique et territoriale, et d'accompagner techniquement les communes volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'arrêtés municipaux encadrant la circulation des VTM.

Au sein des Zones de protection forte (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotopes), les règlements associés peuvent encadrer, voire interdire, la circulation des VTM. C'est notamment le cas de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope de la rivière Dronne, visant la préservation de la Moule perlière, ainsi que des sites classés en Réserve naturelle régionale du "réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin" et en Réserve naturelle nationale de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon.

Synthèse des résultats de l'enquête sur les véhicules terrestres à moteur (VTM)

(Enquête menée en 2024 par le Parc naturel régional Périgord-Limousin)

Sur les 75 communes du territoire sollicitées, 19 communes ont répondu au questionnaire relatif aux usages des chemins et à la circulation des véhicules terrestres à moteur.

Les résultats font apparaître une situation globalement apaisée :

- Les usages sont jugés sans difficultés notables pour 9 communes (47,37 %) et avec des difficultés ponctuelles pour 9 communes (47,37 %).
- L'évolution des usages VTM est considérée comme stable par une majorité de communes (16 sur 19).
- La circulation des VTM s'exerce quasi exclusivement sur les chemins ruraux (17 communes sur 19), sans conflit majeur identifié ou déclaré.

Ces éléments indiquent que la circulation des VTM ne constitue pas, à ce stade, un enjeu majeur à l'échelle du territoire.

En revanche, l'enquête met en évidence une mobilisation encore limitée des outils réglementaires :

- Sur les 17 communes ayant répondu à cette question, seules 4 communes (23,53 %) ont pris des arrêtés réglementant la circulation des VTM, contre 13 communes (76,47 %) sans arrêté en vigueur.

Enfin, concernant le niveau d'information sur la thématique VTM, les communes interrogées estiment :

- disposer d'une information suffisante à 43,75 %,
- partiellement suffisante à 31,25 %,
- et insuffisante à 25 %.

Ces résultats confirment que, sans relever d'une situation de tension forte, un besoin réel mais modéré d'accompagnement et d'assistance technique subsiste, notamment pour sécuriser les pratiques, prévenir les évolutions défavorables et appuyer les communes dans l'exercice de leurs compétences.

La synthèse de l'enquête est présentée en annexe de la Charte (page xx).

Dans le cadre de la présente Charte, il est retenu que la circulation des VTM est interdite au sein des Zones de protection forte, à l'exception des usages agricoles ou forestiers raisonnables, sous réserve de leur compatibilité avec les enjeux de biodiversité, appréciée au cas par cas en fonction des périodes et des secteurs sensibles.

En dehors de ces zones de protection forte, la question de la circulation des VTM au regard des enjeux de biodiversité se pose plus particulièrement sur le massif forestier de Rochechouart, reconnu comme forêt à occupation ancienne, dont l'exploitation remonte au Moyen Âge. Ce massif est traversé par un réseau dense de chemins ruraux, indispensables notamment aux activités de gestion et de débardage forestiers.

Ce secteur abrite l'une des plus importantes populations de Sonneur à ventre jaune de Nouvelle-Aquitaine, constituant un bastion régional pour cette espèce, ainsi que des enjeux, plus ponctuels, pour certains rapaces forestiers sensibles à la tranquillité des milieux. L'objectif poursuivi dans la présente Charte est d'aboutir à un encadrement spécifique de la circulation des VTM durant les périodes sensibles pour ces espèces, notamment entre avril et septembre.

Il est toutefois rappelé que le Sonneur à ventre jaune est une espèce pionnière, appréciant certains niveaux de perturbation, et trouvant dans les ornières créées par le passage d'engins des habitats favorables à sa reproduction. À ce titre, le passage d'engins ne peut être ni totalement exclu ni systématiquement interdit, et doit être encadré de manière fine et proportionnée, conciliant les usages forestiers et les enjeux de conservation.

➔ Enjeux

- Préservation des milieux naturels sensibles
- Cohabitation des usages dans les espaces naturels
- Acceptabilité face aux restrictions en vigueur et d'usage

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> ● Équiper 100 % des zones réglementées d'une signalétique claire et visible à chaque prise d'arrêté. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner les communes du Parc dans leur gestion de conflits d'usage. ● Intégrer les enjeux de circulation motorisée dans les politiques d'aménagement du territoire (prévention des incendies, plans de gestion des sites). ● Renforcer l'appropriation locale des enjeux de protection avec l'implication des élus, habitants et associations dans les démarches de concertation.

➔ Actions mises en place

En préambule aux actions relatives aux véhicules terrestres à moteur (VTM)

La présente mesure vise à encadrer les pratiques professionnelles ou publiques, sans remettre en cause les usages nécessaires à la vie du territoire. Les véhicules liés aux activités agricoles, forestières ou d'intérêt général demeurent autorisés, dans des conditions définies localement par les communes, au regard des enjeux environnementaux et des usages existants.

En revanche, les projets de circuits motorisés ou l'organisation d'évènements dédiés aux VTM ne sont pas compatibles avec la vocation et les objectifs du Parc naturel régional.

- **Apporter un appui à la réglementation communale :** Compte-tenu de la faible pression généralisée observée sur le territoire, il s'agit pour le Parc d'adopter, en lien étroit avec les communes, une approche proportionnée, territorialisée et fondée sur leurs besoins exprimés. L'action du Parc est prioritairement engagée auprès des communes confrontées à des pratiques VTM problématiques ou émergentes. À ce titre, le Parc assure une veille juridique et technique permanente. Les éléments issus de cette veille sont partagés régulièrement avec les collectivités et les partenaires concernés, afin d'éclairer leurs décisions et de sécuriser juridiquement les démarches engagées.
À leur initiative, le Parc propose un accompagnement technique pour l'élaboration de plans communaux de circulation, permettant de définir clairement les voies autorisées, réglementées ou interdites aux VTM. Lorsque les communes le souhaitent, des contrôles ciblés et concertés peuvent être envisagés, en lien avec les services de l'État. Ces interventions privilégient les secteurs à enjeux et visent à renforcer l'efficacité des dispositifs existants, tout en préservant un climat de confiance et de dialogue avec les usagers.
- **Se positionner en appui à la sensibilisation et à la communication :** A la charge des communes, il s'agit d'améliorer la lisibilité des règles de circulation des VTM et de clarifier les modalités de concertation, pour prévenir ou résoudre les conflits d'usage liés au partage de l'espace. Le Parc accompagne les communes en mettant à leur disposition des outils de communication et des modèles de signalétique harmonisée, facilitant l'identification des règles sur le terrain. Il contribue également à la diffusion de l'information auprès des usagers par la publication d'une carte interactive recensant les itinéraires autorisés, réglementés ou interdits à la circulation des VTM, accessible à l'ensemble du public.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de la présente mesure est animée par le Parc, dans le cadre de la gouvernance du syndicat mixte, et suivie par les commissions compétentes, notamment celles en charge des questions relatives à la gestion des usages et à la prévention des conflits.

Un comité local peut être mobilisé, lorsque nécessaire, afin de favoriser le dialogue entre les parties prenantes, d'examiner les situations de conflits d'usage et de valider les propositions de solutions adaptées au contexte local.

À l'occasion de ces instances, des experts dans les domaines concernés (juridique, environnemental, usages de loisirs, sécurité) sont associés, afin de garantir la qualité des échanges, de sécuriser les décisions prises et de favoriser une montée en compétences des élus, techniciens et partenaires impliqués.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Être en appui à la réglementation communale	I	C O	I P	P F	P	P F R	C O
Se positionner en matière de sensibilisation et de communication	I	C O	I P	P F	P	P F R	C O

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre l'exercice de leurs compétences et obligations réglementaires respectives, les signataires de la Charte s'engagent, dans le cadre de la présente fiche mesure, à contribuer aux actions suivantes :

Etat :

- Tenir informées les équipes techniques du Parc des évolutions réglementaires, doctrinales et jurisprudentielles relatives à la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM).

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Mettre à disposition et mobiliser ses outils de connaissance afin d'identifier et de qualifier les zones à enjeux en matière de préservation de la biodiversité ;
- Faciliter la mise en relation avec les ligues et réseaux régionaux concernés, afin de favoriser le développement de pratiques de loisirs plus respectueuses de l'environnement et de contribuer à la réduction des pressions sur les milieux naturels.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Soutenir les communes, en tant que médiateurs territoriaux, dans la prise et la mise en œuvre d'arrêtés municipaux relatifs à la circulation des VTM ;
- Relayer les démarches intercommunales favorisant la cohérence des pratiques et des messages à l'échelle des bassins de vie.

Communes :

- Assurer une veille active sur les conflits d'usage et de partage de l'espace sur les chemins communaux ;
- Informer le Parc des secteurs identifiés comme étant soumis à des conflits d'usage ou présentant des enjeux environnementaux particuliers ;
- Prendre, lorsque nécessaire, des arrêtés municipaux réglementant la circulation des VTM sur les secteurs concernés, notamment en présence d'enjeux de biodiversité ;
- Porter l'information et la communication associées à ces arrêtés, tant sur le terrain (signalisation) qu'à l'échelle communale.

Syndicat mixte :

- Assister techniquement les communes dans la construction, la sécurisation juridique et la mise en cohérence des arrêtés municipaux relatifs à la circulation des VTM ;
- Assurer une veille juridique et technique sur l'évolution des pratiques, des réglementations et des retours d'expérience, et partager ces éléments avec les collectivités et partenaires ;
- Centraliser et diffuser l'information relative aux chemins soumis à réglementation, au moyen de ses outils de communication (site internet, lettres d'information, cartographies).

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc joue un rôle déterminant en tant qu'acteur de coordination, de facilitation et d'expertise technique de proximité. Il intervient en complément des compétences communales et intercommunales, sans s'y substituer, en apportant une vision territoriale d'ensemble, une sécurisation juridique des démarches et une capacité d'anticipation des évolutions des usages.

À ce titre, il constitue un maillon essentiel entre l'État, les collectivités et les usagers, garantissant une approche cohérente, proportionnée et partagée de l'encadrement de la circulation des VTM à l'échelle du Périgord-Limousin.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER), Fédérations ou clubs de sports motorisés (motocyclisme, tout terrain, 4x4, quad), Comité régional de la randonnée pédestre, Clubs de marche, de trails, d'athlétisme (cross), Fédération ou clubs d'équitation, Fédération sports cyclisme, Comité départemental du tourisme, Offices de tourisme, Associations de valorisation du patrimoine, Associations environnementales, Fédérations de Chasse et de Pêche.

➔ Exemples d'actions possibles

- Organisation d'ateliers communaux de concertation avec les usagers, visant à identifier et cartographier les chemins sensibles, à définir des restrictions de circulation adaptées aux enjeux locaux, et à co-concevoir une signalétique claire et lisible.
- Actions de sensibilisation ciblées auprès des usagers (habitants, pratiquants de loisirs motorisés, professionnels), sous forme de réunions d'information, supports pédagogiques ou communication numérique, afin de rappeler le cadre réglementaire, les enjeux de biodiversité et les bonnes pratiques de circulation.

- Expérimentation de démarches pilotes sur des secteurs à enjeux, associant communes volontaires, usagers et partenaires institutionnels, pour tester des dispositifs d'encadrement adaptés (restrictions saisonnières, itinéraires alternatifs, information renforcée).

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Mise en place d'arrêtés municipaux réglementant la circulation des VTM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 4 • N+5 : 6 • N+10 : 8 • N+15 : 19 <p>Mise en place d'une signalétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 10 • N+10 : 8 • N+15 : 19 	<p>Maintien d'un bon niveau de cohabitation dans les usages (selon une enquête VTM régulière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 47.37 % des communes estiment que les usages sont sans difficultés notables • N+5 : +2% • N+10 : +4% • N+15 : +6%

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

Aucune référence aux OQP.

➔ Références au Plan de Parc

Concilier les pratiques récréatives en milieu naturel (mesure 6)



Etang de baignade



Secteurs à enjeux de biodiversité non comptabilisés avec une fréquentation touristique (mesure 6)



Commune avec arrêté municipal réglementant la circulation des véhicules terrestres à moteurs VTM (mesure 6)

Ambition 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 2 : Protéger la biodiversité et les espaces naturels

MESURE 7 : ATTEINDRE LE HAUT NIVEAU DE BIODIVERSITE EN PERIGORD-LIMOUSIN



→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 2, 3, 5, 8, 9, 12.

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité : +++ / Paysage : ++ / Climat : + / Sociétal : +

→ Contexte

La protection de la nature constitue une ambition structurante du projet de Charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Cette mesure vise à renforcer, articuler et territorialiser l'ensemble des outils de protection existants — réglementaires, contractuels et fonciers — afin d'en améliorer la cohérence et l'efficacité écologique à l'échelle du territoire. Elle s'inscrit dans une approche progressive et partenariale, adaptée aux spécificités locales.

Comme le met en évidence le diagnostic territorial, le Parc se situe aujourd'hui dans la moyenne nationale et régionale en matière de zones de protection forte, avec environ 0,2 % de son territoire concerné. Trois réserves naturelles et trois arrêtés préfectoraux de protection de biotope couvrent ainsi près de 315 hectares. Le Parc a joué un rôle moteur dans la création de plusieurs de ces outils, notamment à travers un arrêté de protection de biotope sur les berges de la haute Dronne et la création d'une réserve naturelle régionale éclatée sur un réseau de landes atlantiques singulières.

Sur le plan contractuel, le territoire compte six sites Natura 2000, dont trois sont animés par le syndicat mixte. Sur ces sites, le Parc a engagé une évolution notable des pratiques en développant une approche à l'échelle des bassins versants, notamment via les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Cette démarche dépasse la logique strictement réglementaire des périmètres Natura 2000 pour s'inscrire dans une dynamique de projet territorialisé, ciblée sur les milieux prairiaux à forts enjeux, et constitue l'une des premières expériences de ce type en Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, le Parc travaille en étroite collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, en particulier dans le cadre de la Réserve naturelle régionale du réseau de landes atlantiques, pour laquelle le Conservatoire assure une maîtrise foncière et une cogestion. Ces sites constituent des espaces privilégiés pour le déploiement d'actions d'inventaire, de gestion et de restauration écologique, à l'image des opérations de génie écologique conduites dans le cadre du programme LIFE Abeilles sauvages.

Dans ce contexte, la mesure 7 vise à consolider et à développer les outils de protection de la nature, du contractuel au réglementaire, en les inscrivant dans une stratégie territoriale cohérente, évolutive et partagée.

→ Enjeux

- Préservation du patrimoine naturel du Périgord-Limousin, en particulier les milieux et habitats à forte valeur écologique.
- Intégrité écologique des milieux rares et menacés
- Services écosystémiques et maintien de la résilience de la biodiversité

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre 2 % (4 500 ha) du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin en zone de protection forte d'ici 15 ans. • Engager sous protection contractuelle 5 000 ha en continue de prairies naturelles et 300 ha de forêts anciennes d'ici 15 ans. • Développer des partenariats multi-acteurs (collectivités, agriculteurs, associations, chercheurs) pour coconstruire et déployer des plans de gestion participatifs sur 1 à 2 sites pilotes en Zones de Protection Fortes en prairie, favorisant la restauration écologique et la surveillance d'ici 10 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir par tous les sites Natura 2000 un portage par des collectivités locales, et conduire une assistance technique sur les sites Natura 2000 non gérés par le Parc. • Accompagner la maîtrise foncière et d'usage avec les partenaires (CEN NA, communes, intercommunalités, Départements, ONF). • Faire évoluer les pratiques de gestion des aires protégées face aux changements climatiques, en prenant appui sur la méthodologie Natur'Adapt.

→ Actions

La protection du patrimoine naturel du Parc s'appuie sur une stratégie globale et cohérente, fondée sur la mobilisation complémentaire des outils réglementaires, contractuels et fonciers. Elle vise à renforcer l'efficacité écologique des dispositifs existants, à en améliorer la lisibilité et à les inscrire durablement dans les dynamiques territoriales.

- **Engager et pérenniser les outils contractuels de gestion écologique :** Les milieux prairiaux du Parc présentent une richesse patrimoniale exceptionnelle, faisant l'objet d'un accompagnement agro-environnemental continu depuis 2015 (MAEC prairies, fauche tardive, PSE herbagers). Il s'agit pour le Parc de pérenniser et d'étendre ces dispositifs, en lien étroit avec les structures agricoles, afin de maintenir 5 000 hectares de prairies naturelles sous engagement continu sur la durée de la charte. Concernant les milieux forestiers, sur la base des inventaires en cours des vieilles forêts (travaux IPAMAC* et CBN*), le Parc déployera des dispositifs contractuels adaptés (PSE forestiers, îlots de sénescence, ORE sur parcelles à forte naturalité). L'objectif est d'atteindre 300 hectares de forêts à forte valeur écologique contractualisées, en priorité au sein des sites Natura 2000 ou présentant des critères de maturité écologique.

- **Renforcer et consolider le réseau Natura 2000 :** Le territoire du Parc comprend six sites Natura 2000, dont trois sont animés par le syndicat mixte. Il s'agit pour le Parc d'actualiser l'ensemble des documents d'objectifs (DOCOB), en intégrant les effets du changement climatique (méthodologie Natur'Adapt) et les connaissances scientifiques récentes.
Le Parc soutient le portage des sites par les collectivités locales et se porte candidat en cas de carence. Une révision ciblée de certains périmètres est envisagée, notamment pour la vallée de la Nizonne, afin d'améliorer la cohérence hydrologique et écologique.
> Pour aller plus loin, le Parc souhaite créer un septième site Natura 2000 à l'horizon 2041 sur le bassin versant du Haut Bandiat, intégrant notamment les enjeux liés à la moule perlière, aux milieux tourbeux et aux prairies de fauche.
- **Étendre les Zones de Protection Forte :** les démarches de classement ou de reconnaissance en Zone de Protection Forte (ZPF) seront engagées de manière progressive et concertée, sur la base d'analyses écologiques, foncières et territoriales partagées avec les partenaires et les services de l'État.
Les milieux agropastoraux relictuels (pelouses calcaires de la Nizonne, landes à bruyères du socle hercynien*) constituent des habitats emblématiques en forte régression. Il s'agit pour le Parc de doubler les surfaces actuellement couvertes par une protection réglementaire (RNR*, APPB*), tout en réactivant des pratiques de gestion agro-pastorale conservatoire.
Concernant les sites géologiques majeurs à forts enjeux biologiques (serpentinites, impactites, cavités karstiques), le Parc envisage une protection renforcée d'environ 100 hectares supplémentaires.
Pour les milieux forestiers (vieilles forêts, forêts de pente, boisements rivulaires), il s'agit d'encourager la valorisation des dynamiques de maturité, notamment dans les secteurs de gorges et de versants escarpés (Haute Dronne, vallée de l'Isle, Gorre, Haut Bandiat). Les procédures d'APPB en cours seront finalisées en intégrant les boisements rivulaires. Un travail d'identification des milieux humides et aquatiques à forte valeur patrimoniale sera conduit en vue de leur classement en ZPF.
- **Accompagner la maîtrise foncière et d'usage au service de la protection :** Il s'agit pour le Parc d'accompagner activement les démarches de maîtrise foncière et d'usage, en privilégiant les portages par les communes, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, les Départements (ENS) et les collectivités territoriales, notamment via le recours aux Obligations réelles environnementales (ORE).
L'objectif est d'atteindre 500 hectares de surfaces maîtrisées à haute valeur écologique d'ici 2041. Le Parc n'a pas vocation à se substituer aux acteurs de proximité, mais peut intervenir ponctuellement en cas d'enjeux majeurs ou de carence de portage. Il assure un rôle d'accompagnement technique, de médiation locale et de coordination, appuyé par des inventaires et des travaux de génie écologique, notamment dans le cadre du programme LIFE Abeilles sauvages.

L'ensemble de ces démarches contribue également à la protection des sols et à la structuration de la trame brune, renforçant la fonctionnalité écologique globale du territoire.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de la présente mesure repose sur une gouvernance structurée et partenariale, articulant pilotage opérationnel, expertise scientifique et concertation territoriale :

- Un comité de pilotage et un comité technique, mobilisés au cas par cas et intégrés à chaque projet de protection, de gestion ou de restauration écologique, afin d'en assurer le suivi stratégique et opérationnel.
- La commission thématique du Parc, au titre de sa mission « Patrimoine naturel », garante de la cohérence des actions avec les orientations de la Charte et les autres mesures du projet de territoire.
- Le Conseil scientifique du Parc, sollicité pour avis, expertise et validation méthodologique des démarches engagées.

À l'occasion de ces instances, des experts reconnus dans les domaines concernés sont associés, afin de garantir la qualité scientifique des travaux menés et de favoriser une montée en compétences des élus, techniciens et partenaires impliqués.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Engager les outils contractuels de gestion écologique	C O I	P	P	P	C I F R	C I F R	P
Renforcer le réseau Natura 2000	C O I	P	P	P	C I F R	I F R	P
Étendre les Zones de Protection Fortes	C O I	P	P	O I F	C I F R	C I F R	P
Accompagner la maîtrise foncière et d'usage en appui à la protection	C I	O	O I	O I F R	I F R	I F R	O

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre l'exercice de leurs compétences et obligations réglementaires respectives, les signataires s'engagent, dans le cadre de la présente fiche mesure, à contribuer aux actions suivantes :

Etat :

- Appuyer les démarches de création et de reconnaissance des outils de protection réglementaire, notamment les Zones de Protection Forte, les Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes et les réserves naturelles ;
- Soutenir et prioriser les démarches de protection contractuelle de la biodiversité, notamment au titre des dispositifs Natura 2000, MAEC et PSE.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir techniquement et financièrement, dans la limite des crédits disponibles :
- L'élaboration, la mise à jour, la révision et l'animation des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 ;
- La mise en œuvre des dispositifs de contractualisation Natura 2000, en particulier ceux dédiés à la protection des vieilles forêts à forte valeur écologique ;
- Assurer la gestion des fonds européens mobilisés pour le financement de ces opérations ;
- Apporter un appui technique et financier au classement et à la gestion des réserves naturelles régionales, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion ;
- Appuyer les initiatives portées sur le territoire du Parc en faveur d'outils complémentaires de protection, en dehors des RNR (dispositifs contractuels de gestion, ORE, PSE, crédits Nature, etc.).

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Intégrer les sites naturels et géologiques remarquables dans leurs politiques Espaces naturels sensibles (ENS) ;
- Définir, en lien avec le Parc, des Zones de préemption environnementale sur les secteurs à enjeux.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Être le relais territorial des démarches de valorisation et de vulgarisation des sites naturels remarquables et des outils contractuels mobilisés ;
- Étudier les opportunités de maîtrise foncière des sites remarquables ou singuliers, avec l'appui technique du Parc.

Communes :

- Soutenir, en tant que médiateurs locaux, les démarches de protection contractuelle et réglementaire (réunions publiques, échanges avec les propriétaires privés) ;
- Étudier la maîtrise foncière des sites remarquables ou singuliers, avec l'appui technique du Parc ;
- Participer à l'entretien, à la gestion et à la mise en valeur des sites concernés.

Syndicat mixte :

- Être chef de file territorial pour les opérations de protection de la nature, en assurant, selon les cas, la maîtrise d'ouvrage, l'appui technique ou le partenariat avec d'autres opérateurs ;
- Accompagner, proposer et appuyer l'augmentation de la surface couverte en Zones de Protection Forte, en lien étroit avec les collectivités, les propriétaires et les services de l'État ;
- Déployer les outils contractuels en faveur de la biodiversité et se positionner comme opérateur de programmes dédiés lorsque cela est pertinent.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin joue un rôle déterminant en tant qu'acteur de coordination, de facilitation et d'ingénierie territoriale, capable d'articuler les outils réglementaires, contractuels et fonciers en faveur de la biodiversité.

Il intervient en complément des compétences de l'État, de la Région, des Départements et des collectivités, en assurant une vision d'ensemble, une cohérence territoriale et une continuité d'action sur le long terme, conditions indispensables à l'atteinte d'un haut niveau de biodiversité.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), **Départements** (politique Espaces Naturels Sensibles) de Charente, Dordogne et Haute-Vienne, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin + , Cistude Nature, Ligue de Protection des Oiseaux, délégation Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine-Dordogne, **Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine**, Société Botanique du Périgord, Amicale Charles Legendre des Botanistes Limousins (ALBL), Société Mycologique du Limousin, Société Mycologique du Périgord, Société Limousine d'Etudes des Mollusques, Société Limousine d'Odonatologie, Société Entomologique du Limousin, Conservatoires Botaniques Nationaux, CPIE Périgord-Limousin, Fédérations de Chasse, Fédérations de Pêche, Transitions Limousines

➔ Exemples d'actions possibles

- **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** : ouverture à la contractualisation des prairies, à travers l'animation de son Projet agro-environnemental et climatique, avec une priorité donnée aux prairies naturelles à enjeux de biodiversité (mesures de fauche tardive, herbagères et pastorales) et un engagement d'actions complémentaires (suivis écologiques du retard de fauche, en partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle).
- **Réserve Naturelle Régionale (RNR)** : création d'une RNR portant sur un réseau de sept landes à bruyères singulières, dont un affleurement de serpentines*, sur la partie haut-viennoise du territoire, et extension en cours sur la partie périgourdine. Le déploiement de cet outil de protection forte est également à l'étude sur d'autres ensembles à enjeux, notamment le réseau de pelouses calcaires et le secteur de l'étang de Grolhier.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Engagement des outils contractuels de gestion écologique, relative aux Prairies naturelles sous contrat (5 000 ha en continu - MAEC et PSE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 3 000 ha • N+5 : 3 500 ha • N+10 : 4 500 ha • N+15 : 5 000 ha <p>Extension des Zones de Protection Fortes de +2 % (soit 4 500 ha), avec un jalon à 2000 ha à T+10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 553 ha • N+5 : 1 000 ha • N+10 : 2 450 ha • N+15 : 4 500 ha 	<p>Accompagnement de la maîtrise foncière et d'usage en appui à la protection, avec + 500 ha de maîtrise foncière en faveur de la biodiversité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 300 ha • N+5 : 450 ha • N+10 : 600 ha • N+15 : 800 ha

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

➔ Références au Plan de Parc

Secteur à enjeu patrimonial ou de protection (mesure 7)

- Natura2000
- Arrêté de protection de Biotope
- Réserve Naturelle Régionale
- Réserve Naturelle Nationale
- Projet de création de Réserve Naturelle Régionale
- Projet de création de Réserve Naturelle Régionale des landes périgourdines
- Site inscrit
- Site classé
- Parcelles en gestion conservatoire par le Conservatoire des Espaces Naturels (mesure 7)
- ▲ Obligations réelles environnementales (ORE)

Encart : Aires protégées fortes sur le territoire du Parc

Le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin compte plusieurs **aires bénéficiant d'un haut niveau de protection**, relevant d'outils réglementaires, fonciers ou contractuels :

Réserves naturelles

- **Réserve naturelle nationale de l'Astroblème de Rochechouart–Chassenon** : 50 ha
- **Réserve naturelle régionale de la Vallée de la Renaudie** : 73 ha
(dont une partie sur la commune d'Écuras intégrée au périmètre du Parc, et des secteurs sur Montbron et Rouzède hors périmètre)
- **Réserve naturelle régionale « Réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin »** : 7 sites, 40 ha

Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (APPB)

- **Plateau d'Argentine** : 78 ha
- **Berges de la Haute Dronne** : 74 ha

Maîtrise foncière à vocation de protection

- **Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine** :
230 ha au total, répartis sur 45 sites
(197 ha pour 37 sites en Haute-Vienne et 33 ha pour 8 sites en Dordogne)

Sites bénéficiant d'Obligations réelles environnementales (ORE)

- Propriété privée à Varaignes (M. Farraci Armand) : 2,1 ha
- Propriété communale de Bussière-Galant : 5,7 ha

Surface totale sous aires de protection forte : 553 hectares

Réseau Natura 2000

En complément des aires de protection forte, le **réseau Natura 2000** contribue de manière significative à la préservation des milieux naturels du territoire. Le Parc est concerné par **six sites Natura 2000** :

- **Étang de la Pouge** : 225 ha, intégralement sur le Parc
- **Plateau d'Argentine** : 197 ha, intégralement sur le Parc
- **Réseau hydrographique de la haute Dronne** : 2 118 ha, intégralement sur le Parc
- **Vallée de la Nizonne** : 3 391 ha, dont 1 252 ha sur le Parc
- **Vallée de la Tardoire** : 3 149 ha, dont 1 149 ha sur le Parc
- **Vallon de la Sandonie** : 672 ha, dont 6 ha sur le Parc

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

ORIENTATION 3 : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX HUMIDES

MESURE 8 : AGIR POUR LES ZONES HUMIDES DU PERIGORD-LIMOUSIN



➔ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 2, 4, 7, 9, 10, 15, 27.

➔ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité +++ / Paysage ++ / Climat ++ / Sociétal++

➔ Contexte

Les zones humides rendent de multiples services à la société et jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des hydro-systèmes* : régulation des flux d'eau, en stockant l'eau pendant les crues et la restituant progressivement en période d'étiage* (faisant du territoire du Parc un véritable « château d'eau » pour les territoires situés en aval) ; filtre naturel en retenant sédiments, nutriments et polluants ; habitats indispensables à une grande diversité d'espèces animales et végétales (notamment les milieux ouverts) ; séquestration du carbone, contribuant à l'atténuation du changement climatique ; ressources naturelles majeures pour l'élevage et espaces propices à certaines activités économiques et récréatives.

Le Périgord-Limousin se situe en tête de plusieurs grands bassins versants* et se caractérise par une forte présence de zones humides. Le territoire est marqué par des reliefs culminant autour de 500 mètres d'altitude, dont la position centrale forme une barrière aux perturbations atmosphériques et génère des pluviométries élevées, pouvant dépasser 1 000 mm par an. Ces précipitations abondantes, combinées à une géologie majoritairement constituée de roches cristallines*, favorisent une présence importante de l'eau en surface. Il en résulte un territoire largement pourvu en zones humides, cours d'eau, sources et étangs. À l'inverse, sur la partie sédimentaire du Parc, l'eau superficielle est plus rare : elle s'infiltra facilement dans les plateaux calcaires avant de réapparaître dans les vallées, où elle alimente les rivières et de vastes complexes de zones humides associées.

Afin de répondre aux enjeux de préservation des zones humides, le Parc s'est engagé de manière précoce et continue dans des actions de connaissance et de gestion. Dès 2003, des inventaires ont été menés, permettant d'identifier environ 6 000 hectares de zones humides sur le territoire. En 2009, le Parc a créé la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides et Étangs (CATZHE), dédiée à l'accompagnement des gestionnaires de zones humides et d'étangs. Cette cellule propose un appui technique de proximité, réalise des diagnostics écologiques, formule des préconisations de gestion durable et soutient les travaux de restauration et d'entretien. À ce jour, près de 550 hectares de zones humides font l'objet d'une convention de gestion, illustrant l'ancrage opérationnel et partenarial de cette démarche.

➔ Enjeux

- Maintien et résilience des fonctionnalités hydrologiques (régulation des écoulements, restitution de l'eau en période de sécheresse et amélioration de la qualité de l'eau) des zones humides du Périgord-Limousin.
- Préservation du réservoir de biodiversité (corridor écologique) du Périgord-Limousin, fragilisé par la fragmentation des milieux et l'uniformisation des habitats.
- Maintien des fonctions socio-économiques (pratiques récréatives, élevage extensif, attractivité paysagère) des zones humides du territoire Périgord-Limousin.

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances scientifiques et techniques en complétant l'inventaire des zones humides sur les 16 nouvelles communes intégrées au Parc et en réalisant 3 études sur le fonctionnement et la valeur des zones humides. • Engager 600 ha supplémentaires de zones humides dans des conventions de gestion durable avec les propriétaires. • Développer des mesures de protection fortes sur 100 ha de zones humides. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les pratiques de gestion et d'usage des zones humides, en accompagnant les propriétaires, les exploitants et autres acteurs locaux vers des pratiques plus respectueuses de ces milieux (soutien technique et mobilisation d'aides financières). • Sécuriser et renforcer la maîtrise foncière des zones humides en mobilisant différents outils : acquisition par les collectivités, mise en place de conventions (baux ruraux, contrats ORE, etc.), ou création de zones de préemption. • Intégrer plus fortement les enjeux liés aux zones humides dans les politiques publiques, notamment dans les documents de planification territoriale (SDAGE*, SAGE*, PLUI*, SCOT*, etc.), afin de garantir leur préservation et leur valorisation à l'échelle du territoire.

➔ Actions

- **Accroître et structurer les connaissances scientifiques et techniques** : La priorité du Parc est de poursuivre et consolider les inventaires et la caractérisation des zones humides, tout en expérimentant des dispositifs de suivi de l'évolution de leurs surfaces et de leur état de conservation. Les données produites sont portées à connaissance des collectivités locales afin de faciliter leur intégration dans les politiques publiques et les documents de planification.

>Afin d'aller plus loin, le Parc souhaite engager des actions visant à mieux appréhender les impacts du changement climatique sur les zones humides, au travers la réalisation d'études sur leurs fonctionnalités hydrologiques, et d'inventaires faunistiques, floristiques et d'habitats, en lien avec les milieux aquatiques et les espèces patrimoniales (listes rouges régionales, espèces protégées).

- **Conseiller les gestionnaires et prescrire des recommandations :** Il s'agit pour le Parc d'assurer un rôle d'appui technique de proximité auprès des gestionnaires de zones humides (agriculteurs, forestiers, collectivités, particuliers), à travers des visites de conseil et de suivi, de développer des conventions de partenariat et élaborer des notices de gestion simplifiée, adaptées aux enjeux locaux, d'accompagner les gestionnaires conventionnés dans la mise en œuvre de travaux de restauration et/ou de gestion, et d'animer ce réseau de gestionnaires de zones humides.
- **Initier et accompagner des travaux de restauration, de gestion et de refonctionnalisation :** En lien avec les structures compétentes, notamment celles exerçant la compétence GEMAPI, il s'agit pour le Parc de contribuer au montage des dossiers techniques et administratifs, à la définition des travaux et au suivi des chantiers. Lorsque les travaux nécessitent le recours à des entreprises spécialisées, les cahiers des charges intègrent, autant que possible, des clauses sociales, favorisant l'intervention d'entreprises ou d'associations à impact social positif, telles que les structures d'insertion.
- **Sensibiliser, informer et communiquer sur les zones humides :** Il s'agit pour le Parc de réaliser des actions de communication et de sensibilisation à destination de publics variés, via différents supports (outils numériques, presse, publications, expositions, films ou maquettes pédagogiques), véritables outils de médiation visant à renforcer la compréhension des enjeux liés aux zones humides et à favoriser leur appropriation par les acteurs du territoire.
- **Anticiper aux politiques de planification et aux projets impactant les zones humides :** La priorité pour le Parc est d'accompagner l'élaboration et le suivi des outils de programmation et de planification (SAGE*, PTGE*, commissions territoriales, PPG*, contrats territoriaux*, stratégies d'adaptation au changement climatique, PCAET*, CATER-ZH*, etc.) ; de rendre des avis techniques sur les projets susceptibles d'impacter les zones humides ; d'accompagner les EPCI dans la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme, notamment les PLUi.

>Pour aller plus loin, le Parc souhaite participer aux groupes techniques régionaux et interrégionaux, contribuer aux retours d'expérience et accompagner les syndicats de rivière du territoire dans la mise en œuvre de politiques ambitieuses en faveur des zones humides.

- **Renforcer la maîtrise foncière et d'usage des zones humides :** Il s'agit pour le Parc de s'inscrire dans une stratégie foncière cohérente (Cf. M7), visant à sécuriser durablement les zones humides à enjeux ; de mobiliser avec ses partenaires, différents outils : acquisitions foncières, conventionnements (baux, ORE*), et zones de préemption, en lien avec les politiques départementales des Espaces naturels sensibles (ENS). Le Parc n'a pas vocation à se substituer aux acteurs compétents, mais à les accompagner techniquement et à jouer un rôle de facilitateur et de médiateur territorial.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de cette mesure est pilotée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, et s'appuie sur une gouvernance partagée et multi-niveaux, mobilisant différentes instances partenariales afin de garantir la cohérence, l'efficacité et la concertation des actions engagées :

- Le comité de pilotage de la CATZHE, instance centrale de coordination des actions en faveur des zones humides et des étangs ;
- Les journées d'instruction communes, notamment avec le Département de la Dordogne, favorisant une lecture partagée des projets et des enjeux ;

- Les instances de pilotage liées à la compétence GEMAPI, associant les acteurs de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;
- Les comités de pilotage des contrats Re-Sources et de progrès, assurant l'articulation entre qualité de l'eau, gestion des milieux et usages.

Ces instances permettent d'assurer une coordination étroite entre les acteurs institutionnels, techniques et territoriaux, de partager les connaissances et de renforcer la cohérence des politiques publiques en faveur des zones humides à l'échelle du territoire.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Les zones humides du Périgord-Limousin, omniprésentes et essentielles	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat et ses agences (dont les agences de l'eau)	Ville-porte
Accroître les connaissances scientifiques et techniques	COI		F	IF	IF	OIF	
Conseiller les gestionnaires de zones humides et prescrire des recommandations de gestion	COI	P	F	IF	F	OIFR	P
Initier des travaux de restauration et/ou de gestion de zones humides chez les gestionnaires conventionnés	COI	O	OF	OIF	IF	IFR	O
Sensibiliser et communiquer sur la thématique des zones humides	COI	P	P	OIF	OIF	OIF	P
Participer et suivre les différentes programmations et projets qui impactent le territoire du Parc	COI		P	IF	IF	OIFR	
Renforcer la maîtrise foncière de ces espaces	COI	O	OF	OIF	F	IFR	O

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action mixte

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre l'exercice de leurs compétences et obligations réglementaires respectives, l'État, la Région, les Départements, les EPCI, les communes et le syndicat mixte du Parc s'engagent, dans le cadre de la présente fiche mesure, à contribuer aux actions suivantes :

Etat :

- Initier, accompagner et porter à la connaissance des gestionnaires des programmes de recherche et d'expérimentation relatifs aux fonctionnalités hydrologiques des zones humides ;
- Prioriser le territoire du Parc pour la mise en œuvre d'études pilotes et de projets innovants sur les zones humides ;
- Mettre en œuvre des mesures réglementaires renforcées visant à enrayer la destruction et la dégradation des zones humides ;
- Appuyer les opérations de restauration et de gestion des zones humides, notamment sur les secteurs à forts enjeux.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Accompagner techniquement et financièrement le Parc dans la restauration des fonctionnalités des zones humides, notamment par le soutien à l'acquisition foncière, à l'élaboration de plans de gestion, aux études préalables et aux travaux de restauration ;
- Encourager la mutualisation des connaissances et le développement de partenariats structurants, afin de favoriser la montée en puissance et la massification des projets de restauration à l'échelle du territoire.

Départements :

- Accompagner les opérations de restauration, de gestion et de valorisation des zones humides ;
- Associer la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides et Étangs (CATZHE) du Parc aux politiques départementales relatives aux zones humides ;
- Intégrer les secteurs de zones humides à enjeux de biodiversité et/ou de fonctionnalités hydrologiques dans les politiques Espaces naturels sensibles (ENS).

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Prendre en compte et protéger les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire et les documents de planification (PLUi, SCoT, etc.) ;
- Intégrer la restauration des zones humides dégradées (drainage, étangs, altérations hydromorphologiques) dans les PCAET et autres programmations territoriales, notamment en lien avec les projets de développement des énergies renouvelables ;
- Mobiliser des financements pour certaines actions au titre de la compétence GEMAPI, directement ou par l'intermédiaire des structures auxquelles cette compétence a été déléguée.

Communes :

- Prendre en compte et protéger les zones humides dans les politiques communales d'aménagement ;
- Étudier et, le cas échéant, engager des démarches de maîtrise foncière et de mise en place d'Obligations réelles environnementales (ORE) sur les zones humides à enjeux, afin d'en assurer la protection à long terme.

Syndicat mixte du Parc :

- Garantir la cohérence entre les projets techniques portés par le Parc et les capacités de financement des structures compétentes en matière de GEMAPI ;
- Animer, à l'échelle de l'ensemble du territoire, la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides et Étangs (CATZHE), conformément aux orientations du Plan de Parc, afin de favoriser l'émergence et la mise en œuvre des actions prévues par la présente mesure ;
- Apporter une expertise technique et méthodologique sur les zones humides à l'ensemble des collectivités et des syndicats GEMAPI du territoire.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin joue un rôle déterminant en tant que chef de file, facilitateur et expert technique pour la mise en œuvre de la politique zones humides à l'échelle de son territoire d'intervention CATZHE.

Il intervient en complémentarité des compétences des autres acteurs, en assurant l'animation territoriale, la mise en cohérence des actions, le partage des connaissances et l'accompagnement technique indispensable à l'atteinte des objectifs de préservation et de restauration des zones humides.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Acteurs de l'éducation, Acteurs du tourisme et du loisir, **Agence de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne**, Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), Associations de protection de l'environnement (Fédérations de pêche et de chasse, Conservatoire d'Espaces Naturels, Conservatoires botaniques nationaux – CBN, France Nature Environnement, Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, Ligue pour la Protection des Oiseaux, etc.), Associations Inter-Parcs du Massif central, Chambres d'agriculture, **Établissements publics territoriaux de bassin (EPIDOR, EPTB Charente, EPTB Vienne)**, **Forum des Marais Atlantiques (FMA)**, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), **Syndicats de rivières à compétence GEMAPI et d'eau potable**, Transitions limousines, Universités, Laboratoires et instituts techniques (INRAE, BRGM, etc.).

➔ Exemples d'actions possibles

- Mise en œuvre d'actions de protection de berges et de création de points d'abreuvement sur le bassin versant de la Valouse, dans le cadre du contrat Re-sources.
- Restauration de zones humides drainées par des fossés ou des drains enterrés.
- Inventaire et caractérisation des zones humides de la commune de Saint-Jean-de-Côle.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
Nombre de nouvelles communes couvertes par un inventaire des zones humides : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +8 • N+10 : +16 • N+15 : +16 Surfaces de zones humides conventionnées et acquises : <ul style="list-style-type: none"> • N : 550 ha • N+5 : 750 ha • N+10 : 950 ha • N+15 : 1150 ha 	Nombre de nouvelles espèces végétales typiques des milieux humides présentes sur les zones humides dégradées (drains, fossés) restaurées : <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 après restauration : 10 • N+10 après restauration : 15 • N+15 : 15

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 4 / 7 / 8

➔ Références au Plan de Parc

 Agir pour les zones humides (mesure 8)

 Limite des agences de l'eau Adour-Garonne / Loire-Bretagne

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 3 : Préserver la ressource en eau et les milieux humides

MESURE 9 : PRESERVER ET RESTAURER LES COURS D'EAU DU PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 2, 4, 7, 8, 10, 13, 15, 24, 27

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité +++ / Paysage ++ / Climat ++ / Social ++

→ Contexte

Ressource essentielle à préserver, l'eau constitue un patrimoine commun majeur, au cœur des politiques publiques nationales, notamment à travers le Plan Eau adopté en 2023. Celui-ci répond au constat d'un cycle de l'eau profondément perturbé par le changement climatique : augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et des crues, baisse des niveaux des nappes phréatiques, tensions accrues sur les bassins versants. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin n'est pas épargné par ces évolutions. Face à ces enjeux, le syndicat mixte du Parc veille à la préservation et à la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques, éléments structurants de son territoire.

Le Parc se distingue par une forte richesse hydrologique, liée à un réseau hydrographique dense et à sa situation en tête de plusieurs bassins versants majeurs. Cette richesse demeure toutefois fragilisée par de nombreuses pressions : obstacles à l'écoulement (environ 5 000 étangs, seuils, buses), piétinement des lits, rectifications, curages et recalibrages. Ces interventions altèrent la continuité écologique, homogénéisent les habitats aquatiques et réduisent la capacité des cours d'eau à s'adapter aux aléas climatiques. À ces pressions physiques s'ajoutent des pollutions diffuses d'origine domestique, agricole et industrielle, contribuant à la dégradation de la qualité de l'eau et de la biodiversité aquatique. Sur le territoire du Parc, 72 masses d'eau sont identifiées, dont 60 relèvent du bassin Adour-Garonne et 12 du bassin Loire-Bretagne. Parmi elles, 2 sont en très bon état écologique, 36 en bon état, 32 en état moyen et 2 en mauvais état, traduisant des marges de progrès importantes pour atteindre les objectifs de bon état fixés par la Directive-cadre sur l'eau.

Acteur reconnu et historiquement engagé sur ces enjeux, le Parc a conduit de nombreuses actions depuis sa première charte et a contribué à structurer une gouvernance territoriale dédiée à la préservation des cours d'eau. Aujourd'hui, cinq syndicats de rivière, un Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) ainsi que le syndicat mixte exercent la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Ensemble, ces acteurs œuvrent à l'amélioration de l'état écologique des 72 masses d'eau, dans une logique d'adaptation au changement climatique et de préservation durable des fonctionnalités hydrologiques et écologiques des cours d'eau du Périgord-Limousin.

→ Enjeux

- Quantité et qualité de l'eau ainsi que du bon état écologique des milieux aquatiques, face aux pressions cumulées s'exerçant sur les cours d'eau du Périgord-Limousin.
- Résilience des fonctionnalités écologiques des hydrosystèmes du Périgord-Limousin* dans un contexte de changement climatique.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> ● Protéger les cours d'eau par la mise en défens et/ou la renaturation de 30 km de rivières, sur la base du volontariat. ● Rétablissement la libre circulation des espèces et des sédiments (continuités écologiques) en effaçant ou en aménageant 15 seuils sur des cours d'eau prioritaires. ● Expérimenter des solutions innovantes de restauration morphologique et de gestion adaptative sur au moins 5 sites pilotes. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser, mobiliser et accompagner l'ensemble des acteurs locaux et les publics vers une gestion intégrée, durable et partagée de la ressource en eau. ● Maintenir, restaurer et valoriser les milieux aquatiques pour atteindre ou conserver le bon état hydrologique (quantité et qualité) et écologique des cours d'eau. ● Développer des stratégies d'adaptation au changement climatique pour renforcer la résilience des écosystèmes* aquatiques, basées sur l'innovation et l'expérimentation (notamment par le suivi des milieux).

→ Actions

- **Mettre en œuvre des actions de restauration hydromorphologique des cours d'eau** : Pour les programmations ayant identifié cet enjeu, la priorité pour le Parc et les structures compétentes en matière de GEMAPI, en concertation avec les EPCI, est de poursuivre les actions de restauration de la continuité écologique, en privilégiant la suppression des ouvrages transversaux (seuils, barrages, buses) plutôt que leur simple aménagement. Ces opérations doivent systématiquement intégrer une analyse préalable des enjeux patrimoniaux, paysagers et archéologiques, afin de garantir des choix équilibrés et partagés.
>Pour aller plus loin, le Parc et les structures GEMAPI souhaitent favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau, notamment par la remise en méandre de tronçons rectifiés, la reconnexion d'annexes hydrauliques, la restauration de portions incisées et la gestion raisonnée des embâcles problématiques. Ces interventions renforcent la résilience écologique des rivières, atténuent les effets des crues et améliorent la diversité des habitats aquatiques.
- **Protéger les berges et restaurer les fonctionnalités du lit mineur et du lit majeur** : Il s'agit pour le Parc et les structures GEMAPI, en lien avec les EPCI, de traiter les dégradations physiques des berges, soumises au piétinement du bétail, par des actions adaptées : mise en défens, re-végétalisation naturelle ou assistée des rives, aménagement de points d'abreuvement et création d'ouvrages de franchissement adaptés. Ces actions permettent de limiter l'érosion, de restaurer des habitats fonctionnels pour la faune et la flore aquatiques et de répondre, de manière indirecte, à certaines problématiques sanitaires, notamment celles liées à la tuberculose bovine.

- **Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau en travaillant à la source des pollutions :** Sur la base d'une action coordonnée des différents acteurs, il s'agit pour les communautés de communes de poursuivre leurs efforts de réduction des pollutions d'origine domestique ; pour les opérateurs agricoles, avec l'appui du Parc et des partenaires, d'accompagner les exploitants dans la diminution des pressions phytosanitaires et diffuses ; pour les industriels de s'engager dans la réduction de leurs consommations d'eau et l'amélioration des procédés de traitement de leurs effluents.
- **Valoriser les zones d'expansion de crue :** La priorité pour le Parc, les syndicats GEMAPI et les partenaires, en concertation avec les EPCI, est d'identifier et de caractériser les zones d'expansion de crue situées en amont de secteurs urbanisés exposés au risque inondation.
>Pour aller plus loin, ces acteurs souhaitent engager des actions de protection et de valorisation de ces espaces, par la diffusion de la connaissance (via les outils produits par les EPTB), leur intégration dans les documents de planification, et la mise en œuvre d'actions de restauration ou de gestion adaptées.
- **Mettre en place des suivis pour adapter les stratégies de gestion :** Il s'agit pour le Parc, les structures GEMAPI et les partenaires de déployer des suivis réguliers des milieux aquatiques, portant sur la quantité et la qualité de l'eau, à partir de paramètres biologiques, physico-chimiques (thermie, colmatage...) et hydrologiques. Ces suivis permettent d'identifier les dysfonctionnements, d'orienter les actions de gestion et d'inscrire les interventions dans les programmations cours d'eau. Une attention particulière sera portée à la surveillance des espèces exotiques envahissantes, afin d'anticiper leur prolifération et, le cas échéant, de mettre en œuvre des actions de limitation.
- **Sensibiliser, éduquer et fédérer autour d'une gestion durable de l'eau :** La priorité pour le Parc et les structures GEMAPI est de renforcer la sensibilisation et l'information des publics (habitants, agriculteurs, acteurs économiques) par l'organisation d'événements, d'ateliers et de campagnes de communication.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite favoriser la mise en cohérence des actions, l'émergence de synergies entre porteurs de projets, la mutualisation des connaissances et la diffusion de pratiques innovantes. Cette dynamique collective vise à construire une culture partagée de la gestion durable de l'eau, autour de thématiques telles que la continuité écologique, la protection des berges, la maîtrise des intrants et l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau et des zones de captage.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de cette mesure s'inscrit dans le respect des cadres réglementaires et de planification de la politique de l'eau, portés par les structures compétentes en matière de GEMAPI, les Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) concernés, à savoir les SAGE Isle-Dronne, Charente et Vienne.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin n'exerce pas de compétence propre en matière de gestion de l'eau. Il intervient en complémentarité des structures compétentes, dans un rôle :

- D'animation territoriale transversale, à l'échelle du périmètre du Parc ;
- De facilitateur des échanges inter-bassins, dans un territoire couvert par plusieurs SAGE ;
- D'appui technique et méthodologique, notamment sur les liens entre cours d'eau, zones humides, biodiversité, paysages et adaptation au changement climatique ;
- De capitalisation et de diffusion des connaissances produites dans les différentes programmations.

La gouvernance de cette mesure repose ainsi sur :

- Les instances propres aux structures GEMAPI (comités syndicaux, comités de pilotage) ;
- Les instances de bassin (EPTB, CLE des SAGE Isle–Dronne, Charente et Vienne) ;
- Les espaces de concertation contractuels, tels que les COPIL des contrats de progrès et contrats Re-Sources ;
- Les réunions d'instruction partagées, notamment dans le cadre des dispositifs CATER-ZH.

Dans ce cadre, le Parc contribue à la cohérence territoriale des actions menées, à leur lisibilité et à leur appropriation locale, sans se substituer aux compétences réglementaires des acteurs de l'eau.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat et ses agences (dont les agences de l'eau)	Ville-porte
Mettre en œuvre des actions de restauration hydromorphologique et d'habitats	C* O I	P	F	I F	F	I F R	P
Traiter les dégradations du lit mineur et majeur en protégeant les berges contre l'érosion et le piétinement du bétail	C* O I	P	F	I F	F	I F R	P
Préserver et valoriser les zones d'expansion de crue	C* O I	P	F	I F	F	I F R	P
Mettre en place des suivis des milieux aquatiques	C* O I	P	F	O I F	F	O I F	P
Développer des actions de sensibilisation et d'éducation à la gestion de l'eau	C* O I	P	F	O I F	I F	O I F	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

**Sur les bassins versants de la Dronne amont et de la Côle, le Parc naturel régional Périgord-Limousin exerce directement la compétence GEMAPI et intervient à ce titre en maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour la mise en œuvre des actions prévues par la présente mesure. Sur les autres bassins versants du territoire du Parc, la conduite des actions relève des structures compétentes en matière de GEMAPI, à savoir : le Syndicat mixte des bassins Bandiat-Tardoire ; le Syndicat de rivières du bassin de la Dronne ; le Syndicat mixte du bassin de l'Isle ; le Syndicat mixte d'aménagement de la Charente amont ; l'EPAGE du bassin de la Vienne. Dans ces contextes, le Parc n'a pas vocation à se substituer aux maîtres d'ouvrage compétents.*

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, (Etat, Région, Département, EPCI, communes), ces partenaires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Prioriser le territoire du Parc pour l'expérimentation d'études, de méthodes et de projets innovants en faveur des cours d'eau.
- Accompagner les opérations visant l'amélioration de la qualité écologique et fonctionnelle des cours d'eau.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- S'appuyer sur le Parc pour assurer la déclinaison territoriale et l'articulation du volet « continuités écologiques » du SRADDET.
- Accompagner le Parc dans la prise en compte de la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et dans la mise en œuvre de projets associés, notamment dans le cadre de la Trame verte et bleue régionale.
- Participer à l'élaboration des outils de programmation pluriannuelle.
- Soutenir les actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques et des espèces associées.
- Conseiller le Parc dans le déploiement de nouvelles méthodes d'accompagnement au changement, intégrant des approches sociales et comportementales.

Départements :

- Accompagner les opérations d'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau.
- Associer le Parc et les structures GEMAPI aux politiques départementales relatives au grand cycle de l'eau.
- Intégrer les milieux aquatiques à enjeux dans les politiques départementales d'Espaces naturels sensibles (ENS).

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Garantir la cohérence entre les projets techniques portés par les structures GEMAPI et les contributions financières des intercommunalités.
- Prendre en compte et protéger les cours d'eau dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, SCOT, etc.).
- Étudier et mettre en œuvre, lorsque cela est pertinent, des actions de maîtrise foncière et des Obligations réelles environnementales (ORE) sur des sections de cours d'eau à enjeux.
- Financer certaines actions au titre de la compétence GEMAPI, directement ou par l'intermédiaire des structures auxquelles cette compétence a été transférée.

Communes :

- Intégrer la préservation des cours d'eau dans les projets et documents d'aménagement communaux.
- Étudier l'acquisition foncière et la mise en place d'ORE sur des sections de cours d'eau à enjeux, en lien avec les partenaires compétents.

Syndicat mixte du Parc :

- Garantir l'adéquation entre les projets techniques qu'il porte et les contributions financières mobilisées, notamment celles des EPCI.
- Animer le territoire du bassin Dronne-Côle amont pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre des actions prévues par la présente mesure.

- Fédérer, mettre en cohérence et favoriser les synergies entre les structures GEMAPI du territoire, notamment par l'harmonisation des méthodes, la mutualisation des connaissances et la diffusion de pratiques innovantes.

Rôle déterminant du Parc :

Dans le cadre de cette mesure, le Parc naturel régional Périgord-Limousin joue un rôle de coordination territoriale, de facilitateur et de conseiller technique à l'échelle de l'ensemble de son périmètre.

Il est également expert technique et opérateur sur le bassin versant de la Dronne amont, où il assure un rôle moteur dans la mise en œuvre opérationnelle des actions.

➔ Autres partenaires

Acteurs du tourisme, du loisir, du patrimoine et de l'archéologie ; **Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne** ; Associations de protection de l'environnement (Fédérations de pêche et de chasse, Conservatoire d'Espaces Naturels, France Nature Environnement, Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, Ligue de Protection des Oiseaux, etc.) ; Associations Inter-Parcs du Massif Central ; Chambres d'agriculture ; **Établissements publics territoriaux de bassin – EPTB (EPIDOR, EPTB Charente, EPTB Vienne)** ; Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) ; **Syndicats de rivières à compétence GEMAPI et syndicats d'eau potable** ; Transitions Limousines ; Universités, laboratoires et instituts techniques (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement – INRAE, Bureau de recherches géologiques et minières – BRGM, etc.).

➔ Exemples d'actions possibles

- Animation territoriale en faveur de l'émergence de travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Dronne amont-
- Renforcement des fonctionnalités des ripisylves*, par l'accompagnement technique des gestionnaires et des exploitants dans la mise en défens des berges, la restauration de la végétation rivulaire et l'adaptation des usages.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre de mètres linéaires de cours d'eau restaurés/renaturés et mise en défens du piétinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +10 000 ml • N+10 : +20 000 ml • N+15 : +30 000 ml <p>Nombre de seuils effacés ou aménagés pour restaurer la continuité écologique*:</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +5 seuils traités • N+10 : +10 seuils traités • N+15 : +15 seuils traités 	<p>Amélioration des indices invertébrés multi-métriques (I2M2) sur les portions des cours d'eau dégradés restaurées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+3 : +3 pts

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 4 / 7 / 8

➔ Références au plan de Parc

- Cours d'eau à enjeu prioritaires (mesure 9)
- Cours d'eau (mesure 9)
- Limite des agences de l'eau Adour-Garonne / Loire-Bretagne

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 3 : Préserver la ressource en eau et les milieux humides

MESURE 10 : DIMINUER L'IMPACT DES ETANGS DU PERIGORD-LIMOUSIN SUR LES MILIEUX ET LA RESSOURCE EN EAU

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 2 (continuités écologiques), 4 (connaissance des milieux et des espèces), 8 (zones humides), 9 (cours d'eau), 15 (agriculture et pratiques), 17 (énergie et adaptation), 24 (urbanisme et aménagement), 27 (sensibilisation et implication des habitants).

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité +++ / Paysage ++ / Climat +++ / Sociétal ++

→ Contexte

En l'absence d'équipements de gestion adaptés (ouvrages de vidange, dispositifs d'évacuation des eaux profondes, pêcheries, etc.), les étangs peuvent perturber fortement le fonctionnement des milieux aquatiques, en particulier en tête de bassin versant, en altérant la qualité physico-chimique de l'eau et l'état écologique des cours d'eau associés.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin recense près de 5 000 étangs sur son territoire, majoritairement créés entre les années 1960 et 1990, souvent au détriment de zones humides préexistantes. Cette forte densité de plans d'eau génère des impacts significatifs sur la ressource en eau et les milieux aquatiques : altération de la continuité écologique et sédimentaire, diminution des débits, réchauffement des eaux, développement de blooms de cyanobactéries, et perturbation des habitats aquatiques.

Si certains étangs peuvent présenter un intérêt écologique ponctuel, notamment pour certaines espèces ou usages, une part importante d'entre eux engendre des impacts cumulés préoccupants à l'échelle des bassins versants.

Face à ces enjeux, le Parc est engagé sur cette thématique depuis 2010, en accompagnant les propriétaires volontaires dans des démarches d'effacement d'étangs (environ 90 à ce jour) ou de mise en conformité et d'équipement visant à réduire leurs impacts. Cette action repose sur une approche au cas par cas, intégrant de manière équilibrée les enjeux de qualité et de quantité de l'eau, de biodiversité, d'agriculture et d'usages récréatifs, notamment l'accès à des espaces de fraîcheur, qui constitue un enjeu croissant dans un contexte d'augmentation des épisodes de canicule.

→ Enjeux

- Réduction des forts impacts des étangs sur la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, à l'échelle des bassins versants du Périgord-Limousin.
- Rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire, aujourd'hui fortement altérée par la forte densité de plans d'eau et d'ouvrages associés.

- Restauration de zones humides* fonctionnelles, en particulier en substitution d'étangs à forts impacts, comme solutions fondées sur la nature contribuant à l'adaptation locale au changement climatique.
- Meilleure intégration de la gestion des étangs dans une approche globale des usages de l'eau (alimentation en eau potable, irrigation, usages récréatifs), afin de concilier les besoins du territoire avec la préservation des milieux aquatiques.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser 20 % des propriétaires de plans d'eau à la gestion durable en 15 ans et accompagner leur changement de pratiques de gestion. Supprimer les impacts de 225 étangs problématiques en les effaçant, sur la base du volontariat en 15 ans. Améliorer la gestion de 250 étangs en réduisant leurs impacts. 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître les connaissances scientifiques et techniques sur les impacts des retenues d'eau par des études ciblées (fonctionnement hydrologique, biodiversité, qualité de l'eau). Définir et tester des modèles de gestion multifonctionnelle des étangs (soutien d'étiage*, déconnexion des plans d'eau pour l'irrigation) adaptés au changement climatique (cf mesures 15 et 24). Accompagner de manière adaptée les collectivités territoriales, notamment pour les étangs de baignade publique face aux périodes de canicules, dans un contexte de changement climatique et d'incidences sur la qualité des eaux.

→ Actions

- Accroître les connaissances scientifiques et techniques** : La priorité pour le Parc est de consolider la connaissance des plans d'eau du territoire par la réalisation d'un inventaire exhaustif, permettant de cartographier leur localisation et de caractériser, pour 600 plans d'eau, leur statut réglementaire, leurs usages, leur fonctionnement hydraulique et leurs impacts sur les milieux aquatiques. Cet état des lieux vise à catégoriser les étangs selon leur niveau d'impact, leur potentiel de restauration prioritaire, ou leur maintien conditionné à des usages compatibles avec les enjeux environnementaux. Ce travail est mené en lien étroit avec les gestionnaires de bassins versants et les structures GEMAPI, et fait l'objet d'une restitution partagée auprès des collectivités, des organismes publics et des propriétaires privés afin de garantir une compréhension commune des enjeux.

>Pour aller plus loin, le Parc souhaite conduire ou s'associer à des programmes de recherche et d'expérimentation, afin de mieux appréhender les effets cumulés des plans d'eau sur l'hydrologie, la qualité de l'eau et la biodiversité à l'échelle des bassins versants.

- Conseiller les propriétaires sur le devenir de leurs plans d'eau** : Il s'agit pour le Parc et les syndicats GEMAPI de déployer une campagne de conseils ciblée, prioritairement sur les bassins versants identifiés comme sensibles au regard des enjeux hydrologiques et écologiques (Gorre, Graine, Aixette,

Doue, Trieux, Bandiat, Tardoire, Charente, Valouse, Dronne et Côle). Cette action repose sur des visites techniques et des suivis personnalisés auprès des différents gestionnaires d'étangs (collectivités, propriétaires privés, associations, groupements forestiers), intégrant les enjeux de biodiversité, notamment au travers du dispositif « Vigilances Étangs Limousin ».

Des scénarios de gestion adaptés seront proposés : ajustement des débits, entretien des digues et des organes de vidange, équipements de déconnexion ou de franchissement, ou effacement lorsque cela est pertinent.

- **Soutenir les travaux de suppression ou de mise aux normes de plans d'eau :** Il s'agit pour le Parc et les structures compétentes en matière de GEMAPI, en concertation avec les EPCI, de conduire une animation territoriale renforcée afin de favoriser l'émergence de projets volontaires. Cette action comprend l'accompagnement des maîtres d'ouvrage potentiels, la définition des projets et des travaux, le montage des dossiers techniques et administratifs, ainsi que le suivi et la réception des chantiers, dans le respect des cadres réglementaires et environnementaux.
- **Mettre en place un accompagnement adapté aux collectivités territoriales :** Il s'agit pour le Parc de développer un outil d'aide à la décision à destination des collectivités, afin de faciliter l'intégration des enjeux liés aux étangs dans leurs politiques publiques (urbanisme, eau, tourisme, biodiversité). Un accompagnement spécifique sera assuré pour les plans d'eau à vocation de baignade, notamment en matière de suivi et d'actualisation des profils de baignade, souvent confrontés à des phénomènes de cyanobactéries, dans un contexte d'augmentation des épisodes de canicule. Cet accompagnement vise à concilier sécurité sanitaire, usages sociaux et préservation des milieux.
- **Sensibiliser et communiquer sur la thématique des étangs :** La priorité pour le Parc est de conduire des actions de communication et de sensibilisation à destination des différents publics (scolaires, élus, techniciens, grand public), via des supports variés (médias locaux, réseaux sociaux, outils pédagogiques), afin de favoriser l'appropriation des enjeux et la diffusion de bonnes pratiques de gestion.

>Pour aller plus loin, le Parc le Parc développera et animera des outils de médiation (guides techniques, expositions, films, maquettes), adaptés aux différents publics et aux réalités locales.

- **Partager l'expertise et accompagner les dynamiques collectives :** Il s'agit pour le Parc de capitaliser, partager et diffuser les retours d'expérience, en participant aux groupes techniques et aux réseaux régionaux et interrégionaux. Le Parc accompagnera également les structures GEMAPI dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse et concertée de réduction des impacts des étangs, en favorisant des approches de gestion multifonctionnelle, compatibles avec les enjeux hydrologiques, écologiques et territoriaux.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de cette mesure s'inscrit dans le respect des cadres réglementaires et de planification de la politique de l'eau, portés par les structures compétentes en matière de GEMAPI, les Départements et les Agences de l'eau, ainsi que par les dispositifs contractuels et programmatiques en vigueur.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin assure l'animation et la coordination territoriale de cette mesure, en particulier au travers de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides-Étangs (CATZHE), sans se

substituer aux compétences réglementaires des maîtres d'ouvrage compétents. Il intervient en appui des collectivités et des structures GEMAPI, afin de favoriser la cohérence des actions, le partage des connaissances et l'appropriation locale des enjeux liés aux étangs.

La gouvernance repose sur une articulation entre plusieurs instances et espaces de concertation, notamment :

- Le comité de pilotage (COPIL) de la CATZHE ;
- Les journées d'instruction communes, associant les partenaires techniques et institutionnels ;
- Les instances propres aux structures GEMAPI (COPIL et comités syndicaux) ;
- Les COPIL des contrats Re-Sources et des contrats de progrès ;
- Les dispositifs départementaux, tels que la CATER-ZH du Département de la Dordogne, en lien avec les politiques d'Espaces naturels sensibles (ENS).

Ces instances permettent d'assurer une gouvernance partagée, fondée sur la concertation, la complémentarité des compétences et la coordination des interventions, condition indispensable à une réduction durable des impacts des étangs sur la ressource en eau et les milieux aquatiques du Périgord-Limousin.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Les zones humides du Périgord-Limousin, omniprésentes et essentielles	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Accroître les connaissances scientifiques et techniques	C O I			F O I	F	O R	
Conseiller les propriétaires sur le devenir de leurs plans d'eau	C O I		F	F I	F	O I	
Soutenir les travaux de suppression ou la mise aux normes de plans d'eau	C O I	P	F	F I	F	O I R	P
Mettre en place un accompagnement adapté aux collectivités territoriales	C O I	P	P	F I	F	I R	P
Sensibiliser et communiquer sur la thématique des étangs	C O I	P	P	F I	F	I	P
Partager l'expertise et accompagner les dynamiques collectives	C O I			F O I	F O	O I	

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences respectives, les partenaires s'engagent, dans le cadre de la présente fiche mesure, à contribuer aux actions suivantes :

Etat :

- Initier et accompagner des programmes de recherche sur les impacts des étangs sur la ressource en eau et la biodiversité.
- Prioriser le territoire du Parc pour l'expérimentation d'études et de projets sur les étangs.
- Accompagner le Parc et ses partenaires dans la création d'outils d'aides à la décision sur la gestion des étangs et dans des opérations de réduction des impacts des étangs.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Accompagner le Parc dans la mise en œuvre de projets contribuant au rétablissement de la continuité écologique des plans d'eau (effacements, rivières de contournement, dispositifs de déconnexion).
- Initier et soutenir des programmes de recherche sur les effets des étangs sur la ressource en eau et la biodiversité, en lien avec les acteurs scientifiques et techniques.

Départements :

- Accompagner les opérations de réduction des impacts des étangs, notamment dans le cadre des politiques départementales existantes.
- Initier ou poursuivre des programmes exemplaires de gestion des étangs départementaux (suivis hydrologiques et de qualité de l'eau, expérimentations).
- Intégrer la problématique des étangs dans les politiques départementales d'Espaces naturels sensibles (ENS).

EPCI :

- Garantir l'adéquation entre les projets techniques portés par les structures GEMAPI et les contributions financières des EPCI.
- Engager des réflexions et des actions visant à améliorer la qualité de l'eau des étangs, en particulier des étangs de baignade, à l'échelle de leurs bassins versants d'alimentation.
- Mettre en œuvre des mesures de réduction des impacts des étangs et d'amélioration de la qualité de l'eau.
- Intégrer ces mesures dans les PCAET et autres programmations territoriales.
- Financer certaines actions au titre de la compétence GEMAPI, directement ou par l'intermédiaire des structures auxquelles cette compétence a été transférée.

Communes :

- Engager des réflexions et des actions visant à améliorer la qualité de l'eau des étangs communaux, notamment ceux à vocation de baignade.
- Participer à la mise en œuvre de mesures de réduction des impacts des étangs et d'amélioration de la qualité de l'eau, en lien avec les partenaires compétents.

Syndicat mixte du Parc :

- Garantir l'adéquation entre les projets techniques portés par le Parc et les contributions financières mobilisées, notamment celles des structures GEMAPI.
- Animer, à l'échelle du territoire, la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides–Étangs (CATZHE), conformément au plan de Parc, afin de favoriser l'émergence et la mise en œuvre des actions prévues par la présente mesure.

- Mettre à disposition son expertise technique sur les étangs auprès des collectivités et des structures GEMAPI du territoire.

Rôle déterminant du Parc :

Dans le cadre de cette mesure, le Parc naturel régional Périgord-Limousin intervient en tant que facilitateur, conseiller et expert technique, à l'échelle de son territoire de compétence « étangs » porté par la CATZHE, sans se substituer aux compétences réglementaires des autres acteurs. Il contribue ainsi à la cohérence territoriale, à la montée en compétences des acteurs locaux et à la réduction durable des impacts des étangs sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

➔ Autres partenaires

Acteurs du tourisme, du loisir, du patrimoine et de l'archéologie ; **Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne** ; Associations de protection de l'environnement (Fédérations de pêche et de chasse, Conservatoire d'Espaces Naturels, France Nature Environnement, Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, Ligue de Protection des Oiseaux, etc.) ; Associations Inter-Parcs du Massif Central ; Chambres d'agriculture ; **Établissements publics territoriaux de bassin – EPTB (EPIDOR, EPTB Charente, EPTB Vienne)** ; Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) ; **Syndicats de rivières à compétence GEMAPI et syndicats d'eau potable** ; Transitions Limousines ; Universités, laboratoires et instituts techniques (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement – INRAE, Bureau de recherches géologiques et minières – BRGM, etc.).

➔ Exemples d'actions possibles

- Réalisation d'études visant à améliorer la connaissance du fonctionnement des étangs, suivies, le cas échéant, de travaux de suppression ou d'aménagement, dans le cadre de démarches contractuelles existantes, telles que le contrat Re-Sources de la Valouse ou le Contrat de Progrès territorial du bassin de la Dronne.
- Conception et diffusion d'outils de communication et de sensibilisation sur les enjeux liés aux étangs (plaquette pédagogique, fascicule technique ou support audiovisuel), à destination des propriétaires, des élus, des gestionnaires et du grand public.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre de propriétaires sensibilisés aux impacts des étangs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : + 335 • N+10 : + 670 • N+15 : + 1000 <p>Nombre d'étangs effacés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeur actuelle (2011-2023) : 93 • N+5 : 168 • N+10 : 243 • N+15 : 318 	<p>Diminution de la thermie de l'eau de 2°C absolue en aval des étangs (non équipés) effacés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+15 : -2°C

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 4 / 7 / 8

➔ Références au plan de parc

- Cours d'eau à enjeu prioritaires (mesure 9)
- Cours d'eau (mesure 9)
- Limite des agences de l'eau Adour-Garonne / Loire-Bretagne

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

ORIENTATION 4 : CONFORTER LE PATRIMOINE CULTUREL ET L'IDENTITE DU TERRITOIRE

MESURE 11 : AGIR POUR UNE CULTURE OCCITANE VIVANTE EN PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesure 29

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité + / Paysage ++ / Climat + / Sociétal +++

→ Contexte

Le Périgord-Limousin est une terre historiquement occitane, façonnée par une langue, une mémoire et des pratiques culturelles – savoir-être, savoir-faire, récits, toponymie – qui constituent un socle identitaire fort du territoire.

Jusqu'à une période récente, le territoire constituait un foyer actif de la culture occitane limousine, porté par une forte présence de locuteurs et par l'engagement d'acteurs culturels attachés à la transmission de cet héritage. Aujourd'hui, malgré un intérêt toujours marqué de la population pour cette culture, la transmission de la langue et des savoirs immatériels associés est fortement fragilisée. Le territoire se situe dans une situation d'urgence linguistique.

Selon l'UNESCO, la disparition d'une langue entraîne une perte irréversible de connaissances culturelles, historiques, écologiques et sociétales. La langue occitane constitue en effet un vecteur de compréhension fine du territoire, de ses paysages, de ses pratiques agricoles, de son rapport au vivant et de son organisation sociale.

Depuis 2011, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a structuré un partenariat privilégié avec l'Institut d'études occitanes, et est reconnu par la Région Nouvelle-Aquitaine comme acteur structurant de la préservation et du dynamisme de la culture occitane sur son territoire. Fort de ce positionnement, et en continuité avec la précédente charte, le Parc assume la responsabilité d'animer une stratégie collective de revitalisation de la langue et de la culture occitanes, fondée sur la coopération, la création contemporaine et l'ancrage dans la vie quotidienne.

L'action collective est indispensable pour garantir un avenir à la culture occitane limousine et lui permettre de contribuer pleinement au projet de territoire. C'est par une culture vivante, incarnée, ouverte et contemporaine que le Périgord-Limousin peut affirmer son identité et accompagner son développement.

➔ Enjeux

- Préservation et réappropriation de l'identité occitane du territoire comme ressource culturelle, sociale et territoriale.
- Maintien et transmission des savoirs immatériels associés à la langue et à la culture occitane du Périgord-Limousin.
- Soutien à la création contemporaine en occitan, porteuse de singularités culturelles locales et ouverte sur le monde actuel.

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner 30 initiatives sur des projets d'envergure ou structurants, dont l'implication de lieux de vie (médiathèques, cafés, commerces, marchés, etc.) d'ici 15 ans. • Contractualiser une coopération avec 4 communautés de communes d'ici 10 ans. • Accompagner 6 projets de création artistique contemporains intégrant l'occitan d'ici 10 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la ressource identitaire occitane, source de compréhension du territoire. • Expérimenter, définir et mettre en place une stratégie de coopération entre structures pour le redéploiement de la culture. • Faire évoluer les représentations de la culture occitane vers une vision contemporaine, vivante et inclusive.

➔ Actions

- **Construire une stratégie de coopération pour une culture occitane vivante :** Il s'agit, pour l'ensemble des parties prenantes, de définir collectivement des orientations partagées, des partenariats structurants, des modalités de mobilisation des ressources financières et des engagements spécifiques, négociés avec les acteurs publics (État, Région, Départements, Établissements publics de coopération intercommunale, Communes, Groupements d'intérêt public et Établissements publics de coopération culturelle), en lien étroit avec les acteurs privés et associatifs de référence (Institut d'Études Occitanes du Limousin, Novelum, Congrès permanent de la langue occitane, etc.). Cette stratégie vise à structurer un cadre commun d'intervention à l'échelle du Parc, sans se substituer aux compétences ni aux initiatives existantes, mais en facilitant leur articulation, leur lisibilité et leur complémentarité, afin de renforcer l'efficacité collective et la cohérence des actions en faveur d'une culture occitane vivante, contemporaine et partagée.
- **Recueillir la mémoire et la partager :** La priorité pour le Parc est de conduire, notamment par des démarches participatives, des enquêtes ethnolinguistiques thématiques visant à collecter, documenter et sauvegarder les savoirs immatériels liés à la culture occitane du Périgord-Limousin. Ces travaux donneront lieu à la production de supports de valorisation, à la fois matériels et numériques, favorisant la transmission de la langue, des récits, des pratiques et des expressions culturelles associées. Le Parc s'attachera également à rendre lisibles les enjeux de préservation de ce patrimoine immatériel et à créer des espaces de dialogue et de rencontre autour de la culture occitane.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite développer des projets pédagogiques et intergénérationnels, et associer dès la phase de conception les acteurs du territoire — associations, porteurs de mémoire, artistes, élus et habitants — afin de garantir une démarche partagée, ancrée localement, et porteuse de sens pour les générations actuelles et futures.

- **Encourager la réappropriation et la socialisation de la culture occitane dans la vie quotidienne :** La priorité pour le Parc est d'inscrire pleinement la culture occitane au cœur des politiques de développement du territoire, en la rendant visible, accessible et vivante dans l'ensemble des espaces du quotidien. Il s'agit notamment de matérialiser la présence de l'occitan dans les lieux de vie, de services et de tourisme (signalétique, toponymie, œuvres artistiques, dénomination de lieux et d'édifices) et d'encourager un usage renouvelé de la langue et de ses expressions dans les lieux de socialisation (médiathèques, marchés, commerces, cafés, équipements culturels et tiers-lieux).
>Pour aller plus loin, il s'agit pour le Parc de renforcer la présence de l'occitan dans la programmation culturelle du territoire et à favoriser le partage de cette culture auprès de tous les publics. Il accompagnera les acteurs locaux (collectivités, structures culturelles, associations, socio-professionnels) dans la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes permettant de replacer la culture occitane dans la vie quotidienne des habitants, dans une approche contemporaine, inclusive et ouverte.
- **Favoriser la création et l'innovation :** Il s'agit pour le Parc de stimuler la création artistique contemporaine en lien avec la culture occitane, en incitant les artistes à se saisir de ses ressources linguistiques, symboliques et narratives. Cette dynamique s'appuiera notamment sur des concours d'idées, des résidences de création et des appels à projets, intégrant systématiquement une dimension participative associant habitants, acteurs locaux et porteurs de mémoire.
Le Parc accompagnera ces démarches par un soutien artistique, scientifique, technique et financier, favorisera la diffusion des œuvres sur le territoire et encouragera l'émergence de projets innovants (résidences croisées, happenings, créations hybrides, numériques ou in situ), afin d'affirmer une culture occitane résolument contemporaine, ouverte et en dialogue avec les enjeux actuels.
- **Faire valoir les singularités culturelles occitanes du territoire :** La priorité pour le Parc est de rendre visible, visible et incarnée la spécificité occitane du Périgord-Limousin, en l'inscrivant comme un marqueur fort de l'identité territoriale. Cette ambition se traduira par le développement d'un marketing territorial affirmé, autour de la signature « Peiregòrd-Lemosin, païs occitan », et par la structuration d'un réseau d'ambassadeurs culturels (habitants, artistes, commerçants, enseignants, guides, acteurs touristiques...) chargés de faire vivre l'occitan dans les pratiques quotidiennes et les espaces de médiation.
>Pour aller plus loin, le Parc élaborera une cartographie des ressources occitanes (lieux, personnes, savoir-faire, outils de découverte, programmations), développera une offre culturelle structurée et contribuera à la construction d'une offre touristique occitane, respectueuse de l'identité locale et porteuse de sens.
- **Encourager les actions de recherche :** Le Parc favorisera l'accueil d'étudiants, de chercheurs et d'organismes de recherche afin d'étudier, documenter et valoriser la culture occitane du territoire, dans ses dimensions linguistiques, historiques, sociales et contemporaines. Il soutiendra en particulier des projets de recherche-action participatifs, associant acteurs locaux, habitants et porteurs de mémoire à la collecte, à l'analyse et à la valorisation des savoirs immatériels, contribuant ainsi à objectiver et accompagner le redéploiement de la culture occitane.
- **Faciliter une dynamique de territoire :** Il s'agit pour le Parc de jouer un rôle de facilitateur et de fédérateur, en soutenant sur son territoire de compétence le déploiement des politiques publiques en faveur de l'occitan portées par la Région et ses opérateurs, et en favorisant les coopérations entre acteurs culturels et linguistiques à l'échelle locale, régionale et inter-Parcs.
Cette animation territoriale vise à renforcer la cohérence, la complémentarité et la lisibilité des actions, à mutualiser les ressources et à inscrire durablement la culture occitane comme un levier de développement culturel, social et territorial.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de cette mesure repose sur une gouvernance partenariale, associant les acteurs institutionnels et culturels compétents en matière de langue et de culture occitanes.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin assure l'animation territoriale et la coordination de la mesure, dans le cadre de son projet de territoire et de sa Charte, sans se substituer aux compétences des opérateurs spécialisés.

La mesure est suivie par la commission thématique dont la mission culture relève, et s'appuie sur une coopération étroite avec les acteurs de référence, notamment l'Institut d'Études Occitanes (IEO) et l'Office public de la langue occitane (OPLO), ainsi qu'avec les collectivités et partenaires culturels du territoire.

Cette gouvernance vise à articuler les politiques culturelles et linguistiques existantes avec les enjeux d'aménagement, d'identité et de développement du territoire, et à garantir la cohérence, la lisibilité et la complémentarité des actions menées en Périgord-Limousin.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions des mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Construire une stratégie de coopération pour le développement d'une culture occitane vivante	C, O, I	P	P	P	P		P
Recueillir la mémoire et la partager	C, O, I	O	O	O, I	I, F	I, F	O
Encourager sa réappropriation, en favorisant sa socialisation, dans tous les domaines de la vie publique et privée	C, O, I	O	O	F	F	F	O
Favoriser la création et l'innovation	C, O, I	P	P	F	F	F	P
Faire valoir les singularités culturelles occitanes du territoire	C, O, I	O	O	O, F	O, F	F	O
Encourager les actions de recherche	C, O, I	P	P	P	F	F	P
Mener une politique volontaire et ambitieuse de maintien et le développement de l'occitan et de sa culture dans le projet Parc	C, O, I			F	F, I	F, I	
Faciliter sur le territoire de compétence du PNR le déploiement des politiques publiques et celles des opérateurs structurants en faveur de l'occitan (Région, OPLO...)	C, O, I			O, F, I	O, F, I	O, F	

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences propres, les signataires s'engagent, dans le cadre de cette fiche mesure, à contribuer collectivement au maintien et au redéploiement d'une culture occitane vivante en Périgord-Limousin.

Etat :

- Reconnaître la culture et la langue occitanes comme composantes du patrimoine culturel immatériel et favoriser leur prise en compte dans les politiques publiques culturelles, éducatives et patrimoniales.
- Soutenir, dans le cadre des dispositifs existants, les actions de transmission, de recherche et de valorisation du patrimoine culturel immatériel portées sur le territoire.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Définir et porter la politique régionale en faveur de la langue et de la culture occitanes, notamment à travers ses opérateurs dédiés.
- Soutenir techniquement et financièrement les projets structurants contribuant à la vitalité contemporaine de l'occitan, en articulation avec les territoires et les Parcs naturels régionaux.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Appuyer les initiatives locales de valorisation de la culture occitane, notamment dans les domaines culturels, patrimoniaux, éducatifs et touristiques.
- Favoriser l'inscription de la culture occitane dans les politiques départementales de lecture publique, de médiation culturelle et de soutien à la création.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Intégrer la culture occitane dans les projets de territoire (culture, tourisme, attractivité, cohésion sociale).
- Soutenir et relayer les initiatives locales favorisant l'usage et la visibilité de l'occitan dans les lieux de vie, les équipements culturels et les événements de proximité.

Communes :

- Être des relais de proximité pour la valorisation de la culture occitane auprès des habitants.
- Encourager l'intégration de l'occitan dans la vie communale (signalétique, événements, toponymie, animations culturelles), en lien avec les acteurs locaux.

Syndicat mixte du Parc :

- Animer et coordonner une dynamique territoriale partagée en faveur de la culture occitane, en veillant à la cohérence des actions menées à l'échelle du Parc.
- Faciliter la mise en réseau des acteurs culturels, linguistiques, institutionnels et associatifs, et accompagner les porteurs de projets par une ingénierie territoriale, culturelle et méthodologique.
- Assurer l'articulation entre les politiques publiques régionales, départementales et locales, sans se substituer aux compétences des opérateurs spécialisés.

Rôle déterminant du Parc

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin joue ici un rôle de coordination, de facilitation et d'ingénierie territoriale, garant d'une vision transversale et territorialisée de la culture occitane.

Il intervient en complémentarité des acteurs dont la langue et la culture occitanes constituent le cœur de mission, en créant les conditions favorables à leur déploiement, à leur visibilité et à leur appropriation par les habitants, dans une logique de projet de territoire.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Acteurs culturels, **Agence culturelle départementale de la Dordogne**, Artistes, artisans et professionnels des Métiers d'art et leurs représentants (PEMA...), Associations locales liées à la valorisation et la diffusion de la culture et de la langue occitanes, **Autres Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine et de France**, Établissements de recherche, universités, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France, GAL Charente e Limousin, GAL Fédération de la Châtaigneraie Limousine, **Institut d'Etudes Occitanes du Limousin et de Charente**, Novelum, **Office public de la langue occitane et ses partenaires** (CIRDOC – Institut occitan de culture, le Congrès permanent de la lenga occitana...), Pays Périgord vert, Socio-professionnels portant d'expertise d'usage, Structures d'éducation et de sensibilisation au développement durable.

➔ Exemples d'actions possibles

- **Organisation de concours d'idées artistiques** invitant les créateurs à interroger la culture occitane d'expression locale, ses formes contemporaines et sa perception sur le territoire du Parc. Ces concours pourront couvrir une large diversité de disciplines artistiques : écriture, arts plastiques (peinture, sculpture, installation), photographie, vidéo et court métrage, performance, arts numériques et virtuels, création théâtrale, musicale ou chorégraphique, spectacle vivant, art de l'environnement, art urbain, etc., avec une attention particulière portée à l'ancrage territorial et à l'implication des habitants.
- **Élaboration et déploiement d'une charte de communication intégrant l'occitan**, visant à favoriser la présence visible et cohérente de la langue occitane dans l'ensemble des supports institutionnels du Parc et de ses partenaires (supports imprimés, signalétique, supports numériques, événements, communication touristique), dans une approche contemporaine, accessible et non stigmatisante.
- **Lancement d'appels à projets à destination des tiers-lieux du Parc** (lieux culturels, cafés associatifs, espaces de coworking, médiathèques, tiers-lieux hybrides), dédiés à la valorisation de la langue et de la culture occitanes, avec une obligation de partenariat avec un ou plusieurs acteurs locaux de la langue occitane (associations, artistes, porteurs de mémoire, structures culturelles), afin de favoriser l'ancrage local, la co-construction et la diffusion auprès de publics diversifiés.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre d'enquêtes ethnolinguistiques thématiques réalisées sur le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 1 • N+10 : 2 • N+15 : 4 <p>Nombre d'accompagnements de porteurs de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 2 • N+5 : 15 • N+10 : 30 • N+15 : 45 (dont 30 d'envergure) 	<p>Nombre de lieux de vie ayant valorisé la culture occitane :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 1 • N+5 : 5 • N+10 : 10 • N+15 : 20

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

- OQP 1/ 8 / 9

➔ Références au Plan de Parc

- Cours, atelier, enseignement langue occitane (mesure 11)
- ✚ Commune avec entrée de bourg en occitan (mesure 11)

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 4 : Conforter le patrimoine culturel et l'identité du territoire

MESURE 12 : FAIRE RAYONNER LES METIERS D'ART DU PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 11 (culture occitane), 13 (patrimoine bâti), 23 (tourisme durable), 25 (métiers d'art – filières), 29 (culture et identité), 30 (implication du territoire).

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité + / Paysage ++ / Climat + / Sociétal +++

→ Contexte

Le Périgord-Limousin se distingue par un héritage artisanal et industriel riche et ancien – métallurgie, porcelaine, cuir, textile, travail du bois, entre autres – qui a profondément façonné ses paysages, ses bourgs et ses modes de vie. Cet héritage se manifeste encore aujourd’hui à travers des savoir-faire vivants, transmis, réinterprétés et renouvelés, constituant un socle identitaire fort et une source de singularité pour le territoire.

Dans cette continuité, les métiers d'art prolongent et réinventent ces traditions en conciliant gestes ancestraux, création contemporaine et production locale. Avec plus de 300 professionnels des métiers d'art et cinq entreprises labellisées « Entreprise du Patrimoine Vivant », le Périgord-Limousin contribue pleinement, à son échelle, au rayonnement régional de la Nouvelle-Aquitaine dans ce champ d'excellence.

Acteur structurant du secteur, le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord-Limousin (PEMA) joue un rôle central dans l'accompagnement des artisans d'art, notamment autour de la création, de la transmission et de la valorisation des savoir-faire auprès d'un large public. À ce titre, une convention de partenariat pluriannuelle lie le PEMA et le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin depuis la première charte, traduisant une coopération inscrite dans la durée.

À la fois leviers culturels, économiques et touristiques majeurs, les métiers d'art nécessitent un accompagnement spécifique afin de renforcer leur visibilité, leur vitalité et leur ancrage territorial, tout en assurant la pérennisation de savoir-faire rares, héritage précieux et richesse contemporaine du Périgord-Limousin. Ancrés dans le territoire, ils constituent un patrimoine culturel immatériel vivant, vecteur de revitalisation rurale, de fierté locale et d'attractivité, tout en apportant une dimension créative et innovante au projet de territoire.

→ Enjeux

- Ancrage des métiers d'art dans l'histoire et la culture vivante du Périgord-Limousin, en tant qu'expression contemporaine de son identité et de ses héritages artisanaux.
- Renforcement de la visibilité, de la reconnaissance et de la transmission des savoir-faire, comme marqueurs de singularité territoriale.
- Pérennisation et renouvellement de la filière des métiers d'art, en s'appuyant sur leur capacité d'innovation et leur inscription dans les dynamiques locales.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 15 ans, 30 % des professionnels bénéficiant directement des projets portés par les collectivités membres du Parc. • D'ici 15 ans, intégrer les métiers d'art dans 10 offres culturelles et touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre visible les métiers d'art en insistant sur la dimension créative et artisanale de sa pratique. • Renforcer l'identité culturelle du territoire en affirmant les métiers d'art comme éléments structurants de cette identité. • Ancrer les métiers d'art dans une dynamique locale et d'innovation patrimoniale.

→ Actions

- **Valoriser le Périgord-Limousin comme terre de métiers d'art :** La priorité pour le Parc est de poursuivre l'identification et la qualification des professionnels des métiers d'art présents sur le territoire, et de mieux documenter leurs pratiques (approvisionnement en matières premières, réseaux professionnels, lieux de production et de commercialisation, conditions d'installation). Le Parc s'attachera également à renforcer la visibilité de la filière par des actions de communication et de médiation adaptées : outils de valorisation, rencontres avec le public, ateliers d'initiation, expositions, conférences, animations culturelles, programmes de sensibilisation et d'éducation. Les opportunités de mobilisation de la marque Valeurs Parc seront étudiées afin de reconnaître et promouvoir les démarches exemplaires.
>Pour aller plus loin, les partenaires institutionnels (Chambres consulaires, Région Nouvelle-Aquitaine, PEMa, Parc...) favoriseront l'accès des professionnels des métiers d'art à des lieux de sensibilisation, de promotion et de commercialisation, sur le territoire ou hors territoire, notamment en lien avec les dynamiques de l'économie sociale et solidaire (tiers-lieux, fab labs, ressourceries). Ils sensibiliseront également les acteurs locaux (collectivités, associations, socio-professionnels) à la richesse de ce patrimoine et à son intégration dans les autres politiques territoriales.
À cet effet, l'objectif est que, d'ici 15 ans, 30 % des professionnels des métiers d'art du territoire bénéficient directement des projets portés par les collectivités membres du Parc, que ce soit à travers des actions de valorisation, de commande, d'accueil, de diffusion ou d'accompagnement économique et culturel.

- **Faire des métiers d'art un levier de revitalisation des communes et d'habitabilité du territoire :** La priorité du Parc est de conforter l'accueil et le maintien des professionnels des métiers d'art, en favorisant l'installation et la pérennisation des ateliers, des lieux de découverte et des événements qui les valorisent. Les métiers d'art seront intégrés aux politiques d'aménagement, de cadre de vie et de promotion touristique du territoire, comme composantes à part entière de son attractivité.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite faire vivre les savoir-faire des métiers d'art dans l'ensemble de ses domaines d'intervention, en encourageant la création, la commande et l'intégration de productions artisanales dans les projets portés par les collectivités. Il s'agira également d'encourager le recours à des ressources locales, dans une logique de sobriété et de préservation de l'environnement, et d'inciter les communes à valoriser activement les professionnels présents sur leur territoire.
- **Accompagner les initiatives et structurer les dynamiques collectives de la filière :** Il s'agit d'initier et/ou d'accompagner les initiatives existantes ou émergentes, ainsi que les démarches collectives et structurantes concourant à l'installation des professionnels, à la promotion des savoir-faire et au maintien et développement des métiers d'art à l'échelle du Parc. Cette action vise à conforter la place des professionnels, à préserver les savoir-faire vernaculaires et à renforcer l'attractivité du Périgord-Limousin.
Les actions pourront notamment porter sur la création de circuits patrimoniaux et touristiques associant ateliers ouverts, patrimoine bâti et création contemporaine dans l'espace public ; l'intégration des métiers d'art dans les démarches et entreprises labellisées Valeurs Parc ; la mise en visibilité des métiers d'art dans les projets d'aménagement des bourgs ; le soutien au PEMA, en tant que pôle structurant de la filière ; et la mobilisation de dispositifs et labels existants (Villes et Métiers d'art, Routes des savoir-faire, etc.) favorisant le développement économique, culturel et touristique de la filière.

➔ Gouvernance

Cette mesure repose sur une gouvernance partenariale fondée sur la complémentarité des acteurs et le respect des compétences de chacun. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin assure un rôle de coordination, d'animation territoriale et de mise en cohérence des actions, en lien avec la Charte et le projet de territoire, en veillant à leur articulation avec les autres politiques du Parc et à une vision transversale et de long terme. Le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord-Limousin (PEMA) demeure l'acteur référent du secteur, garant de l'accompagnement professionnel, de la transmission et de la valorisation des savoir-faire. Le suivi de la mesure est assuré par la commission thématique culture, associant partenaires institutionnels et acteurs professionnels. Le Parc intervient comme facilitateur et médiateur, sans se substituer aux structures spécialisées.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions des mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Valoriser le Périgord-Limousin, terre de métiers d'art	C, O, I	P	P	P	I, F	I, F	P
Faire de cette singularité un atout pour la revitalisation des communes et l'habitabilité du territoire	C, O, I	O	O	O	O, I	I, F	O
Initier et /ou accompagner les initiatives existantes ou émergentes ainsi que les démarches collectives ou structurantes concourant à l'installation de professionnels, à la promotion des savoir-faire, à la commercialisation des produits, au maintien et au développement des métiers d'art	C, O, I	O, F	O, F	O, I, F	O, I, F	I, F	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

État :

- Reconnaître les métiers d'art comme composante du patrimoine culturel immatériel et levier de développement territorial.
- Soutenir, dans le cadre des politiques nationales de la culture, de l'artisanat et du patrimoine, les démarches de valorisation, de transmission et de création portées sur le territoire du Parc.
- Faciliter l'accès des acteurs du territoire aux dispositifs nationaux de soutien à la création, à la formation et à la transmission des savoir-faire.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir techniquement et financièrement, dans la limite des crédits disponibles, les actions de structuration, de valorisation et de développement des métiers d'art sur le territoire du Parc.
- Appuyer les coopérations entre le Parc, le PEEMA et les autres acteurs régionaux de la filière métiers d'art.
- Favoriser l'inscription des métiers d'art du Périgord-Limousin dans les stratégies régionales culturelles, économiques et touristiques.
- Encourager l'innovation, la création contemporaine et la transmission des savoir-faire dans une logique de transition écologique et de développement territorial équilibré.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Soutenir les initiatives locales de valorisation des métiers d'art, notamment à travers les politiques culturelles, patrimoniales, touristiques et de développement local.
- Accompagner les projets contribuant à la transmission des savoir-faire et à l'animation des territoires ruraux.
- Favoriser l'intégration des métiers d'art dans les démarches de revitalisation des bourgs et centres-bourgs.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Intégrer les métiers d'art dans les politiques de développement économique, culturel et touristique à l'échelle intercommunale.
- Soutenir l'accueil, l'installation et le maintien des professionnels des métiers d'art (locaux, ateliers, tiers-lieux, événements).
- Porter ou relayer des projets structurants associant métiers d'art, attractivité territoriale et cadre de vie, en lien avec le Parc et les acteurs spécialisés.
- Contribuer à l'objectif partagé visant à ce que 30 % des professionnels des métiers d'art bénéficient directement, d'ici 15 ans, de projets portés par les collectivités membres du Parc.

Communes :

- Valoriser les professionnels des métiers d'art présents sur leur territoire, notamment à travers les projets communaux, la communication locale et les événements culturels.
- Favoriser l'intégration des métiers d'art dans les projets d'aménagement, de revitalisation des centres-bourgs et de valorisation du patrimoine.
- Participer, en tant que relais de proximité, aux démarches de sensibilisation, de médiation et de transmission des savoir-faire.

Syndicat mixte du Parc :

- Assurer la coordination et l'animation territoriale de la mesure, en lien étroit avec le PEMA et les acteurs compétents.
- Veiller à la cohérence des actions en faveur des métiers d'art avec les autres politiques portées par la Charte (culture, tourisme, développement économique, aménagement, transition écologique).
- Accompagner techniquement les collectivités et partenaires dans la définition et la mise en œuvre de projets intégrant les métiers d'art.
- Favoriser les synergies entre acteurs, la mutualisation des expériences et la lisibilité des initiatives à l'échelle du Parc.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin joue un rôle déterminant non comme opérateur de la filière, mais comme facilitateur, coordinateur et garant de la cohérence territoriale.

Il agit en complémentarité des acteurs spécialisés, notamment le PEMA, en inscrivant les métiers d'art dans une vision transversale du projet de territoire, en reliant culture, économie, tourisme et cadre de vie, et en assurant une continuité d'action sur le long terme.

➔ Autres partenaires

Professionnels des Métiers d'art et leurs représentants, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France, Agence de la transition écologique (ex-ADEME), Institut national des savoir-faire, Ateliers d'art de France, Établissements de recherche, Universités, **Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord-Limousin**, Agence culturelle départementale de la Dordogne, **Chambres consulaires**, Associations et

collectifs citoyens liés à la valorisation et la diffusion des métiers d'art, Pays et organismes conseillers en développement, Acteurs culturels, structures d'éducation et de sensibilisation au développement durable, Pépinières créatives (Fablabs, tiers lieux...), Organismes de formation (écoles de design, ...), Professionnels et acteurs du tourisme, du domaine économique, de la communication, Associations naturalistes, URSCOP...

➔ Exemples d'actions possibles

- Animer une démarche de rapprochement entre professionnels des métiers d'art, porteurs de projets et communes : organisation de journées de sensibilisation et de rencontres professionnelles, mise en place de résidences de recherche et de création en lien avec les territoires d'accueil, lancement de concours artistiques thématiques (par exemple « Mon village en artisanat d'art ») visant la production d'œuvres intégrées dans l'espace public, développement et valorisation d'outils de connaissance partagés (cartographies, portraits de savoir-faire, ressources numériques).
- Renforcer la visibilité et la reconnaissance des métiers d'art du Périgord-Limousin : réalisation de vidéos documentaires mettant en lumière un métier, un geste ou un village, à travers des témoignages illustrant le lien entre pratique artisanale et territoire ; déploiement de campagnes de communication dans les médias régionaux et nationaux ; mobilisation de dispositifs de valorisation existants, dont la marque Valeurs Parc, pour renforcer la notoriété des savoir-faire et leur inscription dans l'identité du territoire.

➔ Indicateurs de résultats

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateur d'impact
Nombre d'outils assurant la promotion du « Périgord-Limousin terre de métiers d'art » : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +3 • N+10 : +6 • N+15 : +9 	Part des professionnels des métiers d'art du territoire bénéficiant directement de projets de valorisation, de développement économique ou de transmission des savoir-faire portés ou accompagnés par les collectivités et le Parc : <ul style="list-style-type: none"> • N (lancement de la Charte) : valeur à établir (diagnostic initial) • N+5 : 15 % • N+10 : 25 % • N+15 : 30 %
Nombre de projets de développement économique valorisant les savoir-faire locaux, initiés ou accompagnés par le Parc : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +3 • N+10 : +6 • N+15 : +9 	

➔ Références au plan de Parc



Faire rayonner les métiers d'art (mesure 12)

AMBITION 1 : Le Périgord-Limousin, un territoire diversifié aux patrimoines à protéger

Orientation 1 : Conforter le patrimoine culturel et l'identité du territoire

MESURE 13 : CONNAITRE, VALORISER ET PRESERVER LES PATRIMOINES DU PERIGORD-LIMOUSIN : BATI, CULTUREL, ARTISANAL ET HISTORIQUE



→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 9, 11, 12, 16, 18, 23, 31.

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++ / Paysage +++/ Climat +++/ Sociétal +++

→ Contexte

La connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis, culturels, artisanaux et historiques constituent un enjeu structurant pour le Périgord-Limousin, territoire rural dont l'identité s'est construite dans un lien étroit entre ressources naturelles, savoir-faire locaux et organisation des bourgs et des paysages. Ces patrimoines, souvent discrets et diffus, sont aujourd'hui confrontés à des dynamiques de transformation des usages, à l'évolution des modes d'habiter et à la fragilisation des chaînes de transmission des savoirs et des pratiques.

Depuis 2011, le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin mène des actions en faveur de la connaissance et de la valorisation du bâti ancien, des savoir-faire locaux et des patrimoines culturels et historiques du territoire. À partir de 2016, le Parc a engagé, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine (service de l'Inventaire et du patrimoine), un inventaire du patrimoine industriel et artisanal lié aux ressources naturelles exploitées sur le territoire. Cette démarche a permis de documenter un modèle original de société rurale articulant activités industrielles, artisanales et agricoles, et de mieux comprendre les liens entre patrimoine, paysages et dynamiques territoriales.

Près de 600 sites ont ainsi été recensés et visités. Si une part importante de ces sites a disparu ou est fortement altérée, près de la moitié demeure lisible, parfois encore en activité, et constitue un socle pour des actions de valorisation, de transmission et de réappropriation locale. 122 sites ont fait l'objet d'études approfondies, mobilisant archives publiques et privées, et mettant en lumière des savoir-faire et des patrimoines encore porteurs de sens pour le territoire.

En 2022, le Parc a souhaité prolonger cette dynamique par une candidature au label Pays d'art et d'histoire, sur un périmètre élargi dépassant celui du Parc. Si cette candidature n'a pas été retenue par la commission Région-État, notamment en raison d'une gouvernance et d'une implication territoriale jugées insuffisamment stabilisées, elle a constitué un retour d'expérience structurant. Elle a mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination des acteurs, de clarifier les rôles de chacun et d'inscrire les actions patrimoniales dans une démarche progressive, partenariale et territorialisée.

Dans cette nouvelle Charte, le Parc entend capitaliser sur cette expérience pour poursuivre une politique de connaissance, de valorisation et de préservation des patrimoines, en complémentarité avec les acteurs compétents, et en faisant du patrimoine un levier de transition écologique, de revitalisation des bourgs et de transmission d'une mémoire vivante.

→ Enjeux

- Connaissance et valorisation du patrimoine bâti et culturel du Périgord-Limousin.
- Affirmation du patrimoine comme marqueur identitaire et culturel du territoire.
- Accompagnement de la transition écologique du patrimoine bâti, en favorisant sa réhabilitation, son adaptation aux évolutions climatiques et sa résilience.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'état des connaissances par le lancement de 8 nouvelles actions de recherche d'ici 15 ans (bonnes fontaines, patrimoine industriel lié aux cours d'eau...) • Initier ou accompagner au moins 30 opérations de valorisation ou réhabilitation* du patrimoine bâti d'ici 15 ans, dont 5 actions expérimentales. • Accompagner la fédération de 4 réseaux d'acteurs et de filières pour des rénovations respectueuses du bâti ancien, innovantes et adaptées aux enjeux climatiques, d'ici 15 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la recherche, par l'accueil d'universités et d'instituts de recherche/développement. • Valoriser les savoir-faire locaux et l'auto-réhabilitation*. • Participer au renforcement de la résilience du territoire, en s'appuyant sur un patrimoine bâti plus adapté face au changement climatique.

→ Actions

- **Améliorer les connaissances et favoriser la recherche :** La priorité pour le Parc est de compléter et d'actualiser les travaux issus de l'inventaire du patrimoine artisanal et industriel mené entre 2017 et 2021, en portant une attention particulière au patrimoine immatériel qui y est associé (mémoire des usages, savoir-faire, pratiques professionnelles et sociales).
>Pour aller plus loin, il s'agit pour le Parc d'initier des partenariats avec le monde de la recherche afin d'accueillir des travaux de terrain (stages, mémoires, thèses) et de contribuer à des programmes pluriannuels de recherche, notamment dans la continuité des études archéologiques et historiques engagées sur certains secteurs structurants du territoire (ex. vallée de la Tardoire).
- **Structurer, capitaliser et diffuser les données patrimoniales :** il s'agit pour le Parc de structurer une plateforme cartographique patrimoniale partagée, alimentée régulièrement par les données non sensibles produites par le syndicat mixte et ses partenaires (inventaires, diagnostics, études). Cette plateforme, accessible en ligne, visera à rendre la connaissance lisible, exploitable et appropriable par les communes, les associations et les porteurs de projets.

La donnée patrimoniale pourra ainsi nourrir les projets locaux (urbanisme, valorisation de sites, médiation culturelle) et contribuer à une meilleure connaissance collective du patrimoine du Périgord-Limousin.

- **Initier et accompagner des opérations de valorisation des patrimoines :** il s'agit pour le Parc de mettre en place, selon les besoins identifiés et les capacités du territoire, des appels à manifestation d'intérêt, distinctement à destination des communes et des associations, afin de faire émerger des projets de valorisation de patrimoines bâtis, culturels ou archéologiques (hors Monuments historiques et Sites patrimoniaux remarquables).

Ces démarches viseront à qualifier et structurer des projets, en apportant un accompagnement en ingénierie : aide à la définition des objectifs, à la qualification patrimoniale, à la mise en cohérence avec les politiques publiques existantes et à la construction de partenariats.

Le Parc interviendra prioritairement comme facilitateur et appui au montage de projets, en accompagnant les porteurs dans :

- L'identification des dispositifs financiers mobilisables (État, Région, Départements, fondations, mécénat, programmes européens...) ;
- Le montage de dossiers de financement ;
- La mise en réseau avec les acteurs compétents (services patrimoniaux, opérateurs culturels, associations spécialisées).

Cette action s'inscrit dans une logique d'effet levier, visant à favoriser l'émergence de projets structurants, sans substitution aux maîtres d'ouvrage ni aux financeurs, et à encourager la diffusion de bonnes pratiques à l'échelle du territoire du Parc.

- **Expérimenter des actions de sauvegarde et de transmission :** Le Parc accompagnera ou initiera cinq actions expérimentales visant la sauvegarde et la transmission de patrimoines menacés : savoir-faire en voie de disparition, patrimoine vernaculaire, pratiques culturelles locales.

Ces projets devront être innovants, reproductibles et en cohérence avec les ambitions transversales de la Charte (transition écologique, participation citoyenne, attractivité, cohésion territoriale).

- **Faire de la réhabilitation du bâti ancien un levier d'excellence territoriale :** La réhabilitation du bâti ancien constitue un levier stratégique à la fois patrimonial, environnemental et sociétal. Le Parc développera une palette d'outils techniques et pédagogiques (cahiers de recommandations en partenariat avec les CAUE, fiches techniques thématiques, retours d'expérience), en lien avec les enjeux de sobriété foncière (cf. mesure 18).

>Pour aller plus loin, le Parc souhaite également initier des actions de sensibilisation à destination des élus et des habitants, ainsi que des chantiers participatifs, intégrant les enjeux paysagers, climatiques, écologiques et les savoir-faire locaux. Lorsque pertinent, un relais vers des entreprises ou associations à fort impact social (notamment structures d'insertion) pourra être mobilisé, notamment pour la restauration du petit patrimoine bâti.

- **Soutenir les filières artisanales locales* et les matériaux biosourcés :** À travers sa participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et ses liens avec les EPCI (PCAET, développement économique), le Parc portera une vision territorialisée et durable de l'aménagement. Il valorisera les filières artisanales locales (pierre, terre crue, bois local...), en tant que leviers de rétro-innovation, et collaborera avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour accompagner les collectivités vers des projets de réhabilitation exemplaires.

>Pour aller plus loin, le Parc s'impliquera dans les réseaux et dynamiques de filières émergentes, à l'échelle locale et nationale, afin de contribuer à la structuration d'une économie patrimoniale résiliente et créative.

- Sensibiliser les publics et partager la connaissance :** il s'agit pour le Parc de poursuivre le développement d'outils de médiation et de vulgarisation (expositions, publications, outils numériques), et programmera des temps de découverte et d'échange afin de rendre la connaissance du patrimoine vivante, accessible et fédératrice, en veillant à toucher l'ensemble des publics, y compris les publics éloignés ou empêchés.
Cette action s'appuiera sur un réseau de partenaires socio-professionnels (CAUE, Maisons paysannes de France, associations patrimoniales...), garants d'une approche partagée et ancrée dans les réalités du territoire.

→ Gouvernance

Cette mesure repose sur une gouvernance partenariale élargie, visant une implication effective des collectivités et des opérateurs compétents. Le Parc en assure l'animation et la coordination, au titre de son rôle d'ingénierie territoriale, sans se substituer aux compétences des collectivités.

La gouvernance s'appuie sur la commission thématique « Patrimoines » du Parc, instance de suivi stratégique, et sur l'association systématique des EPCI, acteurs clés de l'aménagement, du développement culturel et touristique. La Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements (16, 24, 87) sont associés à la définition des orientations, à l'articulation avec les dispositifs existants et aux dynamiques de financement.

Les offices de tourisme, structures de contractualisation territoriale et acteurs techniques de référence (CAUE, Fondation du patrimoine, réseaux associatifs) sont mobilisés pour garantir cohérence, expertise et mise en récit partagée. Des groupes de travail ad hoc peuvent être constitués selon les projets, afin d'assurer une gouvernance souple, adaptée et pleinement partenariale.

→ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Améliorer les connaissances et favoriser la recherche	C	P	P	F	F, I	F, R	P
Structurer et cartographier les données patrimoniales du Parc	C	P	I	I	F, I	I, F, R	I
Initier ou accompagner des opérations de valorisation des patrimoines	C	O	O, P	F, I	F, I	F, I, R	O
Réaliser des actions expérimentales en faveur de la sauvegarde des patrimoines	C	O	O, P	F, I	F, I	F, I, R	O

Faire de la réhabilitation du bâti ancien un levier d'excellence territoriale	C	O	O, P	I, F	F, I	F, I, R	O
Soutenir et développer les filières artisanales locales et les matériaux biosourcés	I	P	I, R	I, F	C, F, I	F, R	P
Sensibiliser les publics et partager la connaissance	C	P	I	I	F, I	F, I, R	I

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Associer le syndicat mixte du Parc au suivi des actions patrimoniales émergentes sur le territoire, dans le respect des compétences de chacun ;
- Mobiliser, dans la limite des dispositifs existants, des soutiens financiers en direction des porteurs de projets patrimoniaux du territoire ;
- Apporter un appui en ingénierie technique et méthodologique, notamment par l'intermédiaire de ses services déconcentrés et de ses partenaires (dont les CAUE) ;
- Décliner, à l'échelle du territoire du Parc, la convention-cadre liant la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et le ministère de la Culture, afin de renforcer un partenariat opérationnel entre l'État et le syndicat mixte.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Accompagner et soutenir le Parc dans le déploiement d'actions de connaissance, de préservation et de valorisation des patrimoines, en articulation avec ses politiques régionales (inventaire, culture, aménagement, développement territorial).

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Poursuivre et consolider les partenariats existants, notamment entre le syndicat mixte et le service départemental d'archéologie de la Dordogne ;
- Initier ou renforcer des liens opérationnels avec les services départementaux d'appui aux communes, afin de relayer et accompagner les projets patrimoniaux portés sur le territoire du Parc.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Associer le syndicat mixte du Parc à l'élaboration des documents d'urbanisme et aux instances de gouvernance afférentes (comités techniques, comités de pilotage, démarches de révision ou d'évaluation) ;
- Associer le Parc aux réflexions et démarches relatives au développement des filières locales d'écoconstruction et de réhabilitation du bâti ancien ;
- S'inscrire dans une démarche d'exemplarité en engageant, lorsque cela est possible, des opérations de rénovation du bâti public ancien en mobilisant des matériaux biosourcés et des savoir-faire locaux.

Communes :

- Relayer, à l'échelle communale, les actions, outils et dispositifs favorisant la mise en œuvre de la mesure ;
- Assurer un rôle de veille et de relais d'information concernant les projets de création, d'installation ou de reprise d'activités artisanales en lien avec le bâti, en direction de l'intercommunalité et du Parc ;
- S'inscrire, lorsque les conditions le permettent, dans une démarche d'exemplarité en matière de rénovation du bâti public ancien, en recourant à des matériaux biosourcés et à des pratiques respectueuses des patrimoines.

Syndicat mixte du Parc :

- Participer, en tant qu'acteur ressource, à l'élaboration des documents d'urbanisme et aux instances de gouvernance territoriale associées ;
- Contribuer à la structuration et à la valorisation des filières locales de l'écoconstruction et de la réhabilitation du bâti ancien ;
- Concevoir et déployer des outils de sensibilisation et de médiation à destination de l'ensemble des publics ;
- Initier ou accompagner des actions expérimentales en matière de connaissance, de valorisation et de préservation du patrimoine bâti et culturel ;
- Accompagner, sur le plan technique et méthodologique, des projets patrimoniaux structurants pour le territoire.

Rôle déterminant du Parc

Dans ce cadre, le Parc naturel régional Périgord-Limousin joue un rôle de facilitateur, de coordinateur et d'expert technique, intervenant en complémentarité des autres acteurs compétents, sans se substituer à leurs responsabilités.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, Acteurs de l'Éducation à l'environnement et au développement durable, Agence de la transition énergétique (ex-ADEME), Archives locales, privées et nationales, Associations et fondations locales et nationales du patrimoine (Fondation du Patrimoine, Sites & Cités Remarquables...), Bailleurs sociaux, Bureaux d'études, Chambres consulaires, **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)**, Établissements publics fonciers, Filières artistiques et d'artisanat d'art, Filières et clusters du bâti, Laboratoires de recherche, Musées et espaces d'expositions, Notaires, **Plateformes de transition et de rénovation énergétique (PTRE)**, **Réseaux culturels régionaux (OARA, ALCA...)**, Service ESP87 du SEHV, **Universités**, centres de formation et écoles d'architecture et du patrimoine, URCOFOR

➔ Exemples d'actions possibles

- Élaborer un document technique de référence conciliant les enjeux patrimoniaux, environnementaux et climatiques pour une restauration vertueuse du bâti ancien. Ce document, co-construit avec les partenaires compétents (CAUE, filières locales, acteurs de l'écoconstruction), sera diffusé largement et mis à disposition des habitants, des communes, des notaires et des porteurs de projets, afin de faciliter des choix éclairés et adaptés au territoire.

- Valoriser le patrimoine bâti par des résidences d'artistes et d'artisans d'art, permettant de croiser création contemporaine, transmission des savoir-faire et réappropriation des lieux patrimoniaux. Ces résidences pourront s'inscrire dans des projets de territoire associant habitants, collectivités et acteurs culturels.
- Lancer, de manière ponctuelle et ciblée, des appels à manifestation d'intérêt visant à accompagner des projets de restauration exemplaires de petit patrimoine bâti (lavoirs, fontaines, fours, croix, éléments vernaculaires), en privilégiant l'ingénierie, la mise en réseau des partenaires et l'aide au montage de financements publics ou privés, plutôt qu'un soutien financier direct.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Initiation ou accompagnement de projets de valorisation du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 2 • N+5 : 10 • N+10 : 20 • N+15 : 30 <p>Etudes et/ou recherches patrimoniales menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 1 • N+5 : 2 • N+10 : 5 • N+15 : 8 	<p>Portage d'actions expérimentales en faveur de la sauvegarde des patrimoines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +1 • N+10 : +2 • N+15 : +5

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 / 8 / 9 / 10

➔ Références au Plan de Parc



Site patrimonial remarquable (mesure 13)

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

ORIENTATION 5 : CHANGEMENT CLIMATIQUE : DE LA LUTTE A L'ADAPTATION

MESURE 14 : RENFORCER LE TERRITOIRE DANS SON ENGAGEMENT DANS LES TRANSITIONS ENERGETIQUES.



→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 1, 2, 3, 4, 7, 8, 11, 13, 17, 18, 20, 21, 24, 27 30, 32

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité + / Paysage ++ / Climat +++ / Sociétal ++

→ Contexte

Depuis 2015, la France s'est dotée d'une Stratégie nationale bas carbone (SNBC) visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 et une réduction de -50 % des émissions territoriales brutes par rapport à 1990. Cette trajectoire est renforcée en 2022 par un Plan de sobriété énergétique, fondé sur trois piliers complémentaires : la sobriété énergétique*, l'efficacité énergétique* et le développement des énergies renouvelables (EnR).

Sur le territoire du Périgord-Limousin, les collectivités se sont engagées de longue date sur ces enjeux, d'abord à travers des démarches Territoire à énergie positive (TEPOS), puis via l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)* portés par les intercommunalités depuis 2015 (cf. annexe de la Charte). Ces démarches ont permis de structurer une action locale en faveur de l'atténuation* du changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Avec une consommation d'énergie finale de 1 849,5 GWh (dont 35 % industrie, 28 % habitat résidentiel et 24,6 % transports routiers), des émissions de 696,58 kt CO₂ équivalent (dont 55,2 % agriculture, 24 % transports routiers et 9,3 % industrie) et une part des EnR atteignant 15,77 % de la consommation finale (dont 58,8 % issues du bois-énergie des particuliers), le territoire dispose de marges de progrès importantes (cf. données énergie en annexe).

Le défi pour les acteurs du Périgord-Limousin est désormais de consolider une stratégie territoriale de transition énergétique, cohérente et partagée, articulant sobriété, efficacité et développement maîtrisé des EnR, tout en veillant à l'acceptabilité sociale des projets et à la préservation des patrimoines naturels et paysagers. Cette stratégie s'appuie sur les démarches existantes afin de créer des synergies entre collectivités, acteurs économiques et habitants, dans une perspective de souveraineté énergétique* et d'habitabilité durable des territoires.

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin apporte un appui technique et méthodologique pour la bonne intégration des enjeux de biodiversité et de paysage dans les projets énergétiques. Il est associé aux procédures d'instruction portées par l'État et accompagne les dynamiques locales, aux côtés des communautés de communes et des syndicats d'énergie, compétents en matière de planification, d'investissement et de gestion des réseaux.

➔ Enjeux

- Contribution à la souveraineté énergétique*
- Résilience du Périgord-Limousin en matière d'énergie
- Préservation de la biodiversité propre au Périgord-Limousin

➔ Objectifs

Le projet de territoire du Parc choisit de se focaliser sur les secteurs qui apparaissent comme prioritaires selon les données de l'AREC Nouvelle-Aquitaine, à savoir : **Transport-Industrie-Résidentiel-Agriculture**. Deux axes de travail sont ainsi retenus dans le cadre de la charte 2026-2041, portant sur le remplacement des consommations issues de sources fossiles et le développement des énergies renouvelables en Périgord-Limousin.

Cette proposition s'appuie sur les données issues des 8 PCAET existants (source : www.territoires-climat.ademe.fr et PCAET Haute-Vienne) :

Territoire concerné	Maîtrise des consommations énergétiques			Réduction des émissions GES			Production d'EnR, toutes filières confondues		
	Année de référence	Objectif 2030 (en GWh)	Objectif 2050 (en GWh)	Année de référence	Objectif 2030 (en KTeq CO2)	Objectif 2050 (en KTeq CO2)	Année de référence	Objectif 2030 (en GWh)	Objectif 2050 (en GWh)
CC Porte océane du Limousin	2015 : 3 925 GWh	3 015	2 279	2015 : 422 KTeq CO2	475	171	2015 : 110 GWh	2389	1902
CC Val de Vienne	2015 : 364 GWh	286	230	2015 : 114 KTeq CO2	94	70	2015 : 36 GWh	68	128
CC Pays de Naxon Monts de Châlus	2015 : 330 GWh	245	172	2015 : 185 KTeq CO2	138	108	2015 : 66 GWh	114	158
CC Pays Saint Yrieix	2015 : 366 GWh	272	186	2015 : 174 KTeq CO2	128	95	2015 : 41 GWh	111	182
CC Isle Loue Auvézère en Périgord	2018 : 322 GWh	275	239	2018 : 0,16 KTeq CO2	0,13	0,10	2018 : 92 GWh	48	96
CC Dronne et Belle	2017 : 357 GWh	278	199	2017 : 116 KTeq CO2	85	59	2015 : 54 GWh	110	162
CC Pays Nontronnais	2018 : 356 GWh	322	297	2018 : 137 KTeq CO2	105	58	2018 : 80 GWh	20	86
CC Charente Limousine	2015 : 1 493 GWh	1203	902	2015 : 727 KTeq CO2	389	0 neutralité	2015 : 98 GWh	613	1185

Objectifs quantitatifs <i>Se référer (ci-dessus) aux données chiffrées et existantes des PCAET- par territoire constitutif du périmètre d'étude de la charte du PNR 2026-2041.</i>	Objectifs qualitatifs <i>Il s'agit ici d'objectifs portés par l'ensemble des acteurs, et où le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin joue un rôle dans le cadre de ses missions.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la consommation énergétique finale sur le territoire sur 15 ans, en ciblant prioritairement le résidentiel, le tertiaire public, l'industrie et les transports. • Réduire les émissions de GES des collectivités, particuliers et professionnels d'ici 15 ans, en travaillant sur la rénovation du bâti communal et social, les alternatives aux déplacements en voiture individuelle et la décarbonation des transports de marchandises, ainsi que l'accompagnement vers des pratiques agricoles moins émettrices de GES. • Réduire les émissions de GES du territoire et augmenter le recours aux énergies renouvelables sur la consommation de chaleur du territoire issue des filières d'énergie renouvelable et citoyenne d'ici 15 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager vers une sobriété heureuse en recherchant l'amélioration de la qualité de vie. • Favoriser le développement d'énergies renouvelables compatible avec la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau (vs artificialisation), des espaces agricoles et forestiers, ainsi que de la qualité des paysages. • Afficher une stratégie volontaire et coordonnée de transition énergétique du Périgord-Limousin, qui permette la résilience, et notamment une contribution à la souveraineté énergétique nationale.

➔ Actions

- **Animer une stratégie collective de transition énergétique :** La priorité pour les EPCI et les syndicats d'énergie départementaux, en partenariat avec le syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, est de concevoir et proposer à l'ensemble des acteurs du territoire, une approche globale dans le cadre de la poursuite de la stratégie développée jusqu'ici en matière de transition énergétique par les syndicats d'énergie (stratégies départementales de Dordogne et Haute-Vienne existantes ou en cours) et par chacune des intercommunalités. L'objectif poursuivi est de créer des liens et des synergies territoriales, afin de coconstruire une politique énergétique cohérente et faisant consensus, d'échanger régulièrement et de mutualiser certains moyens sur le territoire. Cette approche globale peut intégrer des démarches participatives, permettant l'acculturation des habitants aux enjeux de chacun des territoires.

>Pour aller plus loin, les collectivités du territoire souhaitent poursuivre l'approche stratégique développée jusqu'ici sur le sujet des EnR par chacune d'entre elles, de façon mutualisée avec l'ensemble des acteurs et habitants du territoire, de type « tous consommateurs, tous producteurs ». Cette stratégie tient compte des avancées et décisions déjà existantes sur le territoire du Parc (zones d'accélération du développement des EnR, objectifs fixés dans les PCAET, etc.). Elle étudie l'ensemble des filières de production d'énergies renouvelables pour permettre l'atteindre des objectifs de production via la mise en place d'un mix énergétique, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux, mais également de participer au projet de territoire et favoriser les retombées locales.

Cette stratégie s'appuie de façon opérationnelle sur les 3 piliers de la transition énergétique :
Pour la sobriété énergétique :

- **Participer à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES** : La priorité pour les collectivités et notamment les EPCI, est de cibler les secteurs de l'habitat résidentiel et tertiaire public, de l'industrie et des transports via des projets de rénovation du bâti individuel et tertiaire public (bâtiments et logements communaux, intercommunaux et sociaux), des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun et partagés, réseaux cyclables intercommunaux, covoiturage – Cf. M20), la décarbonation des transports de marchandises (report modal, transport multimodal), et des actions de sensibilisation en direction des publics concernés (particuliers, acteurs économiques, collectivités).

>Pour aller plus loin, les intercommunalités, avec l'appui des communes, souhaitent également mettre en œuvre une politique de sensibilisation, de promotion et de soutien des initiatives vertueuses sur le territoire, en lien notamment avec l'économie sociale et solidaire et ce, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, associations, entreprises...) et en favorisant le lien entre ces acteurs et les structures publiques. Cela peut porter sur des opérations foyers témoins, la création de structures de recyclage, le soutien à la création d'activités et de structures du réemploi et de la réparation, de type ressourceries, ateliers réparation...

Pour l'efficacité énergétique :

- **Faire la promotion de la rénovation énergétique des bâtiments** : la priorité pour les communautés de communes est d'être porteuse de façon directe ou indirecte des plateformes d'information et d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de leur habitat, avec un accompagnement technique renforcé en direction des ménages modestes; pour les chambres consulaires, la Région et les intercommunalités, elle est d'accompagner et d'inciter les acteurs économiques à rénover énergétiquement leur bâtiment tertiaire.
> Pour aller plus loin, l'ensemble des collectivités territoriales souhaite également s'engager dans une démarche d'exemplarité et de faire les investissements nécessaires globale, performante et bas carbone en matière de rénovation énergétique sur leur bâti tertiaire public.
- **Promouvoir une architecture résiliente sur le territoire** : il s'agit pour le Parc et ses partenaires de faire la promotion des systèmes autonomes en énergie, des solutions architecturales passives et bioclimatiques, et des matériaux biosourcés utilisés dans la construction.
- **Réfléchir les consommations énergétiques au regard des aléas climatiques** : il s'agit pour le syndicat mixte de mobiliser les parties prenantes sur la question de l'adaptation du Périgord-Limousin, en matière d'approvisionnement énergétique (infrastructures et réseaux), mais aussi de culture du risque et de gestion de crise. Le travail en lien avec les collectivités et les partenaires est un point clé de cette action. Le Parc propose pour cela à l'ensemble des acteurs concernés des journées thématiques permettant des partages de connaissances, des retours d'expérience, et des temps d'échange, dans l'optique de construire un plan d'action partagé et résilient.

Pour le développement des énergies renouvelables :

- **Concilier l'atteinte des objectifs énergétiques, en évitant les impacts négatifs sur la biodiversité et les ressources locales, et en veillant à la plus harmonieuse façon d'intégrer le développement des énergies renouvelables dans les paysages** : La priorité pour le Parc est de proposer son expertise environnementale (biodiversité, milieux naturels, forestiers et aquatiques, paysage...) aux intercommunalités et aux services de l'Etat, impliquant la rédaction d'avis et de notes techniques sur les projets EnR à l'étude sur le territoire du Périgord-Limousin. Il convient de préciser qu'un diagnostic

paysager du Périgord-Limousin a été réalisé à partir duquel est proposée une action visant la préservation des éléments constituant le patrimoine paysager en lien avec les projets d'infrastructures publiques et/ou privées (Cf. OQP* 10), à retrouver dans le Document des paysages, en annexe de la Charte. Ceci correspond aux principes d'encadrement à mettre en œuvre en matière de préservation des paysages.

- **Proposer une stratégie de développement des EnR du territoire :** Il s'agit pour le syndicat mixte de poursuivre le travail engagé en 2024 sur l'écriture d'une charte d'accompagnement du développement des énergies renouvelables, ainsi que d'engager la création d'une cartographie « du champ des possibles » en matière de compatibilité biodiversité-paysage et production EnR, avec l'appui des syndicats d'énergie, l'Agence de la transition écologique, ou avec l'aide d'un bureau d'étude. Cette cartographie illustre la stratégie de développement des EnR souhaitée et partagée par le territoire, en synergie avec les EPCI au travers leur PCAET. La stratégie EnR doit aboutir à un mix énergétique opérationnel (nombre et lieux des équipements EnR), s'appuyant sur la promotion de l'autoconsommation collective, et de l'intégration d'une participation citoyenne dans les futurs projets EnR du territoire, afin de faire bénéficier localement de la valeur ajoutée de ces projets (retour sur investissement en local ; ciblage de la vente de l'énergie (publics précaires, agriculteurs, artisans)).
- **Utiliser la cartographie du développement de l'éolien pour accompagner les porteurs de projets EnR :** dans un encart qui est intégré au Plan de Parc dans la planche principale en A0, le syndicat mixte se repose sur une carte de zonages – document opposable, comme document de référence. Ces zonages tiennent compte des enjeux de biodiversité du territoire, construits sur plusieurs sous-thèmes :
 - Les données de connaissances : ZNIEFF.
 - Les zonages réglementaires et contractuels : Arrêté de Protection de Biotope, Réserves, les sites classés et inscrits, site Natura 2000 et parcelles du Conservatoire des Espaces Naturels.
 - Les trames biodiversités (TVB) avec les trames et sous trames suivantes :
 - ✓ La trame verte avec :
 - La sous trame agropastorale composée par :
 - Les réservoirs bocagers, les landes, les pelouses et les prairies.
 - Les corridors bocagers et les haies avec un tampon de 200 mètres pour répondre aux connaissances liées à la présence de chiroptères.
 - La sous trame forestière composée par :
 - Les réservoirs forestiers avec un tampon de 200 mètres pour répondre aux connaissances liées à la présence de chiroptères.
 - Les corridors forestiers.
 - ✓ La trame bleue avec :
 - Les réservoirs de biodiversité qui comprennent les zones humides ainsi que les étangs en connexion directe avec une zone humide et certains cours d'eau.
 - Les corridors qui sont les cours d'eau de toutes catégories.
 - Deux zonages sont donc proposés :
 1. Un secteur d'autorisation sous conditions du développement des ENR à forte sensibilité correspondant aux prairies, aux haies et à leur zone tampon de 200 mètres et les 200 mètres de zone tampon par rapport aux corridors forestiers. L'avis du Parc est circonstancié.
 2. Un secteur d'exclusion à forts enjeux de biodiversité, comprenant les données de connaissances, les données réglementaires, la trame bleue, les réservoirs forestiers avec la zone tampon de 200 mètres, les corridors forestiers, les réservoirs bocagers, les landes, les pelouses et les corridors bocagers. Le Parc propose une exclusion** de toute nouvelle éolienne dans ce secteur.

**A noter, dans la politique du territoire en matière de développement des énergies renouvelables, la notion d'« exclusion » diffère selon le point de vue où l'on se place : pour les éoliennes dans le secteur à forts enjeux de biodiversité, l'exclusion ne relève pas de la

Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, mais bien d'un choix politique local porté par la vision des élus du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Le syndicat mixte prévoit de réaliser un travail d'approfondissement des connaissances sur les trames (M2) sur cette nouvelle charte, qui débouchera nécessairement sur une évolution des zonages de préservation de biodiversité (à la hausse ou à la baisse).

En complément, les communautés de communes du Périgord-Limousin, dans le cadre de leurs compétences (mission PCAET), souhaitent développer la production d'EnR pour répondre aux objectifs fixés pour le territoire (Cf. paragraphe « Objectifs »), sur les autres filières EnR.

Le Parc souhaite accompagner leur développement selon les prescriptions suivantes :

- Pour le solaire photovoltaïque : priorité sur les toitures ou zones dégradées.
- Pour l'agrivoltaïsme (AgriPV) : priorité au développement de petites superficies permettant une équité territoriale ; préservation des espaces à haute valeur écologique des milieux agro-pastoraux.
- Pour le solaire thermique : priorité sur les toitures.
- Pour la géothermie : --
- Pour les pompes à chaleur (PAC) : --
- Pour la biomasse : préservation la diversité des peuplements forestiers, soutien aux circuits courts, valorisation des sous-produits de la filière bois.
- Pour la méthanisation : absence de culture dédiée en appui à la production agricole ; ancrage local ; préservation des paysages (Cf. OQP 10).

Le modèle prôné sur le territoire est celui d'encourager la production locale d'énergie citoyenne, en favorisant l'autoconsommation* individuelle et collective pour contribuer à la souveraineté énergétique* nationale, sur l'adage « tous consommateurs - tous producteurs ». Ce modèle nécessite une volonté de sobriété énergétique en faisant attention au niveau de consommation, tout en se saisissant de la possibilité de produire et consommer soi-même, et ce si possible en local (autoconsommation* individuelle et collective).

- **Elaborer une cartographie du développement de l'agrivoltaïsme pour accompagner les porteurs de projets EnR :** Face au nombre croissant de projets en agriPV, la priorité pour le syndicat mixte est de créer, en lien avec les EPCI et les acteurs de l'agriculture, une cartographie présentant des zonages à cibler pour l'installation de surfaces en agrivoltaïsme. Il s'agit notamment de faire prendre conscience et mettre en avant l'impact de ces installations sur les paysages et la biodiversité, avec notamment la prise en compte de la rupture de corridors écologiques (clôtures), en y intégrant aussi le travail d'approfondissement des connaissances sur les trames (M2) qui débouchera sur une évolution des zonages de préservation de biodiversité (à la hausse ou à la baisse). Il est proposé de retenir un critère pour définir un seuil limite de surface à ne pas dépasser par les porteurs de projets en agriPV qui pourrait être fixé à 7Ha. Un autre critère biodiversité pourrait être retenu reposant sur la présence des prairies permanentes, notamment celles à caractère historique.
- **Coordonner les choix énergétiques du territoire :** La priorité pour le Parc est de contribuer par son expertise aux différents comités de pilotage des PCAET des communautés de communes, ainsi qu'aux Pôles énergies renouvelables portés par les Préfets de départements. Ceci facilite la co-construction, le suivi des engagements et la cohérence des politiques publiques menées.
> Pour aller plus loin, l'ensemble des acteurs publics souhaite également proposer des temps d'information et de sensibilisation sur l'énergie (production-consommation) en direction des élus et des particuliers, afin de renforcer la connaissance des enjeux énergétiques et des solutions existantes :

sobriété énergétique, choix du mix énergétique sur le territoire, connaissance des sources de production actuelles et à développer, voire alternatives (énergies renouvelables locales, projets EnR citoyen, autoconsommation,...), et des niveaux de consommation (globaux, et par type de secteurs d'activité ou d'acteurs consommateurs).

- **Former et appuyer les acteurs publics sur les enjeux et les moyens d'atteindre une situation énergétique équilibrée :** il s'agit pour les EPCI avec l'appui des syndicats d'énergie de promouvoir les sujets de sobriété, d'efficacité et de développement des énergies renouvelables, dans le respect des objectifs de qualité paysagère et environnementale propres aux missions du syndicat mixte. Ceci participe aux travaux engagés dans le cadre des créations et des révisions de documents d'urbanisme, de type SCoT* et PLUi*...).
- **Accompagner les acteurs de l'ESS impliqués dans la production énergétique :** il s'agit pour les collectivités territoriales, au travers leur PCAET, de soutenir les acteurs de la production énergétique renouvelable qui souhaitent s'investir dans des projets citoyens et participatifs locaux, tout en favorisant les projets innovants et éventuellement dans une approche sociale, et ce en collaboration avec les associations ou collectifs d'habitants.
- **Accompagner les communes du Parc impliquées dans une stratégie énergétique (sobriété/production) :** il s'agit pour les communautés de communes d'accompagner leurs communes membres dans la mise en œuvre d'une stratégie communale énergétique globale (toutes filières confondues), en lien avec les zones d'accélération de développement des EnR. Cette stratégie porte notamment sur le développement des réseaux de chaleur alimentés par la filière bois énergie locale en favorisant le raccordement des bâtiments publics et privés à ces réseaux.
- **Intégrer le développement des EnR dans les différentes politiques de développement local :** il s'agit pour l'ensemble des collectivités territoriales de permettre l'accès des acteurs économiques aux énergies renouvelables, et notamment favoriser le maintien de l'activité agricole. Le développement des EnR représente une source certaine de valeur ajoutée pour les secteurs d'activités économiques du Périgord-Limousin, qui permet de développer le dynamisme du territoire.

➔ Gouvernance

Cette mesure sera pilotée par les communautés de communes et les syndicats d'énergie, dans le cadre de leurs compétences respectives et des démarches engagées via les PCAET. Le Parc naturel régional apportera son expertise sur les enjeux liés à la biodiversité, aux paysages et à la participation citoyenne, notamment en matière de concertation territoriale.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions des mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Animer une stratégie collective de transition énergétique	P	P	C	I	I	R	P
Participer à la réduction des consommations énergétiques	P	P	C	I	I	R	P
Faire la promotion de la rénovation énergétique des bâtiments	P	P	C	I	I	R	P
Promouvoir une architecture résiliente sur le territoire	C	P	P	I	I	R, I	P
Réfléchir les consommations énergétiques au regard des aléas climatiques	P	P	C	I	I	R	P
Concilier l'atteinte des objectifs énergétiques, en évitant les impacts négatifs sur la biodiversité et les ressources locales, et en veillant à la plus harmonieuse façon d'intégrer le développement des énergies renouvelables dans les paysages	P	P	C	I	I	R	P
Coordonner les choix énergétiques du territoire	P	P	C	I	I	R	P
Former et appuyer les acteurs publics sur les enjeux et les moyens d'atteindre une situation énergétique équilibrée	P	P	C	I	I	R	P
Accompagner les acteurs de l'ESS impliqués dans la production énergétique	P	P	C	I	I	R	P
Accompagner les communes du Parc impliquées dans une stratégie énergétique (sobriété/production)	P	P	C	I	I	R	P
Intégrer le développement des EnR dans les différentes politiques de développement local	P	P	C	I	I	R	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

- C** pour Chef de file
- O** pour opérateur de l'action
- I** pour accompagnement en ingénierie technique
- F** pour accompagnement financier
- R** pour cadrage réglementaire
- P** pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Apporter un soutien en ingénierie aux territoires, au travers son Agence de la transition écologique et ses services déconcentrés ;
- Apporter son soutien financier, au travers des dispositifs de financement dédiés, aux projets publics et privés portés par le territoire Périgord-Limousin.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Un soutien aux observatoires AREC, ATMO... qui permet aux collectivités d'accéder aux données Energie Climat Air de leur territoire ;
- La diffusion et le partage de ressources et de retours d'expériences via l'animation du réseau Territoires Energie Climat (TEC) en copilotage avec l'Adème et la DREAL ;
- Un soutien à une ingénierie régionale thématique mise à disposition des collectivités et des porteurs de projet pour les accompagner dans leurs stratégies ou leurs projets (EnR électriques, Méthanisation, Géothermie, Projets participatifs et citoyens...) ;
- Des soutiens spécifiques pour des démarches expérimentales en matière de stratégie territoriale ou d'action de transition énergétique et écologique ;
- Le financement de projets portés par les acteurs locaux du Périgord-Limousin : collectivités, entreprises, collectifs de citoyens, etc.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Concevoir et animer la politique de transition énergétique au travers les syndicats d'énergie départementaux, et en lien avec les EPCI ;
- Poursuivre la politique de transition énergétique au niveau départemental.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Concevoir et animer la politique de transition énergétique sur son périmètre d'intervention, au titre de sa compétence « PCAET » ;
- Participer à la construction d'une stratégie globale de transition énergétique, en partenariat avec le syndicat d'énergie de son Département ;
- Soutenir une politique de développement des EnR, en accord avec les zonages du développement de l'éolien en Périgord-Limousin ;
- Faire appel à l'ingénierie du Parc naturel régional Périgord-Limousin en matière de préservation des patrimoines, pour tous les projets intercommunaux.

Communes :

- Participer à son niveau à la politique de transition énergétique territoriale (notamment exemplarité sur le bâti tertiaire communal) ;
- Faire remonter à l'intercommunalité les informations relatives à des projets EnR citoyens ou privés émergeant sur le périmètre communal ;
- Relayer la communication de son intercommunalité en matière de transition énergétique ;
- Participer aux réunions et rencontres institutionnelles de la stratégie globale de transition énergétique, portée par les EPCI et les syndicats d'énergie départementaux ;
- Participer à la politique de développement des EnR, en accord avec les zonages du développement de l'éolien en Périgord-Limousin ;
- Faire appel à l'ingénierie du Parc naturel régional Périgord-Limousin en matière de préservation des patrimoines, pour tous les projets intercommunaux.

Syndicat mixte du Parc :

- Participer aux réunions et rencontres institutionnelles de la stratégie globale de transition énergétique, portée par les EPCI et les syndicats d'énergie départementaux ;
- Participer à son niveau à la politique de transition énergétique territoriale (notamment exemplarité sur le bâti tertiaire communal) ;
- Apporter son expertise en matière de préservation des patrimoines (notamment biodiversité et paysages) dans le cadre du développement des énergies renouvelables ;
- Finaliser l'écriture et l'adoption d'une Charte de développement des énergies renouvelables sur son périmètre.

Il joue ici le rôle d'expertise technique auprès des autres acteurs.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires :

Agence de la transition énergétique Nouvelle-Aquitaine, Association Citoyens en Réseau pour des Energies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA), Association de développement de photovoltaïque la Citoyenne Solaire, autres acteurs associatifs et collectifs citoyens, Syndicats départementaux d'énergie et leurs SEM (ELINA en 87, SEM24 Périgord Energies), Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement Haute-Vienne, Dordogne et Charente, acteurs de la PTRE (plateforme territoriale de rénovation énergétique) « Ma Prime Rénov », entreprises du bâtiment du Parc, Architectes des bâtiments de France, Agences Techniques Départementales, habitants.

➔ Exemples d'actions possibles

- Inciter les communes à réaliser un bilan énergétique, afin de les engager dans les investissements de transition énergétique.
- Accompagner une entreprise dans une rénovation énergétique de son bâti tertiaire.
- Accompagner une exploitation agricole dans la réalisation d'un diagnostic énergétique de son activité, et de la construction d'un plan d'actions d'amélioration.
- Lancer une campagne de communication sur les économies d'énergie auprès des particuliers.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Élaboration d'une stratégie globale de transition énergétique et mise à jour à N+5, N+10 et N+15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 1 • N+10 : 1 • N+15 : 1 <p>Nombre de Personnes Morales Associées (EPCI, communes) accompagnées en matière de transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +5 • N+10 : +10 • N+15 : +15 	<p>Nombre de projets EnR* non individuels – toutes filières confondues - ayant vu le jour d'ici 15 ans, dans le respect de la biodiversité et des paysages, et acceptés par la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+10 : +2 projets EnR • N+15 : +1 projet EnR

➔ Références au Plan de parc



Eolienne en fonctionnement (mesure 14)

Encadrer le grand éolien (mesure 14)

Eolienne en fonctionnement

- Zone d'exclusion
- Zone soumise à autorisation sous conditions

Territoire

- Limite des intercommunalités
- Périmètre du territoire d'étude
- Bourg centre, point de repère

Etat d'avancement projet éolien

- En fonctionnement
- Autorisé
- En cours d'instruction
- Refusé

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 5 : Changement climatique : de la lutte à l'adaptation

MESURE 15 : EXPERIMENTER POUR UNE SOBRIETE HYDRIQUE EN PERIGORD-LIMOUSIN

Nouveau

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesure 8, 9, 10, 17, 21, 24, 27

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité +++ / Paysage ++ / Climat +++ / Sociétal +++

→ Contexte

Depuis plusieurs années, le dérèglement climatique affecte de manière croissante les territoires français : hausse des températures, multiplication des épisodes de canicule, sécheresses plus fréquentes, mais aussi pluies intenses et inondations. Le Périgord-Limousin, à l'instar de l'ensemble du Sud-Ouest, est particulièrement exposé à ces évolutions. Face aux enjeux croisés de disponibilité, de qualité et de partage de la ressource en eau, l'État a adopté en 2023 un Plan Eau, décliné en 53 mesures opérationnelles visant une gestion plus sobre et plus résiliente de l'eau à l'échelle des territoires.

Sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, l'eau façonne les paysages et donne l'image d'une ressource abondante. Cette perception masque toutefois une réalité hydrologique plus fragile. Les réserves en eau, notamment les nappes souterraines peu profondes, sont limitées et très sensibles aux variations climatiques. En période estivale, cette fragilité se traduit par des tensions récurrentes sur l'alimentation en eau potable et les usages agricoles. À l'inverse, en période hivernale, des pluies abondantes et parfois brutales entraînent un remplissage rapide des sols et des nappes, générant des débordements, des inondations localisées, du ruissellement et des phénomènes d'érosion, en particulier sur les terres agricoles.

Dans ce contexte, les conflits et arbitrages autour de la ressource en eau sont déjà bien présents sur le territoire : eau potable, agriculture, activités économiques et récréatives, maintien des écosystèmes aquatiques. L'ensemble de ces usages est régulièrement confronté à des situations de tension, voire de crise. À l'horizon 2050, les projections climatiques annoncent une baisse moyenne des débits estivaux des cours d'eau pouvant atteindre 40 % sur le territoire, accentuant significativement la pression sur la ressource (source : étude Dordogne 2050 – EPIDOR).

Il apparaît ainsi indispensable d'engager le territoire dans une transition vers une sobriété hydrique adaptée à ses spécificités. Cette démarche vise à réduire les vulnérabilités, à préserver durablement les milieux aquatiques et à renforcer la résilience des activités humaines, tout en accompagnant l'évolution des pratiques et des usages. Elle repose sur une stratégie territoriale partagée, combinant adaptation au changement climatique, expérimentation, innovation et solidarité entre acteurs, afin d'anticiper et de faire face collectivement aux défis hydriques à venir.

➔ Enjeux

- Sécurisation de l'accès à une eau potable de qualité, en quantité suffisante et durable, pour l'ensemble des habitants du Périgord-Limousin, dans un contexte de changement climatique et de tensions croissantes sur la ressource.
- Préservation et restauration de milieux aquatiques et humides fonctionnels, garants du bon cycle de l'eau, de la biodiversité associée et de la résilience écologique du territoire face aux épisodes extrêmes (sécheresses, inondations).
- Construction d'une gestion partagée, équilibrée et anticipatrice de la ressource en eau, conciliant les différents usages (eau potable, agriculture, activités économiques et récréatives) et les enjeux environnementaux à l'échelle du Périgord-Limousin.

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer, par l'animation territoriale, l'expérimentation et l'accompagnement des collectivités compétentes, à l'amélioration progressive du rendement des réseaux d'eau potable, avec un objectif partagé de tendre vers 88 % de rendement moyen à l'échelle du territoire du Parc à l'horizon de 15 ans. • Participer à une réduction d'eau au moins 7 % de la consommation d'eau potable à l'échelle du territoire du Parc sur 15 ans, par rapport à une année de référence à définir, notamment par des actions de sobriété, de sensibilisation et d'innovation. • Contribuer à l'animation ou à la participation à au moins 120 temps d'échange, de coordination ou d'instances liées à la gestion de la sécheresse et à la ressource en eau sur 15 ans (comités sécheresse, groupes techniques, réunions locales, ateliers territoriaux). 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construire et mettre en place une stratégie et des gouvernances territoriales de gestion sobre de l'eau à l'échelle de bassins versants prioritaires sur le Parc d'ici 5 ans, incluant élus, agriculteurs, habitants et gestionnaires de milieux aquatiques et d'eau potable. • Développer les solutions fondées sur la nature* et les mesures naturelles de rétention de l'eau. • Favoriser et accompagner l'intégration de la gestion de la ressource en eau dans les politiques publiques et les documents d'urbanisme.

➔ Actions

- **Structurer une gouvernance territoriale opérationnelle et partagée de l'eau :** Il s'agit, pour les EPTB et les structures compétentes par bassin versant, de mettre en place ou de consolider des Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE) ou des instances de dialogue de type « Parlement de l'eau »,

intégrant, le cas échéant, des études Hydrologie – Milieux – Usages – Climat (HMUC) à l'échelle de leur périmètre.

Ces démarches associent l'ensemble des parties prenantes : collectivités (dont le syndicat mixte du Parc), usagers, associations, agriculteurs, acteurs économiques et citoyens.

Lorsque cela est pertinent, ces espaces de gouvernance peuvent s'appuyer sur les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE existants.

Un PTGE est d'ores et déjà engagé sur le bassin de l'Isle et une étude HMUC est en cours sur le bassin de la Vienne (incluant l'Aixette, la Gorre et la Graine). Les autres bassins identifiés comme déficitaires et prioritaires pour le déploiement de telles démarches sont notamment ceux de la Charente (incluant Bandiat-Tardoire) et de la Nizonne, où une dynamique est amorcée.

À l'horizon de la charte, chaque instance vise la co-construction d'une stratégie territoriale de gestion sobre et résiliente de la ressource en eau, partagée par l'ensemble des acteurs, intégrant :

- Un plan d'actions opérationnel,
- Un cadre de gouvernance multi-acteurs,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation régulier.

Le Parc intervient en appui, animation et mise en cohérence, sans se substituer aux autorités compétentes.

- **Réduire les prélevements et améliorer la gestion de l'eau potable :** La priorité pour le Parc, en lien avec les structures compétentes et les collectivités, est d'encourager la sobriété des usages et la diversification des solutions, notamment par :

- La diffusion de pratiques économes en eau auprès des habitants, des collectivités et des acteurs socio-économiques (kits hydro-économies, récupération des eaux pluviales, dispositifs de suivi des consommations, réutilisation d'eaux non conventionnelles lorsque le cadre réglementaire le permet),
- La valorisation et la diffusion d'outils existants (guides, fiches pratiques),
- Le dialogue avec les acteurs économiques et industriels fortement consommateurs d'eau afin d'identifier des leviers de réduction.

>Pour aller plus loin, les collectivités et syndicats gestionnaires de l'eau potable poursuivent l'amélioration du rendement des réseaux (renouvellement ciblé, sectorisation), expérimentent des dispositifs incitatifs et renforcent la protection des captages sensibles.

- **Consolider la gestion de crise et l'anticipation :** La priorité est d'associer le Parc, en tant qu'acteur de coordination territoriale et d'observation des milieux, aux instances de gestion de la ressource en eau (comités sécheresse, PTGE, groupes techniques), afin de contribuer à une lecture transversale des situations de crise et à la cohérence des réponses à l'échelle du territoire.

À ce titre, le Parc participe à la vigilance estivale sur l'état des cours d'eau et des milieux aquatiques, en appui des autorités compétentes, et favorise le partage d'informations entre acteurs locaux.

>Pour aller plus loin, les communes sont encouragées à intégrer les enjeux de sécheresse et de ruissellement dans leurs outils de gestion de crise (Plans Communaux de Sauvegarde notamment), en lien avec les intercommunalités, les syndicats compétents et les services de l'État.

- **Adapter les pratiques agricoles à la raréfaction de la ressource :** (cf. mesure 24)
- **Déployer des solutions fondées sur la nature* pour renforcer la résilience hydrique :** Il s'agit de poursuivre et d'amplifier les actions de restauration et de préservation des zones humides, des prairies inondables et des cours d'eau, ainsi que :
 - La désimperméabilisation des sols urbains, agricoles et touristiques,

- Le développement de mesures naturelles de rétention des eaux (haies, bocage, noues, mares, trames végétales).

Ces actions visent à favoriser l'infiltration, le stockage temporaire de l'eau dans les sols, la limitation du ruissellement et de l'érosion, et font l'objet de suivis écologiques et hydrologiques dans le temps.

- **Favoriser l'innovation et l'appropriation citoyenne** : Le Parc soutient l'émergence d'initiatives locales en faveur de la sobriété hydrique : projets expérimentaux, outils pédagogiques, démarches participatives, innovations techniques ou sociales.

>Pour aller plus loin, le Parc accompagne les acteurs de l'eau dans la création de lieux ou dispositifs de transition hydrique favorisant l'expérimentation, la sensibilisation et le dialogue territorial.

- **Expérimenter et capitaliser autour de la sobriété hydrique** : Il s'agit pour le Parc de participer à des programmes de recherche, d'expérimentation et de capitalisation, afin de positionner le territoire comme espace pilote et de diffuser les enseignements issus des initiatives locales et nationales.

- **Intégrer la sobriété hydrique dans les documents de planification** : Il s'agit d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de la sobriété hydrique dans :

- Les documents d'urbanisme (perméabilité des sols, gestion des eaux pluviales à la parcelle, toitures végétalisées),
- Les documents sectoriels (PCAET, schémas d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales).

- **Sensibiliser et former les publics** : Il s'agit pour le Parc de développer des actions de formation et de sensibilisation à destination :

- Des élus et agents des collectivités,
- Du grand public et des scolaires,

notamment à l'occasion de temps forts tels que la Journée mondiale de l'eau ou la Journée des zones humides (visites, conférences, animations pédagogiques).

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de cette mesure repose sur une gouvernance partagée mobilisant les autorités et structures compétentes en matière de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique, à l'échelle des bassins versants. Le pilotage opérationnel relève des maîtres d'ouvrage et instances concernées selon les thématiques (État, EPCI, syndicats d'eau potable, structures GEMAPI, EPTB, CLE des SAGE, PTGE, contrats territoriaux).

Dans ce cadre, le Parc n'a pas vocation à se substituer aux autorités décisionnelles. Il intervient en appui, en animation et en coordination territoriale, en étant associé aux instances existantes lorsque pertinent (COPIL adaptation climatique du Parc, GEMAPI, eau potable, PTGE, CATZHE, PCAET, comités sécheresse...). Cette position lui permet de favoriser la cohérence des politiques publiques et une approche transversale de la sobriété hydrique, en lien avec la biodiversité, l'aménagement, l'agriculture, le paysage et l'adaptation au changement climatique.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Structurer une gouvernance territoriale de l'eau	O I	P	P	P	F	I F	P
Réduire les prélevements et améliorer la gestion de l'eau potable	O I	O	O I	O I F	O I F	C O I F R	O
Consolider la gestion de crise	O I	O I	P	I F	I F	I F R	O I
Déployer des solutions fondées sur la nature pour améliorer la résilience du territoire face aux aléas climatiques	C O I	O	O F	I F	I F	I F R	O
Favoriser l'innovation et l'appropriation citoyenne	C O I	O	O	I	I F	I F	O
Expérimenter autour de la sobriété hydrique	O I	P	P	I	I F	C O I R	P
Intégrer la sobriété hydrique dans les documents de planification	O I	O	O	O I	O I F	C O I R	O
Sensibiliser les publics	C O I	P	O I F	O I F	I F	O I F	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences respectives, les signataires s'engagent, dans le cadre de cette fiche mesure, à contribuer collectivement à la transition vers une sobriété hydrique du territoire.

Etat :

- Initier, en lien avec les structures compétentes des bassins versants déficitaires, l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de gestion concertée de la ressource en eau (PTGE ou démarches équivalentes).
- Prioriser le territoire du Parc pour l'expérimentation d'études, de dispositifs pilotes et de projets innovants en matière de sobriété hydrique et d'adaptation au changement climatique.
- Assurer le pilotage et la coordination des dispositifs de gestion de crise de la ressource en eau (comités sécheresse, arrêtés de restriction), en associant l'ensemble des acteurs concernés.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir techniquement et financièrement les initiatives portées ou animées par le syndicat mixte du Parc visant à accompagner l'évolution des comportements et des pratiques des acteurs publics, économiques et des habitants en faveur de la sobriété hydrique.
- Favoriser l'expérimentation et la diffusion de solutions innovantes et reproductibles à l'échelle régionale.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Accompagner et promouvoir des actions de sensibilisation et d'éducation à la sobriété hydrique auprès de différents publics, notamment dans les collèges et les équipements départementaux.
- Soutenir la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SFN), en lien avec leurs politiques environnementales, climatiques et d'aménagement du territoire.

EPCI et communes :

- Intégrer les enjeux de sobriété hydrique et de solutions fondées sur la nature dans les politiques d'aménagement et de planification territoriale (documents d'urbanisme, PCAET, programmes d'investissement).
- Mettre en œuvre, dans le patrimoine bâti et les espaces publics, des actions visant à réduire les consommations d'eau et à favoriser la gestion alternative des eaux pluviales (infiltration à la parcelle, désimperméabilisation, végétalisation).
- Incrire dans les documents d'urbanisme des dispositions favorisant le stockage naturel de l'eau dans les sols (Mesures Naturelles de Rétention de l'Eau, limitation de l'imperméabilisation, continuités végétales).
- Promouvoir et soutenir des opérations de lutte contre le ruissellement et l'érosion (plantation d'arbres, haies, désimperméabilisation, aménagements paysagers).
- Donner aux syndicats d'eau potable et aux structures compétentes les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions concourant à la sobriété hydrique.

Syndicat mixte du Parc :

- Impulser et animer des dynamiques territoriales favorisant l'évolution des pratiques et l'adaptation de la gestion de la ressource en eau face au changement climatique.
- Accompagner techniquement et méthodologiquement les collectivités, les acteurs locaux et les porteurs de projets engagés dans des démarches de sobriété hydrique.
- Contribuer à la mise en œuvre et à l'expérimentation de solutions fondées sur la nature, lorsque cela relève de ses compétences et de ses outils d'intervention.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc n'a pas vocation à se substituer aux autorités compétentes en matière de gestion de l'eau, mais intervient en complémentarité des acteurs institutionnels et techniques. À l'échelle de son territoire, il joue un rôle d'animation, de facilitation et d'ingénierie territoriale, en favorisant le dialogue entre acteurs, l'appropriation locale des politiques publiques de l'eau et l'émergence de projets partagés. Sa valeur ajoutée réside dans sa capacité à articuler les enjeux de sobriété hydrique, d'adaptation au changement climatique et d'aménagement du territoire, à accompagner l'évolution des pratiques et à porter, lorsque cela relève de ses compétences, des actions expérimentales ou démonstratives, notamment fondées sur la nature.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Agriculteurs, Associations de protection de l'environnement (France Nature Environnement, Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, etc.), Chambres consulaires, Entreprises de l'eau (SUEZ, Veolia, SAUR...), **Établissement Public Territorial de Bassins (EPIDOR, EPTB Charente, EPTB Vienne)**, Industriels, Organismes de conseils agricoles, Professionnels du tourisme (campings, hébergeurs, etc.), **Service Public d'Assainissement Non Collectif, Syndicats de rivières et d'eau potable**, Transitions Limousines, Universités, laboratoires et instituts techniques (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, etc.).

- Exemples d'actions possibles
- Contribution du Parc aux dispositifs de gestion de crise de la ressource en eau, en appui des services de l'État et des acteurs de l'eau, notamment à travers sa participation aux comités sécheresse et aux instances départementales de suivi, afin d'apporter une lecture territoriale et transversale des enjeux.
- Lancement par le Parc d'appels à initiatives à destination des particuliers, visant à expérimenter et valoriser des solutions innovantes d'économies d'eau (dispositifs domestiques, récupération et réutilisation des eaux, pratiques sobres), avec un accompagnement technique et une capitalisation des retours d'expérience à l'échelle du territoire.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre de documents d'urbanisme intégrant des objectifs de sobriété hydrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : 0 • N+10 : +3 • N+15 : +6 <p>Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 79% • N+5 : 82% • N+10 : 85% • N+15 : 88 % 	<p>Réduire de 7 % la consommation d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : -2% • N+10 : -5% • N+15 : -7%

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 4 / 7 / 8

➔ Références au Plan de Parc

Afficher les structures gestionnaires d'eau potable.

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 5 : Changement climatique : de la lutte à l'adaptation

MESURE 16 : INNOVER POUR CONCILIER DEVELOPPEMENT ET SOBRIETE FONCIERE



→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 17, 18 et 19

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++/ Paysage +++ / Climat+++ / Sociétal+++

→ Contexte

La loi Climat et Résilience fixe un cap structurant pour l'aménagement des territoires, avec l'objectif de diviser par deux le rythme de consommation d'espaces à l'horizon 2031 et d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Cette trajectoire est déclinée à l'échelle régionale par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine, qui prévoit une réduction de 50 % de la consommation foncière à l'échelle régionale.

Sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, la consommation d'espace s'est historiquement traduite par une extension urbaine en périphérie des bourgs et villages, contribuant à l'artificialisation des sols et à la fragmentation des paysages.

Face à ces enjeux, le territoire du Parc doit anticiper les exigences de sobriété foncière afin qu'elles soient choisies plutôt que subies. Cette transition implique une réflexion plus large sur la frugalité des usages, la limitation des pressions exercées sur les sols et les ressources naturelles, et la réduction de la dépendance aux matières premières. Tous les secteurs de la vie quotidienne et de l'économie sont concernés, avec un rôle exemplaire attendu des institutions et des collectivités, même si les dynamiques de transformation peuvent y être progressives.

Les formes d'aménagement et les services doivent ainsi être pensés à l'échelle d'un territoire de proximités, favorisant les courtes distances, la sobriété énergétique et la limitation des mobilités contraintes. Ce changement de paradigme, qualifié de bifurcation par certains auteurs, invite à dépasser une logique d'abondance supposée des ressources pour remplacer le patrimoine bâti existant, les formes architecturales et urbaines traditionnelles et la qualité paysagère au cœur des priorités de développement. Il entre en résonance avec les objectifs paysagers du Parc (notamment les OQP liés au cadre de vie et aux lisières), la préservation des sols comme ressource non renouvelable, ainsi que les enjeux d'agriculture de proximité et d'alimentation locale.

Pour que cette évolution des pratiques devienne une nouvelle manière de concevoir et de vivre le territoire, il est essentiel de diffuser largement les expériences réussies et de renforcer leur acceptabilité sociale. Le Parc souhaite jouer un rôle de facilitateur et de relais, en accompagnant les collectivités et les acteurs locaux dans cette transformation.

D'un point de vue opérationnel, le territoire du Parc présente une couverture hétérogène en documents de planification. La partie périgourdine est partiellement couverte par le SCoT Périgord Vert, tandis que le SCoT Charente e Limousine concerne une partie du secteur haut-viennois. Certaines communes restent encore hors périmètre de SCoT, tandis que d'autres relèvent de documents portés par des territoires voisins. Les PLUi sont en cours d'élaboration ou déjà arrêtés, et à l'horizon 2026, l'ensemble du territoire du Parc devrait être couvert par des politiques d'aménagement intégrant la réduction de la consommation d'espace.

Au-delà de la seule contrainte réglementaire, la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette constitue ainsi une opportunité pour repenser le développement local, mieux prendre en compte la raréfaction des ressources, répondre à l'érosion de la biodiversité et renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique.

➔ Enjeux

- Préservation des terres agricoles et forestières.
- Maîtrise de l'artificialisation et limitation des surfaces imperméabilisées.
- Renforcement de la vitalité des centres-bourgs et de la qualité de vie.

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner toutes les communes dans leur projet de densification urbaine et atteindre 100 % des documents d'urbanisme intégrant les objectifs de sobriété foncière d'ici 5 ans. • Proposer à la Fabrique des Paysages une session de travail par an sur la thématique de la sobriété. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants et les élus afin d'accélérer les changements de pratiques vers des modes de vie plus sobres, de diffuser les changements de paradigmes des développements, et de travailler sur l'acceptabilité de la frugalité foncière. • Augmenter la part des projets d'aménagement intégrant des critères de frugalité (énergie, matériaux, mobilité douce) d'ici 2041. • Optimiser les usages des sols artificialisés en travaillant sur la requalification et renouvellement urbains.

➔ Actions mises en place

- **Sensibiliser à la rareté des ressources et à la sobriété foncières :** La priorité pour le Parc est d'accompagner une prise de conscience collective de la rareté du foncier et des ressources associées, en particulier auprès des élus et des techniciens.
Il s'agit pour le Parc notamment :

- De partager des retours d'expériences d'urbanisme durable menées sur d'autres territoires, afin d'alimenter la réflexion locale ;
 - D'accompagner la mise en œuvre de la séquence Éviter–Réduire–Compenser, en favorisant l'émergence de projets de renaturation des sols et de solutions fondées sur la nature ;
 - De développer des temps d'échanges et de formation à destination des élus et des acteurs locaux, en lien avec la Fabrique du Paysage, outil de participation citoyenne autour des paysages et du cadre de vie ;
 - De mieux connaître le bâti vacant, afin d'en favoriser la mobilisation et la requalification ;
 - De valoriser les qualités architecturales et constructives du bâti ancien et de diffuser ces références auprès des porteurs de projets ;
 - De concevoir des aménagements de bourgs favorisant la déambulation et les mobilités douces, y compris lors des épisodes de fortes chaleurs ;
 - De participer aux réseaux nationaux de réflexion afin de nourrir les pratiques locales.
- **Décliner les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'échelle du territoire :** Il s'agit pour les collectivités territoriales, en lien avec le Parc et les partenaires institutionnels, de traduire concrètement les objectifs de sobriété foncière dans les projets et documents d'aménagement. Les actions portent notamment sur :
 - La préservation durable des espaces agricoles et forestiers, pour leurs fonctions productives, écologiques et paysagères ;
 - La priorisation de la réhabilitation du bâti existant et du renouvellement urbain, en limitant strictement les extensions urbaines ;
 - Une vigilance renforcée sur les secteurs exposés aux risques naturels (retrait-gonflement des argiles, inondations), notamment le long des cours d'eau et dans certains secteurs sensibles ;
 - L'identification et la requalification des espaces délaissés, en particulier le long des grands axes (Thiviers, La Coquille, Firbeix, Châlus), par des projets d'aménagement ou de renaturation favorables à la biodiversité ;
 - La création d'espaces publics accessibles et intergénérationnels, intégrés aux projets de bourg ;
 - L'anticipation du partage des ressources et des usages dans les projets d'aménagement et de construction ;
 - Le développement de projets de quartiers à ambition environnementale (écoquartiers adaptés au contexte rural) ;
 - L'accompagnement des structures porteuses de SCoT afin d'assurer la compatibilité des documents avec la Charte dans les délais réglementaires.
 - **Optimiser et réinvestir le foncier urbain existant :** La priorité est donnée à une utilisation plus efficiente du foncier déjà artificialisé.
Il s'agit pour le Parc de :
 - D'identifier et de mobiliser prioritairement les friches industrielles et urbaines comme supports de projets ;
 - D'encourager l'innovation dans le partage et le multi-usage des bâtiments, en favorisant les échanges intergénérationnels et les usages mixtes ;
 - De promouvoir des opérations économies en énergie, en matériaux et en foncier, en s'appuyant sur des retours d'expériences extérieures ;
 - De repenser les lisières villageoises comme espaces de transition productive (maraîchage, vergers, petit élevage), notamment dans les secteurs bocagers ;

- D'accompagner les formes alternatives d'habiter, telles que l'habitat léger ou groupé, dans une logique de sobriété et de respect des spécificités rurales ;
- De prolonger les démarches prospectives, notamment à travers des travaux d'étudiants ou des commandes exploratoires à l'échelle communale.
- **Accompagner la maîtrise foncière et l'ingénierie territoriale :** Il s'agit pour le Parc de :
 - Soutenir la mise en place d'observatoires fonciers à l'échelle locale ;
 - Accompagner les collectivités dans la définition de politiques foncières à vocation agricole, notamment via des outils comme les associations foncières agricoles libres ;
 - Promouvoir un développement urbain plurifonctionnel, respectueux des spécificités rurales et des paysages.
- **Outiliser les élus et expérimenter de nouvelles formes d'aménagement :** La priorité est d'outiller et accompagner les élus face aux enjeux de sobriété foncière.
Il s'agit pour le Parc de développer :
 - L'accompagnement des projets communaux et intercommunaux ;
 - Le partage d'expériences et de références ;
 - L'amélioration de la connaissance des dynamiques foncières par des outils adaptés ;
 - L'expérimentation de solutions innovantes d'aménagement et d'habitabilité (écoquartiers, habitat léger, projets de lisières villageoises).

Le lien avec les habitants est renforcé à travers la Fabrique du Paysage, qui favorise l'implication citoyenne et l'appropriation locale des projets.

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée et suivie au sein de la commission Urbanisme, Aménagement et Paysages du Parc naturel régional Périgord-Limousin, qui constitue le lieu de débat, de partage d'expériences et de construction collective des orientations.

La gouvernance s'appuie sur une articulation étroite avec les acteurs compétents en matière d'aménagement et de planification, notamment :

- Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), pour l'appui technique et qualitatif aux projets,
- Les animateurs et équipes des SCoT et des PLUi, afin d'assurer la cohérence entre les orientations de la Charte et les documents d'urbanisme,
- Les services et partenaires impliqués dans la déclinaison du SRADDET Nouvelle-Aquitaine, à un niveau supra-territorial.

Le Parc n'a pas vocation à se substituer aux collectivités ou aux structures compétentes en matière d'urbanisme. Il joue un rôle d'interface, de facilitateur et d'animateur, contribuant à la mise en cohérence des politiques publiques, à la diffusion des principes de sobriété foncière et de frugalité, et à l'appropriation collective des objectifs du ZAN à l'échelle du territoire.

Cette gouvernance vise ainsi à favoriser le dialogue entre échelles territoriales, à accompagner l'évolution des pratiques d'aménagement, et à sécuriser l'intégration des ambitions de la Charte du Parc dans les politiques locales et régionales.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Sensibiliser à la rareté des ressources qui passe par la nécessaire sobriété des consommations	C	O	O	I	IF	IF	O
Décliner les objectifs de la démarche ZAN dans les documents d'urbanisme	I	O	O	IF	IFR	IFR	O
Optimiser les usages du foncier urbain	I	O	O	IF	IFR	IFR	O
Accompagner la maîtrise foncière	I	O	O	I	IFR	IFR	O

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Etat :

- Garantir la prise en compte des orientations de la Charte du Parc lors de l'instruction des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement.
- Apporter un appui méthodologique et technique pour le suivi de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols.
- Reconnaître le territoire du Parc comme espace d'expérimentation et de diffusion de démarches innovantes en faveur de la sobriété foncière et du ZAN.

Région :

- Conseiller et accompagner techniquement le Parc et les collectivités dans l'élaboration et la révision des SCoT et des PLUi, notamment sur les territoires non couverts par un SCoT.
- Mettre à disposition des outils régionaux facilitant la mise en œuvre de la sobriété foncière (observatoires, données OCS, retours d'expériences, bonnes pratiques)

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Soutenir et produire des études contribuant à la connaissance foncière, paysagère et patrimoniale du territoire.

- Accompagner les projets d'aménagement exemplaires en matière de sobriété foncière.
- Appuyer les réseaux d'acteurs locaux et les filières économiques contribuant à des formes d'aménagement plus sobres et qualitatives.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Intégrer les objectifs de sobriété foncière et de limitation de l'artificialisation dans les documents de planification et les projets d'aménagement.
- Assurer la cohérence entre les orientations de la Charte du Parc et les politiques locales d'urbanisme et de développement.

Communes :

- Intégrer les objectifs de sobriété foncière dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.
- Favoriser des projets de renouvellement urbain, de réhabilitation et d'optimisation des espaces déjà urbanisés.

Syndicat mixte du Parc :

- Animer et faciliter une culture commune de la sobriété foncière à l'échelle du territoire, en favorisant le dialogue entre collectivités, acteurs techniques, institutions et habitants ;
- Accompagner les collectivités dans l'appropriation des objectifs de sobriété foncière et de ZAN, en apportant un appui stratégique, méthodologique et prospectif ;
- Mettre en cohérence les enjeux fonciers avec les autres dimensions du projet de territoire (paysages, biodiversité, patrimoine, climat, qualité du cadre de vie) ;
- Capitaliser, valoriser et diffuser les démarches innovantes, expérimentales ou exemplaires, sur le territoire du Parc et au sein des réseaux régionaux et nationaux des Parcs naturels régionaux ;
- Contribuer, en tant que Personne Publique Associée, à l'élaboration et à l'évolution des documents de planification et des projets d'aménagement, par des avis et contributions argumentés.

Rôle déterminant du Parc

Le syndicat mixte du Parc n'a pas vocation à se substituer aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme, d'aménagement ou de planification. Il intervient en complémentarité, en apportant une plus-value territoriale transversale. Par ce positionnement, le Parc agit comme un levier d'acculturation, de cohérence et d'innovation, au service de formes d'aménagement plus sobres, plus robustes et adaptées aux spécificités rurales du Périgord-Limousin.

➔ Autres partenaires

Associations sur le patrimoine, Autres Parcs naturels régionaux, Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Chambres d'agriculture et structures professionnelles forestières, **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)**, Écoles, collèges, lycées et centres de loisirs, Écoles d'architecture, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, Habitants, Office français de la biodiversité (OFB), **Schémas de cohérence territoriale (SCoT)**, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), Universités.

- Exemples d'actions possibles
- Favoriser la montée en compétence collective des élus et techniciens par l'organisation de temps d'échanges et de retours d'expériences sur des opérations exemplaires de sobriété foncière (renouvellement de bourgs, requalification de friches, projets urbains frugaux), en priorité au sein de territoires comparables (Parcs naturels régionaux, territoires ruraux).
- Animer une dynamique territoriale d'élus et de techniciens autour de la sobriété foncière, visant le partage de méthodes, d'outils et de retours d'expérience sur l'optimisation du foncier existant, la lutte contre l'étalement urbain et la qualité des projets d'aménagement.
- Structurer et diffuser une culture commune de la frugalité et de l'innovation territoriale, à travers des cycles de rencontres, de conférences ou d'ateliers thématiques portant sur les nouvelles manières d'habiter, d'aménager et de faire projet en contexte de ressources limitées (foncier, matériaux, énergie).
- Accompagner des démarches expérimentales portées par les collectivités, notamment sur l'habitat alternatif ou réversible, les projets de quartiers sobres, les lisières villageoises productives ou la requalification d'espaces délaissés, dans une logique de capitalisation, d'évaluation et de diffusion à l'échelle du territoire du Parc.
- Mettre en visibilité les initiatives locales exemplaires, afin qu'elles deviennent des références territoriales et nourrissent l'évolution des documents de planification et des pratiques d'aménagement.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Diminution de la nouvelle surface artificialisée par an d'ici 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+15 : -50% de la surface artificialisée <p>Avoir une comptabilité des SCoT avec la charte sous 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+ 15 : 100 % 	<p>Nombre de réhabilitations d'infrastructures (bâtiments, habitats...) déjà existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+15 : +30%

➔ Références au plan de Parc : -

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 5 : Changement climatique : de la lutte à l'adaptation

MESURE 17 : S'ENGAGER COMME TERRITOIRE DEMONSTRATEUR POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PERIGORD-LIMOUSIN

Nouveau



→ Liens vers les autres mesures de la charte

Cette mesure est transversale, des liens sont faits dans chaque mesure de la charte.

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++ / Paysage + / Climat +++ / Sociétal +++

→ Contexte

Dans le cadre de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation* au changement climatique (TRACC) adoptée par l'Etat en 2024, la France projette un réchauffement de +4°C d'ici 2100. Cette trajectoire impose aux territoires d'anticiper et d'organiser dès à présent leur adaptation, au-delà des seules politiques d'atténuation. Le Parc porte des actions historiques sur l'adaptation de la forêt et de la ressource en eau. Toutefois, l'intensification et la transversalité des effets du changement climatique rendent aujourd'hui indispensable une approche plus globale, intégrant l'ensemble des politiques territoriales et reposant sur de nouvelles formes de coopération entre acteurs.

Le Périgord-Limousin a jusqu'à présent peu connu d'événements météorologiques extrêmes et ne dispose donc pas d'une forte culture locale du risque. Pour autant, le Périgord-Limousin ne fait pas exception et doit s'adapter activement aux effets du changement climatique.

Afin d'impulser cette dynamique, le Parc a créé en 2023 une vice-présidence dédiée à l'adaptation au changement climatique, puis engagé en 2024 un diagnostic de vulnérabilité territoriale. À l'issue de cette première phase d'acculturation et de partage des enjeux, l'ambition est désormais de co-construire une stratégie d'adaptation à la fois ambitieuse, opérationnelle et étroitement articulée aux spécificités locales.

Dans ce cadre, le Parc affirme son rôle de territoire démonstrateur et d'incubateur, non pas en se substituant aux compétences des collectivités et des acteurs sectoriels, mais en favorisant l'expérimentation, la mise en cohérence des initiatives existantes et la diffusion de solutions reproductibles. Cette démarche vise à faire de l'adaptation au changement climatique un levier collectif, associant étroitement habitants, acteurs socio-économiques et collectivités, au service de la résilience du Périgord-Limousin.

Illustration : Carte des arrêtés de catastrophes naturelles OU photo d'une journée de rencontre Adaptation

→ Enjeux

- **Résilience du Périgord-Limousin face au changement climatique**, en anticipant ses effets sur les milieux naturels, les activités humaines, les infrastructures et le cadre de vie, et en développant des capacités d'adaptation à long terme.
- **Dynamique coopérative et cohérence territoriale autour de l'adaptation**, en favorisant l'articulation des politiques publiques, la complémentarité des compétences et la mutualisation des expériences entre collectivités, acteurs socio-économiques, réseaux techniques et habitants.
- **Protection des populations les plus vulnérables face aux impacts climatiques**, en intégrant les enjeux de santé, de confort d'été, d'accès à l'eau, de précarité énergétique et d'exposition aux risques climatiques dans les stratégies locales d'adaptation.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une feuille de route Adaptation partagée • Intégrer pleinement l'enjeu Adaptation dans les 9 plans climat air et énergie territoriaux (PCAET*) existants sur le territoire lors de leur mise à jour • Accompagner les 3 Communautés de Communes sans PCAET* à se saisir de l'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître le changement climatique, ses impacts et ses conséquences localement • Impulser l'adaptation du territoire face au changement climatique dans une démarche collective • Faire connaître les mal-adaptations afin de les éviter dans les projets

→ Actions

- **Initier une démarche collective, sur le temps long** : face à la complexité du sujet et son impact multifactoriel global, la priorité pour le Parc est d'impulser et de faire vivre une démarche d'ensemble avec les collectivités et les autres acteurs du territoire, en s'appuyant sur les dynamiques locales (notamment les PCAET*).
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite créer une gouvernance partagée pour animer et évaluer la démarche afin de recalibrer les actions au plus près des connaissances renouvelées sur l'évolution climatique et ses impacts.
- **Définir des scénarios d'adaptation pour le territoire** : il s'agit pour le Parc, sur la base du diagnostic de vulnérabilité finalisé en 2025, d'imaginer différentes trajectoires pour le territoire et de les rendre concrètes par un panel diversifié d'actions tenant compte des spécificités locales. Ce travail est évolutif et s'appuie sur une veille scientifique pour suivre l'avancée et les projections du changement climatique et s'enrichir des expériences déjà menées ici et ailleurs.
- **Mettre en récit le futur probable du territoire** : il s'agit pour le Parc, en lien avec les collectivités partenaires, les associations et les habitants, de créer de nouveaux imaginaires collectifs en s'appuyant sur des marqueurs locaux parlants pour les habitants et les différentes générations, pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Il est nécessaire de s'appuyer sur le fait culturel, source de

représentations, de connaissances, de pratiques, et également de repères pour accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique et pour inciter à d'autres pratiques.

- **Former les différents publics à l'adaptation au changement climatique** : par de multiples moyens (formations, visites de terrain, balade contée prospective...), il s'agit de toucher les différents publics, afin de les informer et de les faire monter en compétences sur l'adaptation au changement climatique, l'incertitude et la culture du risque, ce avec une dimension intergénérationnelle. La priorité pour le Parc est de former les collectivités (agents et élus) afin d'éviter les mal-adaptations dans les projets publics.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite également cibler les partenaires, acteurs économiques, habitants, jeunes publics, et les populations vulnérables. Les outils existants sont valorisés, tels que Climadiag, FacilitACCT ou la plateforme de retours d'expérience Néoterra, ainsi que les événements nationaux (Journée nationale « tous résilients face aux risques »).
- **Intégrer l'adaptation dans les différentes politiques locales** : la priorité pour le Parc est de faire évoluer les 9 PCAET* existants pour une meilleure intégration de l'adaptation au changement climatique dans les programmes d'actions, et d'accompagner les 3 Communautés de communes sans PCAET* à se doter d'actions d'adaptation. Cette action sera portée en partenariat étroit avec les Communautés de communes et les syndicats d'énergie départementaux (SDE24, SEHV, SDEG16), animateurs des réseaux départementaux des PCAET.
>Pour aller plus loin, le Parc, en lien avec les collectivités partenaires, souhaite également mettre à jour et rendre opérationnel les plans de gestion de crise tels que les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde pour intégrer l'évolution des risques. Le Parc souhaite également créer et partager des critères d'analyse pour tout nouveau projet afin d'assurer sa compatibilité avec le changement climatique et d'éviter les mal-adaptations.
- **Proposer des actions visibles et fédératrices** : il s'agit notamment pour le Parc de définir des projets pilotes auprès de collectivités volontaires pour rendre l'adaptation au changement climatique visible, concrète et fédératrice afin d'inciter le territoire à agir massivement. La démarche s'appuie sur des retours d'expériences exemplaires et de l'expérimentation et pourra se faire en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Plusieurs points d'attention méthodologique sont à noter pour la bonne réalisation de cette mesure :

- Favoriser la multiplication et la diversité des actions pour assurer une robustesse face au changement climatique, en veillant systématiquement à éviter la mal-adaptation* à court (2030), moyen (2050) et long terme (au-delà de 2100) ;
- Privilégier les solutions fondées sur la nature et les solutions dites « sans regret » ;
- Assurer la prise en compte des personnes les plus vulnérables (précaires, âgées, isolées, enfants...) ;
- Faire preuve d'humilité dans un contexte climatique en partie incertain et oser l'expérimentation et les solutions alternatives ;
- Pour les végétaux à vocation agricole et forestière, veiller particulièrement à conserver les potentiels d'espèces et variétés endémiques localement adaptées.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de cette mesure repose sur une gouvernance partenariale associant l'État, les collectivités et les acteurs du territoire.

Le Parc assure l'animation et la coordination de la démarche, en lien étroit avec les communautés de communes porteuses des PCAET, afin de garantir la cohérence entre les stratégies locales d'adaptation et les orientations de la Charte.

La mesure est suivie par une commission thématique du Parc, appuyée par un groupe de travail technique partenarial associant les services de l'État, les intercommunalités, les structures compétentes et les partenaires concernés.

Le Conseil scientifique du Parc est mobilisé pour éclairer les orientations stratégiques et contribuer à l'évaluation des actions.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions des mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Initier une démarche collective, sur le temps long	C, O	P	I, P	I	I, F	F, R	P
Définir des scénarios d'adaptation pour le territoire	C, O		I, P	I	I, F	I, F, R	
Mettre en récit le futur probable du territoire	C, O	P	I, P	P	I, F	F	P
Former les différents publics à l'adaptation au changement climatique	C, O	P	O, I, F	O, I, F	O, I, F	F	P
Intégrer l'adaptation dans les différentes politiques locales	I	O	O, P	O	O, I, F	C, F, R	O
Proposer des actions visibles et fédératrices	C, O	O, F	O, F	O, F	O, I, F	I, F, R	O, F

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Accompagner le Parc et les collectivités dans leurs politiques d'adaptation en proposant des leviers financiers et techniques.
- Faciliter et financer des travaux de recherche sur le territoire du Parc et de façon plus générale considérer les territoires de Parc comme des laboratoires pour l'expérimentation.
- Associer le Parc aux mises à jour des politiques nationales d'adaptation.
- Faire évoluer les critères de financements des projets publics et privés pour prioriser les projets d'adaptation et éviter les mal-adaptations sur le territoire.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Accompagner les élus et les équipes des PNR dans la conception et les différentes étapes de mise en œuvre d'une stratégie ACC.
- Veiller à la cohérence des scénarios avec les objectifs et les règles du SRADDET.
- Mettre à disposition des acteurs publics du territoire du Parc les ressources documentaires et humaines pour renforcer l'investissement dans l'adaptation au changement climatique, via le réseau régional ADEME/ETAT/Région Transition Energétique des Territoires.
- Soutenir financièrement, dans la limite des capacités financières disponibles, la réalisation d'actions pilotes d'adaptation au changement climatique.
- Recenser les actions exemplaires réalisées sur le territoire du Parc et les référencer dans son centre de ressources régional.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Participer à la démarche d'adaptation du Parc.
- Porter et soutenir des actions d'adaptation au sein des compétences des départements.
- Associer le Parc à l'élaboration des politiques départementales d'adaptation.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Assurer la durabilité de tout projet intercommunal dans un climat à +4°C.
- Elaborer ou mettre à jour les PCAET*, PLUi et Plans intercommunaux de sauvegarde* (PICS) afin d'intégrer l'adaptation avec l'aide du Parc.
- Porter des projets pilotes visibles et fédérateurs pour faire connaître l'adaptation et donner l'exemple.
- Faire connaître l'adaptation et ses enjeux aux acteurs locaux et aux habitants.

Communes :

- Assurer la durabilité de tout nouveau projet communal dans un climat à +4°C.
- Mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde* (PCS) et les documents d'information communaux pour y intégrer l'augmentation des risques naturels.
- Faire connaître l'adaptation et ses enjeux aux acteurs locaux et aux habitants.

Syndicat mixte du Parc :

- Piloter et animer la démarche d'adaptation du Périgord-Limousin.
- Accompagner en priorité les EPCI et les communes, ainsi que les acteurs privés et associatifs dans cette dynamique.

Rôle déterminant du Parc :

- Le Parc naturel régional Périgord-Limousin apporte une approche intégrée et territorialisée de l'adaptation au changement climatique, en croisant connaissances scientifiques, retours d'expériences locales et politiques publiques. Par son rôle d'animateur et de facilitateur, il crée les conditions d'une action collective cohérente entre État, collectivités, acteurs socio-économiques et habitants, et positionne le territoire comme espace d'expérimentation et de démonstration de solutions adaptées aux spécificités rurales.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Tous les partenaires publics et privés et en particulier : **ADEME – Agence de la transition écologique**, acteurs de l'économie sociale et solidaire, acteurs sociaux, Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat de Nouvelle-Aquitaine, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, Association Transitions Limousines, collectifs, collectifs de chercheurs de R3 Futurs ACT, **Comité scientifique régional sur le changement climatique Acclimaterra, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 24, 87 et 16)**, Programme scientifique de grande ambition régionale Maladies Infectieuses Émergentes, Programme scientifique de grande ambition régionale Massification et Intensification Agroécologique sur la résilience des systèmes agricoles et la sécurité alimentaire, **Syndicats d'énergie départementaux (SDE24, SEHV, SDEG16)**, Universités.

➔ Exemples d'actions possibles

- Organisation d'une balade urbaine à destination des élus et techniciens, permettant d'objectiver les vulnérabilités locales (îlots de chaleur, ruissellement, bâti sensible, espaces refuges, continuités écologiques) et de co-identifier des leviers d'adaptation, en partenariat avec les structures d'ingénierie compétentes (CAUE, agences techniques, experts).
- Publication d'un guide opérationnel de l'adaptation locale, décliné à l'échelle communale et intercommunale, intégrant retours d'expérience, solutions éprouvées, coûts indicatifs, freins rencontrés et conditions de reproductibilité sur le territoire du Parc.
- Organisation d'une rencontre annuelle autour de l'adaptation en Périgord-Limousin, réunissant collectivités, services de l'État, chercheurs, acteurs socio-économiques et habitants, dédié au partage d'expérimentations, à la capitalisation des actions menées et à l'actualisation collective des priorités d'adaptation.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Élaboration d'une feuille de route Adaptation et mise à jour à N+5, N+10 et N+15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+15 : 1 <p>Intégration d'un volet adaptation aux 9 PCAET existants et lancement d'un PCAET intégrant l'adaptation sur les 3 autres Communautés de communes (Ouest Limousin, Lavalette Tude Dronne et La Roche Foucauld Porte du Périgord) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N = 0 PCAET avec volet adaptation • N+5 = 5 PCAET avec volet adaptation • N+10 = 10 PCAET avec volet adaptation • N+15 = 12 PCAET avec volet adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

➔ Références au plan de Parc : -

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

ORIENTATION 6 : INVENTER LES RURALITES DE DEMAIN

MESURE 18 : AGIR POUR DES BOURGS VIVANTS



➔ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 11, 12, 13, 16, 17, 25, 28, 29, 30

Complémentaire de la mesure 16 (sobriété foncière et ZAN), cette mesure agit non sur la régulation foncière, mais sur la qualité d'usage et d'habitabilité des centres-bourgs, en renforçant les ambiances, les pratiques et la vitalité des lieux.

➔ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++/ Paysage ++/ Climat +/ Sociétal +++

➔ Contexte

Dans un contexte de transition écologique et sociétale, la revitalisation* des centres-bourgs du Périgord-Limousin repose sur la reconstruction des liens entre les habitants, leur cadre de vie et le vivant. Au-delà des seuls enjeux de sobriété foncière (mesure 16), les dimensions sociales, culturelles, environnementales et sensibles doivent guider les projets d'aménagement et d'habitat.

Les bourgs ruraux sont aujourd'hui confrontés à des mutations profondes. La dématérialisation croissante des services publics et privés, si elle facilite certains usages, accentue également l'éloignement des services de proximité pour une partie de la population, notamment les personnes âgées ou les publics peu connectés. Parallèlement, le développement du télétravail modifie les attentes résidentielles et professionnelles, tandis que la diminution de la jeunesse en milieu rural fragilise le renouvellement démographique et la vitalité sociale des communes.

Ces évolutions sont renforcées par des mobilités souvent contraintes : dépendance à la voiture individuelle, offre de transports collectifs limitée, difficultés d'accès aux services et aux lieux d'emploi. Elles contribuent à l'isolement de certains habitants et à une perte d'attractivité des centres anciens au profit de formes urbaines plus récentes, mais plus consommatrices d'espace.

Dans le même temps, le bâti ancien des centres-bourgs présente des caractéristiques qui peuvent freiner son réinvestissement : plafonds bas, petites ouvertures, pièces exiguës, faible performance thermique ou inadéquation avec les usages contemporains. Pourtant, ce bâti constitue une ressource majeure pour le territoire, à condition d'être requalifié avec des solutions adaptées, respectueuses de son identité architecturale et compatibles avec les exigences actuelles de confort, de santé et d'adaptation au changement climatique.

Déjà engagé à travers des démarches expérimentales telles que les Ateliers Hors les Murs* et le programme IPAMAC, le Parc naturel régional Périgord-Limousin souhaite, pour la période 2026-2041, promouvoir une nouvelle habitabilité du territoire. Cette ambition vise à répondre aux évolutions des modes de vie, à soutenir le maintien et le retour des habitants, à favoriser les usages mixtes (habiter, travailler, se rencontrer), et à faire

des centres-bourgs des lieux de vie accessibles, résilients et solidaires, en replaçant le vivant – humain et végétal – au cœur du projet de développement territorial.

➔ Enjeux

- Vitalité des centres-bourgs fondée sur l'identité culturelle.
- Qualité du cadre de vie répondant aux évolutions des modes de vie
- « Vivre ici et ensemble

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la réflexion de 30 projets sur l'habitabilité/la revitalisation d'ici 15 ans. • Créer des outils de sensibilisation sur l'habitabilité à destination des acteurs de territoire d'ici 5 ans. • Organiser 1 atelier de travaux universitaires par an. 	<ul style="list-style-type: none"> • Penser l'espace comme un bien collectif à partager, en s'appuyant sur le volet culturel et le vivant • Soutenir des projets innovants, durables et ancrés dans le territoire. • Intégrer à chaque projet les savoir-faire, la culture et le patrimoine, le paysage, l'art et l'adaptation au changement climatique.

➔ Actions mises en place

- **Diagnostiquer et cartographier les leviers de revitalisation des centres-bourgs :** Il s'agit pour le Parc d'accompagner les communes volontaires dans la réalisation de diagnostics partagés portant sur la qualité de vie dans les centres-bourgs : usages des espaces publics, ambiances urbaines, cheminements, lieux de sociabilité, accès aux services, présence du végétal et du vivant, pratiques culturelles et citoyennes.
Ces diagnostics, menés avec les habitants, les acteurs locaux et les forces vives du territoire, visent à qualifier les potentiels d'appropriation et de revitalisation, et à nourrir des projets ancrés dans les réalités locales et les attentes sociales.
- **Promouvoir un urbanisme du quotidien, sensible et ancré dans les spécificités locales :** Il s'agit d'accompagner les collectivités dans la conception de projets d'aménagement des centres-bourgs fondés sur la qualité des usages, le confort climatique, la lisibilité des espaces, la convivialité et l'attention portée aux ambiances.
Cette action privilégie une approche qualitative et contextuelle de l'aménagement, attentive au patrimoine bâti, aux formes urbaines existantes, aux paysages du quotidien et à la place du vivant, sans se substituer aux politiques foncières traitées dans la mesure 16.
- **Acculturer et fédérer autour d'une approche transversale de l'habitabilité :** Il s'agit de favoriser une culture partagée de l'aménagement intégrant les dimensions sociales, culturelles, patrimoniales, paysagères et environnementales.
Le Parc valorise et diffuse les démarches expérimentales associant réhabilitation, présence du vivant, usages temporaires, pratiques artistiques ou citoyennes, comme leviers de transition et de revitalisation douce des centres-bourgs.
- **Favoriser l'appropriation des centres-bourgs par les habitants et les usagers :** Le Parc encourage et accompagne des démarches favorisant la réappropriation des centres-bourgs : activation d'espaces

publics, usages temporaires, initiatives citoyennes, projets intergénérationnels, tiers-lieux de proximité, événements culturels ou sociaux.

Ces actions visent à renforcer le sentiment d'appartenance, la fréquentation des centres et la convivialité, en faisant du centre-bourg un lieu vécu, partagé et désirable.

- **Intégrer la création artistique et culturelle comme levier de vitalité locale :** La création artistique est mobilisée comme outil de lecture, de révélation et de transformation sensible des centres-bourgs. Le Parc accompagne l'émergence de projets artistiques (pérennes ou éphémères) inscrits dans l'espace public, conçus en dialogue avec les habitants et les acteurs locaux, afin de renforcer la cohésion sociale, révéler les singularités locales et renouveler les regards portés sur les lieux.
- **Soutenir des projets exemplaires d'aménagement et de vie de bourg :** Le Parc accompagne, sur des communes volontaires, des projets démonstrateurs mettant en œuvre des réponses adaptées aux enjeux de confort climatique, de sociabilité, d'usages partagés et de qualité du cadre de vie. Ces projets sont conçus comme des références reproductibles, valorisant les savoir-faire locaux, les pratiques sobres et les réponses adaptées aux besoins des habitants, en articulation avec les autres mesures de la Charte.
- **Poursuivre et approfondir les démarches autour de l'habitabilité :** Le Parc poursuit le travail engagé sur la notion d'habitabilité, notamment en lien avec les dynamiques inter-Parcs (IPAMAC), en proposant aux communes volontaires des modules d'accompagnement adaptés. Cette approche globale permet d'articuler usages, ambiances, services, pratiques culturelles, présence du vivant et qualité du cadre de vie, et constitue un fil conducteur prioritaire de la mesure « bourgs vivants ».

➔ Gouvernance

Les mesures 16, 17 et 18 reposent sur une gouvernance partenariale associant l'État, la Région, les Départements, les intercommunalités, les communes et les acteurs locaux, dans le respect des compétences de chacun.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin n'a pas vocation à se substituer aux maîtres d'ouvrage ; il intervient comme animateur, facilitateur et garant de la cohérence territoriale, en accompagnant les démarches de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique et de revitalisation des bourgs, et en favorisant l'expérimentation, la participation et le partage d'expériences.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte2

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Diagnostiquer et cartographier les leviers de revitalisation des communes	C, I, O	I,	I,	I	I, F	I, F, R	I
Promouvoir un urbanisme durable, sensible et intégré	C, I	O	O, I	I, F	I, R	I, R	O
Acculturer et fédérer autour d'un urbanisme du lien et du sens	C, I, O	P	P	I, F	I	I, F	P
Soutenir la mise en œuvre des projets et favoriser l'appropriation des centres-bourgs	C, I, O	O	O, I, F	I, F	I, F	I, F	O
Proposer la création artistique comme levier de développement culturel, social et durable, ancré dans les spécificités du Parc	C, I, O	O	O, I	I, F	I, F	I, F	O

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

État :

- Assurer la prise en compte des orientations de la Charte dans l'instruction des projets d'aménagement et des documents de planification.
- Apporter un appui méthodologique et réglementaire aux démarches de revitalisation des centres-bourgs intégrant adaptation climatique, patrimoine et cadre de vie.
- Favoriser l'articulation entre les politiques nationales (adaptation, habitat, patrimoine, cohésion territoriale) et les dynamiques locales portées par les collectivités.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Accompagner les collectivités et le Parc dans les démarches intégrées de revitalisation des bourgs, en lien avec les politiques régionales d'aménagement, de culture, de transition écologique et d'attractivité.
- Appuyer la capitalisation et la diffusion des expérimentations menées sur le territoire du Parc à l'échelle régionale.

- Favoriser la cohérence entre SRADDET, dispositifs régionaux et projets locaux, en appui aux intercommunalités et aux communes.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Soutenir les démarches de revitalisation des centres-bourgs par un appui technique, méthodologique ou financier, en cohérence avec les politiques départementales (habitat, patrimoine, cadre de vie, mobilités).
- Mobiliser les outils départementaux d'ingénierie (CAUE, agences techniques, services culturels ou patrimoniaux) au bénéfice des projets portés localement.
- Favoriser la mise en réseau des initiatives locales et la montée en compétence des acteurs communaux.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Intégrer les enjeux de vitalité des centres-bourgs dans les politiques communautaires (habitat, aménagement, mobilités, services, culture).
- Associer le Parc aux réflexions stratégiques et opérationnelles relatives aux centralités, aux projets de requalification et aux démarches participatives.
- Favoriser les synergies entre communes, acteurs locaux et partenaires techniques pour la mise en œuvre des projets.

Communes :

- Être actrices de la revitalisation de leur centre-bourg, en s'appuyant sur leur identité patrimoniale, paysagère et sociale.
- Faciliter l'appropriation des projets par les habitants et acteurs locaux, notamment par des démarches participatives.
- Relayer et mobiliser les outils, méthodes et accompagnements proposés dans le cadre de la Charte.

Syndicat mixte du Parc :

- Animer et mettre en cohérence les démarches de revitalisation des bourgs avec les orientations de la Charte.
- Apporter un appui transversal aux collectivités (lecture paysagère, patrimoniale, sociale, climatique).
- Favoriser l'émergence de projets intégrés, expérimentaux et reproductibles, sans se substituer aux maîtres d'ouvrage.
- Assurer un rôle de facilitateur, de tiers de confiance et de capitalisation des expériences, au service de la cohérence territoriale.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc joue ici un rôle d'animateur et de catalyseur, en complémentarité avec les compétences des collectivités et des partenaires, pour faire des centres-bourgs des lieux de vie durables, désirables et adaptés aux transitions.

➔ Autres partenaires

Agences d'urbanisme, Agences Techniques Départementales, Agents immobiliers et notaires, Associations et structures de l'économie sociale et solidaire* (tiers-lieux*...), Associations du patrimoine (naturalistes, bâti, culturelles...), Bailleurs sociaux, Chambres consulaires (Chambres des métiers et de l'artisanat, Chambres du commerce et de l'industrie), **Collectifs d'habitants, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement**, Direction départementale des territoires, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,

Fondations (Patrimoine, France S'engage), Parcs naturels régionaux, Professionnels des domaines du foncier, de l'urbanisme et du bâti, Socio-professionnels, Universités et écoles d'architecture et d'art.

→ Exemples d'actions possibles

- Lancer des démarches expérimentales de type "Bourgs en Reliance", associant urbanisme sensible, sciences humaines, pratiques artistiques et savoirs locaux, afin de co-construire avec les habitants des récits d'habitabilité, des usages souhaités et des projets adaptés aux réalités locales.
- Accompagner des projets sur les lisières villageoises comme espaces de transition et de sociabilité (jardins partagés, lieux de rencontre, interfaces avec les paysages agricoles), renforçant le lien entre bourgs, habitants et cadre de vie.
- Soutenir la valorisation des commerces et services de proximité comme lieux de vie et de lien social, en s'appuyant sur les circuits courts, les productions locales et les dynamiques collectives.
- Favoriser l'acculturation des élus et acteurs locaux par des échanges entre territoires, visites de démarches inspirantes et retours d'expériences entre communes et intercommunalités.
- Poursuivre et amplifier les Ateliers Hors les Murs, en lien avec les universités, écoles d'architecture et du paysage, établissements scolaires et acteurs locaux, comme outils de réflexion partagée, de formation et d'innovation territoriale.

→ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
Nombre d'Ateliers Hors les Murs : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N + 5 : +5 • N+10 : +10 • N+15 : +10 Nombre d'accompagnement de projets Habitabilité : <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 5 • N+ 10 : 15 • N+15 : 30 	Nombre de réhabilitations d'infrastructures (bâtiments, habitats...) déjà existantes d'ici 15 ans : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+15 : +30%

→ Références au plan de parc

Orientation 6 : Inventer les ruralités de demain

 Lieux de rencontres et d'innovations (mesure 18)

 Ecole, lieu de vie

 Gare, lieu de centralité à développer

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 6 : Inventer les ruralités de demain

MESURE 19 : AMELIORER L'ACCÈS A UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ ANCREE DANS LE PERIGORD-LIMOUSIN

Nouveau

→ Liens vers les autres mesures de la charte

M1, 7, 11, 13, 16, 17, 18, 21, 24, 27, 31

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité + / Paysage +/ Climat +++ / Sociétal +++

→ Contexte

Depuis 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine déploie un Pacte Alimentaire inscrit dans la stratégie Néo Terra, et plus particulièrement dans son Ambition 3 « Se nourrir », visant à garantir un accès équitable à une alimentation locale, saine et durable. Dans ce cadre, et au regard des enjeux croisés que représente l'alimentation pour l'eau, la biodiversité, l'économie locale, la santé publique, la justice sociale et l'adaptation au changement climatique, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a engagé dès 2017 un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Ce PAT constitue un cadre fédérateur permettant de rassembler collectivités, acteurs agricoles, professionnels de l'alimentation, structures éducatives et associatives autour d'une approche intégrée de l'alimentation : qualité nutritionnelle, conditions de production, rémunération des producteurs, conditions de travail, accessibilité sociale et bien-être des consommateurs. Les premières actions menées, notamment en direction de la restauration collective et de l'éducation à l'alimentation, ont démontré l'efficacité de cette démarche, avec plus de 70 cuisiniers accompagnés et 350 jeunes sensibilisés à ce jour.

L'évolution des pratiques alimentaires nécessite une approche systémique de l'environnement alimentaire, prenant en compte les déterminants physiques, sociaux, économiques, culturels et politiques qui influencent l'offre, l'accès et les choix alimentaires. En Périgord-Limousin, ces enjeux doivent être abordés à l'aune des spécificités d'un territoire rural, caractérisé par des distances importantes, une diversité de productions agricoles, des contraintes d'accessibilité, mais aussi de fortes opportunités en matière de circuits courts et de liens producteurs-consommateurs, distinctes des contextes plus urbains.

Sujet profondément fédérateur et culturel, l'alimentation constitue un levier structurant de transition territoriale. À ce titre, l'échelle du Parc apparaît particulièrement pertinente : par la transversalité de ses missions (biodiversité, agriculture, paysage, santé-environnement, adaptation climatique, éducation, développement local), le syndicat mixte est en capacité de porter une vision cohérente et territorialisée de l'alimentation, et d'en faire un moteur de résilience, de solidarité et de qualité de vie pour le Périgord-Limousin.

➔ Enjeux

- Santé des habitants et des écosystèmes du Périgord-Limousin, par une alimentation de qualité.
- Développement et vitalité de l'économie locale, en renforçant les filières agricoles, artisanales et alimentaires.
- Résilience des systèmes alimentaires du Périgord-Limousin face au changement climatique.
- Préserver, conserver et valoriser la biodiversité domestique en tant que ressource alimentaire.

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre d'ici 15 ans 60 % de produits durables et de qualité, dont 30 % issus des filières bio et 100 % de viande de Nouvelle-Aquitaine en restauration collective scolaire. • Doubler le potentiel nourricier* du territoire (25% actuellement) en termes de production légumière d'ici 15 ans. • Réduire de 20 % le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire sur le territoire d'ici 15 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une synergie durable entre les acteurs agricoles et alimentaires du territoire dans toute leur diversité. • Anticiper et accompagner les transitions alimentaires face aux enjeux sociétaux et climatiques pour améliorer la santé des habitants. • Transmettre par l'innovation les pratiques culinaires du Périgord-Limousin.

➔ Actions

- **Animer une gouvernance alimentaire transversale et pérenne :** Dans la continuité du comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Parc maintient et anime des espaces de concertation réguliers associant collectivités, acteurs agricoles et alimentaires, professionnels de santé, structures sociales et habitants. Cette gouvernance vise à partager les diagnostics, coordonner les initiatives, adapter les actions aux besoins du territoire et inscrire la transition alimentaire dans le temps long.
- **Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un environnement alimentaire favorable à la santé :** Le Parc propose un accompagnement sur mesure aux collectivités et aux établissements (notamment de restauration collective), tenant compte des contraintes réglementaires, des contextes matériels, des capacités d'approvisionnement, des besoins en formation et des dynamiques locales. Les modalités d'intervention sont adaptées aux situations : formations théoriques et pratiques, ateliers collectifs, accompagnement individualisé des équipes, appui méthodologique aux projets alimentaires.
> Pour aller plus loin, le Parc étend cet accompagnement aux établissements médico-sociaux, dont les enjeux et les publics diffèrent de ceux de la restauration scolaire.
- **Sensibiliser à une alimentation locale, saine et durable :** En lien avec les collectivités et les acteurs éducatifs, le Parc soutient et finance des actions de sensibilisation à destination des habitants, en priorité des jeunes publics et des familles. Ces actions portent sur l'alimentation locale et de saison, le « fait-maison », la lutte contre le gaspillage alimentaire, les liens entre alimentation, santé et environnement, en valorisant le patrimoine alimentaire du Périgord-Limousin et en intégrant les enjeux du changement climatique.

- Faciliter l'accessibilité aux produits agricoles locaux pour tous :** La priorité pour le Parc est d'impulser et d'accompagner des initiatives visant à améliorer l'accessibilité logistique et financière aux produits agricoles locaux. En partenariat avec les collectivités, les acteurs de l'aide alimentaire et les producteurs, il contribue à la lutte contre la précarité alimentaire par le soutien à des dispositifs adaptés : circuits de commercialisation alternatifs (épiceries solidaires, commandes groupées, plateformes locales), actions d'aide alimentaire, expérimentations de type « ordonnances vertes » ou dispositifs équivalents.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de cette mesure repose sur une gouvernance partenariale animée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin. Elle s'appuie sur une commission thématique dédiée, associant élus et partenaires, complétée par des groupes de travail mobilisant les services du Parc, les collectivités concernées, les acteurs socio-économiques et le conseil scientifique. Cette organisation vise à assurer la cohérence des actions, leur articulation avec les politiques publiques existantes et leur adaptation aux spécificités du territoire.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Mettre en œuvre une gouvernance alimentaire transversale	C, O	P	P	I, P	F, P	F, P	P
Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un environnement alimentaire favorable à la santé du territoire et de ses habitants	C	P	P	I	F	F, R	P
Sensibiliser les habitants à une alimentation locale, garante de la santé humaine et environnementale	C, O	P	P	P	F	F	P
Accompagner le développement de l'accessibilité des produits agricoles locaux	O	P	O, F, P	I, R	C, F	F	O, F, P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Accompagner les restaurants collectifs dont il a la compétence dans l'atteinte des objectifs de la charte.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Apporter son expertise technique à la démarche ;
- Mettre en réseau les différents acteurs du pacte alimentaire régional ;
- Accompagner le Parc et ses partenaires dans le développement des projets agricoles de valorisation de production locale ;
- Accroître la part des produits locaux dans les services de restauration des lycées présents sur le territoire du Parc.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Participer à la gouvernance alimentaire du Parc ;
- Accompagner les restaurants collectifs dont il a la compétence dans l'atteinte des objectifs de la charte ;
- Lutter contre la précarité alimentaire.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Introduire des produits durables et de qualité dans les restaurants collectifs dont il a la compétence (ALSH, CIAS par exemple) ;
- Sensibiliser les publics usagers des services de l'EPCI à une alimentation saine et locale ;
- Participer aux temps d'animation de la gouvernance alimentaire du Parc.
- Accompagner, via leur PCAET, l'installation, la reprise ou le maintien d'une activité économique agricole (production et transformation).

Communes :

- Introduire des produits locaux durables et de qualité dans les restaurants scolaires et travailler l'équilibre des menus de la restauration collective des CCAS ;
- Sensibiliser les habitants de la commune à une alimentation saine et locale ;
- Participer aux temps d'animation de la gouvernance alimentaire du Parc.

Syndicat mixte du Parc :

- Animer une gouvernance alimentaire du Parc transversale, en lien étroit avec les acteurs publics et privés du territoire ;
- Mettre en œuvre des actions d'accompagnement des collectivités en matière d'alimentation saine et durable.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin assure un rôle de coordination, d'animation et d'ingénierie territoriale de la démarche alimentaire, sans se substituer aux compétences des collectivités. Par sa vision transversale (agriculture, santé, biodiversité, climat, économie locale), il garantit la cohérence entre les actions menées, favorise les synergies entre acteurs et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de projets adaptés aux réalités rurales du territoire. Cette position d'interface permet de structurer une gouvernance alimentaire partagée, pérenne et efficace, au service de la santé des habitants et de la résilience des systèmes alimentaires locaux.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

ADEAR Limousin, AgroBio, associations d'aides alimentaires, CCAS, Chambre d'Agriculture de Dordogne, Chambres d'agriculture de la Haute-Vienne, CIAS Périgord-Limousin, CIVAM, EPCI via leur PCAET, hôpitaux..., les agriculteurs et leurs collectifs, Maison des Paysans de Dordogne, maisons de retraite, SAFER, structures d'éducation à l'environnement ..., syndicats d'élimination des déchets (volet anti gaspi), Terres de liens

➔ Exemples d'actions possibles

- Formation et accompagnement des acteurs de la restauration collective : mise en place de cycles de formation adaptés aux cuisiniers, gestionnaires et élus (équilibre nutritionnel, menus durables, approvisionnement local et de saison, lutte contre le gaspillage alimentaire), complétés par des temps d'échanges de pratiques et des accompagnements individualisés selon les contraintes des établissements.
- Déploiement d'actions de sensibilisation auprès des habitants : organisation d'animations pédagogiques autour de l'agriculture locale « mon voisin paysan » et de l'alimentation durable (ateliers cuisine, rencontres producteurs-consommateurs, visites de fermes, événements festifs ou culturels), en lien avec les écoles, les structures sociales et les acteurs de l'éducation à l'environnement, afin de renforcer la compréhension des enjeux alimentaires et de favoriser l'évolution des pratiques.
- Expérimentation de dispositifs innovants en faveur de l'accès à une alimentation de qualité pour tous : accompagnement de démarches expérimentales de type sécurité sociale de l'alimentation ou dispositifs équivalents, en partenariat avec les collectivités, les acteurs de l'aide alimentaire et les réseaux agricoles, pour lutter contre la précarité alimentaire tout en soutenant une production locale rémunératrice.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
Nombre de nouveaux établissements du territoire sensibilisés par an : <ul style="list-style-type: none"> N : 45 N+5 = 50 N+10 = 55 N+15= 60 Nombre d'actions de sensibilisation organisées (hors scolaires) : <ul style="list-style-type: none"> N : 30 N+5 = 25 N+10 = 50 N+15 = 75 	Pourcentage d'établissements scolaires ayant effectué leur déclaration sur la plateforme Ma Cantine : <ul style="list-style-type: none"> N = 41 % N+5 = 60 % N+10 = 70 % N + 15 = 100 %

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 8

➔ Références au plan de Parc Possibilité de faire apparaître les aléas climatiques sur un focus du plan de Parc (plutôt en tant que diagnostic).

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 6 : Inventer les ruralités de demain

MESURE 20 : DIVERSIFIER LES MOBILITES DU TERRITOIRE RURAL DU PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesure 14, 17, 18, 23, 32

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++ / Paysage + / Climat +++ / Sociétal +++

→ Contexte

Une offre de mobilité adaptée et accessible est essentielle au dynamisme et à l'attractivité du territoire rural du Périgord-Limousin. L'actuelle offre restreinte de transports collectifs, similaire à de nombreux autres territoires ruraux, renforce la dépendance à la voiture, accentuant ainsi les inégalités sociales et impactant fortement les populations fragiles. C'est également un secteur à fort enjeu dans la lutte contre le changement climatique. De plus, les infrastructures et matériels de transports sont sensibles aux aléas climatiques (gel prolongé, chaleur caniculaire, pluies intenses avec ruissellements et inondations).

Les compétences mobilité sont réparties entre la Région pour le transport ferroviaire et le transport scolaire, les Départements et communes pour le transport routier. De plus, depuis la loi d'orientation des mobilités de 2019, les communautés de communes ont eu la possibilité d'endosser la compétence de mobilité locale. Sur le territoire du Périgord-Limousin, le choix a été de transférer cette compétence à la Région, structurée en trois secteurs : Fédération de la Châtaigneraie Limousine, SCOT* Charente en Limousin, Pays Périgord Vert. Plusieurs acteurs sont engagés sur le sujet, avec de nombreux défis, et plusieurs Contrats Opérationnels Mobilité (COM*) en co-construction. Le Parc est partenaire de ces actions pour assurer la préservation de la biodiversité, la promotion touristique durable, le maintien des chemins ruraux et l'adaptation au changement climatique.

Illustration : carte du Parc avec la ligne de train Limoges Périgueux, les grands axes routiers, les périmètres des 3 secteurs bassins de vie de mobilité (Fédération de la Châtaigneraie Limousine, SCOT Charente en Limousin, Pays Périgord Vert), faire apparaître Limoges, Périgueux, Angoulême, Brive.

→ Enjeux

- Solutions de mobilité adaptées à la diversité des populations rurales
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre du Périgord-Limousin
- Réduction de la pression sur les milieux naturels du Périgord-Limousin

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> Couvrir 100 % du territoire du Parc avec des contrats opérationnels de mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> Co-construire une vision stratégique de la mobilité à une échelle interterritoriale Favoriser la prise en compte de la mobilité douce et de l'intermodalité dans tous les projets d'aménagement locaux, pour les déplacements du quotidien comme pour le tourisme Faire connaître l'enjeu de la vulnérabilité des réseaux de transport face au changement climatique

→ Actions

- Développer une stratégie de mobilité à l'échelle interterritoriale :** il s'agit pour la Région Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, d'élaborer des Contrats opérationnels de mobilité, avec l'ensemble des partenaires, pour l'ensemble du territoire régional. La Région veille à la cohérence territoriale des actions menées, y compris par l'intégration des enjeux de mobilité dans les documents d'urbanisme (SCOT*, PLUi*) pour limiter significativement l'étalement urbain et encourager l'accessibilité multimodale aux centralités. Elle veille également à la bonne articulation entre les acteurs de la mobilité. Cette action est réalisée en lien étroit avec les Communautés de communes, en lien avec leur PCAET*. Pour que cette action soit efficace, des formations auprès des élus et techniciens notamment sont nécessaires.
>Pour aller plus loin, et afin d'avoir une échelle de réflexion pertinente pour la stratégie mobilité, une coopération avec les agglomérations voisines, telles que Limoges, Périgueux, Angoulême et Brive-la-Gaillarde est nécessaire.
- Renforcer les mobilités actives et partagées :** il s'agit pour les collectivités et leurs partenaires de mettre en œuvre des actions favorisant par exemple les pratiques du vélo (location, ateliers de réparation, formations, aménagements, signalétique), du covoiturage (plateforme Modalis, aire de covoiturage) et de la marche (sécurisation des bourgs et des lieux publics, cartographie des chemins ruraux, points d'eau, etc...). D'autres actions, comme les Transports à la Demande, peuvent aussi composer le bouquet de service de mobilité locale. Le Parc peut valoriser ces initiatives et assurer la prise en compte des milieux naturels et particularités du bâti ancien dans les aménagements choisis.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite également lancer une démarche auprès des communes pour la préservation des chemins ruraux en lien avec la mobilité active, la préservation de la biodiversité et des marqueurs culturels.
- Articuler mobilités et tourisme durable :** il s'agit notamment pour la Région Nouvelle-Aquitaine et les acteurs du tourisme de développer les connexions entre les itinéraires touristiques et les bourgs, y compris les gares TER. Le Parc participe notamment en assurant la préservation des milieux naturels et du patrimoine bâti et culturel dans les aménagements, et en faisant le lien avec l'itinéraire de la Grande Boucle. Cette action prend appui sur des outils existants comme les guides de ressources de l'Ademe. Une attention particulière est nécessaire pour le confort thermique des usagers en cas de pluies ou de canicules notamment.

- **Soutenir la mobilité inclusive et solidaire :** il s'agit pour les structures d'insertion et les collectivités de développer des solutions de mobilité pour les publics précaires, comme la plateforme Mobilité 87. Ces dispositifs, peu financés, répondent à un besoin fort. Le Parc peut relayer ces démarches auprès des élus et favoriser leur intégration dans les réflexions territoriales.
- **Consolider le maillage de bornes électriques :** il s'agit pour les Syndicats d'énergie (SDE24, SEHV, SDEG16), en partenariat avec les collectivités, d'accompagner le développement des bornes de recharges électriques sur le territoire.
- **Mieux anticiper la vulnérabilité des infrastructures de transport :** il s'agit pour l'Etat, la SNCF, la Région, les Départements et les communes qui assurent l'entretien des réseaux routier et ferroviaire, d'étudier la vulnérabilité des infrastructures de transports et d'agir pour garantir leur durabilité sur le long terme et améliorer leur résilience face aux aléas climatiques (fortes chaleurs, inondations, sécheresses, tempêtes, etc.).
>Pour aller plus loin : La vulnérabilité des transports peut également être liée à l'inconfort thermique pour les usagers, notamment pour les personnes vulnérables en cas de canicules. Cette vulnérabilité est valable pour les infrastructures de type train et bus, comme pour les mobilités douces avec la nécessité de créer des espaces ombragés et des points d'eau. Les structures compétentes s'engagent à prendre en compte cet aspect dans leur programme d'investissement respectif.

➔ Gouvernance

Cette mesure sera pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, avec un appui fort des Communautés de communes, des Départements et des Syndicats d'énergie. Le Parc est partenaire de cette mesure pour un appui technique et un relai de communication.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions de la mesure	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Développer une stratégie de mobilité à l'échelle interterritoriale	P	P	O, P	O	C, O, I, F	R	P
Renforcer les mobilités actives et partagées	P	O	O, P	O	C, I, F	F, R, O	O
Articuler mobilités et tourisme durable	P	P	O, F	O, F	C, F	R	O
Soutenir la mobilité inclusive et solidaire	P	P	O, P	C, F	I	R	P
Consolider le maillage de bornes électriques		P	P	P	C, F	F, R	P
Mieux anticiper la vulnérabilité des infrastructures de transport	P	P	P	P	C	F, R	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Accompagner les collectivités dans la prise en compte de la vulnérabilité des infrastructures face aux aléas climatiques, en mettant à disposition les données, référentiels techniques et dispositifs nationaux.
- Soutenir financièrement ou réglementairement les projets innovants de mobilité durable ou inclusive, en particulier dans les territoires ruraux.
- Associer le Parc et les collectivités aux réflexions nationales relatives à la transition des mobilités, aux infrastructures routières et ferroviaires, ainsi qu'aux stratégies d'adaptation au changement climatique dans les transports.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Contribuer à la bonne réalisation des différentes réflexions portées par les collectivités.
- Signer des contrats opérationnels de mobilité avec l'ensemble des bassins situés sur le Parc
- Prendre en compte les enjeux du territoire du Périgord-Limousin, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas régionaux relatifs aux transports et aux mobilités.
- Mettre à la disposition des collectivités des analyses permettant d'envisager des solutions d'aménagement et d'utilisation des gares routières et ferroviaires.
- Acccompagner les expérimentations de solutions innovantes de transport alternatif à la voiture individuelle.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur des mobilités actives et partagées en cohérence avec les politiques départementales de voirie, de solidarité et de tourisme.
- Intégrer les enjeux de mobilité durable et l'adaptation des réseaux routiers dans leurs programmes pluriannuels d'investissement.
- Favoriser la mobilité solidaire en soutenant les dispositifs d'aide aux publics fragiles.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM), en intégrant les enjeux climat, énergie et biodiversité.
- Développer localement les services de mobilités actives et partagées (vélo, covoiturage, mobilités à la demande...), en articulation avec les PCAET et documents d'urbanisme.
- Soutenir les démarches de mobilité inclusive en lien avec les associations et les structures d'insertion, et faciliter leur intégration dans les politiques publiques locales.
- Relayer auprès des habitants et des entreprises les solutions de mobilité durable existantes, et accompagner le changement de pratiques.

Communes :

- Intégrer la mobilité durable dans tous les projets communaux (aménagements, sécurité des déplacements, lien avec les bourgs et gares...) afin de favoriser la marche et le vélo au quotidien.
- Participer à la préservation, la valorisation et l'entretien des chemins ruraux en tant qu'infrastructures de mobilité douce et de patrimoine culturel.
- Contribuer à l'identification des besoins de mobilité inclusive pour les publics vulnérables, et relayer les dispositifs disponibles.
- Intégrer les enjeux de vulnérabilité climatique des infrastructures locales (places, voiries communales, espaces publics) dans la planification et les projets d'aménagement.

Syndicat mixte du Parc :

- Accompagner techniquement les collectivités dans la prise en compte des enjeux de biodiversité, paysage et patrimoine dans les projets de mobilité.
- Relayer les initiatives exemplaires, expérimentations et bonnes pratiques en matière de mobilités actives, partagées ou touristiques durables.
- Promouvoir la résilience climatique dans tous les projets de mobilité, notamment par la sensibilisation des acteurs locaux et la diffusion de ressources.

Rôle déterminant du Parc :

Sur cette mesure, le Parc naturel régional du Périgord-Limousin n'a pas vocation à se substituer aux autorités compétentes en matière de mobilité, ni à porter ou gérer des services et infrastructures de transport. Il intervient de manière ciblée en appui et en cohérence, pour accompagner les collectivités dans l'intégration des enjeux de climat, biodiversité, paysages et patrimoine, valoriser les démarches exemplaires compatibles avec l'identité rurale du territoire et contribuer à la diffusion de pratiques de mobilité plus sobres et résilientes.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Tous les partenaires publics et privés et en particulier :

SNCF, Agence de la transition énergétique (ADEME)*, Nouvelle-Aquitaine, Syndicats départementaux d'énergie (SDE24, SEHV, SDEG16), Pays Périgord Vert, Fédération de la Châtaigneraie Limousine, associations agissant en faveur des mobilités alternatives, réseau Mob'In, CIAS* et organismes sociaux, agglomérations de Limoges, Périgueux, Angoulême et Brive-la-Gaillarde.

➔ Exemples d'actions possibles

- Adhésion des collectivités à la plateforme de covoiturage Modalis
- Prêt de vélos électriques par les Communautés de communes
- Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de la ligne de train Limoges-Périgueux

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Couverture de 100 % du territoire du Parc avec des contrats opérationnels de mobilité d'ici 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 100% • N+10 : 100% • N+15 : 100% <p>Nombre de projets d'aménagement vélo apparus dans les communes du Périgord-Limousin d'ici 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : + 5 projets • N+10 : + 10 projets • N+15 : + 15 projets 	<p>Réduction des émissions de GES sur le périmètre du Périgord-Limousin d'ici 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 696,58 ktCO²e* d'émissions GES • Se référer aux données chiffrées existantes des PCAET- par territoire constitutif du périmètre d'étude de la charte du PNR 2026-2041

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 8 / 9 / 10

➔ Références au plan de Parc :

Orientation 6 : Inventer les ruralités de demain

 Lieux de rencontres et d'innovations (mesure 18)

 Ecole, lieu de vie

 Gare, lieu de centralité à développer

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

ORIENTATION 7 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES FILIERES ECONOMIQUES LOCALES

MESURE 21 : AMELIORER LA DURABILITE DES ENTREPRISES DU PERIGORD-LIMOUSIN

- ➔ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures : 3, 7, 14, 15 et 31

- ➔ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++ / Paysage + / Climat +++ / Sociétal ++

- ➔ Contexte

Le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin repose sur une économie de proximité majoritairement constituée de petites et moyennes entreprises des secteurs artisanal, agricole, forestier et touristique, complétée par la présence de sites industriels et d'entreprises d'envergure nationale, telles qu'Hermès ou Safran, qui contribuent à l'emploi et à l'ancrage industriel local.

Il se caractérise également par des activités extractives encore en activité, notamment autour de Thiviers et de Rochechouart, qui ont fortement façonné les paysages, les savoir-faire et l'histoire économique du territoire.

La filière bois occupe une place structurante, avec une forte densité d'entreprises à l'échelle communale et une spécialisation marquée autour du châtaignier, ressource emblématique du Parc. Les métiers d'art participent pleinement à cette identité économique et culturelle, à l'image d'entreprises reconnues par le label « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

Parallèlement, le territoire connaît un développement croissant des dynamiques d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire (ressourceries, tiers-lieux, cafés associatifs), contribuant à la création d'emplois locaux, à la relocalisation des activités et à de nouvelles formes de coopération.

Le Parc accompagne et valorise l'engagement des entreprises dans les transitions écologiques et sociétales, notamment à travers la marque « Valeurs Parc naturel régional » et le label « Entreprise engagée pour préserver l'environnement nocturne ».

Ces dynamiques locales s'inscrivent dans un cadre réglementaire national et européen en évolution (lois ESS, AGEC, Climat et Résilience, directive CSRD), mais aussi dans l'émergence de la responsabilité territoriale des entreprises (RTE), qui complète la RSE par une prise en compte des impacts à l'échelle locale.

Dans un territoire rural où la proximité entre entreprises, habitants, collectivités et milieux naturels rend les impacts particulièrement visibles, le Parc constitue un échelon pertinent pour accompagner les entreprises volontaires vers des modèles économiques durables, ancrés territorialement et contributifs aux transitions écologiques et sociétales.

Illustration : carte avec les entreprises citées dans le contexte

→ Enjeux

- **Équilibre entre développement économique, préservation de l'environnement et qualité de vie** en Périgord-Limousin, dans une logique de durabilité et de responsabilité territoriale.
- **Attractivité et renouvellement du tissu économique local**, comme levier de maintien et de reconquête démographique, notamment par la création d'emplois locaux, la transmission et la reprise d'entreprises, et l'accueil de nouvelles activités compatibles avec les ressources du territoire.
- **Diffusion et mise en réseau des pratiques exemplaires** des entreprises engagées, afin d'accélérer les transitions économiques, sociales et environnementales à l'échelle du Parc.
- **Solidarité économique et résilience territoriale**, en renforçant les coopérations entre entreprises, collectivités, acteurs de l'ESS et habitants, face aux vulnérabilités économiques, sociales et climatiques.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> Créer une méthode pour renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans les activités économiques sous toutes leurs formes 50 structures bénéficiaires de la Marque Parc ou engagées dans des démarches reconnues de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en avant les réussites en matière de durabilité et d'innovation sociale pour faciliter l'essaimage au sein des entreprises Développer l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire vectrices de résilience Expérimenter pour imaginer la transition possible des filières économiques

→ Actions

- **Renforcer l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et d'attractivité territoriale dans les activités économiques** : il s'agit, pour le Parc et ses partenaires, de proposer aux acteurs économiques des outils, des temps d'échange et des actions de sensibilisation leur permettant de mieux connaître le territoire, ses ressources, ses filières et ses vulnérabilités, et d'intégrer progressivement dans leurs pratiques les enjeux environnementaux et climatiques (biodiversité, ressource en eau, sobriété des usages, émissions de gaz à effet de serre, efficacité énergétique, énergies renouvelables, adaptation au changement climatique).
Cette action s'appuie sur les principes de la Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE) et sur des méthodologies existantes, telles que la boussole de la résilience développée par le CEREMA.
>Pour aller plus loin : pour les actions nécessitant une intervention opérationnelle (plantation de haies, aménagements favorables à la biodiversité, travaux de renaturation, etc.), une attention particulière est portée aux entreprises et associations à fort impact social, notamment les entreprises d'insertion et les Coopératives d'Activités et d'Emplois. Des structures culturelles peuvent être associées afin de renforcer la sensibilisation et l'appropriation des enjeux, en cohérence avec les politiques régionales et nationales.
- **Valoriser et mettre en réseau les structures exemplaires** : il s'agit, pour le Parc et ses partenaires, d'identifier, de valoriser et de mettre en visibilité les entreprises et structures engagées dans des démarches exemplaires en matière environnementale, sociale et territoriale, à travers des actions de communication adaptées, des temps de partage d'expériences et des démarches de labellisation.

La priorité est donnée à la marque « Valeurs Parc naturel régional » et au label « Entreprise engagée pour préserver l'environnement nocturne », comme outils de reconnaissance et de diffusion des bonnes pratiques.

- **Structurer et soutenir le développement de l'ESS, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire :** il s'agit, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, en tant que pilote de la stratégie économique régionale, et pour les acteurs d'accompagnement (incubateurs, réseaux, opérateurs spécialisés), de soutenir la consolidation et le développement des initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire. Cet accompagnement porte notamment sur l'accès aux financements, le renforcement des compétences, les modèles de gouvernance et l'animation des réseaux d'acteurs à l'échelle régionale.
>Pour aller plus loin : la Région encourage la mise en réseau des Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine sur les thématiques de l'ESS et de l'innovation sociale, afin de favoriser les échanges d'expériences, la capitalisation et l'expérimentation de modèles économiques territorialisés.
- **Faciliter l'implantation et l'ancrage territorial des initiatives de l'ESS, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire :** il s'agit, pour les collectivités territoriales, de créer un environnement favorable à l'émergence, à l'accueil et au maintien de ces activités (ressourceries, tiers-lieux, cafés associatifs, entreprises d'insertion, etc.), notamment par la mobilisation du bâti et du foncier existants, le développement de partenariats locaux et l'accompagnement de projets structurants contribuant à la vitalité économique, sociale et démographique du territoire.
>Pour aller plus loin : les documents de planification (SCoT, PLUi) veillent à intégrer des orientations favorables à l'accueil, au maintien et au développement de ces initiatives, en facilitant l'accès au foncier et au bâti, la mixité des usages et l'expérimentation de modèles économiques innovants, dans le respect des équilibres territoriaux.
- **Analyser et anticiper la vulnérabilité climatique des filières économiques :** il s'agit, pour le Parc et ses partenaires, d'accompagner les filières économiques du territoire dans l'analyse de leur vulnérabilité face au changement climatique, afin d'identifier les principaux facteurs de risque, les seuils de sensibilité et les marges d'adaptation possibles. Cette démarche s'appuie notamment sur des outils reconnus, tels que la méthode OCARA (Operational Climate Adaptation and Resilience Assessment) développée par Carbone 4 et les dispositifs de l'ADEME.
>Pour aller plus loin : l'issue de ces analyses, des expérimentations peuvent être engagées afin d'explorer des trajectoires de transition ou d'adaptation des filières, en lien avec les ressources locales, les compétences du territoire et les enjeux sociaux et économiques.

➔ Gouvernance

La mesure relève du pilotage stratégique de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de développement économique. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin en assure l'animation et la coordination territoriale, en facilitant l'articulation entre les politiques régionales, les collectivités locales et les acteurs économiques, et en veillant à leur cohérence avec les objectifs de la Charte.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions de la mesure	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Renforcer l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les activités économiques	C, O	P	I, P	P	I, F	F, R	P
Valoriser les entreprises exemplaires	O	P	O, F, P	P	C, F	P	P
Piloter le déploiement de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire	P	P	P	P	C, F	R, F	P
Accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire	P	O	O, F, P	P	C, F	F	O
Analyser la vulnérabilité climatique des filières économiques	O, I	P	O, P	P	C, F	R, F	P

Légende des indications :

C pour Chef de file

O pour Opérateur de l'action

I pour accompagnement en Ingénierie technique

F pour accompagnement Financier

R pour cadrage Réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Encourager l'intégration des enjeux de transition écologique et climatique dans les politiques nationales de soutien aux entreprises, notamment avec les dispositifs de l'ADEME.
- Soutenir les démarches territoriales de Responsabilité Sociétale/Territoriale des Entreprises (RSE/RTE) via des appels à projets nationaux ou des programmes d'accompagnement.
- Favoriser l'emploi local en soutenant les entreprises d'insertion, l'innovation sociale et l'économie circulaire par des mécanismes financiers et réglementaires adaptés.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir le mode d'agir et d'entreprendre en ESS comme laboratoire des transitions (construire et animer le continuum de l'innovation sociale ; Consolider l'écosystème d'accompagnement ; S'appuyer sur l'économie sociale et solidaire pour apporter des réponses aux transitions du territoire du Périgord

Limousin et renforcer les dynamiques filières ; Valoriser et promouvoir l'ADN de la Coopération ; Poursuivre l'amélioration des pratiques des entreprises de l'ESS du territoire du Parc).

- Susciter l'engagement et la participation des pouvoirs publics, de la jeunesse et de la population locale.
- Structurer une gouvernance adaptée au développement de l'ESS, du local à l'international avec le développement d'une instance de coordination Parc dédiée à l'ESS et poursuivre les concertations et les conférences régionales.
- Accompagner les initiatives et projets d'économie circulaire des entreprises du territoire du Périgord Limousin répondant aux enjeux et objectifs de la stratégie régionale Economie Circulaire.
- Accompagner les entreprises du territoire du parc pour intégrer les enjeux de biodiversité.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Soutenir financièrement ou logistiquement les démarches d'économie circulaire (réemploi, recyclage, ressourceries, économie de proximité).
- Intégrer les orientations de la charte dans les politiques d'aides aux entreprises.
- Favoriser l'installation ou le maintien de structures de l'ESS, de l'innovation sociale ou d'économie circulaire (cafés associatifs, tiers-lieux, ateliers de réparation, ressourceries).
- Encourager les entreprises locales à s'engager dans les labels portés par le Parc (Marque Valeurs Parc, Entreprise engagée pour l'environnement nocturne).
- Promouvoir les entreprises exemplaires du territoire via des communications et événements.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Intégrer les démarches d'ESS, d'économie circulaire, de sobriété et de préservation de l'environnement dans les politiques économiques intercommunales (zones d'activités, attractivité, installation d'entreprises).
- Soutenir les entreprises dans l'amélioration de leur performance environnementale via des accompagnements.
- Encourager les entreprises locales à s'engager dans les labels portés par le Parc (Marque Valeurs Parc, Entreprise engagée pour l'environnement nocturne).
- Favoriser l'installation ou le maintien de structures de l'ESS, de l'innovation sociale ou d'économie circulaire (cafés associatifs, tiers-lieux, ateliers de réparation, ressourceries).
- Expérimenter, en lien avec le Parc et la Région, des méthodes d'analyse de vulnérabilité climatique des filières.

Communes :

- Favoriser l'installation ou le maintien de structures de l'ESS, de l'innovation sociale ou d'économie circulaire (cafés associatifs, tiers-lieux, ateliers de réparation, ressourceries).
- Encourager les entreprises locales à s'engager dans les labels portés par le Parc (Marque Valeurs Parc, Entreprise engagée pour l'environnement nocturne).
- Partager les actions de sensibilisation sur la biodiversité, la sobriété, la gestion de l'eau ou l'adaptation au changement climatique auprès des entreprises locales.

Syndicat mixte du Parc :

- Animer le réseau territorial des entreprises marquées Valeurs Parc et des entreprises engagées pour préserver l'environnement nocturne.
- Développer ou adapter les outils d'accompagnement des entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux.

- Faciliter les coopérations entre filières, associations, entreprises et partenaires techniques autour des transitions économiques.
- Accueillir des expérimentations sur l'adaptation des filières face au changement climatique.
- Valoriser des initiatives exemplaires et diffuser les bonnes pratiques à l'échelle du Parc et au-delà.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc agit comme interface territoriale entre acteurs économiques, collectivités et Région. Il accompagne les entreprises dans les transitions, anime la marque « Valeurs Parc naturel régional » et le label « Entreprise engagée pour préserver l'environnement nocturne », et favorise l'émergence de modèles économiques durables, ancrés dans les ressources et les dynamiques locales.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Tous les partenaires publics et privés et en particulier :

ADI Nouvelle-Aquitaine, associations environnementales, Associations et entreprises engagées dans l'ESS et l'économie circulaire, **Agence de la transition énergétique (ADEME) Nouvelle-Aquitaine, Chambres consulaires, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)**, Clubs d'entreprises, Coopératives des tiers-lieux, Incubateurs, Fédération de la Châtaigneraie Limousine, France-Active Nouvelle-Aquitaine, Pays du Périgord Vert...

➔ Exemples d'actions possibles

- Animation du réseau d'entreprises marquées Valeurs Parc naturel régional Périgord-Limousin
- Mise à disposition d'un bâtiment à loyer modéré pour l'installation d'un café associatif
- Diagnostic de la biodiversité sur une zone d'activité économique

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre d'entreprises labellisées « Entreprises engagées pour préserver l'environnement nocturne » d'ici 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 4 • N+5 : 10 • N+10 : 20 • N+15 : 30 <p>Nombre d'entreprises (y compris agricoles) adhérentes à la marque Valeurs Parc naturel régional d'ici 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 7 • N+5 : 20 • N+10 : 35 • N+15 : 50 	<p>Nombre de structures de l'ESS et de l'économie circulaire existantes sur le territoire d'ici 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : + 10% • N+10 : + 15% • N+15 : + 20%

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 3 / 7 / 8 / 9 / 10

➔ Références au plan de Parc

Améliorer la durabilité des entreprises (mesure 21)



Lieu de découverte des savoir-faire



Association des Métiers d'Art



Entreprise du patrimoine vivant

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 7 : Accompagner les transitions des filières économiques locales

MESURE 22 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ET L'ADAPTATION DE LA FILIERE FORET-BOIS DU PERIGORD-LIMOUSIN.



➔ Liens vers les autres mesures de la charte

M1, 4, 7, 9, 13

La mesure 22 traite la forêt sous l'angle de la ressource bois et de la filière économique forêt-bois, tandis que la mesure 4 est dédiée à la forêt comme milieu naturel et patrimoine écologique. Ces deux approches sont distinctes mais étroitement articulées et complémentaires.

➔ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité : ++ / Paysage : ++ / Climat : +++ / Sociétal : ++

➔ Contexte

En France, la forêt relève d'un cadre juridique structurant défini par le Code forestier, qui vise la protection de la surface forestière et l'encadrement de la gestion dans un objectif de durabilité, en articulant fonctions économiques, environnementales et sociales. L'exploitation forestière y est reconnue comme un usage légitime dès lors qu'elle s'inscrit dans une gestion planifiée, durable et respectueuse des équilibres écologiques.

Espace multifonctionnel structurant du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, la forêt couvre un peu plus d'un tiers de sa superficie. Elle constitue à la fois un biotope à préserver (cf. M4), un élément majeur des paysages (cf. M1) et une ressource économique essentielle. Sa gestion repose sur une approche écosystémique*, visant à concilier préservation des milieux, adaptation au changement climatique et valorisation raisonnée de la ressource bois.

Le territoire s'inscrit dans un vaste ensemble forestier feuillu, reconnu comme l'un des principaux massifs de châtaigniers à l'échelle européenne. Cette essence emblématique a façonné des paysages, des usages et des savoir-faire spécifiques.

Historiquement, la forêt, à dominante paysanne, a été largement conduite en taillis à rotation courte, favorisant le développement d'un artisanat local (piquets, échalas*, vannerie, feuillardiers*) et l'alimentation de débouchés industriels et énergétiques.

La tempête du 28 décembre 1999 a marqué un tournant pour la filière forêt-bois locale, révélant à la fois l'importance des volumes mobilisables et les fragilités des peuplements et des circuits de valorisation. En 2009, la Charte forestière de territoire a ainsi été formalisée avec pour objectifs de maintenir et créer des emplois, valoriser les bois ronds locaux et structurer une filière plus cohérente et anticipatrice.

La présence, au nord du Parc, de la papeterie de Saillat-sur-Vienne, fortement consommatrice de bois papier, constitue un facteur structurant, influençant les choix sylvicoles et les modalités d'exploitation. Dans un contexte de changement climatique, l'articulation entre gestion et exploitation devient déterminante afin de concilier débouchés économiques, diversité des usages du bois et résilience des écosystèmes forestiers.

La filière forêt-bois demeure ainsi un levier économique majeur du territoire, que le Parc accompagne notamment à travers la marque « Valeurs Parc naturel régional », valorisant des produits et savoir-faire issus d'une gestion forestière responsable.

Insérer des données cartographiques

Encart CFT PNRPL :

Outil structurant de cohésion, de concertation et de prospective pour les acteurs de la filière bois du territoire, en lien étroit avec les communes, la charte forestière du Parc naturel régional Périgord-Limousin a pour vocation d'élaborer un document-cadre prospectif « Forêt 2100 », de définir une charte des bonnes pratiques sylvicoles (gestion et exploitation) à destination des propriétaires forestiers et des ETF*, et d'assurer l'animation de ce réseau d'acteurs. Elle constitue également un levier d'acquisition et de partage des connaissances, notamment par la mise en place de parcelles expérimentales mobilisant différentes techniques sylvicoles, et par un travail prospectif visant à définir les seuils climatiques au-delà desquels la filière forestière ne serait plus adaptée aux conditions du territoire, afin d'anticiper et d'accompagner sa mutation.

À partir du bilan de la charte forestière réalisé en 2022 (période 2018-2022), l'objectif poursuivi est de maintenir et consolider la filière bois locale, tout en intégrant la nécessaire adaptation de ce secteur d'activité au changement climatique. Il s'agit en particulier de préserver un patrimoine forestier et culturel lié aux savoir-faire autour du châtaignier, aujourd'hui fragilisé, en accompagnant à la fois l'approvisionnement en bois local et les débouchés des produits issus de sa transformation.

Dans ce cadre, la mission du syndicat mixte vise à accompagner le territoire vers des itinéraires sylvicoles alternatifs, fondés sur une sylviculture à couvert continu, plus économique en eau, respectueuse des sols et des milieux, et socialement acceptable, conciliant enjeux économiques, écologiques et paysagers.

➔ Enjeux

- Préservation et valorisation de la ressource forestière composante majeure du paysage du Périgord-Limousin.
- Confortement d'une filière forêt-bois locale diversifiée.
- Renforcement de l'approvisionnement territorial en bois local.

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'usage du bois local dans les projets publics <ul style="list-style-type: none"> - N0 = Lancer la dynamique territoriale « bois local » auprès des EPCI et des communes du Parc. - N+5 = 50 % des EPCI et 40 % des communes accompagnés pour intégrer le bois local dans leurs projets. - N+10 = 100 % des EPCI et 80 % des communes intègrent des clauses incitatives « bois local » dans les projets. - N+15 = Le recours au bois local est généralisé dans les projets publics. • Adapter la ressource forestière au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> - N0 = Définir une stratégie territoriale d'adaptation des essences forestières avec les acteurs de la filière. - N+5 = Mise en place des premières parcelles expérimentales et actions de sensibilisation sur les risques climatiques et sanitaires. - N+10 = 10 parcelles expérimentales opérationnelles sur les essences locales (châtaignier, chêne, frêne...). - N+15 = Les enseignements issus des expérimentations sont diffusés et intégrés dans les pratiques de gestion forestière. • Améliorer les pratiques d'exploitation forestière <ul style="list-style-type: none"> - N0 = Co-construire une charte territoriale de bonnes pratiques d'exploitation forestière. - N+5 = 75 % des entreprises de travaux forestiers (ETF)* du territoire signataires et engagées dans la mise en œuvre de la charte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Positionner la Charte forestière de territoire comme l'outil contractuel de référence pour la mise en œuvre d'une politique forestière partagée en Périgord-Limousin, articulée avec les documents de gestion existants (PSG, documents cadres régionaux, politiques publiques forestières), et fondée sur la concertation entre propriétaires, professionnels, collectivités et acteurs institutionnels. <p>À ce titre, la Charte forestière vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la valorisation économique locale de la ressource bois, en structurant et en consolidant une filière de proximité au service des habitants et des collectivités, notamment pour la construction bois, le bois énergie et les usages locaux, dans une logique de circuits courts et de création de valeur ajoutée territoriale. - Promouvoir des pratiques d'exploitation forestière responsables et adaptées au changement climatique, conciliant performance économique, préservation des sols, de la ressource en eau, des milieux forestiers et de la biodiversité, et intégrant l'évolution nécessaire des techniques sylvicoles face aux aléas climatiques, sanitaires et incendies. - Contribuer à la reconquête de la biodiversité forestière, en encourageant des modes de gestion favorables aux équilibres écologiques (futaie irrégulière, couvert continu, diversification des essences, maintien des habitats forestiers), et en renforçant la prise en compte des enjeux de biodiversité dans

<ul style="list-style-type: none">- N+10 = Les bonnes pratiques sont largement déployées sur les chantiers forestiers du Parc.- N+15 = Les pratiques d'exploitation durable sont durablement ancrées et contribuent à la préservation des sols, des milieux et de la biodiversité.	les documents de gestion durable, notamment les Plans simples de gestion.
---	---

➔ Actions

- **Sécuriser l'approvisionnement local en bois d'œuvre et accompagner l'adaptation de la filière :** La priorité pour le Parc est de faciliter les échanges interprofessionnels entre propriétaires, artisans du bois, scieries et entreprises locales afin de sécuriser l'approvisionnement en bois local, d'améliorer la lisibilité de la ressource disponible et de favoriser l'innovation autour de nouveaux produits bois, dans une logique d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique.

Cette action vise à respecter la hiérarchie des usages du bois, en privilégiant le bois d'œuvre, puis le bois industriel, et enfin le bois énergie par la valorisation des sous-produits, tout en intégrant les contraintes liées à l'évolution des peuplements forestiers, à la qualité des bois et à la disponibilité future de la ressource.

Le Parc accompagne également la transmission des savoir-faire locaux (outils, équipements, formation) et le développement du réseau d'entreprises engagées, notamment à travers la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

> Pour aller plus loin, le Parc souhaite initier un espace d'expérimentation et de coopération de type fab lab autour des produits en châtaignier, favorisant la mise en relation entre artisans, scieries, collectivités et particuliers. Cet outil vise à soutenir une filière patrimoniale emblématique, à encourager l'innovation, et à renforcer les synergies locales dans un contexte de ressources forestières en transition.

- **Déployer des chantiers sylvicoles expérimentaux intégrant adaptation climatique et aménités forestières :** La priorité pour le Parc est de promouvoir des chantiers forestiers expérimentaux fondés sur des itinéraires techniques favorisant la résilience des peuplements, notamment par des modes de gestion à couvert continu, la diversification des essences, et la limitation des impacts sur les sols, les milieux aquatiques et la biodiversité. Ces expérimentations intègrent explicitement la préservation de la ressource en eau et des sols, en limitant le tassemement, l'érosion, les ruissellements et les atteintes aux zones humides et ripisylves, et en évitant les pratiques sylvicoles dégradantes pour les fonctions hydrologiques et pédologiques des forêts.

Ces expérimentations, mises en œuvre via des appels à projets à destination des propriétaires forestiers, s'appuient sur des zones témoins réparties sur la diversité des milieux forestiers du Périgord-Limousin. Elles intègrent explicitement :

- L'adaptation aux évolutions climatiques (régimes pluviométriques, sécheresses, tempêtes, émergence de pathogènes),
- La préservation de la ressource en eau (fonction d'infiltration des sols, protection des zones humides et des ripisylves, limitation du tassemement),
- La prise en compte des aménités forestières (paysage, biodiversité, accueil du public, rôle récréatif et culturel),
- L'anticipation du risque incendie dans les choix de gestion et d'exploitation.

> Pour aller plus loin, le Parc souhaite travailler étroitement avec les acteurs de la première transformation du bois afin d'anticiper les adaptations techniques et logistiques nécessaires face à une ressource forestière évolutive, tant en termes d'essences que de caractéristiques physiques du bois, et d'évaluer avec prudence l'introduction de nouvelles essences dites « résistantes ».

- **Renforcer l'exemplarité des collectivités et la sensibilisation des particuliers :** La priorité pour les EPCI, notamment dans le cadre de leurs PCAET, et avec l'appui du Parc et de partenaires tels que le CNPF, est de sensibiliser et accompagner les collectivités dans l'usage du bois local pour les projets publics (construction, rénovation, mobilier, aménagements), en intégrant des critères de durabilité, d'adaptation climatique et de préservation des ressources naturelles.
Cette action se traduit par des formations à destination des élus, techniciens et agents en charge de l'achat public, visant à mieux intégrer le bois local dans les projets, à limiter l'empreinte environnementale des aménagements et à renforcer la cohérence entre politiques forestières, énergétiques et d'aménagement.
> Pour aller plus loin, les intercommunalités contribuent à faire connaître les productions locales auprès des particuliers (communication, information sur les circuits de commercialisation), afin de renforcer l'ancre territorial de la filière bois et la reconnaissance de ses aménités.
- **Expérimenter des démarches d'économie circulaire intégrant les enjeux climatiques :** Le Parc encourage, en lien avec les EPCI et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), le développement de filières locales de valorisation des sous-produits du bois à l'échelle des bassins de vie. Ces démarches visent à optimiser l'usage de la ressource forestière, à renforcer la viabilité économique des acteurs locaux et à contribuer à la souveraineté énergétique du territoire, dans le respect des équilibres forestiers et des orientations de la charte.
Ces projets prennent en compte :
 - La sobriété dans l'utilisation de la ressource forestière,
 - La contribution à la souveraineté énergétique locale via le bois énergie, dans le respect des équilibres forestiers (cf. M14),
 - Les effets sur la ressource en eau et les sols, en évitant les pratiques dégradantes.
 - Cette action est soutenue par les missions Développement économique des EPCI, en articulation avec les politiques forestières, énergétiques et climatiques du territoire.

➔ Gouvernance

Cette mesure s'appuie sur la Charte Forestière de Territoire (CFT) comme cadre opérationnel de référence pour la politique forestière locale.

Elle est pilotée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, en lien étroit avec le comité de pilotage de la CFT, qui associe l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois (propriétaires, gestionnaires, entreprises, collectivités, services de l'État, organismes techniques et environnementaux).

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Mettre en place un Observatoire des bois.	C O I		P	I	F	I P	
Pérenniser les entreprises.	C	P	O	I	O I F	I F R	P
Promouvoir des chantiers expérimentaux.	C O I	O R	P	I	P	I F R	P
Animer la charte forestière de territoire.	C O I	P	P	I	I F	F R	P
Impliquer et sensibiliser les collectivités et les particuliers.	C O I	P	O I	I	I F	O I	P
Initier des actions en matière d'économie circulaire.	P	P	O	O I F	C I F	F	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent, dans le cadre de cette fiche mesure, à contribuer aux orientations suivantes :

Etat :

- Impulser et accompagner l'élaboration et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques forestières, intégrant la préservation des sols, de la ressource en eau, des ripisylves et la promotion de modes de gestion sylvicole à couvert continu.
- Veiller à la cohérence des documents de gestion forestière (PSG, RTG, CBPS) avec les enjeux de biodiversité, d'eau et d'adaptation au changement climatique.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Accompagner le territoire du Parc par la poursuite du déploiement des mesures forestières du Plan stratégique régional FEADER, notamment en matière de prévention des risques (incendies, aléas climatiques), de soutien aux entreprises de travaux forestiers, de desserte forestière raisonnée et d'aides aux travaux sylvicoles favorables à la résilience des peuplements.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Accompagner les communes dans la mise en œuvre et l'amélioration des dispositifs de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).
- Soutenir les collectivités dans les démarches d'acquisition foncière forestière, en vue de mettre en œuvre des gestions exemplaires conciliant production, biodiversité et aménités environnementales.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Intégrer des clauses "bois local" dans les marchés publics de construction, de rénovation, d'équipement et de mobilier, lorsque cela est techniquement et juridiquement possible.
- Relayer et soutenir les actions de sensibilisation et de structuration de la filière forêt-bois locale, en lien avec les objectifs climatiques et économiques du territoire.

Communes :

- Intégrer des clauses "bois local" dans les marchés publics de mobilier, d'équipement ou de construction.
- Acquérir, lorsque cela est pertinent, des biens forestiers communaux afin de déployer des pratiques de gestion forestière exemplaires, intégrant biodiversité, ressources en eau, sols et adaptation climatique.
- Être relais local des actions de sensibilisation auprès des habitants et des propriétaires forestiers.

Syndicat mixte du Parc :

- Animer et coordonner la Charte Forestière de Territoire, en assurant la mise en réseau des acteurs de la filière forêt-bois.
- Valoriser les savoir-faire locaux, en particulier autour du châtaignier bois, et encourager l'émergence de dynamiques collectives, telles qu'un cluster châtaignier bois, associant gestionnaires, transformateurs, artisans et collectivités.
- Apporter une expertise technique et territoriale sur les enjeux croisés forêt, biodiversité, eau, paysage, économie et climat, en appui aux porteurs de projets publics et privés.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc intervient comme acteur de coordination, de facilitation et de mise en cohérence territoriale. Il ne se substitue pas aux compétences des partenaires, mais crée les conditions du dialogue, de l'expérimentation et de l'innovation collective. Par son approche transversale et son ancrage local, le Parc apporte une lecture intégrée de la forêt, à la fois ressource économique, patrimoine paysager et réservoir de biodiversité, et contribue ainsi à une filière forêt-bois plus résiliente, durable et ancrée dans le territoire du Périgord-Limousin.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Acteurs de l'ESS..., Association du Marron et du Châtaignier Limousins (AMCL), association de protection de la nature et des paysages, **Centre national de la propriété forestière (CNPF)**, Centres de formation et de recherche (Maisons Familiales Rurales, lycées forestiers, universités, INRAE...), CRESS Nouvelle-Aquitaine, **entrepreneurs de travaux forestiers de Nouvelle-Aquitaine**, Fibois Nouvelle-Aquitaine, **les propriétaires forestiers et leurs groupements**, les professionnels forestiers, Office national des forêts, PEFC*, **Union Professionnelle Châtaignier Bois Périgord Limousin (UPCB)**, Union régionale des collectivités forestières (Urcofor)

➔ Exemples d'actions possibles

- Accompagner des chantiers-écoles et des chantiers pilotes associant propriétaires forestiers, entreprises de travaux forestiers, centres de formation et acteurs de la filière, afin de diffuser des pratiques sylvicoles respectueuses des sols, de la ressource en eau et de la biodiversité (gestion à couvert continu, limitation du tassemement, protection des zones humides et des ripisylves, prise en compte du risque incendie).
- Valoriser la filière forêt-bois locale et ses savoir-faire par l'organisation ou la participation à des événements professionnels et grand public (journées techniques, forums bois, salons, portes ouvertes de chantiers ou d'entreprises), mettant en avant le bois local, l'adaptation des itinéraires sylvicoles au changement climatique et les innovations portées par les acteurs du territoire.
- Sensibiliser et former les propriétaires forestiers et les entreprises de travaux forestiers aux enjeux de préservation des sols forestiers et de la ressource en eau, à travers des actions ciblées : journées techniques, guides de bonnes pratiques, démonstrations de matériels adaptés, retours d'expériences issus des expérimentations conduites dans le cadre de la Charte forestière.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre de propriétaires forestiers et d'entreprises de travaux forestiers engagés ou ayant signé une charte de bonnes pratiques forestières (sols, eau, biodiversité, adaptation climatique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 30 (dont ~20 propriétaires forestiers et 10 ETF) • N+10 : 60 (dont ~40 propriétaires forestiers et 20 ETF) • N+15 : 90 (dont ~60 propriétaires forestiers et 30 ETF) <p>Nombre de chantiers ou expérimentations intégrant la gestion à couvert continu, la protection des sols et de la ressource en eau, la prévention incendie ou l'adaptation des essences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 10 • N+10 : 25 • N+15 : 40 	<p>Part des surfaces forestières engagées dans des modes de gestion intégrant la préservation des sols, de la ressource en eau et des aménités forestières, en cohérence avec les objectifs de la Charte forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+15 : +50%

➔ Références au plan de Parc : -

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 7 : Accompagner les transitions des filières économiques locales

MESURE 23 : PROMOUVOIR DES PRATIQUES TOURISTIQUES DURABLES

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 3, 10, 17, 20, 21, 27, 31

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité +/ Paysage : +/ Climat : +++/ Sociétal : +++

→ Contexte

Secteur majeur de l'économie régionale, le tourisme représente près de 9 % de l'économie marchande de la Nouvelle-Aquitaine. La Région en a fait une filière prioritaire, avec l'ambition d'affirmer la Nouvelle-Aquitaine comme première destination de tourisme durable en France, conciliant développement économique, qualité de vie des habitants et préservation des milieux.

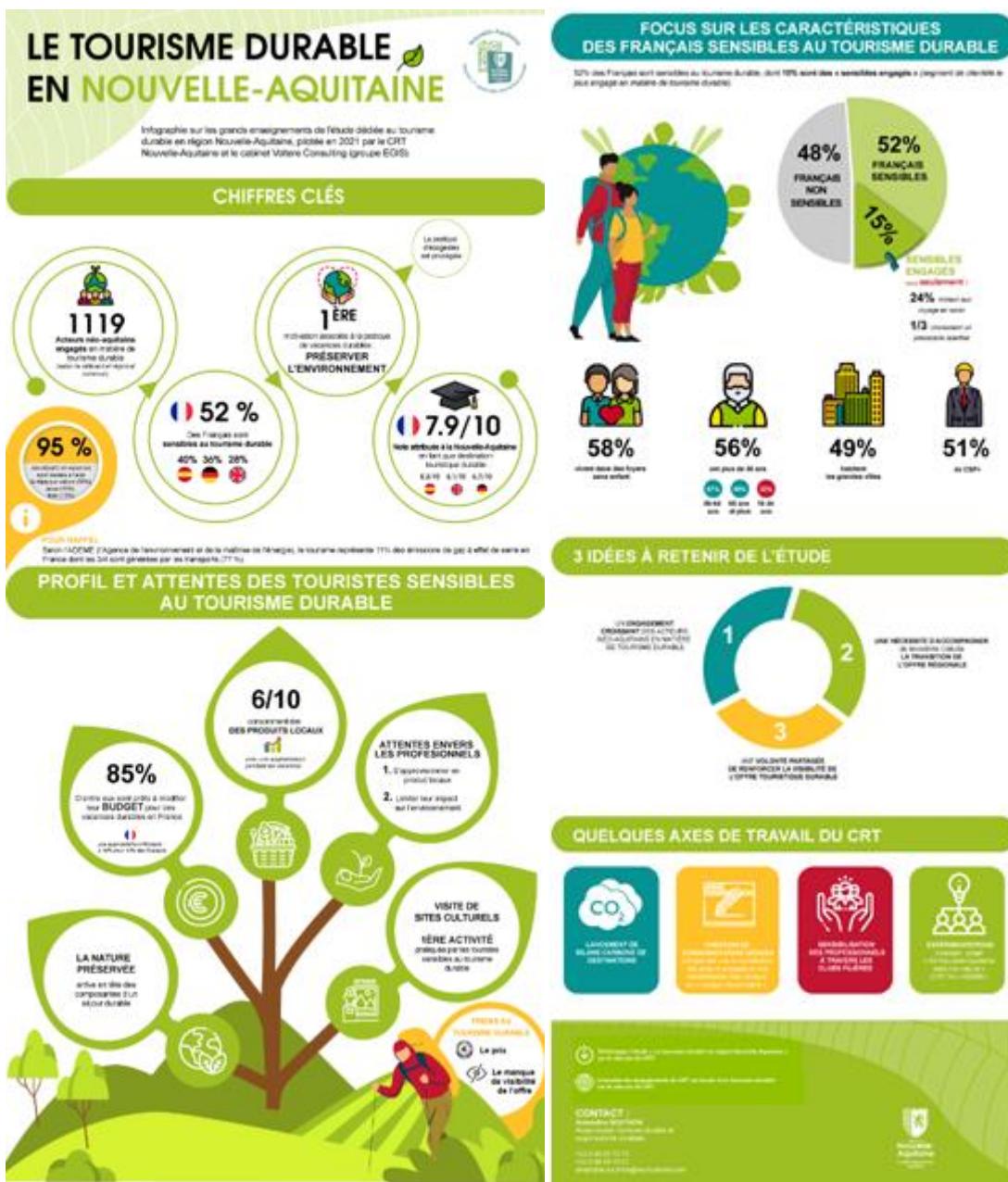
Le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Son territoire constitue une destination reconnue de tourisme vert, fondée sur la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, la diversité de ses savoir-faire et une offre structurée d'itinérances douces. Il dispose d'un réseau dense de près de 2 000 km de sentiers, comprenant sept itinéraires de grande randonnée et trois véloroutes nationales, supports d'une découverte immersive et respectueuse du territoire.

Depuis sa création, le Parc accompagne la mise en tourisme à travers l'appui aux professionnels, aux offices de tourisme et par une stratégie spécifique de communication et de promotion de la destination Parc Périgord-Limousin. La précédente Charte a toutefois mis en évidence les limites d'une structuration unifiée des offices de tourisme à l'échelle du Parc, ceux-ci s'étant organisés selon des logiques départementales et intercommunales distinctes.

Dans ce contexte, le Parc a fait évoluer son positionnement. Il se place désormais comme acteur de mise en cohérence et d'animation des valeurs du tourisme durable, en articulation avec les opérateurs territoriaux, notamment autour de l'itinérance douce, de la qualité de l'accueil et du respect des milieux. Cette orientation s'est traduite par des projets structurants, tels que la Grande Boucle du Parc, itinéraire de 200 km labellisé « Grand itinéraire touristique VTT », emblématique d'un tourisme sobre et itinérant.

À l'écart du tourisme de masse, le territoire répond à une demande croissante de séjours fondés sur la nature, la lenteur et l'authenticité, tout en nécessitant une attention particulière à la conciliation des usages. Dans un contexte de changement climatique, le Parc doit également anticiper l'évolution des flux touristiques, notamment lors des épisodes de canicule, et accompagner l'adaptation des pratiques et des équipements.

Tout en respectant les compétences des EPCI en matière de tourisme, le Parc affirme ainsi son rôle d'accompagnateur stratégique du développement touristique durable et de promoteur de la destination Parc, en cohérence avec les orientations régionales et les spécificités du Périgord-Limousin.



→ Enjeux

- L'attractivité du Périgord-Limousin et une meilleure lisibilité de l'offre et de l'identité « Parc ».
- Adaptation de l'offre et des pratiques touristiques au changement climatique.
- La gestion équilibrée des flux touristiques dans une logique de partage des usages et de qualité de vie locale.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> Accompagner chaque année 3 à 5 prestataires d'activités de pleine nature, d'hébergement ou de services touristiques vers des démarches de qualification et de progrès en tourisme durable (réseau éco-acteurs, marque Valeurs Parc naturel régional, Clef Verte, Accueil Vélo, démarches liées au ciel étoilé...), en priorité à proximité des grands itinéraires cyclables, VTT et pédestres structurants du territoire. Concevoir et tester un séjour inspirationnel bas carbone tous les deux ans, fondé sur les méthodologies régionales portées par la MONA et le CRT Nouvelle-Aquitaine (mobilités douces, hébergements engagés, restauration locale, expériences de pleine nature et culturelles), avec une attention particulière portée à la sobriété des déplacements et à l'ancrage territorial des prestations. Mutualiser au moins une action de promotion annuelle avec un opérateur régional, départemental ou intercommunal (CRT, agences départementales du tourisme, EPCI), afin de renforcer la visibilité de la destination Parc tout en portant un message commun de tourisme durable et responsable. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire du tourisme durable un levier structurant du développement territorial, en qualifiant et rendant plus lisible l'offre touristique du Périgord-Limousin, dans le respect des patrimoines naturels, culturels et paysagers, en lien étroit avec les acteurs du territoire. Accompagner les EPCI et les offices de tourisme dans des projets touristiques structurants, notamment autour de l'itinérance douce et des sports de nature (Grande Boucle du Parc), en cohérence avec le projet de territoire et les dynamiques supra-territoriales. Développer un tourisme accessible, résilient et adapté aux enjeux climatiques, en favorisant des loisirs de proximité pour tous les publics et en intégrant la gestion des flux, la saisonnalité, la sécurité et la préservation des milieux dans l'offre et la promotion touristiques.

→ Actions mises en place

- Accompagner la qualification des prestations de tourisme durable :** la priorité pour le Parc est de sensibiliser, informer et accompagner les prestataires touristiques vers la connaissance du territoire et l'engagement dans des démarches de progrès reconnues (réseaux d'éco-acteurs, Accueil Vélo, Valeurs Parc naturel régional, labels régionaux ou nationaux). Le Parc anime et fédère, en lien étroit avec les offices de tourisme, les départements et la Région, un réseau de professionnels engagés, sur lequel s'appuyer pour concevoir et promouvoir des offres touristiques cohérentes avec les valeurs du territoire : séjours « inspirationnels » *, séjours bas carbone fondés sur la mobilité douce, l'itinérance et les circuits courts.

Cette démarche vise à renforcer la lisibilité, la crédibilité et l'attractivité de la destination Périgord-Limousin en tant que territoire de tourisme durable, tout en conciliant qualité de l'expérience, respect des milieux et retombées locales.

- **Favoriser le développement d'une offre d'itinérance et de pratiques de pleine nature structurante et responsable :** la priorité pour le Parc est d'encourager et d'accompagner les collectivités territoriales et les prestataires dans la création et la qualification d'offres complémentaires (hébergements, services, équipements, événements) contribuant à faire du Périgord-Limousin une destination crédible et reconnue de tourisme durable.

Le Parc veille à la cohérence d'ensemble de ces initiatives avec le projet de territoire et s'attache à valoriser et promouvoir toute offre, équipement ou événement répondant aux enjeux d'attractivité, d'itinérance douce, de pratiques respectueuses des milieux et d'organisation responsable.

- **Communiquer sur l'offre de tourisme durable et renforcer la lisibilité de la destination :** il s'agit pour le Parc de travailler en articulation avec les Offices de tourisme, les opérateurs départementaux du tourisme et le comité régional du tourisme, afin de produire des contenus éditoriaux ciblés, valorisant les spécificités du Périgord-Limousin (pleine nature, itinérance, patrimoine, fraîcheur, savoir-faire). Il contribue à la mutualisation d'outils de communication et d'opérations de promotion, et participe aux démarches de promotion collective portées par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, notamment à travers le dispositif Destination Parcs, afin de renforcer la visibilité de la destination à des échelles supra-territoriales.

- **Sensibiliser les visiteurs, habitants comme touristes, à la fragilité des espaces naturels et aux bonnes pratiques :** la priorité pour le Parc est de développer, en lien avec les partenaires institutionnels, une communication pédagogique et cohérente visant à renforcer la compréhension des enjeux de préservation des milieux naturels et de conciliation des usages.

Cette sensibilisation s'appuie sur des outils adaptés et complémentaires – supports papier, dispositifs numériques, signalétique, contenus éditoriaux ou actions de médiation – diffusés via les canaux existants des partenaires (offices de tourisme, collectivités, sites de loisirs) ou développés spécifiquement à l'échelle du Parc.

Le Parc veille à ce que ces messages contribuent à une appropriation responsable des espaces naturels, favorisant des comportements respectueux, une meilleure cohabitation des usages et une expérience de visite durable.

- **Adapter l'offre touristique aux transitions environnementales et sociales :** il s'agit pour le Parc et ses partenaires d'apporter un conseil ciblé et opérationnel aux porteurs de projets et aux prestataires afin d'adapter leurs offres aux effets du changement climatique et aux nouvelles attentes sociétales.

Cette adaptation porte notamment sur la rénovation du bâti touristique (amélioration du confort d'été, sobriété énergétique), la création et la valorisation de zones de fraîcheur (ombrage, végétalisation, piscines naturelles), ainsi que l'intégration transversale des enjeux de biodiversité, d'eau, d'alimentation locale et de patrimoine.

Le Parc veille également à la prise en compte de la fréquentation touristique, notamment dans un contexte de possible attractivité accrue du territoire lors des épisodes de canicule, afin d'anticiper les pressions sur les milieux naturels et les usages. Un accompagnement spécifique est développé pour les activités particulièrement sensibles aux évolutions climatiques, telles que le canoë en période d'étiage ou les étangs de baignade exposés aux risques de fermeture liés aux cyanobactéries.

- **Encourager un développement concerté et maîtrisé des sports de nature :** il s'agit pour les EPCI et leurs offices de tourisme, avec l'appui du Parc, d'accompagner le développement des pratiques et manifestations sportives de pleine nature dans une logique de cohérence territoriale et de responsabilité environnementale.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des orientations régionales et des conventions tripartites associant la Région, les Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine et les ligues ou comités sportifs. Elle intègre l'évaluation des impacts sur les milieux naturels, la gestion des flux, l'accessibilité aux points d'eau potable, aux zones d'ombre et de fraîcheur, afin de garantir la préservation des espaces et la qualité de l'expérience des pratiquants.

- **Développer l'astrotourisme comme levier de différenciation durable** : en fonction de l'évolution de la demande, le Parc et ses partenaires valorisent la qualité du ciel nocturne du Périgord-Limousin pour renforcer l'attractivité de la destination dans le cadre du projet de labellisation RICE (Réserve Internationale de Ciel Étoilé) et des dynamiques inter-Parcs régionales.

Cette orientation se traduit par des actions de communication ciblées, le développement de sorties et animations d'observation, la création de sites dédiés et, le cas échéant, d'itinéraires de randonnée intégrant la découverte du ciel étoilé, en lien avec la préservation de l'environnement nocturne.

- **Innover et expérimenter des offres touristiques de niche ou à forte valeur ajoutée** : il s'agit enfin, en fonction des dynamiques locales, d'encourager l'émergence d'offres touristiques ciblées, qualitatives et différenciantes, notamment autour des métiers d'art, des savoir-faire locaux et de l'excellence artisanale, contribuant à l'identité du territoire et à une économie touristique durable, non délocalisable et respectueuse des ressources.

- **Encourager un développement concerté et maîtrisé des sports de nature** : il s'agit aussi pour les EPCI et leurs offices de tourisme d'accompagner le développement de la pratique des sports de nature (manifestations sportives, activités...), en cohérence avec les objectifs de la Région (application des conventions cadre tripartites Régions, Pnr de Nouvelle-Aquitaine et Ligues et comités régionaux sportifs). Cette démarche intègre les pressions potentielles sur les milieux naturels, l'accessibilité à des points d'eau potable et à des zones d'ombres et de fraîcheur, afin d'en garantir la préservation.

Ces temps peuvent prendre différentes formes selon les besoins exprimés par les professionnels : journées techniques, forums territoriaux, visites inspirantes, réunions d'information, ateliers thématiques ou modules de formation, en lien avec les partenaires institutionnels et techniques compétents.

Les thématiques abordées portent notamment sur le tourisme durable, l'adaptation au changement climatique, la gestion des flux et des usages, l'éco-conception des offres, l'accueil inclusif et accessible, la sobriété énergétique, la préservation des milieux naturels, ou encore la construction de séjours bas carbone.

Le Parc veille à capitaliser et diffuser les retours d'expérience (REX) issus du territoire et d'autres Parcs naturels régionaux, afin de favoriser l'appropriation collective des solutions et d'accompagner les professionnels dans une dynamique progressive et volontaire de transformation des pratiques.

➔ Gouvernance

La mise en œuvre de cette mesure s'appuie sur une commission thématique dédiée au tourisme durable, intégrant les enjeux de communication, d'accueil et de valorisation de la destination.

Selon les projets engagés, des comités de pilotage (COPIL) et des comités techniques (COTECH) pourront être constitués afin d'assurer un suivi opérationnel adapté et une coordination efficace des acteurs.

Un COTECH spécifique réunissant les responsables des structures partenaires (organismes de gestion des destinations* - Offices de tourisme, CDT Dordogne, SPL Terres de Limousin et Charentes Tourisme -, services tourisme de la Région et des Départements, GAL et Pays, chambres consulaires, partenaires techniques) permet d'assurer la cohérence des actions, la mutualisation des expertises et l'articulation entre les différentes échelles territoriales.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités et leurs Offices de tourisme	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Promouvoir des pratiques touristiques durables							
Accompagner la qualification des prestations de tourisme durable	C/O/I	P	C / O / I	O / I	I / F	F / R	P
Favoriser le développement de l'offre d'itinérance et de pratique d'activités de pleine nature	I / P	P	C / O	I / O	F	R	P
Communiquer sur l'offre de tourisme durable et promouvoir la destination	C / O	P	P	P	I / F	R	P
Sensibiliser les visiteurs (habitants et touristes) à la fragilité des espaces naturels et aux bonnes pratiques à adopter	C / O	P	P	P	P	P	P
Adapter l'offre touristique dans une optique de transitions environnementales et sociales vertueuses	I / P	P	C / O / I	I / F	I / F	I / F	P
Encourager un développement concerté et maîtrisé des sports de nature	P	P	O / I	P	C	P / F	P
Développer l'astrotourisme	C	O	O	P	F	F	P
Innover et expérimenter des offres touristiques de niche, ou de prestige	C / O	P	O / P	P	F	F	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les partenaires s'engagent, dans le cadre de cette fiche mesure, à :

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir les actions du Parc en faveur d'un développement touristique durable, fondé sur la pleine nature, l'itinérance et la qualité des expériences proposées.
- Associer le Parc à la politique régionale de développement de l'itinérance cyclable et des mobilités

touristiques décarbonées.

- Accompagner la qualification des prestataires touristiques du territoire (labels, démarches de progrès, professionnalisation).
- Soutenir la structuration d'une éco-destination Parc, lisible à l'échelle régionale et nationale.
- Accompagner les acteurs du tourisme dans leur adaptation au changement climatique et leurs transitions environnementales et sociales.
- Encourager la professionnalisation des acteurs via l'offre de formation de la MONA et du Comité régional du tourisme.
- Articuler les actions du Parc avec les priorités de la feuille de route régionale du tourisme durable.

Départements :

- Soutenir les projets du Parc et des acteurs locaux contribuant à la valorisation touristique durable des patrimoines naturels, culturels et paysagers.
- Participer à la structuration et à la promotion d'une offre d'itinérance et de pleine nature cohérente avec les stratégies départementales.
- Accompagner la qualification des sites, équipements et événements touristiques, en veillant à la préservation des milieux et à la gestion des flux.
- Contribuer aux actions de sensibilisation des visiteurs et des habitants aux enjeux du tourisme responsable.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Intégrer les objectifs de tourisme durable et d'itinérance dans leurs stratégies de développement touristique et leurs politiques d'aménagement.
- Soutenir et relayer les actions du Parc auprès des Offices de tourisme et des prestataires du territoire.
- Accompagner les projets structurants en lien avec les activités de pleine nature, l'accueil des visiteurs et l'adaptation au changement climatique.
- Favoriser l'accessibilité des loisirs de proximité pour les habitants, en lien avec la qualité du cadre de vie.

Communes :

- Être relais des actions de sensibilisation et de communication portées par le Parc et les partenaires institutionnels.
- Veiller à la bonne intégration des projets touristiques dans leur environnement local et paysager.
- Participer à la valorisation des sites, équipements et itinéraires touristiques dans une logique d'accueil, de partage des usages et de préservation des milieux.
- Favoriser l'accès des habitants aux espaces de loisirs de proximité.

Syndicat mixte du Parc :

- Animer et coordonner une dynamique territoriale de tourisme durable, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et les acteurs locaux.
- Apporter une expertise transversale (environnement, paysage, climat, mobilités, patrimoines) au service des projets touristiques.
- Accompagner la qualification de l'offre touristique et la structuration de séjours bas carbone et inspirationnels.
- Assurer la cohérence entre promotion, gestion des flux et préservation des patrimoines.
- Valoriser l'identité et les valeurs du territoire à travers la destination Parc Périgord-Limousin.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc agit comme facilitateur, animateur et garant de la cohérence territoriale, en articulant les politiques touristiques avec les enjeux de transition écologique, d'adaptation climatique et de qualité de vie des habitants. Il se positionne comme un espace d'expérimentation et de mise en réseau, complémentaire des compétences des collectivités et des opérateurs touristiques.

Une cartographie des acteurs est disponible en annexe.

→ Autres partenaires

Fédération des Parcs, IPAMAC, MONA (Mission des Organismes de tourisme de Nouvelle-Aquitaine), Universités, Clubs de pratique sportive, ligues et comités sportifs, associations, acteurs culturels, patrimoniaux, professionnels des métiers d'art et acteurs de l'éducation au développement durable

→ Exemples d'actions possibles

- Concevoir une cartographie touristique dédiée au tourisme durable, mettant en valeur les offres qualifiées du territoire : grandes itinérances (pédestres, cyclables, VTT), prestations engagées dans des démarches de tourisme durable, hébergements et activités accessibles en mobilité douce, ainsi que les espaces de fraîcheur et sites adaptés aux épisodes de fortes chaleurs.
- Développer un séjour bas carbone autour de la Grande Boucle du Parc, en partenariat avec la SNCF et les opérateurs locaux, intégrant l'accès en train, la mobilité douce sur place, l'hébergement engagé et la valorisation des circuits courts alimentaires et culturels.
- Organiser des réunions d'information et d'accompagnement à destination des hébergeurs et prestataires situés à proximité des grands itinéraires (Grande Boucle, Flow Vélo, itinéraires de randonnée), afin de :
 - Favoriser la montée en qualité et l'adaptation de leur offre,
 - Faciliter l'accès aux démarches de qualification et de labellisation (Accueil Vélo, Valeurs Parc, démarches éco-acteurs, etc.),
 - Améliorer le référencement et la visibilité de leurs prestations dans les outils de promotion territoriaux.

→ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
Nombre d'outils et actions de communication réalisés : <ul style="list-style-type: none"> • N = 5 • N+5 = 5 • N+10 = 10 • N+15 = 15 Nombre de prestataires engagés dans des qualifications tourisme durable (labels, chartes, ...): <ul style="list-style-type: none"> • N = 22 • N+5 = 10 • N+10 = 35 • N+15 = 45 	Nombre de séjours inspirationnels créés d'ici 15 ans : <ul style="list-style-type: none"> • N : 1 • N+5 = 2 • N+10 = 5 • N+15 = 8

➔ Références au plan de Parc

Promouvoir des pratiques touristiques durables (mesure 23)

- Office de tourisme
- La Grande Boucle du PNR
- Grandes itinérances en cyclotourisme
- Itinérance de Saint-Jacques-de-Compostelle
- Etang de baignade avec site touristique

Ambition 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 7 : Accompagner les transitions des filières économiques locales

MESURE 24 : SOUTENIR LES TRANSITIONS DU MONDE AGRICOLE



→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesure 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 26.

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++ / Paysage ++ / Climat ++ / Sociétal ++

→ Contexte

Confrontée à des injonctions paradoxales issues d'une mondialisation fragilisant les systèmes agricoles, l'agriculture traverse aujourd'hui une crise structurelle profonde. La majorité des modèles de production actuels se révèlent vulnérables au changement climatique, aux crises énergétiques et sanitaires, ainsi qu'à une forte dépendance aux marchés mondiaux. Dans ce contexte, l'agriculture ne peut plus être pensée uniquement comme un secteur productif : elle constitue un lien essentiel entre le vivant, l'économie locale, l'alimentation et la santé des populations.

La Région Nouvelle-Aquitaine dispose d'un tissu agricole riche et diversifié, fondé sur des productions de qualité qui participent à son excellence gastronomique et à son identité territoriale. Toutefois, cette agriculture est confrontée à des évolutions rapides : dérèglement climatique, pression économique, crises sanitaires, raréfaction de la main-d'œuvre agricole et vieillissement des exploitants. Ces dynamiques entraînent une diminution du nombre d'agriculteurs et un agrandissement des exploitations. La stratégie régionale Néo Terra vise précisément à accompagner la transition agroécologique afin de répondre à ces enjeux, tout en préservant le patrimoine alimentaire régional et la santé des habitants, y compris celle des agriculteurs.

Berceau de la vache limousine, le Parc naturel régional Périgord-Limousin se caractérise par une forte vocation agricole : près de 50 % de son territoire est consacré à l'agriculture, dont environ deux tiers constitués de prairies permanentes. Comme ailleurs, le nombre d'exploitations diminue, la population agricole vieillit et la relève peine à s'installer. Deux dynamiques contrastées coexistent : l'agrandissement des exploitations d'une part, et le développement de petites fermes orientées vers la vente directe et les circuits courts d'autre part. Ces évolutions soulèvent des enjeux majeurs en matière sociale (renouvellement des générations agricoles, conditions de travail, résilience* alimentaire), paysagère, de biodiversité (notamment la régression des prairies naturelles) et climatique.

Les systèmes agricoles du territoire sont particulièrement exposés aux aléas climatiques : sécheresses estivales, gels printaniers, épisodes de fortes précipitations et pressions accrues sur la ressource en eau. Face à ces vulnérabilités, le Parc souhaite poursuivre et renforcer son action d'accompagnement de l'agriculture locale, en articulant adaptation au changement climatique, préservation du patrimoine naturel, qualité des paysages et valorisation des pratiques agricoles durables. À ce titre, en 2025, près de 3 500 hectares de prairies étaient conventionnés avec le Parc au titre de la préservation de la biodiversité, illustrant l'engagement du territoire en faveur d'une agriculture conciliant production, environnement et cadre de vie.

→ Enjeux

- **Préservation durable des espaces agricoles du Périgord-Limousin** en garantissant leur qualité agronomique, paysagère et écologique.
- **Renforcement de l'ancrage territorial et de la résilience des systèmes agricoles.**

→ Objectifs

Les objectifs concourent à développer une agriculture à échelle humaine, économiquement viable, nourricière, créatrice de produits de qualité, résiliente et respectueuse des ressources naturelles tout en préservant le cadre de vie des habitants :

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les infrastructures agroécologiques et les pratiques vertueuses : atteindre la plantation de 20 km de haies par an, maintenir ou contractualiser 5 000 ha de prairies naturelles, et porter la part de la Surface Agricole Utile (SAU) engagée en agriculture biologique à 25 %, ou dans d'autres systèmes agricoles reconnus pour leurs bénéfices environnementaux (agroécologie, systèmes herbagers extensifs, MAEC*, etc.). • Impliquer durablement les élus locaux dans la gestion du foncier agricole : d'ici 6 ans, sensibiliser et former l'ensemble des élus communaux et intercommunaux du Parc aux enjeux du foncier agricole ; d'ici 12 ans, accompagner la mise en œuvre effective de politiques foncières agricoles à l'échelle intercommunale (outils de maîtrise foncière, stratégies d'installation et de transmission). • Accroître l'engagement des entreprises agricoles et agroalimentaires dans les démarches de qualité territoriale : doubler le nombre d'entreprises adhérentes à la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur la durée de la Charte, en lien avec les filières locales et les démarches de transition. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la transmission et l'installation agricoles et soutenir une agriculture de proximité, économiquement viable, créatrice de valeur ajoutée locale et contributive à l'autonomie alimentaire, tout en garantissant des conditions de travail dignes et une qualité de cadre de vie pour les habitants. • Développer des systèmes agricoles durables et résilients, fondés sur les prairies naturelles, les systèmes herbagers, l'agroforesterie et des pratiques favorables à la biodiversité, aux paysages, à la qualité de l'eau et des sols, et à l'adaptation au changement climatique. • Encadrer les usages agricoles de l'eau dans une logique de sobriété et d'adaptation, en privilégiant des solutions compatibles avec la préservation des milieux aquatiques et les équilibres hydrologiques, et orientées vers des productions à forte valeur ajoutée territoriale.

➔ Actions mises en place

- **Valoriser des systèmes agricoles économiquement équilibrés et respectueux des biens communs :** Il s'agit, pour le Parc et ses partenaires, d'accompagner l'émergence, la structuration et le développement de filières agricoles de qualité, identitaires et ancrées territorialement, portées par des agriculteurs engagés pour et avec le territoire.
Cette action repose sur le transfert d'expériences, la mutualisation des connaissances et l'accompagnement vers des démarches de progrès et de labellisation (ex. marque « Valeurs Parc naturel régional », agriculture biologique, démarches agroécologiques reconnues).
Une attention particulière est portée à la préservation des prairies naturelles, de la biodiversité, de la ressource en eau et à l'adaptation au changement climatique, notamment pour les filières d'élevage et l'arboriculture. Le Parc favorise également le lien social entre agriculteurs, habitants et usagers du territoire, en valorisant les pratiques agricoles comme composantes du cadre de vie.
> Pour aller plus loin : le Parc souhaite renforcer les liens avec les établissements d'enseignement agricole afin de travailler la transversalité des enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et alimentaires.
- **Contribuer à la préservation du foncier agricole :** le Parc souhaite accompagner les collectivités dans la mobilisation des dispositifs existants visant à préserver le foncier agricole et à favoriser une agriculture à taille humaine, nourricière et résiliente.
Cette action s'appuie sur la diffusion d'informations et l'animation partenariale autour des outils disponibles : conventions avec la SAFER, espaces-tests agricoles, comités d'installation, partenariats avec Terre de Liens, Paysans de Nature, et prise en compte renforcée des enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT).
Cette action complète les dispositifs existants d'installation agricole et vise explicitement la préservation des biens communs (eau, biodiversité, alimentation, paysages).
- **Accompagner l'adaptation des filières agricoles face au changement climatique :** Le Parc soutient les agriculteurs dans l'adaptation de leurs systèmes de production afin d'améliorer le bien-être des exploitants et des troupeaux, tout en renforçant la résilience des exploitations.
Les actions portent notamment sur la création de zones d'ombre naturelles, le développement de haies fourragères, la sécurisation sanitaire des points d'abreuvement, la protection des cours d'eau et des zones humides, ainsi que la préservation et la restauration des prairies naturelles.
Le Parc encourage également, lorsque cela est pertinent, la reconversion de terres arables vers des systèmes prairiaux durables.
> Pour aller plus loin : en lien avec la recherche et les organismes techniques, le Parc souhaite travailler sur l'identification de seuils climatiques critiques pour certaines productions, et accompagner l'expérimentation de variétés et races adaptées (cultures rustiques, variétés anciennes, cultures populations, diversification des assolements), à partir de diagnostics et d'outils reconnus (Climagri, diagnostics de vulnérabilité, etc.).
- **Encadrer l'irrigation agricole dans une logique de sobriété et de valeur territoriale :** Le Parc accompagne les porteurs de projets dans l'usage raisonnable de l'irrigation, en privilégiant le recours à des retenues existantes déconnectées des milieux aquatiques et humides, lorsque cela est compatible avec les objectifs de préservation de la ressource en eau.
Cet accompagnement cible prioritairement des productions alimentaires locales à forte valeur ajoutée sociale et environnementale, conduites sans intrants chimiques, et contribue à limiter la multiplication des ouvrages afin de préserver les équilibres hydrologiques et la qualité de l'eau.
Les projets sont abordés dans une logique stricte de la séquence Éviter–Réduire–Compenser, dans laquelle le Parc peut jouer un rôle d'appui méthodologique et de proposition.
- **Intégrer pleinement les enjeux eau et biodiversité dans les espaces agricoles :** Le Parc accompagne les agriculteurs volontaires vers des engagements agro-environnementaux et climatiques (MAEC*,

PSE*, ORE*, agroforesterie*, agriculture biologique), ainsi que vers des pratiques agroécologiques innovantes favorables à la biodiversité, aux sols et à la sobriété hydrique (couvertures végétales, paillage, pratiques culturelles simplifiées, agroforesterie).

La priorité est donnée au développement de formations et d'actions de sensibilisation autour des solutions fondées sur la nature et des mesures naturelles de rétention de l'eau (haies, noues, sols vivants). Une vigilance particulière est portée afin que les démarches Carbone ne génèrent pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

> *Pour aller plus loin : le Parc souhaite réaliser, pour les exploitations volontaires, des diagnostics intégrés « eau et biodiversité », ainsi que des notes d'enjeux environnementaux lors de nouvelles installations agricoles.*

- **Développer des programmes expérimentaux et de recherche appliquée :** En partenariat avec les organismes de développement agricole et le monde de la recherche (INRAE, CNRS), le Parc engage des programmes expérimentaux sur les solutions fondées sur la nature, notamment autour de la régulation biologique des ravageurs et de la valorisation des variétés et des races locales dans les systèmes d'exploitation.

L'objectif est de lancer plusieurs projets pilotes portant sur les interactions entre cultures, auxiliaires de cultures et biodiversité fonctionnelle. Le Parc poursuit notamment les travaux engagés en arboriculture sur le rôle des chauves-souris dans la régulation des insectes ravageurs du châtaignier, ainsi que l'étude de la contribution des pollinisateurs sauvages en arboriculture et maraîchage.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des démarches initiées lors de la précédente Charte et du programme LIFE Abeilles Sauvages, qu'il convient de consolider et d'amplifier.

- **Animer une gouvernance locale de l'agriculture et de l'alimentation :** Il s'agit pour le Parc de mettre en place une gouvernance dédiée, fondée sur un comité de suivi et des groupes thématiques associant les partenaires techniques et financiers, dont les organismes de conseil agricole.
Cette gouvernance s'appuie sur un observatoire permettant de coordonner, suivre et évaluer les actions agricoles et alimentaires du Parc. Dans ce cadre, le Parc organise des journées techniques et des temps d'échanges afin de favoriser le partage d'expériences, la montée en compétence collective et l'appropriation des transitions agricoles par l'ensemble des acteurs du territoire.

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin. Elle s'appuie sur une commission thématique dédiée, garantissant l'orientation stratégique et le suivi politique des actions.

La mise en œuvre opérationnelle repose sur un groupe de travail interne au syndicat mixte, articulé avec un groupe de partenaires associant les organisations professionnelles agricoles, les organismes de conseil et de développement, ainsi que le conseil scientifique du Parc.

Cette gouvernance vise à assurer une approche partagée, transversale et scientifiquement étayée, en cohérence avec les politiques agricoles, alimentaires, environnementales et climatiques du territoire.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat

Actions de la mesure	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Renforcer les espaces de dialogues et de rencontres autour de l'agriculture	C, O, I	P	O	O, I	I, F	F	P
Valoriser les agriculteurs engagés dans des démarches de qualité	C, O, I	P	P	O, I, F	F	F, R	P
Acculturer les élus locaux sur les questions foncières et sur l'installation agricole	C, O, I	P	O, F	O, F	P	F	P
Accompagner les filières agricoles face aux évolutions climatiques	O, I	P	P	F	C+, F	F, R	P
Intégrer les enjeux eau et biodiversité dans les espaces agricoles	C, O, I	P	P	F	F	F, R	P
Engager des programmes expérimentaux, avec les organismes de conseils agricoles et le monde de la recherche (INRAE CNRS) sur le thème des solutions fondées sur la nature.	O,	P	P	F	C, F	F	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences respectives, l'État, la Région, les Départements, les EPCI, les communes et le syndicat mixte du Parc s'engagent, dans le cadre de cette fiche mesure, à contribuer activement aux transitions agricoles du Périgord-Limousin.

État :

- S'appuyer sur le Parc naturel régional comme territoire prioritaire d'expérimentation pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature en agriculture (biodiversité fonctionnelle, eau, sols, paysages).
- Favoriser l'articulation entre politiques agricoles, environnementales et climatiques sur le territoire du Parc, notamment à travers les dispositifs agro-environnementaux et climatiques.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Accompagner le maintien et le développement d'une agriculture durable, résiliente et économiquement viable sur le territoire du Parc, en cohérence avec la stratégie Néo Terra.
- S'appuyer sur le Parc pour expérimenter et diffuser des politiques innovantes d'accompagnement au changement de pratiques agricoles face aux enjeux climatiques, écologiques et sanitaires.
- Soutenir les démarches territoriales intégrées associant agriculture, alimentation, biodiversité, eau et paysages.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Accompagner les dynamiques locales en faveur d'une agriculture résiliente, notamment à travers leurs politiques agricoles, environnementales, foncières et de solidarité territoriale.
- Appuyer les actions du Parc en lien avec la préservation des prairies, de la ressource en eau et des paysages agricoles.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Intégrer les enjeux agricoles dans les documents de planification et d'aménagement, en favorisant des zonages agricoles fonctionnels, perméables et multifonctionnels, permettant des liens entre espaces de vie et espaces de production vivrière (maraîchage de proximité, vergers, ceintures alimentaires).
- Soutenir l'installation, la transmission et la diversification des exploitations agricoles en lien avec leurs PCAET et politiques foncières.

Communes :

- Faciliter l'accès au foncier agricole pour l'installation et la transmission des exploitations, en lien avec les outils existants (Safer, conventions foncières, partenariats associatifs).
- Favoriser l'acceptabilité sociale des projets agricoles et jouer un rôle de relais local auprès des habitants.

Syndicat mixte du Parc :

- Assurer un rôle de chef de file, facilitateur et animateur territorial des transitions agricoles, en articulant les politiques publiques, les dispositifs techniques et les initiatives locales.
- Accompagner les agriculteurs et les collectivités dans l'intégration des enjeux de biodiversité, eau, sols, paysages, climat et santé dans les systèmes agricoles.
- Porter des actions expérimentales, des démarches de recherche-action et de diffusion des bonnes pratiques, en lien avec les partenaires techniques, scientifiques et professionnels.
- Veiller à la cohérence des actions agricoles avec les autres mesures de la Charte, notamment celles relatives à l'alimentation, à l'eau, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin joue un rôle de chef de file, d'animateur et de facilitateur territorial des transitions agricoles, en mettant en cohérence les politiques publiques, les dispositifs techniques et les initiatives locales. Il apporte une expertise de proximité, fondée sur une connaissance fine des milieux, des systèmes agricoles et des enjeux climatiques, pour accompagner les agriculteurs et les collectivités vers des pratiques plus résilientes, respectueuses de l'eau, des sols, de la biodiversité et des paysages. Le Parc agit comme territoire d'expérimentation et de démonstration, favorisant l'innovation, la recherche-action et la diffusion des bonnes pratiques, tout en assurant l'articulation entre agriculture, alimentation, santé et qualité du cadre de vie au service d'un projet de territoire durable.

→ Autres partenaires

Tous les partenaires publics et privés, et en particulier :

Institutions et structures professionnelles agricoles, Agence de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, agriculteurs et leurs collectifs, Agrobio, ADEAR* Limousin, Associations de défense de l'environnement, CAAP 24, CIVAM*, coopératives agricoles, Etablissement Publics de Bassins, Fédérations de chasse, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Maison des Paysans de Dordogne, magasins de producteurs, Organismes de conseils agricoles (Chambres d'agriculture notamment), Prom'Haies, SAFER*, Solidarité Paysans, Syndicats à compétence GEMAPI, Terre de liens, Tiers-Lieu.

→ Exemples d'actions possibles

- Conventionner avec la SAFER pour que les élus locaux soient informés des mouvements fonciers agricoles pour faciliter leur implication.
- Diagnostiquer la vulnérabilité d'une ferme d'élevage face aux canicules pour expérimenter des solutions d'adaptation.
- Développer de nouveaux cahiers des charges Valeurs Parc naturel régional en complément de Volailles, Châtaignes, Produits laitiers et Miel.

→ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre d'actions (animations, formations, partage d'expériences, accompagnement) en lien avec l'agriculture menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : + 35 • N+10 : + 70 • N+15 : + 100 <p>Nombre de projets expérimentaux (ravageurs, changement climatique, eau) menés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +2 • N+10 : +4 • N+15 : +5 	<p>Nombre de kms de haies plantées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +100 kms • N+10 : +200 kms • N+15 : +300 kms

→ Références au plan de parc

Pas de référence particulière car à l'échelle du Parc

Possibilité de faire apparaître les entreprises déjà marquées Valeur Parc.

AMBITION 2 : Le Périgord-Limousin, un territoire engagé dans les transitions

Orientation 7 : Accompagner les transitions des filières économiques locales

MESURE 25 : FAIRE DES TRANSITIONS, UNE OPPORTUNITE POUR LES METIERS D'ART DU PERIGORD-LIMOUSIN.

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 12, 17, 18, 21.

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité + / Paysage + / Climat ++ / Sociétal ++

→ Contexte

Dans un contexte marqué par le changement climatique, la tension croissante sur les ressources, ainsi que par des transformations économiques et sociétales profondes, les métiers d'art apparaissent comme une filière à fort potentiel pour concilier durabilité, créativité, innovation, identité locale et développement économique territorial.

En Périgord-Limousin, le secteur des métiers d'art constitue un tissu économique et culturel structurant. Il rassemble plus de 300 professionnels exerçant plus de 80 métiers d'art différents, représentant environ 1 500 emplois, répartis sur près de 70 communes du territoire. Cette filière se caractérise majoritairement par des ateliers individuels et micro-entreprises (près de 80 % d'artisans isolés), complétés par quelques structures de taille moyenne ou plus importante. Profondément enracinés localement, ces professionnels participent à la vitalité économique, sociale et culturelle des communes, souvent en milieu rural.

Les ateliers de métiers d'art, fortement liés aux ressources locales, aux savoir-faire traditionnels et aux circuits courts, intègrent de plus en plus des logiques de sobriété, d'économie circulaire et de valorisation des ressources locales. Ils contribuent ainsi à une économie créative, résiliente et non délocalisable, en interaction étroite avec les paysages, le patrimoine bâti, les matériaux et l'histoire du territoire.

Dans ce contexte, les transitions écologiques, énergétiques et sociétales constituent une opportunité stratégique pour renforcer et structurer la filière des métiers d'art en Périgord-Limousin. Elles peuvent favoriser l'émergence d'une filière plus lisible et plus robuste, vectrice de développement économique local (diversification de la base économique des communes, maintien et création d'emplois, renforcement du commerce de proximité), de revitalisation des bourgs et d'amélioration de l'habitabilité des territoires. Elles participent également à la qualification de l'identité du Parc, en cohérence avec son histoire, ses paysages et le sentiment d'appartenance de ses habitants.

Territoire de savoir-faire et d'accueil pour plus de 300 professionnels des métiers d'art, toutes activités confondues, le Parc naturel régional Périgord-Limousin dispose ainsi des atouts pour se positionner comme territoire démonstrateur et pionnier des transitions appliquées aux métiers d'art. Il entend poursuivre et renforcer l'accompagnement des professionnels afin de faire des transitions écologiques non pas une contrainte, mais un levier de transformation des pratiques, de préservation des ressources, d'innovation et de nouvelles dynamiques économiques, en cohérence avec les politiques nationales et régionales en faveur des métiers d'art.

→ Enjeux

- Renforcement de la résilience économique, écologique et sociale du territoire en s'appuyant sur les métiers d'art comme filière de proximité, créatrice de valeur et faiblement délocalisable.
- Pérennisation, transmission et développement des métiers d'art en Périgord-Limousin, en consolidant l'emploi local, l'installation de nouveaux professionnels et l'attractivité des communes.
- La transition écologique de la filière métiers d'art, en faisant évoluer les pratiques de production, l'accès aux ressources, les modes de diffusion et les usages, dans une logique d'économie circulaire et de sobriété.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser 25 % des professionnels des métiers d'art exerçant leur activité sur le territoire à la transition écologique d'ici 15 ans. • Engager 50 ateliers dans des démarches de transition d'ici 15 ans. • Proposer 3 projets pilotes d'innovation croisée (artisanat, design, aménagements du territoire, habitabilité...) d'ici 15 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les professionnels des métiers d'art dans la réduction de leur impact environnemental, en lien avec l'économie circulaire locale (Tiers-lieux, Fab labs, Ressourceries...). • Encourager et promouvoir des circuits courts de production et de consommation durables dans l'activité métiers d'art, notamment en lien avec l'ESS. • Encourager l'installation de nouveaux professionnels porteurs de projets durables.

→ Actions

- **Accompagner les artisans du bâtiment et les professionnels des métiers d'art dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique :** Il s'agit pour le Parc, en lien étroit avec les missions Développement économique et PCAET* des EPCI, la Région Nouvelle-Aquitaine et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), d'accompagner les professionnels des métiers d'art et de l'artisanat dans l'intégration des enjeux climatiques, environnementaux et de ressources au cœur de leurs pratiques et de leurs démarches de création.
La priorité est donnée à la promotion d'un approvisionnement local et durable en matières premières, notamment les matériaux biosourcés et géosourcés (bois local, chanvre, terre crue, fibres végétales, pierre...), en lien avec les filières régionales existantes, afin de favoriser une économie circulaire territorialisée, sobre en ressources et créatrice de valeur locale.
Cet accompagnement repose sur : la sensibilisation et la formation aux pratiques durables (sobriété des ressources, adaptation des gestes professionnels, éco-conception, gestion des déchets et des sous-produits), la mise en réseau des professionnels avec les filières locales, les structures d'accompagnement et les dynamiques régionales, la facilitation de l'installation et de l'ancrage territorial des artisans et artistes (compréhension du territoire, accès aux ressources, intégration dans les réseaux locaux), le soutien à l'expérimentation et à l'innovation, à travers des appels à projets, des démarches transversales du projet de Parc et des coopérations avec d'autres politiques publiques (habitat, patrimoine, économie, culture).

Le Parc souhaite également s'appuyer sur le rayonnement régional de la filière métiers d'art, notamment à travers des dispositifs de valorisation comme la marque « Made in Nouvelle-Aquitaine », afin de renforcer la lisibilité et la singularité du Périgord-Limousin, en cohérence avec son histoire, ses savoir-faire et le sentiment d'appartenance des habitants.

> Pour aller plus loin, le syndicat mixte du Parc ambitionne de renforcer, auprès des professionnels, la culture du risque (climatique, économique, ressources), et de proposer un accompagnement spécifique pour faire de la transition écologique un levier de création, d'innovation et de préservation durable des ressources, plutôt qu'une contrainte subie.*

- **Faire du Parc un territoire d'opportunités pour les professionnels des métiers d'art et structurer une filière économique forte :** il s'agit pour le Parc et les collectivités territoriales de créer les conditions favorables à l'installation, au maintien et au développement durable des professionnels des métiers d'art, et de renforcer la capacité du Périgord-Limousin à structurer une filière économique solide, créatrice de valeur et adaptée aux enjeux du changement climatique.

Cette ambition repose notamment sur : la mobilisation du patrimoine bâti existant, par la mise à disposition de locaux vacants ou sous-utilisés (ateliers, boutiques, espaces partagés), l'accompagnement des professionnels dans l'accès et l'adaptation aux ressources locales, en anticipant l'évolution de la disponibilité des matières premières (par exemple : diversification des essences, substitution ou adaptation de matériaux comme l'osier, le châtaignier ou d'autres ressources végétales), le soutien à l'innovation dans les pratiques et les modèles économiques, en lien avec l'économie circulaire, la sobriété des ressources et la durabilité des productions.

Au-delà du soutien aux activités, cette action vise à renforcer la résilience économique, écologique et sociale du territoire, en s'appuyant sur les métiers d'art comme leviers de : création d'emplois durables et non délocalisables, valorisation des ressources locales, transmission des savoir-faire, renforcement du lien social, de l'identité culturelle et de l'attractivité des communes.

À travers ces actions, le Parc entend positionner le Périgord-Limousin comme un territoire innovant et démonstrateur, où les métiers d'art contribuent pleinement aux transitions écologiques et sociétales, en valorisant des savoir-faire résilients et ancrés dans leur environnement.

- **Initier une démarche territoriale collective pour le développement des métiers d'art :** Il s'agit, pour le PEEMA, de fédérer les acteurs de la filière et, pour le Parc, d'animer et de structurer une dynamique territoriale partagée associant collectivités, professionnels et partenaires du Périgord-Limousin autour du développement des métiers d'art.

Cette démarche collective vise plusieurs objectifs complémentaires : conforter l'accueil et l'installation de professionnels, en favorisant la présence d'ateliers, de lieux de production, de découverte et de transmission, développer une offre structurée d'ateliers, d'événements et de temps culturels, en appui aux porteurs de projets et aux professionnels (conseil, accompagnement, mise en réseau), valoriser l'apport des métiers d'art au développement local, notamment en matière de commerce de proximité, de lien social, de revitalisation et d'habitabilité des communes, renforcer la visibilité de la filière, par la participation coordonnée à des salons, manifestations et actions de promotion portées par la Région Nouvelle-Aquitaine ou d'autres partenaires.

> Pour aller plus loin, le Parc et ses partenaires souhaitent impulser une stratégie systémique d'intégration des métiers d'art dans les politiques territoriales, en cohérence avec la feuille de route régionale de la filière Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'art.

À titre d'exemple, des coopérations ciblées pourraient être développées avec des équipements structurants tels que la Cité du Cuir de Saint-Junien.

Le Parc et les EPCI entendent également accompagner les initiatives émergentes et les démarches collectives structurantes, contribuant à l'installation de professionnels, à la promotion des savoir-faire, à la commercialisation des productions et au maintien durable des métiers d'art sur le territoire.

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, dans le cadre de sa mission de coordination des politiques culturelles et de développement territorial, et suivie par la commission du Parc compétente en matière de culture. Elle s'appuie sur un partenariat étroit avec le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord-Limousin (PEMA), acteur structurant et référent de la filière à l'échelle du territoire, garant de l'accompagnement des professionnels et de la dynamique sectorielle.

La Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de sa compétence en matière de développement économique, de formation et de structuration des filières culturelles et créatives, ainsi que les communautés de communes, compétentes pour l'accueil des entreprises et l'aménagement du territoire, sont pleinement associées à la gouvernance de la mesure. Le Parc assure un rôle de facilitateur, d'animateur et de mise en cohérence des initiatives, en veillant à l'articulation avec les autres politiques de la Charte (revitalisation des bourgs, attractivité, transitions écologiques), sans se substituer aux organismes professionnels ni aux opérateurs spécialisés des métiers d'art.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions de la mesure	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Accompagner les Professionnels des Métiers d'art dans la prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans leur pratique et approche artistique.	C	P	O	P	O, I, F	I, F	P
Faire du Parc une source d'opportunité pour les professionnels des Métiers d'art et développer pour le territoire une filière forte, vectrice de développement économique.	C	O, I, F	O, I, F	O, I, F	O, I, F	I, F	O, I, F
Initier une démarche de territoire collective pour le développement des Métiers d'art.	C	O, I, F	O, I, F	O, I, F	O, I, F	I, F	O, I, F

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les partenaires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Soutenir la filière Métiers d'art, par un appui en ingénierie et un soutien financier ;
- Se faire le relais auprès du Parc, des appels à projets pouvant concerner les collectivités engagées dans la démarche et les artisans d'art.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Apporter un soutien au développement de la filière Métiers d'art au travers la promotion de cette dernière (salons, marques...) ;
- Soutenir la filière Métiers d'art, par un appui en ingénierie et un soutien financier.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Apporter un soutien au développement de la filière Métiers d'art au travers la promotion de cette dernière (salons, marques...) ;
- Participer au soutien de la filière, au travers d'un regard environnemental et touristique.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Prévoir dans leurs feuilles de route Développement économique et PCAET, un accompagnement spécifique du secteur Métiers d'art en Périgord-Limousin (sobriété énergétique, hydrique, foncière...) ;
- Apporter un soutien au développement de la filière Métiers d'art au travers la promotion de cette dernière (relais communication) ;
- Attribuer des aides à l'installation et/ou reprise d'activité des artisans d'art ;
- Aider à la recherche de locaux vacants pour la création et la vente des produits de la filière ;
- Participer aux rencontres et échanges initiés par le syndicat mixte.

Communes :

- Aider à la recherche de locaux vacants pour la création et la vente des produits de la filière ;
- Se faire le relais des actions proposées par le syndicat mixte ;
- Être facilitatrice d'implantations d'entreprise (accueil des artisans) ;
- Participer aux rencontres et échanges initiés par le syndicat mixte.

Syndicat mixte du Parc :

- Soutenir la filière Métiers d'art du Périgord-Limousin dans son développement économique ;
- Accompagner la filière Métiers d'art dans les transitions écologiques à engager (adaptation au changement climatique) ;
- Participer aux rencontres initiées par les EPCI.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin apporte une plus-value par sa capacité à relier les métiers d'art aux enjeux territoriaux de transition écologique, d'attractivité et de revitalisation des communes. Il agit comme facilitateur et animateur, en complémentarité des acteurs spécialisés, pour structurer une filière ancrée localement et résiliente. Le Parc garantit ainsi la cohérence des actions avec le projet de territoire et les autres politiques de la Charte.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Agence culturelle départementale de la Dordogne, Agence de la transition écologique (ex-ADEME), Associations et collectifs citoyens liés à la valorisation et la diffusion des métiers d'art, Associations naturalistes, Ateliers d'art de France, **Chambres consulaires**, Établissements de recherche, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France, Institut national des savoir-faire, Organismes de formation (écoles de design, ...), Pays et organismes conseillers en développement, Pépinières créatives (Fablabs, tiers lieux...), **Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord-Limousin**, **Professionnels des Métiers d'art et leurs représentants**, Professionnels et acteurs du tourisme, du domaine économique, de la communication, Structures d'éducation et de sensibilisation au développement durable, URSCOP, Universités...

➔ Exemples d'actions possibles

- Mise en place d'une matière-thèque : base de données des recherches et des ressources naturelles locales/bois, pierre, fibres végétales, terres, etc. ; et d'une cartographie des filières courtes
- Diagnostic environnemental des ateliers (énergie, matériaux, transport...) et recommandations, pistes de financements et de soutiens techniques, sensibilisation (session d'échange entre ateliers ayant engagé la démarche).
- Organisation de rencontres et ateliers de sensibilisation pour élus et agents territoriaux, (ateliers sur les enjeux et apports des métiers d'art pour l'économie locale), proposition d'outils d'aide à la décision et au passage à l'acte (création d'un guide pratique « Métiers d'art et développement local » à destination des collectivités sur la base d'argumentaires, d'idées, de bonnes pratiques et d'exemples).

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre d'ateliers engagés d'ici 15 ans dans une démarche de transition au travers des PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +10 • N+10 : +20 • N+15 : +50 <p>Nombre d'outils développés par le Parc pour accompagner les professionnels Métiers d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 1 • N+5 : 2 • N+10 : 4 • N+15 : 4 	<p>Nombre de collectivités engagées dans une démarche ou politique de soutien aux Métiers d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 3 • N+5 : 5 • N+10 : 25 • N+15 : 45

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 7/ 8/ 9

➔ Références au Plan de Parc

Faire des transitions une opportunité pour les métiers d'art (mesure 25)



Réseau des métiers d'art

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

ORIENTATION 8 : FAIRE VIVRE UNE CULTURE DE TERRITOIRE

MESURE 26 : FAVORISER UN ACCUEIL DE QUALITE AU SERVICE DU VIVRE-ENSEMBLE EN PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

M11, 18, 23, 27, 30, 31, 32

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité + / Paysage + / Climat + / Sociétal ++

→ Contexte

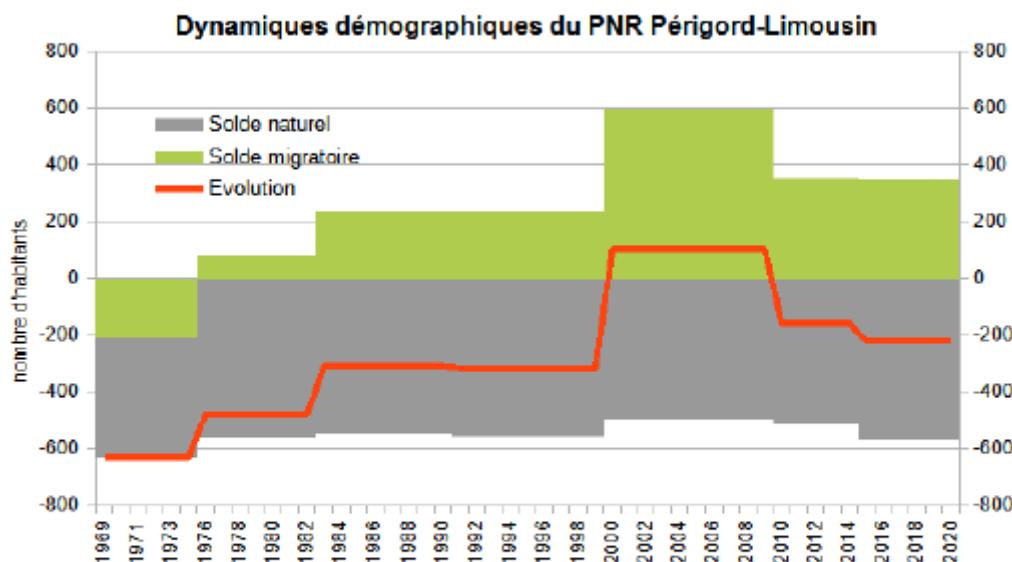
Le Parc naturel régional Périgord-Limousin connaît un léger solde migratoire positif, estimé à environ +500 habitants, à rapporter à une population d'environ 50 000 habitants. Cette évolution demeure modeste et variable selon les périmètres considérés (communes du Parc ou intégration des villes-portes). Elle ne saurait, à elle seule, traduire une attractivité démographique forte ou homogène.

Le territoire accueille néanmoins des profils diversifiés de nouveaux habitants, souvent en quête de qualité de vie ou attirés par un coût résidentiel perçu comme plus accessible, notamment des retraités. Ces installations se heurtent toutefois à des freins structurels importants : faible disponibilité locative, inadéquation du bâti ancien, accès constraint aux services de proximité et à la santé. Parallèlement, le territoire est marqué par une désertification progressive de certains services, accentuant les fragilités sociales et territoriales.

Les dynamiques d'accueil s'accompagnent parfois de représentations idéalisées du monde rural, générant des incompréhensions avec les réalités locales : activités agricoles et forestières, projets d'énergies renouvelables, évolution des paysages productifs. L'accueil ne peut ainsi être pensé comme un processus unilatéral : il repose sur une relation réciproque, dans laquelle habitants en place et nouveaux arrivants doivent pouvoir entendre et comprendre les besoins, usages et contraintes de chacun.

L'élargissement récent du périmètre du Parc, avec l'intégration de quinze communes réparties sur trois départements, dont quatre en Charente, représente une évolution majeure, correspondant à près de 20 % de population potentiellement supplémentaire. Cette extension implique d'associer de nouveaux habitants et acteurs locaux au projet de territoire et de partager les valeurs portées par la Charte.

Dans ce contexte, l'attractivité du Périgord-Limousin ne se mesure pas à l'aune de la seule croissance démographique, mais à sa capacité à accueillir durablement, à maintenir du lien social, à garantir l'accès aux services et à préserver les équilibres territoriaux. C'est dans cette perspective que le Parc souhaite accompagner les communes et les intercommunalités dans la construction d'une politique d'accueil partagée, fondée sur l'hospitalité, la médiation et le vivre-ensemble.



Source données :

Le PNR Périgord-Limousin - Portrait statistique et dynamiques actuelles
INSEE – Juin 2023

➔ Enjeux

- **Lien social et le vivre-ensemble** : favoriser la compréhension et la cohésion entre habitants de longue date et nouveaux arrivants face aux mutations du territoire.
- **L'attractivité territoriale durable et réaliste**, fondée sur la qualité de l'accueil, l'accès aux services, la cohésion sociale et l'acceptation des activités productives locales.
- **L'acceptabilité, la lisibilité et l'efficacité de l'action publique locale**, en renforçant l'association des habitants aux projets du Parc et le rôle du syndicat mixte comme acteur de médiation et de dialogue.

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> ● Présenter et partager le projet du syndicat mixte aux habitants et acteurs locaux de 100% des nouvelles communes du Parc, dans les 2 années suivant le renouvellement de la charte ● Mobiliser 100% des communes et EPCI signataires d'ici 10 ans, dans la création d'une politique locale d'accueil des nouveaux arrivants et de partage des valeurs Parc 	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la compréhension du projet de territoire et la participation active des habitants du Parc ● Favoriser la cohésion sociale entre anciens et nouveaux habitants ainsi qu'entre des groupes aux attentes diverses. ● Maintenir un développement économique et touristique durable

<ul style="list-style-type: none"> 80 % des acteurs touristiques engagés dans la marque valeur Parc prise en compte des spécificités du territoire et au moins 50 % des acteurs engagés dans des démarches de labellisation promue par le Parc (accueil vélo, Eco-charte Dordogne-Périgord...) 	
---	--

➔ Actions

- Accompagner l'inclusion pleine et entière des nouvelles communes dans le projet de Parc :** La priorité pour le syndicat mixte est de renforcer la compréhension des missions, des valeurs et des modes d'intervention du Parc naturel régional Périgord-Limousin, en particulier dans les communes récemment intégrées. Il s'agit de clarifier le rôle du Parc, les types de projets accompagnés et les modalités de sollicitation du syndicat mixte par les communes, les professionnels et les habitants. Des temps d'échange et de rencontre seront organisés dans chaque nouvelle commune au cours des deux premières années de la Charte afin d'apporter une information claire, de répondre aux questionnements et de prévenir les incompréhensions ou idées reçues.
>Pour aller plus loin, le syndicat mixte veillera à une présence renforcée sur ces territoires durant les cinq premières années suivant le renouvellement de la Charte, notamment à travers son programme d'animations grand public et de médiation territoriale.
- Mieux comprendre et suivre le « climat social » du territoire :** Il s'agit pour le syndicat mixte de construire avec les communes un outil simple de type « baromètre du vivre-ensemble », adapté aux réalités du territoire. Les communes volontaires, en lien avec leur EPCI, pourront expérimenter des enquêtes locales permettant d'identifier les leviers et fragilités du lien social, puis de partager ces enseignements à l'échelle du Parc afin d'alimenter une réflexion collective.
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans une logique réciproque :** La priorité pour le syndicat mixte est d'encourager les communes et les EPCI à se saisir collectivement des enjeux d'accueil et d'intégration, en mutualisant leurs ressources et leurs initiatives. Il s'agit de développer des dispositifs et supports adaptés à la diversité des profils des nouveaux arrivants (cf. mesure 27) : lettres ou packs d'accueil, annuaires d'acteurs locaux, référents de village, temps de rencontres, etc. Le syndicat mixte s'associera aux initiatives locales existantes en apportant des outils de valorisation des spécificités territoriales, des valeurs du Parc et des acteurs locaux, afin de contribuer à la construction d'une culture commune partagée, qui fera l'objet d'un suivi spécifique.
>Pour aller plus loin, des actions expérimentales pourront être conduites par les communes et les EPCI : accueil spécifique des nouvelles activités économiques, mise en relation entre habitants anciens et nouveaux, réseaux d'entraide ou projets collectifs favorisant l'ancre local et l'implication citoyenne.

Points de vigilance méthodologique :

- Veiller à une démarche d'accueil réciproque, considérant les nouveaux arrivants comme une richesse pour le territoire ;
- Diffuser une information factuelle et équilibrée sur les réalités de la vie rurale ;
- Déconstruire les représentations simplificatrices, qu'elles concernent les « néo-ruraux » ou les habitants de longue date.
 - Accueillir les visiteurs dans le respect des valeurs Parc :** Il s'agit de permettre aux visiteurs de comprendre qu'ils découvrent un territoire de Parc naturel régional, porteur de patrimoines riches mais fragiles et d'un projet de développement spécifique. Le syndicat mixte poursuit la formation des

acteurs touristiques locaux (guides, offices de tourisme, hébergeurs, fermes en vente directe...) afin d'en faire de véritables ambassadeurs du Parc (cf. mesure 31), capables de valoriser l'identité naturelle, culturelle et paysagère du territoire.

>Pour aller plus loin, le syndicat mixte souhaite renforcer l'appropriation des valeurs du Parc par certains agents des collectivités locales, améliorer la lisibilité du périmètre du Parc dans l'espace public (signalétique), et accompagner les communautés de communes dans la structuration d'une offre touristique cohérente et qualitative favorisant des séjours plus longs et une immersion respectueuse du territoire.

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin au sein d'une commission thématique dédiée, en copilotage avec les communes et les EPCI volontaires, afin de garantir une mise en œuvre ancrée dans les réalités locales.

Le Conseil consultatif des habitants (2026-2041) est mobilisé de manière ponctuelle et sur saisine, pour répondre à des questions ciblées liées à l'accueil, au vivre-ensemble et à l'appropriation du projet Parc. Il ne constitue ni un organe permanent ni un espace de représentation politique ; ses membres sont renouvelés régulièrement afin d'éviter toute appropriation durable ou posture de tribune.

La gouvernance repose sur deux niveaux complémentaires : un niveau stratégique, assuré par la commission thématique ; un niveau opérationnel, via des groupes de travail temporaires associant collectivités, agents communaux (premiers ambassadeurs du Parc) et acteurs clés de l'accueil résidentiel (notaires, agences immobilières, professionnels concernés).

Cette organisation garantit une gouvernance partagée, pragmatique et légitime, respectueuse du rôle des élus et ouverte à l'expertise d'usage des habitants.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions de la mesure	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Permettre l'inclusion pleine et entière des nouvelles communes dans le projet Parc	C O I	O	P	P	F	P	O
Améliorer la connaissance du « climat social » sur le territoire	I	C	P	P	F	P	C
Favoriser l'intégration des nouveaux habitants	O I	C O	P	P	F	P	C O
Accueillir les visiteurs dans le respect des valeurs du Parc	O I	P	C(Offices de tourisme), O	C (si SPL)	F	P	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les partenaires (Etat, Région, Département, EPCI, communes), s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Soutenir la politique d'accueil impulsée par le syndicat mixte

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Accompagner les actions du PNR sur les priorités définies dans la feuille de route régionale du tourisme durable
- Soutenir la qualification des prestataires touristiques
- Accompagner la structuration d'une offre d'éco-destination du PNR
- Accompagner les acteurs du tourisme à l'adaptation au changement climatique et les soutenir dans les transitions
- Encourager la professionnalisation des acteurs à travers l'offre de formation de la MONA et du CRT.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Faciliter la formation des agents départementaux en charge du tourisme

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Poursuivre la politique d'accueil des touristes en lien avec le syndicat mixte et les communes
- Imaginer et mettre en œuvre une approche spécifique d'accueil en direction des nouvelles activités économiques installées localement, en lien avec le syndicat mixte et les communes

Communes :

- Améliorer la connaissance du « climat social » sur le territoire
- Instaurer une politique d'accueil des nouveaux habitants à l'échelle communale, en lien avec les EPCI
- Créer des temps d'information et de supports dédiés aux nouveaux arrivants
- Favoriser les rencontres et le dialogue entre anciens et nouveaux habitants
- Faciliter la mise en relation des nouveaux habitants avec le syndicat mixte du Parc et les EPCI

Syndicat mixte du Parc :

- Créer et partager un « baromètre social » type, en lien avec les communes
- Créer des supports de valorisation des patrimoines, adaptés aux nouveaux arrivants
- Se mettre en lien avec les collectivités pour les inciter à déployer la politique d'accueil
- Faire connaître le territoire aux acteurs relais (tourisme, élus, agents (inter-)communaux...)

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc apporte une neutralité institutionnelle, une connaissance fine des dynamiques sociales et territoriales et une capacité d'animation à l'échelle intercommunale, que les communes ne peuvent porter seules. Il garantit une approche équilibrée de l'accueil, fondée sur la réciprocité entre habitants, nouveaux arrivants et acteurs

locaux, et veille à la cohérence des actions avec les valeurs du projet Parc. Par son rôle de facilitateur, le Parc sécurise les démarches, évite les tensions d'usage et renforce l'adhésion collective au projet de territoire.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR), autres associations locales, Centres communaux d'action sociale (CCAS), Etablissements publics de coopération intercommunale, Maison des Paysans, **Offices de tourisme, Point accueil installation**, Société publique locale (SPL), SPL Terres de Limousin et le collectif Haute-Vienne, tiers-lieux, ...

➔ Exemples d'actions possibles

- Formation des « premiers ambassadeurs du territoire » : sensibilisation et outillage des agents communaux, élus de proximité, professionnels de l'accueil (mairies, offices de tourisme, CCAS, acteurs associatifs) pour qu'ils puissent transmettre une information claire, factuelle et équilibrée sur le Parc, ses valeurs, ses missions et ses projets.
- Renforcement de la lisibilité du Parc dans les lieux de vie quotidiens : signalétique et dispositifs d'information sobres et pédagogiques dans les espaces publics structurants (gares, maisons France Services, mairies, équipements culturels), visant à mieux faire comprendre ce qu'implique vivre dans un Parc naturel régional, au-delà d'une simple logique d'image ou de marque.
- Création d'outils partagés d'information territoriale : élaboration, à l'échelle intercommunale ou du Parc, de supports communs (guides d'installation, kits d'accueil, cartographies des services, des usages et des règles locales) destinés aux nouveaux habitants, aux porteurs de projets et aux professionnels relais (mairies, notaires, agences immobilières).

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Part des nouvelles communes du Parc dans lesquelles ont été organisées des sessions d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N = 0% • N+15 ans : 100% <p>Part des communes et EPCI disposant d'ici 15 ans d'un dispositif d'accueil des nouveaux arrivants, quel qu'il soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : 20% • N+10 : 60% • N+15 ans : 100% 	<p>Amélioration globale des résultats du baromètre social mis en place par les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : baromètre n°1 : état initial • N+10 : baromètre n°2 : amélioration des résultats • N+15 ans : baromètre n°3 : amélioration ou stabilisation des résultats

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1/ 8

➔ Références au plan de parc

Zoom dynamiques sociétales, productives et identitaires

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Orientation 8 : Faire vivre une culture de territoire

MESURE 27 : INFORMER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES PUBLICS DU PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

M26, 30, 31, 32

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++ / Paysage ++ / Climat ++ / Sociétal +++

→ Contexte

Les Parcs naturels régionaux fondent leur action sur l'adhésion, la coopération et la construction collective des projets de territoire. Dans ce cadre, informer, expliquer et sensibiliser constituent des leviers essentiels pour partager les enjeux locaux, rendre visible l'action du Parc et accompagner les transitions écologiques, sociales et économiques à l'œuvre.

Sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, la compréhension fine des patrimoines, des équilibres locaux et des évolutions en cours conditionne la capacité des habitants, des élus et des acteurs socio-économiques à s'impliquer durablement. La communication et l'éducation au territoire constituent ainsi des prérequis indispensables pour susciter l'appropriation du projet de territoire, favoriser l'évolution des pratiques et encourager l'engagement citoyen (en lien notamment avec la mesure 30).

Depuis sa création, le syndicat mixte développe des actions de partage des connaissances et de sensibilisation à destination des acteurs locaux. La charte 2011-2026 a notamment renforcé l'action en direction du jeune public, à travers trois programmes éducatifs structurés, touchant chaque année en moyenne 1 800 enfants de 3 à 18 ans. Ces actions ont contribué à ancrer une culture commune autour des patrimoines naturels, paysagers et culturels du Parc.

Parallèlement, la mission de sensibilisation du Parc s'est traduite par un accompagnement ciblé des élus locaux et de nombreux professionnels (tourisme, éducation, agriculture, forêt), au travers de formations, d'outils pédagogiques et d'informations adaptées à leurs réalités de terrain. Cette dynamique se poursuivra et se renforcera au travers des actions portées par l'Ambition 2 et la mesure 31.

Toutefois, le projet de territoire et les missions du Parc demeurent encore insuffisamment connus d'une partie des habitants et des acteurs locaux. Ce constat invite à mieux identifier les publics moins touchés, à comprendre les freins à l'appropriation et à adapter les formats, les messages et les canaux de diffusion. Sans remettre en cause les actions existantes, la période 2026-2041 vise ainsi à élargir et diversifier les publics concernés, afin de renforcer progressivement leur implication dans la mise en œuvre du projet de territoire et des transitions qu'il porte.

➔ Enjeux

- Compréhension partagée des enjeux locaux
- Meilleure connaissance de l'institution Parc et de ses missions
- Meilleure acceptabilité des transitions à mener et mobilisation générale
- Accompagnement au changement de comportement et facilitation du passage à l'action en faveur des transitions

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer une présence du Parc sur minimum 10 évènements locaux par an ● Créer du lien avec 3 nouveaux publics, hors des cibles habituelles du Parc, à échéance 15 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ● Elargir les canaux de diffusion de « l'information Parc » ● Poursuivre la sensibilisation vers le jeune public et l'étendre vers le public jeune adulte ● Renforcer les liens entre la population et le syndicat mixte

➔ Actions

- **Mieux connaître les publics du Parc pour adapter les actions de sensibilisation :** La priorité pour le syndicat mixte est de conduire une enquête sociologique territorialisée, afin de mieux comprendre les profils des habitants du Parc : pratiques quotidiennes, centres d'intérêt, rapport au territoire, attentes, représentations des enjeux locaux et perception du rôle du Parc.
Cette démarche permettra également d'évaluer le niveau de connaissance des missions du syndicat mixte et d'identifier les leviers et freins à l'adhésion aux transitions portées par le projet de territoire. Les résultats serviront de base à l'adaptation des actions de communication et de sensibilisation existantes, ainsi qu'à la définition de nouveaux formats et messages ciblés.
L'enquête sera reconduite en fin de période de charte afin de mesurer l'évolution des perceptions et l'impact des actions menées.
> Pour aller plus loin le Parc cherchera à identifier les freins spécifiques au changement de comportement à l'échelle du territoire, afin d'adapter ses approches pédagogiques et ses outils.
- **Renforcer le sentiment d'appartenance et la culture commune du territoire :** Le Parc souhaite contribuer à la construction d'un imaginaire territorial partagé, à la fois réaliste et désirable, en s'appuyant sur les enseignements de l'enquête sociologique et sur des démarches de type Fabrique des transitions. Cette mise en récit collective vise à donner du sens aux transformations en cours et à favoriser l'adhésion aux choix du projet de territoire.
> Pour aller plus loin, le syndicat mixte veillera à renforcer la visibilité physique du Parc dans l'espace public, notamment par une signalétique harmonisée (panneaux « Commune du Parc » aux entrées de bourg, identification sur les bâtiments publics), contribuant à une meilleure lisibilité géographique et symbolique du territoire.
- **Déployer une communication institutionnelle lisible, désirable et engageante :** Il s'agit pour le syndicat mixte d'assurer une communication régulière, accessible et transparente sur ses actions, afin de renforcer la compréhension de son rôle et de ses missions. Le Parc diversifiera ses supports et

canaux de diffusion pour toucher de nouveaux publics, en s'appuyant davantage sur les relais locaux existants.

La priorité est de consolider les liens avec les collectivités adhérentes afin qu'elles deviennent des relais d'information actifs et cohérents du projet de territoire.

Points d'attention méthodologique :

Pour rendre cette communication attractive, le Parc privilégiera la valorisation de projets concrets, l'incarnation des messages par des acteurs locaux et leur inscription dans un récit territorial cohérent.

> Pour aller plus loin, le Parc cherchera à mobiliser de nouveaux relais de diffusion, notamment au sein du tissu associatif, des commerces et des socio-professionnels.

- **Multiplier les espaces d'échange et expérimenter de nouvelles dynamiques citoyennes** : Le Parc renforcera sa présence lors des événements locaux et testera sa participation à des manifestations non directement liées à ses missions, afin d'aller à la rencontre de publics éloignés des politiques environnementales.

La création ou la réactivation de lieux d'accueil et d'échange (points relais, permanences territorialisées, réflexion autour d'une Maison du Parc) sera étudiée pour améliorer l'accessibilité du syndicat mixte à l'échelle du territoire.

> Pour aller plus loin le Parc pourra organiser ponctuellement des événements fédérateurs de plus grande ampleur, favorisant la rencontre entre habitants, élus et acteurs locaux.

- **Valoriser les initiatives locales contribuant au projet de territoire** : Il s'agit pour l'ensemble des signataires de mettre en lumière les projets et acteurs locaux qui participent aux objectifs de la Charte, en s'appuyant sur leurs outils de communication respectifs, afin de renforcer la reconnaissance et l'effet d'entraînement de ces initiatives.

- **Poursuivre et élargir les actions d'éducation et de sensibilisation au territoire** : Le Parc poursuivra et renforcera ses actions d'éducation au territoire, en lien avec l'ensemble de ses missions, à destination de publics variés. La dimension « sensibilisation » sera systématiquement intégrée aux projets portés par le Parc.

La politique éducative s'adressera à l'ensemble des âges, de la petite enfance (0-3 ans) jusqu'aux jeunes adultes et publics post-bac, en s'appuyant sur des formats innovants et adaptés.

La priorité est d'élargir les publics touchés, en particulier vers ceux qui ne sont pas spontanément acquis aux enjeux environnementaux. Les jeunes adultes (20-30 ans) constituent une cible stratégique, afin de favoriser l'évolution des pratiques et une implication future dans la vie du territoire (cf. mesure 30).

-> Pour aller plus loin le Parc expérimentera des actions spécifiques à destination de publics nécessitant des approches différencierées.

- **Former et outiller des personnes ressources comme relais de sensibilisation** : Afin d'amplifier son action, le Parc souhaite former et accompagner des acteurs relais capables de porter les messages du projet de territoire auprès de publics difficiles à atteindre directement.

Ces relais pourront être notamment des enseignants, animateurs jeunesse, guides, agents communaux, secrétaires de mairie ou professionnels en contact avec le public. Ils contribueront à diffuser une culture commune du territoire et à renforcer l'ancre local des actions de sensibilisation.

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, dans le cadre d'une commission thématique dédiée, en lien étroit avec les collectivités partenaires.

Sa mise en œuvre s'appuie sur une dynamique partenariale renforcée avec les acteurs de l'éducation, de la sensibilisation et de la pédagogie du territoire, notamment les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), les réseaux associatifs spécialisés, les établissements scolaires et périscolaires, ainsi que les services de l'Éducation nationale.

Le Parc veille à articuler ses actions avec les réseaux régionaux et territoriaux existants (réseau GRAINE Nouvelle-Aquitaine, CPIE, structures associatives locales), afin de mutualiser les compétences, garantir la cohérence des messages et renforcer l'efficacité des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des publics.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Améliorer la connaissance des différents publics	C O	P	P		F		P
Renforcer le sentiment d'appartenance	C O	O	O	P	I F		
Assurer une communication institutionnelle « désirable »	C O	O	O		I F		O
Multiplier les espaces d'échanges entre habitants et Parc	C O	O	O		I F		
Valoriser les initiatives locales	C O	P	P		F		
Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation	C O	P	O		I F	O	
Former les relais	C O	P	P		I F		
Aller vers de nouveaux publics	C O	P	P		I F		

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

- C** pour Chef de file
- O** pour opérateur de l'action
- I** pour accompagnement en ingénierie technique
- F** pour accompagnement financier
- R** pour cadrage réglementaire
- P** pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, (Etat, Région, Département, EPCI, communes), s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Soutenir l'éducation au développement durable et les actions visant à l'adaptation au changement climatique. Poursuivre la reconnaissance du rôle pédagogique du PNR.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Soutenir et accompagner le syndicat mixte du Parc dans ses projets de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement au changement en direction des acteurs locaux.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Inciter les collèges à participer aux actions d'éducation au territoire et les soutenir techniquement et financièrement.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Faciliter la coopération EPCI-Syndicat mixte du Parc en faisant par exemple connaître les actions menées sur leur territoire.

Communes :

- Inciter les écoles à participer aux actions d'éducation au territoire et les soutenir techniquement et financièrement.
- Faciliter la coopération EPCI-Syndicat mixte du Parc en faisant par exemple connaître les actions menées sur leur commune.

Syndicat mixte du Parc :

- Coordonner les actions de sensibilisation et d'accompagnement au passage à l'action réalisées par les différents acteurs du territoire et faciliter la mise en relation des différents acteurs.

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc apporte une expertise territoriale transversale et une capacité d'animation reconnue pour structurer, coordonner et amplifier les actions d'information et de sensibilisation à l'échelle du Périgord-Limousin. En s'appuyant sur des partenariats pédagogiques solides et des approches innovantes, il garantit la cohérence des messages, leur adaptation aux publics et leur inscription durable dans le projet de territoire.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Acteurs de l'éducation au territoire (CPIE, LPO, associations d'EEDD...), acteurs culturels, acteurs de l'ESS, Associations locales (tiers-lieux, comités des fêtes, PEMAs...), Education nationale, établissements d'enseignement agricole, organismes de formation, Missions locales, artisans et entreprises locaux, Médias locaux, organismes de formations post-bac, ...

➔ Exemples d'actions possibles

- Créer des « Journées du Parc » coconçues, coconstruites et coanimées avec la population et le territoire.
- Lancer un concours d'écriture autour de l'adaptation au changement climatique.
- Crédit de podcasts sur la faune et la flore locale.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Réalisation d'une étude sociologique sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+2 : Etude terminée et mise en actions <p>Nombre de nouveaux publics cibles bénéficiant d'actions de sensibilisation spécifiques, adaptées à leurs profils d'ici 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +1 • N+10 : +2 • N+15 : +3 	<p>Connaissance de l'action du Parc par les habitants, mesurée via une étude sociologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+2 : enquête sociologique n°1 : état initial • N+15 : +30% de répondants ayant une « bonne » connaissance des enjeux locaux.

➔ Références aux Objectifs de qualité paysagère (OQP)

➔ Références au plan de Parc

Encart dynamiques sociétales, productives et identitaires

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Orientation 8 : Faire vivre une culture de territoire

MESURE 28 : FAIRE DU PAYSAGE LE SOCLE DE TOUS LES PROJETS DU PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 14, 16, 17, 18

En complément de la mesure 1, qui traite du paysage comme objet de protection, de gestion et d'aménagement, la présente mesure affirme le paysage comme levier culturel, démocratique et transversal du projet de territoire.

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité + / Paysage +++ / Climat ++ / Sociétal +++

→ Contexte

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a engagé un travail d'acculturation aux enjeux paysagers, non seulement auprès des collectivités et des professionnels, mais aussi auprès des habitants. Ce travail s'inscrit dans une approche issue de la Convention européenne du paysage, qui reconnaît le paysage comme une construction collective, résultant des interactions entre milieux, usages et perceptions.

Les mutations sociales, environnementales et climatiques renforcent aujourd'hui la nécessité de redonner du sens partagé aux transformations du cadre de vie. Lors des ateliers de concertation menés en 2024 pour l'élaboration de la Charte 2026-2041, les habitants ont largement exprimé leur attachement au paysage du quotidien, perçu comme un bien commun, support d'identité et de débat. Cette appropriation spontanée constitue une opportunité majeure pour faire du paysage un outil de dialogue, de médiation et de construction collective des projets.

La mesure 28 vise ainsi à faire du paysage un socle commun de compréhension, de décision et d'action, mobilisable par les élus, les techniciens, les habitants et les acteurs locaux. Il ne s'agit pas de produire de nouvelles normes paysagères, mais de renforcer la capacité collective à lire, comprendre et transformer le territoire de manière partagée, éclairée et cohérente avec ses spécificités.

En faisant du paysage un fil conducteur des projets du Périgord-Limousin, le Parc entend consolider le lien entre habitants et territoire, favoriser l'acceptabilité des transformations à venir et inscrire durablement les choix d'aménagement dans une culture territoriale commune.

→ Enjeux

- Le paysage, un bien commun fédérateur, porteur d'identité et de cohésion sociale.
- Qualité et appropriation collective des paysages, comme socle du cadre de vie et des projets du territoire.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un Observatoire photographique du paysage à l'échelle du Parc, puis engager progressivement les communes volontaires : <ul style="list-style-type: none"> N+5 : observatoire structuré et premiers itinéraires paysagers expérimentaux (au moins 20 communes engagées) N+10 : extension à 50 % des communes du Parc N+15 : couverture d'au moins 80 % des communes, avec des points de vue de référence partagés Structurer un réseau d'ambassadeurs du paysage : initier et animer au moins 5 ambassadeurs « paysage » par intercommunalité à l'horizon 2041 (élus, habitants, techniciens, acteurs locaux formés). 	<ul style="list-style-type: none"> Faire du paysage un cadre partagé de compréhension, de dialogue et de décision, permettant d'arbitrer collectivement les projets d'aménagement et d'usages du territoire. Ancrer le paysage comme référence transversale du projet de territoire, intégrée dès l'amont dans les politiques publiques locales, les projets privés et les démarches citoyennes. Renforcer la capacité des acteurs et des habitants à lire, qualifier et faire évoluer les paysages, afin de concilier identité territoriale, qualité du cadre de vie et transitions écologiques.

→ Actions

Faire des habitants les ambassadeurs des paysages Il s'agit pour le Parc de structurer une démarche participative pérenne autour du paysage, en s'appuyant sur un atelier intitulé « La Fabrique des paysages », associant habitants, élus et acteurs locaux. Cet espace de travail constitue un lieu d'échange, de montée en compétences et de formulation de propositions à destination des collectivités, en amont ou en appui des projets d'aménagement.

Cette action comprend également la formation d'habitants volontaires à un rôle de sentinelles du paysage, chargées de repérer, qualifier et signaler les situations de dégradation paysagère (points noirs, ruptures de continuités, banalisation), afin d'alimenter les diagnostics territoriaux et d'orienter les actions correctives.

Le Parc poursuit par ailleurs son travail de sensibilisation auprès des jeunes publics, notamment à travers des dispositifs pédagogiques existants (ex. classe CHAAP de Châlus), et développe des actions à destination du grand public : cycles de conférences, projections-débats, animations culturelles et temps d'échange organisés dans plusieurs pôles du territoire (Thiviers, Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Junien).

Enfin, l'acculturation des élus aux enjeux paysagers est renforcée par des visites de terrain, des retours d'expériences et des rencontres entre pairs, afin de consolider une culture commune du paysage comme outil d'aide à la décision.

Mettre en place un observatoire photographique participatif des paysages : Il s'agit pour le Parc d'initier un observatoire photographique du paysage à dimension participative, conçu comme un outil de suivi, de compréhension et de partage des dynamiques paysagères du Périgord-Limousin. Fondé sur des points de vue sélectionnés de manière concertée, cet observatoire permet de documenter l'évolution des paysages dans le temps, en lien avec les transformations agricoles, forestières, urbaines et climatiques.

L'observatoire associe habitants, photographes amateurs ou professionnels, scolaires et acteurs locaux, dans une démarche à la fois scientifique, pédagogique et sensible. Il constitue un support de dialogue entre citoyens

et collectivités, un outil d'aide à l'évaluation des politiques publiques, et un levier d'appropriation collective du paysage.

Les productions issues de cet observatoire (archives photographiques, expositions, supports numériques) sont valorisées auprès du public et intégrées aux démarches de sensibilisation, de concertation et de prospective paysagère portées par le Parc.

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par le Parc et suivie par les commissions thématiques dont les missions paysage, culture et participation citoyenne relèvent.

Elle est mise en œuvre en articulation étroite avec les communes et les intercommunalités, en particulier dans le cadre des projets d'aménagement, de requalification du cadre de vie et de démarches participatives locales. Le Parc assure un rôle d'animation, de mise en réseau et de garant de la cohérence territoriale des démarches engagées, notamment à travers l'accompagnement méthodologique des collectivités et l'outillage des acteurs locaux.

Les partenaires techniques (CAUE, structures culturelles, acteurs de l'éducation au territoire) sont associés selon les projets, afin de garantir la qualité des démarches, la montée en compétences des participants et l'ancrage territorial des actions. Les dispositifs participatifs portés dans le cadre de cette mesure sont conçus comme des espaces d'expression, de sensibilisation et de co-construction, sans se substituer aux instances délibératives des collectivités.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Augmenter les actions de préservation des paysages	COI	O	O I	I F	I R	I F R	O
Améliorer les actions en faveur des paysages du quotidien	COI	O	O I	I F	I R	I F R	O
Accompagner des paysages face au changement climatique	COI	O	O I	I F	I R	I F R	O
Préserver le cadre de vie	COI	O	O I	I F	I R	I F R	O

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Les engagements ci-dessous portent spécifiquement sur la prise en compte du paysage comme cadre de réflexion, de médiation et de construction collective des projets. Les actions de préservation, de gestion et de restauration relèvent prioritairement de la mesure 1.

Outre les obligations règlementaires et l'exercice de leurs compétences, s'engage dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Veiller à la prise en compte des enjeux paysagers dans les politiques publiques sectorielles (urbanisme, infrastructures, énergie, biodiversité).
- Accompagner techniquement les collectivités et le Parc dans l'application des cadres nationaux (Convention européenne du paysage, politiques d'aménagement).
- Associer le Parc aux réflexions et projets ayant un impact paysager significatif sur son territoire.

Région :

- Soutenir les démarches territoriales intégrant le paysage comme levier de transition écologique, culturelle et sociale.
- Favoriser les projets innovants d'appropriation et de médiation paysagère portés par le Parc et les collectivités.
- Accompagner la montée en compétence des élus et techniciens sur les enjeux paysagers.

Les départements de la Dordogne, de la Haute-Vienne et de la Charente :

- Intégrer les enjeux paysagers dans leurs politiques d'aménagement, de voirie, d'espaces naturels et de patrimoine.
- Coopérer avec le Parc sur les projets structurants impactant les paysages (espaces publics, routes, sites emblématiques).
- Appuyer les actions de sensibilisation et de valorisation du paysage auprès des habitants et des collèges.

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Prendre en compte les orientations paysagères du Parc dans les documents de planification et les projets d'aménagement.
- S'engager dans des démarches concertées associant habitants, élus et acteurs locaux autour du paysage.
- Soutenir l'émergence de relais locaux et d'actions intercommunales en faveur de la qualité des paysages.

Communes :

- Intégrer les enjeux paysagers dans les projets communaux et la gestion du cadre de vie.
- Favoriser l'implication des habitants dans les démarches de sensibilisation et d'observation des paysages.
- Relayer les actions du Parc et contribuer à leur ancrage local.

Syndicat mixte du Parc :

- Piloter la mise en œuvre de la mesure, assurer la cohérence d'ensemble et animer les démarches partenariales.
- Produire et partager les outils méthodologiques, pédagogiques et techniques nécessaires.
- Accompagner les collectivités et les habitants dans l'appropriation du paysage comme socle du projet de territoire.

Rôle déterminant du Parc :

Par sa vision transversale, son expertise paysagère et sa capacité d'animation territoriale, le Parc joue un rôle central pour faire du paysage un bien commun, partagé et structurant. Il agit comme médiateur entre habitants,

élus et acteurs locaux, garantit la cohérence entre les projets et les valeurs du territoire, et fait du paysage un levier de transition, de lien social et de qualité du cadre de vie à l'échelle du Périgord-Limousin.

➔ Autres partenaires

Architectes des bâtiments de France, Associations naturalistes, **Collèges et Lycées dont les agricoles**, CNPF, **Conseil d'architecture et d'urbanisme et de l'environnement**, Direction Départementale des Territoires, **DREAL**, Ecoles d'Architectures et du Paysage, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, Inspecteurs des sites, ONF, SAFER, **Universités**.

➔ Exemples d'actions possibles

- Réalisation d'ateliers avec l'utilisation de l'outil ETAPE, déployé par le collectif 'Paysages de l'Après-Pétrole' et 'L'institut négawatt'. Cet outil permet de conforter les prises de conscience de décideurs sur les enjeux des paysages de demain.
- Mener un projet participatif autour de l'identification des haies d'arbres remarquables avec tous les habitants.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Mise en place d'un observatoire photographique participatif des paysages d'ici 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+15 : 1 <p>Nombre d'habitants ambassadeurs mobilisés d'ici 15 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+15 : 60 	<p>Nombre d'aménagements publics concertés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N +5 : +5% des projets • N+10 : +25% des projets • N+15 : +50% des projets

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

➔ Références au plan de Parc : -

Préserver et valoriser les paysages ordinaires et remarquables (mesures 1 et 28)

-  Entité paysagère du bocage limousin
-  Entité paysagère des campagnes résidentielles
-  Entité paysagère du massif des feuillardiers
-  Entité paysagère de la vallée de l'Isle et plateaux jumilhacois
-  Entité paysagère des vallées périgourdines
-  Point de vue

◆◆◆ Lignes de crêtes ou rupture de pente donnant à voir le grand paysage

Ambition 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Orientation 8 : Faire vivre une culture de territoire

MESURE 29 : CONSTRUIRE DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA CULTURE DU PERIGORD-LIMOUSIN



→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesure 11, 28

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité + / Paysage +++ / Climat ++ / Sociétal +++

→ Contexte

Le Périgord-Limousin se caractérise par un lien ancien et profond entre nature, paysages et culture occitane, qui constitue un levier majeur du sentiment d'appartenance territoriale. Cette relation intime au milieu, façonnée par des siècles de pratiques agricoles, forestières, artisanales et sociales, a produit un paysage culturel cohérent, lisible et porteur de sens. C'est parce que l'on se reconnaît dans un territoire, dans ses récits et ses manières d'habiter le monde, que l'on peut s'y attacher, s'y projeter et s'engager durablement en faveur de la préservation des patrimoines naturels et culturels (cf. Ambition 1).

Dans un contexte national marqué par des fractures sociales, culturelles et territoriales, les Parcs naturels régionaux ont un rôle spécifique à jouer pour contribuer au bien-vivre ensemble et à la reliance entre habitants (cf. partie 1). Le Périgord-Limousin n'échappe pas à ces évolutions : habitants de longue date et nouveaux arrivants cohabitent parfois sans réellement partager les mêmes références, ni investir leur environnement proche, par manque de repères culturels communs ou de connaissance du territoire.

Pourtant, le Périgord-Limousin s'est historiquement construit comme un territoire de proximité, « jardiné » et pensé dans une relation étroite au vivant, où la langue et la culture occitanes ont permis de nommer, comprendre et façonner le paysage. Loin d'une approche nostalgique ou d'un repli identitaire, cette culture constitue aujourd'hui une ressource contemporaine, capable d'inspirer de nouvelles manières d'habiter, de produire, de créer et de faire société.

La culture occitane, par essence vivante, ne se fige pas : elle se nourrit des influences, des apports et des trajectoires nouvelles pour continuer à évoluer dans le monde contemporain. Elle offre un cadre ouvert, accueillant et partagé, dans lequel transmission et adoption se conjuguent. En mobilisant ce socle culturel, le territoire peut faire émerger un imaginaire commun, réenchanter le rapport au paysage et renforcer les liens entre habitants, anciens comme nouveaux.

À travers cette mesure, le Parc souhaite faire de la culture un levier d'appropriation du territoire, de cohésion sociale et d'engagement citoyen. Il s'agit concrètement d'amener les habitants à mieux comprendre le paysage culturel dans lequel ils vivent, à s'y reconnaître et à y inscrire leurs pratiques, leurs projets et leurs modes de vie, afin de renforcer l'attachement au territoire et l'investissement collectif en faveur de sa préservation et de son avenir.

➔ Enjeux

- Développer le territoire en s'appuyant sur ses spécificités culturelles, paysagères et historiques, comme ressources structurantes d'un projet de développement durable et désirable.
- Renforcer la réappropriation et l'habitabilité du Périgord-Limousin, en permettant aux habitants de mieux comprendre, pratiquer et investir leur cadre de vie à travers ses dimensions culturelles et symboliques.
- Consolider le sentiment d'appartenance territoriale, en favorisant des repères communs, partagés et évolutifs, propices à l'ancrage des habitants et à leur engagement dans la vie locale.
- Mobiliser les richesses de la culture occitane comme levier de cohésion et d'action collective, en valorisant ses expressions contemporaines, sa capacité d'adaptation et son rôle dans la transmission de valeurs liées au vivant, au paysage et au bien-vivre ensemble.

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner 50 acteurs locaux à l'intégration de la culture occitane dans leurs projets d'ici 15 ans. • Créer ou soutenir 20 projets pilotes innovants et expérimentaux, fondés sur la culture occitane d'ici 15 ans. • Intégrer la langue et la culture occitanes dans 30 % des projets portés ou soutenus par le Parc, d'ici 15 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une communauté d'acteurs engagés, ayant recours à la culture occitane comme levier de développement territorial, de lien social, d'ancrage identitaire et d'habitabilité du territoire. • Développer une culture commune du territoire autour de la langue et de la culture occitanes pour répondre aux problématiques sociétales et environnementales. • Renforcer le sentiment d'appartenance territoriale par la valorisation des racines culturelles.

➔ Actions

- **Intégrer pleinement la langue et la culture occitanes dans le projet de territoire du Parc :** La priorité pour le Parc est d'intégrer de manière transversale et systématique les dimensions linguistiques et culturelles occitanes dans les politiques qu'il porte ou accompagne, qu'il s'agisse de projets en maîtrise d'ouvrage directe ou d'actions soutenues financièrement ou techniquement. L'occitan et sa culture sont ainsi considérés comme des ressources vivantes du projet Parc, contribuant à la compréhension des paysages, des pratiques et des relations au vivant.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite encourager des démarches de rétro-innovation s'appuyant sur les savoirs, pratiques et usages issus de la mémoire occitane, afin d'inspirer des réponses contemporaines aux enjeux environnementaux et sociaux. À titre d'exemple, certaines pratiques agricoles ou paysannes traditionnelles (travail du sol manuel, outils adaptés, gestion fine des milieux) peuvent nourrir des alternatives sobres, résilientes et adaptées aux contextes climatiques actuels.

- **Favoriser l'émergence de projets ancrés dans les spécificités culturelles occitanes locales :** Il s'agit pour le Parc d'inciter et d'accompagner les acteurs du territoire — habitants, associations, collectivités, acteurs culturels, socio-professionnels — à développer des projets s'appuyant sur les particularités culturelles occitanes du Périgord-Limousin. Le Parc agit comme facilitateur, en mobilisant de l'ingénierie, des dispositifs d'accompagnement, des temps de sensibilisation et des démarches de co-construction, afin de lever les freins à l'émergence de projets et de favoriser leur inscription durable dans le territoire.
- **Donner à la culture occitane une place contemporaine et partagée dans le territoire :** La priorité pour le Parc est de faire de la culture occitane un levier vivant et actuel du lien au territoire, accessible tant aux habitants de longue date qu'aux nouveaux arrivants. Cette démarche s'appuie sur la création de récits partagés, des temps de transmission intergénérationnels, des initiatives artistiques et culturelles, ainsi que des projets participatifs (résidences d'artistes, événements culturels, expérimentations collectives).
Il s'agit également de soutenir des démarches de recherche et d'expérimentation permettant de mobiliser la culture occitane pour interroger et renouveler les modes de consommation, d'habiter et d'usage du territoire, contribuant ainsi à renforcer l'habitabilité et l'appropriation collective du Périgord-Limousin.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite impulser des actions pilotes et expérimentales mobilisant l'occitan et sa culture comme leviers de pratiques plus durables, responsables et respectueuses des patrimoines naturels et culturels.
- **Animer une dynamique collective autour de projets fondés sur la culture occitane :** Le Parc se positionne comme chef de file pour animer une stratégie collective de mobilisation du patrimoine culturel occitan, en lien étroit avec les acteurs du territoire et les opérateurs structurants. Cette dynamique repose sur la constitution progressive d'une « projet-thèque » de solutions fondées sur la culture, alimentée par des démarches de recherche-action, d'expérimentation et de capitalisation d'expériences inspirantes et reproductibles.
Le Parc favorise le partage d'expériences par des temps dédiés (journées d'étude, rencontres, formations-actions), et accompagne la mise en œuvre de projets expérimentaux à travers des coopérations locales, la mobilisation de dispositifs techniques et financiers, ainsi qu'une évaluation continue des actions engagées.

➔ Gouvernance

La mesure est pilotée par le Parc, via une commission thématique dédiée, et mise en œuvre en partenariat avec les acteurs culturels, associatifs et institutionnels du territoire. Des groupes de travail ad hoc sont mobilisés selon les projets, dans une logique de co-construction et d'expérimentation.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions de la mesure	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Mener une politique volontaire et ambitieuse de recours à l'occitan et de sa culture dans le projet Parc.	CF			P, F	P, F	P, F	
Faire émerger des projets respectueux des spécificités occitanes locales.	CF	P	P	P, I, F	P, I, F	P, I, F	P
Contribuer à donner un rôle significatif et contemporain à la culture occitane.	CF	P	P	P, I, F	P, I, F	P, I, F	P
Faire émerger une dynamique de projets, porteuse de sens pour le territoire.	CF	P	P	P, I, F	P, I, F	P, I, F	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les partenaires s'engagent, dans le cadre de cette fiche mesure, à :

État

- Reconnaître et soutenir les démarches culturelles territorialisées portées par le Parc, notamment celles articulant culture, patrimoine, paysage et cohésion sociale.
- Favoriser l'intégration des dimensions culturelles et linguistiques dans les politiques publiques locales relevant de la transmission, de l'éducation et de l'aménagement du territoire.

Région Nouvelle-Aquitaine

- Soutenir les projets culturels du Parc valorisant la langue et la culture occitanes dans une approche contemporaine, ouverte et inclusive.
- Articuler les actions du Parc avec les politiques régionales en faveur des langues régionales, de la création artistique, de la recherche culturelle et des industries culturelles et créatives.
- Accompagner les démarches expérimentales mobilisant la culture comme levier de transition écologique, sociale et territoriale.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Soutenir les projets culturels et patrimoniaux du Parc contribuant à la cohésion sociale, à l'habitabilité des territoires et à la transmission des savoirs.
- Favoriser l'inscription des actions culturelles du Parc dans les politiques départementales d'éducation, de culture et de valorisation des patrimoines.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Intégrer les dimensions culturelles et identitaires dans les projets de territoire (urbanisme, cadre de vie, attractivité, accueil des habitants).
- Soutenir l'émergence de projets culturels ancrés localement, en lien avec les acteurs associatifs, éducatifs et culturels du territoire.
- Participer aux dynamiques collectives animées par le Parc autour de la culture comme facteur de lien social et de transition.

Communes :

- Faciliter l'accueil et la mise en œuvre de projets culturels et artistiques valorisant l'identité locale et les patrimoines immatériels.
- Soutenir les initiatives favorisant la transmission, la participation des habitants et l'appropriation du territoire par la culture.

Syndicat mixte du Parc :

- Animer et coordonner une stratégie culturelle territoriale fondée sur le lien nature-culture occitane.
- Accompagner, expérimenter et valoriser des projets culturels structurants mobilisant la culture occitane comme levier de transition écologique, sociale et territoriale.

Plus-value du Parc

Par sa connaissance fine du territoire, son positionnement transversal et sa capacité à fédérer des acteurs d'horizons variés, le Parc apporte une plus-value déterminante en faisant de la culture occitane un levier de cohésion, d'habitabilité et de transition. Il joue un rôle d'ensemblier et de facilitateur, en reliant culture, nature et développement territorial, en soutenant l'expérimentation et en traduisant les héritages culturels en ressources contemporaines, partagées et ouvertes, au service du projet de territoire 2026-2041.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Autres Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine et de France, Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France, Établissements de recherche, universités, **Office public de la langue occitane** et ses partenaires (CIRDOC-Institut occitan de culture, le Congrès permanent de la lenga occitana...), **Institut d'Etudes Occitanes du Limousin et de Charente**, **Novelum**, **Agence culturelle départementale de la Dordogne**, Associations locales liées à la valorisation et la diffusion de la culture et de la langue occitanes, Pays Périgord vert, GAL Fédération de la Châtaigneraie Limousine, GAL Charente e Limousin, Acteurs culturels, structures d'éducation et de sensibilisation au développement durable, Structures à caractère social, Socio-professionnels.

➔ Exemples d'actions possibles

- Recherche-action avec des designers et des habitants pour définir des marqueurs culturels occitans (expressions graphiques, couleurs, textures, typo, odeurs, formes, usages...), une narration, et inscrire les singularités occitanes dans les espaces publics, l'architecture, le mobilier... (cartographie du sensible...).
- Cycle de formation-action à l'usage du fond culturel occitan dans les politiques publiques pour les agents du Parc, les élus des communes et les structures partenaires.
- Résidences de recherche autour de la mémoire occitane, associée à des projets de revitalisation de bourgs, d'aménagement ou d'innovation sociétale.
- Organisation de temps forts avec les acteurs locaux engagés (IEO, écoles, artistes, élus, chercheurs, associations culturelles, habitants) et des partenaires régionaux/nationaux autour de la recherche, de la transmission et de l'innovation basées sur la rétro-innovation.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
Nombre de projets accompagnés par le Parc : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +5 • N+10 : +10 • N+15 : +15 	Nombre d'initiatives locales ou structures locales étant ancrées dans la culture occitane : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 = + 1 initiative • N+10 = + 3 initiatives • N+15 = + 4 initiatives
Nombre d'expérimentations développées : <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +2 • N+10 : +4 • N+15 : +6 	

➔ Références au Plan de Parc

Zoom dynamiques sociétales, productives et identitaires.

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

ORIENTATION 9 : MOBILISER AUTOUR DU PROJET DE TERRITOIRE

MESURE 30 : IMPLIQUER LES HABITANTS DU PERIGORD-LIMOUSIN

→ Liens vers les autres mesures de la charte

M27, 31

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++ / Paysage + / Climat ++ / Social +++

→ Contexte

Impliquer les habitants dans les démarches de préservation et de transition constitue un levier essentiel pour renforcer l'adhésion au projet de territoire et garantir que les solutions mises en œuvre soient en phase avec les réalités locales, les usages et les besoins du quotidien. Depuis sa création, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'attache à inscrire son action dans une relation étroite avec les habitants, en les associant ponctuellement à des projets emblématiques ou expérimentaux (projet Ma commune la nuit, Veilleurs d'étoiles, actions culturelles participatives...).

Jusqu'à présent, cette implication s'est toutefois construite de manière essentiellement opportuniste, au fil des projets, sans cadre structuré et pérenne. En 2024, dans le cadre de l'élaboration de la Charte 2026-2041, le Parc a franchi une étape supplémentaire en expérimentant une démarche de concertation citoyenne fondée sur le tirage au sort. Une centaine de citoyens ont ainsi été associés à des ateliers de réflexion collective, permettant de faire émerger des attentes, des priorités et des propositions sur l'avenir du territoire.

Cette démarche, largement plébiscitée par les participants comme par les élus, a mis en évidence une attente forte : celle d'être associés non seulement à la mise en œuvre des projets, mais aussi aux phases amont de réflexion, d'orientation et de décision. Les habitants ont exprimé le souhait de pouvoir contribuer de manière éclairée, constructive et continue à la définition des trajectoires du territoire, en complément des instances institutionnelles et des partenaires traditionnels du Parc.

En consacrant une mesure spécifique à l'implication des habitants, le Parc affirme sa volonté de franchir un cap : renforcer durablement le lien entre citoyens et syndicat mixte, structurer des modalités d'implication adaptées à la diversité des publics, et favoriser le passage de la participation à l'engagement. Cette ambition vise à faire de l'implication citoyenne un véritable levier des transitions écologiques, sociales et culturelles du Périgord-Limousin, dans une logique de co-construction, de confiance et de responsabilité partagée.

Cette mesure est indissociable de la mesure 27 « Informer et sensibiliser », la compréhension des enjeux et des actions du Parc constituant un préalable indispensable à toute implication citoyenne effective et durable.

➔ Enjeux

- **Mobilisation volontaire et durable des habitants du Périgord-Limousin dans les transitions écologiques, sociales et culturelles du territoire.**
- **Acceptabilité sociale et appropriation locale des transformations portées par le Parc et ses partenaires.**
- **Renforcement de l'efficacité et de la légitimité des politiques publiques territoriales.**

➔ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir une dimension participative dans 50% des projets Parc d'ici 15 ans ● Structurer des modalités de consultation des habitants ouvertes et régulières, afin d'impliquer le plus grand nombre dans les projets du Parc, en déployant des dispositifs diversifiés (présentiels et numériques) et en organisant à minima une consultation annuelle sur les enjeux et orientations du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer l'intérêt des habitants pour le projet Parc ● Mieux adapter les projets aux attentes du territoire ● Développer la démocratie participative

➔ Actions

- **Acculturer les acteurs aux enjeux de l'implication citoyenne :** La priorité pour le syndicat mixte est de renforcer ses compétences internes en matière d'implication citoyenne, qu'il s'agisse de démarches de mobilisation (favoriser le passage à l'action) ou de participation (améliorer la qualité des décisions collectives). Cela passe par la formation des agents du Parc aux méthodes, postures et outils de l'implication citoyenne.
> Pour aller plus loin le syndicat mixte propose des temps d'échange, de retours d'expérience et, le cas échéant, des formations à destination des élus, agents territoriaux et acteurs locaux, afin de favoriser la généralisation de démarches d'implication dans les projets portés sur le territoire.
- **Favoriser l'expression et les remontées du territoire :** Il s'agit de développer une écoute active et structurée des attentes, besoins et expertises d'usage des habitants, en offrant de véritables espaces de dialogue et en expérimentant des formats renouvelés d'expression citoyenne. Le Parc renforce pour cela ses partenariats avec les acteurs de proximité afin de relayer la parole de publics peu présents dans les dispositifs classiques (jeunes, personnes âgées, publics précaires, habitants isolés...). Cette démarche vise à mieux comprendre les freins à l'engagement et à adapter les modalités d'implication aux réalités locales.
- **Définir une stratégie territoriale d'implication citoyenne :** Sur la base des résultats de l'étude sociologique prévue dans la mesure 27, le Parc élabore une stratégie d'implication citoyenne formalisée. Ce document de cadrage identifie les publics, les leviers et les freins à l'implication, fixe des objectifs clairs et précise les outils, méthodes et niveaux d'implication mobilisables selon les projets.
- **Mobiliser les habitants à travers des projets participatifs concrets :** La priorité pour le Parc est de permettre aux habitants de s'impliquer directement dans des actions de préservation, de valorisation

et d'expérimentation liées aux patrimoines naturels, culturels et paysagers. Des démarches telles que les chantiers collaboratifs, les sciences participatives ou les projets artistiques partagés sont encouragées afin de reconnaître le droit de chacun à contribuer à la vie du territoire et de renforcer l'engagement collectif.

> Pour aller plus loin, le Parc souhaite associer les habitants aux projets expérimentaux menés dans le cadre des transitions, notamment en matière d'adaptation au changement climatique, d'économie sociale et solidaire ou de sobriété des usages.

- **Favoriser le passage à l'action de publics ciblés :** Il s'agit d'identifier les freins spécifiques au passage à l'action et de proposer des dispositifs adaptés. Une attention particulière est portée aux 15–25 ans, considérés comme un public stratégique pour les transitions à venir. Le Parc accompagne ainsi des projets portés par des jeunes (biodiversité, climat, solidarités locales), facilite leur structuration et soutient des outils tels que les coopératives jeunesse de services (CJS).

> Pour aller plus loin, le Parc expérimente des approches de mobilisation spécifiques pour d'autres publics déjà sensibilisés mais encore peu engagés, en adaptant les modalités d'accompagnement à leurs contraintes et motivations.

- **Expérimenter l'implication citoyenne à toutes les étapes des projets :** Le Parc s'engage à tester des modalités d'implication des habitants non seulement lors de la mise en œuvre des projets, mais également en phases de conception, de valorisation, de sensibilisation et d'évaluation. Cette diversification des moments et des formes de participation permet d'impliquer des profils variés (scientifiques, créatifs, sportifs, techniciens, habitants usagers) et d'enrichir les projets.
- **Faire évoluer progressivement la gouvernance du Parc :** La priorité pour le Parc est d'expérimenter une évolution de ses modes de gouvernance afin de mieux intégrer la parole des habitants dans ses processus de décision. Il s'agit de passer d'une implication ponctuelle à une consultation plus régulière et structurée, sans confusion avec les instances élues. Cela peut se traduire par l'organisation de forums citoyens thématiques, l'ouverture ciblée de certaines commissions ou le renforcement du rôle consultatif du Conseil d'orientation et de développement (COD).

> Pour aller plus loin, le Parc souhaite tester, à titre expérimental, des démarches de co-construction renforcée, telles que des budgets participatifs ou des panels citoyens temporaires, encadrés dans le temps et sur des sujets précis.

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par la commission Gouvernance du Parc et mise en œuvre en articulation avec les commissions thématiques. Le Parc développe des démarches d'implication citoyenne encadrées et expérimentales, permettant d'associer les habitants à certaines étapes des projets, sans se substituer aux instances délibératives.

Ces démarches visent à renforcer la compréhension mutuelle, à améliorer la qualité des décisions publiques et à favoriser l'adhésion aux politiques portées par le Parc et ses partenaires.

Le Parc fait le choix de dispositifs d'implication citoyenne temporaires et renouvelés, afin d'éviter toute personnalisation ou institutionnalisation durable de la parole citoyenne, et de garantir une participation ouverte, pluraliste et représentative de la diversité des habitants du territoire.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Acculturer les acteurs aux enjeux de l'implication citoyenne	C O I	P	P	P	O F	P	O
Favoriser les remontées du territoire	C O I	P	P	P	F	P	P
Créer une stratégie d'implication	C O	P	P	P	F	P	P
Impliquer les habitants au travers de projets participatifs	C O I	O	O	O I	O F	P	O
Favoriser l'engagement et le passage à l'action des jeunes adultes	C O I	O	O	O I	O	P	O
Expérimenter l'implication citoyenne aux différentes étapes des projets	C O	P	P	P	F	P	P
Faire évoluer la gouvernance du Parc	C O	P	P	P	P	R	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Reconnaître la nouvelle gouvernance du syndicat mixte inscrite dans les nouveaux statuts

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Reconnaître le rôle majeur d'animation du Syndicat mixte du Parc en matière d'implication et de mobilisation des habitants aux enjeux patrimoniaux et environnementaux du territoire.
- Accompagner le syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre des projets et programmes d'implication des habitants, qui seront en adéquation avec les démarches stratégiques régionales (accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales...).
- Accompagner la formation des acteurs locaux sur les questions d'implication citoyenne

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Faciliter les démarches d'implication en faisant le lien entre le syndicat mixte et les structures départementales de l'action sociale

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Faciliter les démarches d'implication, notamment en relayant les informations du syndicat mixte

Communes :

- Faciliter les démarches d'implication, notamment en relayant les informations du syndicat mixte

Syndicat mixte du Parc :

- Renforcer ces compétences en matière d'implication citoyenne
- Impulser une dynamique locale d'implication citoyenne auprès des communes et communautés de communes
- Systématiser l'implication citoyenne dans ses projets, et ce à différentes étapes
- Faire évoluer sa gouvernance pour permettre la participation citoyenne

Rôle déterminant du Parc :

Par sa position d'acteur tiers, à la fois institutionnel et ancré dans le territoire, le Parc offre un cadre neutre, légitime et sécurisé pour expérimenter des formes d'implication citoyenne adaptées aux réalités locales. Il apporte une méthodologie, une capacité d'animation et une culture du dialogue permettant de faire le lien entre habitants, élus et partenaires, et de transformer l'expression citoyenne en contributions utiles au projet de territoire, sans fragiliser la gouvernance démocratique existante

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Collectifs d'habitants, Associations locales, **tiers-lieux**, collectifs locaux, écoles, collèges, lycées et centres de loisirs, **structures de l'éducation à l'environnement**, accueil « jeunes », Mission locale, CRESS, Avise...

➔ Exemples d'actions possibles

- Création d'événements de type « café citoyen ».
- Organisation d'inventaires participatifs (naturalistes ou patrimoniaux), à l'échelle communale.
- Mise en place d'un budget participatif, à l'échelle du Parc.

➔ Indicateurs

- Existence d'un conseil consultatif des habitants : Oui / Non
- Nombre de rencontres de ce conseil consultatif
- Nombre de projets Parc incluant une dimension participative à N+5, N+10, N+15

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Existence d'un conseil des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+5 : 1 • N+10 : 1 • N+15 : 1 <p>Part des projets Parc incluant une dimension participative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : +30% • N+10 : +40% • N+15 : +50% 	<p>Part des communes du Parc ayant mené des projets participatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 = +10% • N+10 = +30% • N+15 = +40%

➔ Références aux Objectifs de Qualité Paysagère

OQP 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

➔ Références au plan de parc

Zoom dynamiques sociétales, productives et identitaires

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Orientation 9 : Mobiliser autour du projet de territoire

MESURE 31 : RENFORCER LES LIENS AVEC LE TERRITOIRE AU TRAVERS D'UN RESEAU D'AMBASSADEURS DU PARC

→ Liens vers les autres mesures de la charte

M26, 27, 30

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité ++ / Paysage ++ / Climat ++ / Sociétal +++

→ Contexte

Dans un contexte de saturation informationnelle et de multiplication des sollicitations, les messages portés par les acteurs publics peinent à atteindre durablement leurs publics. Cette difficulté est renforcée, pour le Parc naturel régional Périgord-Limousin, par l'ampleur de son périmètre – plus de 2 000 km² – et par la diversité des missions qu'il conduit au service du territoire.

Pour garantir une diffusion plus efficace et plus incarnée de ses actions, le Parc fait le choix de s'appuyer sur des relais de proximité, capables de porter la parole du Parc au plus près des habitants et des acteurs locaux.

L'expérience montre en effet que la transmission d'informations et de valeurs entre pairs favorise l'écoute, la compréhension et l'appropriation des enjeux. Aux côtés des élus délégués du Parc, qui jouent naturellement un rôle d'ambassadeurs institutionnels, le syndicat mixte souhaite mobiliser plus largement des acteurs socio-économiques, associatifs et des habitants engagés, afin de renforcer l'ancrage territorial du projet Parc et d'en faciliter la lisibilité.

Plusieurs dynamiques ont déjà été engagées au cours des dernières années : formations à destination des élus et des acteurs professionnels, animation de réseaux d'éducateurs à l'environnement, rencontres entre bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional », ou encore actions ponctuelles de sensibilisation portées par des partenaires locaux. Ces expériences ont démontré l'intérêt de disposer de relais identifiés, formés et reconnus, capables de valoriser les actions du Parc et d'en expliquer les objectifs.

La présente mesure vise désormais à structurer, consolider et élargir cette dynamique, en favorisant la mise en réseau de ces différents profils d'ambassadeurs et en l'ouvrant progressivement aux habitants volontaires. Il s'agit de reconnaître et d'accompagner ces acteurs dans l'acquisition d'une connaissance partagée des enjeux locaux, des valeurs du Parc et de ses actions, afin d'en faire de véritables relais de confiance et des facilitateurs du dialogue entre le syndicat mixte et le territoire.

Ce réseau d'ambassadeurs constitue ainsi un levier essentiel pour renforcer la cohérence du projet de territoire, améliorer sa compréhension par le plus grand nombre et créer des liens durables entre le Parc, ses partenaires et les habitants du Périgord-Limousin.

Evolution nombre bénéficiaires valeur Parc

→ Enjeux

- Meilleure cohérence entre les politiques publiques locales et le projet de territoire du Parc.
- Renforcement des liens et des coopérations entre les acteurs du territoire favorisant une dynamique collective autour du projet Parc.
- Appropriation renforcée du projet de territoire par les acteurs locaux et les habitants.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner 100% des nouveaux délégués Parc dans leur prise de fonctions, dans l'année suivant leur intégration au comité syndical • Augmenter d'au moins 10% la part des habitants qui perçoivent le Parc comme plus proche ou plus impliqué dans le territoire, d'ici 15 ans • Accroître de 100% le nombre d'entreprises bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional, d'ici 15 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la capacité des élus, habitants et socio-professionnels à sensibiliser et mobiliser activement autour du projet du Parc • Faciliter l'échange et le partage entre les différents acteurs mobilisés en faveur du projet Parc • Valoriser le rôle des habitants et des acteurs locaux dans la diffusion du projet de territoire

→ Actions

- **Renforcer l'accompagnement des élus délégués au Parc dans leur rôle d'ambassadeurs :** La priorité pour le syndicat mixte est de consolider la capacité des élus délégués à porter et expliquer le projet du Parc. Cela passe par un accompagnement renforcé favorisant l'appropriation des enjeux territoriaux, des missions du Parc et de leurs complémentarités avec les politiques locales. Des formats variés et adaptés seront proposés : visites de terrain, temps d'échanges conviviaux, découvertes thématiques du territoire ou retours d'expériences.
Une attention particulière sera portée aux nouveaux élus, en tirant parti du renouvellement de la Charte et des cycles électoraux pour clarifier le rôle des délégués et renforcer leur engagement. Un dispositif d'accueil « entre pairs », assuré par des élus volontaires, pourra être expérimenté. Une communication ciblée en amont des élections visera également à informer les futurs candidats et à valoriser la diversité des enjeux portés par le Parc.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite renforcer les liens entre élus et équipe technique, en expérimentant des formats dynamiques favorisant le dialogue direct et la compréhension mutuelle (rencontres informelles, temps d'échanges thématiques, formats courts type « speed meeting »).
- **Consolider et décloisonner les réseaux de professionnels engagés :** En lien avec les structures partenaires, le syndicat mixte poursuivra l'animation des réseaux existants (réseau « Valeurs Parc naturel régional », acteurs du tourisme durable, éducateurs au territoire, etc.) afin de renforcer l'engagement de leurs membres et leur rôle de relais du projet Parc au sein de leurs filières respectives.
>Pour aller plus loin, le Parc souhaite favoriser le décloisonnement de ces réseaux en organisant des temps de rencontres transversales, propices au partage d'expériences et à l'émergence de projets

communs. Il s'agira également de conforter et développer la communauté « Valeurs Parc », notamment par l'ouverture progressive de nouveaux cahiers des charges.

- **Expérimenter un réseau d'habitants ambassadeurs du Parc :** Avec l'appui des communes, le syndicat mixte souhaite expérimenter la création d'un réseau d'habitants volontaires, engagés aux côtés du Parc pour relayer ses valeurs, ses actions et contribuer à l'appropriation du projet de territoire.
>Pour aller plus loin, le Parc encouragera les rencontres entre habitants, élus et acteurs socio-professionnels, afin de renforcer les liens entre les différents ambassadeurs et de faire émerger une culture commune du territoire.
- **Former et outiller l'ensemble des ambassadeurs :** Pour chacun des publics ciblés (élus, socio-professionnels, habitants), le syndicat mixte proposera des actions de formation adaptées. L'objectif est de doter les ambassadeurs des connaissances, outils et repères nécessaires pour comprendre les enjeux du territoire, valoriser les actions du Parc et sensibiliser leurs pairs de manière autonome et cohérente avec le projet de territoire.

➔ Gouvernance

Cette mesure est pilotée par le syndicat mixte du Parc, sous l'autorité de la commission thématique en charge de la communication, de la sensibilisation et de l'implication des publics.

La mise en œuvre repose sur une animation transversale assurée par l'équipe du Parc, en lien étroit avec les communes, les intercommunalités et les partenaires institutionnels et professionnels concernés.

Le réseau d'ambassadeurs est structuré par cercles complémentaires (élus délégués, socio-professionnels, habitants volontaires), animés de manière coordonnée afin de favoriser les échanges entre pairs, le décloisonnement des réseaux existants et la cohérence des messages portés sur le territoire.

Des temps de pilotage souples (comités de suivi, groupes de travail thématiques) sont organisés en fonction des besoins, afin d'ajuster les actions, d'évaluer la dynamique du réseau et de garantir son inscription dans la durée, sans créer de nouvelle instance lourde ou concurrente des organes décisionnels du Parc.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Actions des mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Soutenir les élus délégués au Parc dans leur mission	C	P	P	P	F P	P	P
Consolider et décloisonner les réseaux de professionnels déjà engagés auprès du Parc	C	P	P	P	F	P	P
Créer un groupe d'habitants ambassadeurs	C	P	P	P	F	P	P
Former ces ambassadeurs	C	P	P	P	F	P	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, les signataires s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Valoriser la démarche menée par le syndicat mixte

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Faciliter la participation des délégués Parcs aux temps d'échange et de formation proposés par le syndicat mixte

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Faciliter la participation des délégués Parcs et des acteurs touristiques aux temps d'échange et de formation proposés par le syndicat mixte

Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Faciliter la participation des délégués Parcs, et des acteurs locaux aux temps d'échange et de formation proposés par le syndicat mixte
- Faciliter l'identification de nouveaux ambassadeurs, en relayant largement l'information du Parc

Communes :

- Faciliter la participation des délégués Parcs aux temps d'échange et de formation proposés par le syndicat mixte
- Faciliter la création d'un réseau d'habitants ambassadeurs, en relayant largement l'information du Parc

Syndicat mixte du Parc :

- Consacrer les moyens adéquats à la formation et à l'animation de son réseau d'ambassadeurs
- Faciliter la mise en relation entre les différents réseaux

Rôle déterminant du Parc :

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin apporte une plus-value déterminante en assurant la structuration, l'animation et la mise en cohérence du réseau d'ambassadeurs à l'échelle de son vaste territoire. Par sa connaissance fine des enjeux locaux et sa capacité à fédérer élus, socio-professionnels et habitants, il crée les conditions d'une appropriation partagée du projet de territoire et d'une diffusion crédible, incarnée et durable des valeurs du Parc.

Une cartographie des acteurs est à retrouver en page xx des annexes de la charte : elle permet de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans l'écosystème qui est le sien.

➔ Autres partenaires

Chambre d'agriculture, chambre de commerce, comité départemental du tourisme, comité régional du tourisme, centres sociaux, maisons de département, tiers lieux, cafés associatifs...

➔ Exemples d'actions possibles

- Educ-tour des élus à la découverte du territoire
- Ateliers-rencontres entre ambassadeurs et professionnels métiers d'art du territoire
- Séminaire commun aux différents ambassadeurs favorisant l'interconnaissance et la découverte du territoire et de ses patrimoines

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Part des nouveaux délégués ayant bénéficié d'un accompagnement, dans l'année suivant leur intégration au comité syndical :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence • N+5 : 100% • N+ 10 : 100% • N+ 15 : 100% <p>Nombre de journées de formations thématiques inter-réseaux réalisées par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 0 • N+ 5 : 1/an • N+ 10 : 2/an • N+ 15 : 2/an 	<p>Part des habitants qui perçoivent le Parc comme plus proche ou plus impliqué dans le territoire (enquête de satisfaction ou perception) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : Pas de valeur de référence (enquête initiale. Cf mesure sensibilisation) • N+5 : +5% • N+10 : +10% • N+15 : stable ou à la hausse

➔ Références au plan de Parc

Pas de référence particulière car à l'échelle du Parc.

AMBITION 3 : Le Périgord-Limousin, terre de vie, d'accueil et de partage

Orientation 10 : Mobiliser autour du projet de territoire

MESURE 32 : INITIER DE NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Nouveau

→ Liens vers les autres mesures de la charte

Mesures 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 21, 22, 23, 24, 28, 29

→ Niveau de contribution de la mesure aux sujets transversaux

Biodiversité +/ Paysage +/ Climat ++/ Sociétal +++

→ Contexte

Le Périgord-Limousin affirme son identité rurale à travers un projet de territoire fondé sur la coopération, la solidarité et la complémentarité entre espaces. Dans cette perspective, les relations avec les territoires voisins constituent un levier stratégique encore insuffisamment structuré, en particulier avec les villes-portes du Parc que sont Saint-Junien, Aixe-sur-Vienne, Nexon, Saint-Yrieix-la-Perche, Thiviers et Brantôme.

Ces villes-portes, situées aux principales entrées du territoire et le long des grands axes de circulation, ne relèvent pas du statut de Parc naturel régional. Elles exercent néanmoins une influence majeure sur les bassins de vie du Périgord-Limousin : emploi, services, commerces, établissements scolaires, équipements de santé, gares, mobilités quotidiennes, dynamiques touristiques et projets d'aménagement. À ce jour, le rôle respectif du Parc et de ces villes-portes, ainsi que la nature de leurs relations, ne sont pas clairement définis, alors même que leurs trajectoires territoriales sont étroitement imbriquées.

Cette situation se retrouve également à l'échelle intercommunale. Sur les douze communautés de communes concernées par le projet de Charte, seules deux sont intégralement situées dans le périmètre du Parc ; les autres n'y sont intégrées que partiellement, parfois de manière marginale. Cette réalité territoriale rend nécessaire une approche plus globale et partenariale des relations entre le Parc et les EPCI, afin de dépasser une lecture strictement périphérique et d'adapter les modalités de coopération, notamment à travers des contrats de réciprocité ou de partenariat tenant compte des bassins de vie, des compétences exercées et des enjeux partagés.

Une première tentative d'engagement de coopérations structurées, notamment à travers une démarche portée avec l'ADEME entre 2019 et 2022 autour de contrats de réciprocité, n'a pas abouti. Le Parc souhaite aujourd'hui relancer cette dynamique, en l'élargissant aux communautés de communes membres, aux trois territoires de contractualisation présents sur son périmètre, aux acteurs de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'à d'autres Parcs naturels régionaux partageant des enjeux comparables.

À plus long terme, des coopérations ciblées avec les grandes agglomérations voisines (Limoges, Angoulême, Périgueux) pourront également être envisagées, afin de renforcer les complémentarités entre espaces urbains et ruraux, sans dilution de l'identité du Parc.

Dans un contexte de changement climatique, de transitions écologiques, sociales et économiques, et de recomposition des équilibres territoriaux, la structuration de nouvelles dynamiques de coopération apparaît comme un enjeu majeur pour renforcer la résilience, l'attractivité et la capacité d'innovation du Périgord-Limousin à l'horizon de la Charte 2026-2041.

→ Enjeux

- Renforcement de la résilience territoriale face au changement climatique et aux transitions.
- Structuration des complémentarités et des subsidiarités entre les entités territoriales.
- Améliorer l'accès aux services, aux mobilités et aux opportunités locales.
- Développer des coopérations de réciprocité entre zones rurales, villes-portes et grandes agglomérations.

→ Objectifs

Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Structurer la coopération territoriale : Formaliser dès le lancement de la Charte une stratégie de coopération entre le Parc, les villes-portes et les EPCI, précisant les priorités thématiques (adaptation climatique, alimentation, biodiversité, culture) et les principes de réciprocité. • Déployer des contrats opérationnels de réciprocité : Conclure d'ici 5 à 10 ans au moins 4 contrats de réciprocité avec les communautés de communes et une grande agglomération voisine, donnant lieu à 6 à 8 actions partenariales concrètes, mises en œuvre et évaluées. • Ancrer durablement les coopérations dans les pratiques locales : À l'horizon de la Charte, généraliser les contrats de réciprocité à l'ensemble des villes-portes du Parc et inscrire ces coopérations dans les modes de gouvernance et d'action des territoires partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer des coopérations territoriales durables entre le Parc, les communautés de communes, les villes-portes et les territoires partenaires, fondées sur des projets communs de transition écologique et de gestion partagée des ressources. • Renforcer les solidarités et la résilience territoriale face aux crises climatiques, sociales et économiques, en favorisant des complémentarités équilibrées entre espaces ruraux et pôles urbains de proximité. • Développer une culture partagée de la transition et de la réciprocité territoriale, permettant l'appropriation collective des enjeux et la diffusion de pratiques innovantes à l'échelle du réseau des Parcs naturels régionaux.

→ Actions mises en place

- **S'appuyer sur les conventions de partenariat existantes pour structurer une lecture territoriale partagée :** En lien étroit avec les communautés de communes partenaires, le Parc conduit et anime des diagnostics territoriaux partagés sur l'adaptation au changement climatique et la biodiversité, intégrant les interactions avec les villes-portes et, le cas échéant, les agglomérations voisines (Limoges, Angoulême, Périgueux). Ces diagnostics visent à identifier les complémentarités territoriales, les

interdépendances fonctionnelles (mobilités, alimentation, usages des espaces naturels, attractivité) et les leviers communs d'action à l'échelle des bassins de vie.

- **Construire et formaliser des contrats de réciprocité et de partenariat interterritoriaux** : À partir des diagnostics et des dynamiques déjà engagées, le Parc accompagne les collectivités dans l'élaboration de contrats de réciprocité ou de coopération, définissant des axes prioritaires partagés (adaptation climatique, biodiversité, alimentation durable, mobilités, tourisme responsable, gestion concertée des espaces naturels). Ces contrats s'appuient sur un cadre commun de coopération, co-construit avec les élus et techniciens, et articulé avec les stratégies existantes des EPCI (PCAET, documents de planification, programmes sectoriels).
- **Initier et animer des projets pilotes opérationnels à l'échelle interterritoriale** : Le Parc assure l'animation, la coordination et l'ingénierie de projets pilotes issus des contrats de réciprocité et des plans d'actions territoriaux, dans une logique de maîtrise d'ouvrage partagée. Les collectivités partenaires s'engagent concrètement dans la mise en œuvre de ces projets par l'intégration des actions dans leurs politiques publiques, leurs programmations d'investissement et leurs dispositifs opérationnels.
Ces projets peuvent notamment porter sur la structuration de filières agricoles locales avec des débouchés urbains, la gestion concertée d'espaces naturels et de zones de fraîcheur, des actions communes de mobilité et d'accès aux services, ou des démarches coordonnées de tourisme durable. Le Parc garantit la cohérence d'ensemble, la capitalisation des expériences et leur évaluation, en vue d'une diffusion à l'échelle du territoire et du réseau des Parcs.
- **Structurer un partenariat spécifique avec les villes-portes du Parc** : Le Parc engage une démarche dédiée avec les villes-portes, reconnues comme pôles structurants des bassins de vie du Périgord-Limousin (emploi, services, mobilités, tourisme, équipements). Sans disposer du statut de communes de Parc, leur proximité et leurs fonctions influencent fortement les dynamiques territoriales. L'objectif est de clarifier et formaliser les relations entre le Parc et ces villes, en définissant des champs de coopération ciblés (mobilités, alimentation, adaptation climatique, accueil et attractivité, culture et éducation au territoire) et des engagements réciproques, dans une logique de complémentarité et de rééquilibrage urbain-rural.
- **Développer une culture commune de la coopération territoriale et de la transition** : Le Parc propose et anime des temps de sensibilisation, d'échanges et de formation à destination des élus et des agents des collectivités partenaires, afin de renforcer une culture partagée de la réciprocité territoriale, de l'adaptation au changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Ces temps contribuent à l'appropriation des enjeux, à la montée en compétence collective et à la pérennité des coopérations engagées.

➔ Gouvernance

Cette mesure repose sur une gouvernance partenariale et partagée, associant le Parc naturel régional Périgord-Limousin, les communautés de communes membres, les villes-portes et, le cas échéant, les agglomérations voisines. Le Parc assure un rôle d'animateur, de coordinateur et de garant de la cohérence territoriale, en lien étroit avec les élus et techniciens des collectivités partenaires.

Les orientations stratégiques sont discutées au sein d'un comité de pilotage interterritorial, réunissant régulièrement les partenaires engagés, tandis que la mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur des groupes de travail thématiques à maîtrise d'ouvrage partagée. Chaque collectivité s'engage à intégrer les actions

retenues dans ses politiques publiques, ses documents de planification et, le cas échéant, ses programmations d'investissement, garantissant ainsi une coopération concrète, équilibrée et durable.

➔ Engagements des signataires de la Charte et rôle du syndicat mixte

Mesures	Syndicat mixte du Parc	Communes	Intercommunalités	Départements	Région	Etat	Ville-porte
Mettre en place un diagnostic territorial partagé	C	P	P	P	PF		P
Elaborer des contrats de réciprocité interterritoriale	C	P	P	P	P	R	P
Elaborer et lancer des projets pilotes	C	P	P	PF	F	F	PF
Construire et mettre en place des temps de sensibilisation et de formation	C	P	P	PF	F	F	PF
Comité de pilotage stratégique et une cellule technique de coordination opérationnelle.	C	P	P	P	P	P	P

Légende des indications à apporter dans le tableau sur chacune des mesures :

C pour Chef de file

O pour opérateur de l'action

I pour accompagnement en ingénierie technique

F pour accompagnement financier

R pour cadrage réglementaire

P pour Partenaire de l'action

Outre leurs obligations réglementaires et l'exercice de leurs compétences, Etat, Région, Départements, EPCI, communes s'engagent dans cette fiche mesure à :

Etat :

- Faciliter l'élaboration de contrats de réciprocité par un appui juridique et méthodologique.
- Veiller à la cohérence des contrats avec les politiques publiques européennes et nationales.
- Faciliter l'accès à des financements croisés, en lien avec les priorités de transition écologique et territoriale.

Région Nouvelle-Aquitaine :

- Favoriser les coopérations et les synergies territoriales entre le Parc, les territoires de contractualisation régionaux et les villes-portes, notamment autour des enjeux d'adaptation au changement climatique, de biodiversité et d'alimentation durable.

- Accompagner l'ingénierie territoriale nécessaire à la mise en œuvre de projets interterritoriaux structurants.

Départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne :

- Contractualiser avec le Parc sur les domaines relevant de leurs compétences, notamment en matière d'espaces naturels sensibles et de politiques de l'eau.
- Faciliter les interventions dans les collèges en lien avec l'éducation au territoire et les transitions.
- Favoriser les coopérations avec les CAUE 16, 24 et 87 dans une logique de cohérence territoriale.

Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Contractualiser avec le Parc sur des politiques communes à l'échelle intercommunale, en particulier sur l'adaptation au changement climatique et la biodiversité.
- Intégrer les orientations issues des coopérations interterritoriales dans leurs documents de planification, stratégies et programmes d'investissement.

Communes :

- Développer des conventions de partenariat spécifiques avec les communes classées « villes-portes », afin de structurer des coopérations fonctionnelles avec le Parc.
- Mettre en place des conventions de « territoires associés » pour les communes non labellisées appartenant à des EPCI membres du Parc, afin de favoriser une approche territoriale élargie et cohérente.

Syndicat mixte du Parc :

- Animer et coordonner les coopérations interterritoriales, en assurant la mise en réseau des collectivités, villes-portes et partenaires concernés.
- Apporter une ingénierie territoriale et stratégique pour la co-construction des contrats de réciprocité et des plans d'actions associés.
- Garantir la cohérence des coopérations avec le projet de territoire du Parc et les objectifs de la Charte.
- Assurer le suivi, l'évaluation et la capitalisation des actions mises en œuvre, afin d'en mesurer les effets et de favoriser leur diffusion.

Rôle déterminant du Parc :

Par sa position d'interface entre espaces ruraux, villes-portes et territoires voisins, le Parc naturel régional Périgord-Limousin apporte une capacité unique de mise en cohérence, d'animation et de traduction territoriale des politiques publiques. Il permet de dépasser les logiques institutionnelles cloisonnées pour construire des coopérations opérationnelles, adaptées aux réalités locales, au service de la résilience, de l'attractivité et de la solidarité territoriale.

➔ Autres partenaires

ADEME Nouvelle-Aquitaine, agences d'urbanisme, universités (Limoges, Poitiers, Bordeaux), Agglomérations (Limoges, Angoulême, Périgueux), autres Parcs naturels régionaux limitrophes, syndicats ou PETR*, INRAE*, laboratoires de recherches, chambres consulaires, associations de développement local.

➔ Exemples d'actions possibles

- Contrat de réciprocité forêt-bois avec une agglomération : approvisionnement en bois énergie issu du Parc, en échange de soutien à la gestion durable des forêts et au développement de la filière locale (formation, équipement, valorisation).
- Partenariat alimentation locale avec une communauté de communes : accompagnement à la relocalisation de la restauration collective (cantines scolaires), soutien aux producteurs du Parc, création d'un groupement d'achat ou d'une plateforme logistique partagée).
- Coopération recherche-climat avec une université : partenariat avec l'Université de Limoges pour expérimenter des solutions d'adaptation au changement climatique (gestion de l'eau, forêt, biodiversité), appuyé par des stages, des données partagées et des projets pilotes sur le territoire du Parc.

➔ Indicateurs

Indicateurs de réalisation/résultat	Indicateurs d'impact
<p>Nombre de contrats de réciprocité ou conventions de coopération interterritoriale formalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 3 • N+5 : 1 contrat ou convention signée • N+10 : 3 contrats ou conventions signés • N+15 : \geq 6 contrats ou conventions signés <p>Nombre de collectivités partenaires engagées dans une coopération structurée avec le Parc (Agglomérations, villes-portes, EPCI, autres PNR, territoires de contractualisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 45 • N+5 : 2 collectivités partenaires (diagnostics partagés / lettres d'intention) • N+10 : 4 collectivités partenaires (conventions actives) • N+15 : \geq 6 collectivités partenaires engagées durablement 	<p>Nombre de thématiques de coopération opérationnelles intégrées aux contrats (Ex. adaptation climatique, biodiversité, alimentation, mobilités, culture, services...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N : 2 • N+5 : 1 thématique opérationnelle • N+10 : 3 thématiques opérationnelles • N+15 : \geq 5 thématiques opérationnelles

➔ Références au plan de Parc

Pas concerné